


TAYLOR · INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA


LIBRAIRIE E. DROZ
LIVRES D'ÉRUDITION
HISTOIRE LITTÉRAIRE
PHILOLOGIE
38, RUE SERPENTE. PARIS



200

8 vol

£2/10/-

DM/-

187

ANALYSE
DE
BAYLE.
TOME I.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ANALYSE RAISONNÉE DE BAYLE,

OU ABRÉGÉ MÉTHODIQUE de ses Ouvrages, particulierement de son DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps instructif & agréable de lectures suivies.*

TOME I.



A LONDRES.

M. DCC. LV.


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA



200cc

DM/–
188

8 vol

£2/10/–

ANALYSE
DE
BAYLE.
TOME I.

ANALYSE RAISONNÉE DE BAYLE,

OU ABRÉGÉ MÉTHODIQUE de ses Ouvrages, particulierement de son DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps instructif & agréable de lectures suivies.*

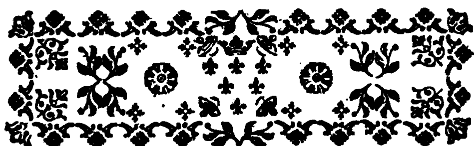
TOME I.



A LONDRES.

M. DCC. LV.





AVERTISSEMENT.

ON jugeroit peu équitablement de l'Ouvrage que je présente au Public, si on le confondoit avec certaines Compilations modernes, où sous promesse de nous faire connoître l'ESPRIT, & le véritable caractere de quelques Ecrivains, on ne nous offre en effet que leur squelette décharné, & la triste anatomie de leurs pensées. Il suffit d'exposer le Plan de cette ANALYSE, pour la mettre à l'abri d'un parallele aussi injuste. Mais avant que d'expliquer en quoi elle consiste, & ce qui la

distingue des autres Collections de ce genre, il est à propos de donner une notion exacte du fameux Dictionnaire qui en est le principal objet. Sans cet éclaircissement préliminaire, il seroit difficile de se former une juste idée de mon entreprise.

Le *Dictionnaire Historique & Critique* de Bayle est l'Ouvrage le plus agréable, le plus savant, & sans contredit le plus célebre de notre siecle. Sa réputation est si solidement établie, qu'un éloge de plus n'ajouteroit rien à sa gloire. D'ailleurs ce que j'entreprens aujourd'hui pour son illustre Auteur, prouve assez mon zele, & me dispense de tout autre hommage.

Mais mon admiration pour Bayle ne m'a point fermé les yeux sur les imperfections qui se rencontrent dans son Ouvrage. J'ai

le droit de les faire connoître, & j'y suis même forcé. S'il n'y a aucun défaut dans la constitution de son Dictionnaire, j'ai eu tort d'en changer la forme : si je prouve que le plan de Bayle est défectueux, je justifie le mien, & je dispose favorablement mes Lecteurs. Entrons dans cet examen, dont la matiere est neuve & très-intéressante.

C'est une chose assez particuliere qu'un homme aussi éclairé que l'étoit Bayle, ait conçu le triste projet de composer un Dictionnaire, & que les inconvéniens, attachés à ces entreprises volumineuses, ne l'ayent point effrayé. Il me semble qu'une occupation de cette nature n'étoit nullement digne d'un Ecrivain, dont le goût & le discernement ont passé pour exquis.

200 cc

8 vol

£2/10/-

DM/-

188

ANALYSE
DE
BAYLE.
TOME I.

ANALYSE
RAISONNÉE
DE
BAYLE,

OU ABRÉGÉ MÉTHODIQUE de ſes Ouvrages, particulierement de ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps inſtructif & agréable de lectures ſuivies.*

TOME I.



A LONDRES.

M. DCC. LV.

donne aisément les fautes de style à l'Auteur d'un gros livre, & d'ailleurs on les remarque à peine dans un ouvrage de longue haleine : c'est une perspective, où les rudesses du pinceau s'adoucissent, & s'effacent. La même chose n'arrive pas dans un Ouvrage moins étendu : c'est un tableau racourci, d'où les objets sortent ; leurs défauts s'y présentent dans un jour moins favorable. J'ai éprouvé la différence de ces effets dans le cours de mon travail. Quand je lisois Bayle, je m'appercevois à peine des irrégularités de son style : j'éprouvois le contraire, quand je le transcrivois ; les mêmes négligences devenoient sous ma plume des objets très-sensibles, & me paroissoient choquantes dans mes extraits. Elles eussent infailliblement défiguré cette Analy-

se, & il se seroit même trouvé des Lecteurs assez injustes, pour les mettre sur le compte de l'Abbréviateur. Il a donc fallu rectifier un peu les choses à cet égard. Mais j'avois de grands ménagements à observer. Abandonner Bayle à toutes ses négligences, c'étoit exposer sa réputation & la mienne; prétendre l'orner, l'embellir, lui prêter le fard, l'enluminure, les clinquans, & les Pompons modernes, c'étoit une entreprise ridicule; se borner aux changements indispensables, lui ôter ses rudesses, lui conserver sa candeur, sa simplicité noble, son air libre & facile; éviter sur-tout la bigarrure des styles, & suivre avec exactitude les loix de l'assortiment, c'étoit ce me semble, le seul parti raisonnable, & c'est sur cette idée que j'ai réglé mes corrections.

VI. Ceux qui examineront toute l'étendue de ce plan, comprendront sans peine ce qu'il m'en a coûté pour remplir les divers objets qu'il embrasse, pour rassembler tant de pieces détachées, pour les mettre en œuvre, & pour en composer un corps régulier. Le choix seul, & l'assortiment des liaisons & des transitions, a exigé des soins & des ménagements infinis. Si ces liaisons ne sont point par-tout aussi naturelles, qu'on pourroit le desirer, & si l'on trouve de tems en tems quelques irrégularités dans l'exécution, il ne faut pas s'en prendre uniquement à l'Auteur de cette *Analyse*, mais songer un peu aux difficultés qu'il a eu à surmonter, & sur-tout à la nature de l'Ouvrage qu'il a entrepris. S'il est difficile de mettre un certain ordre

dans ses productions, & de regler la marche de ses propres pensées, combien n'en coute-t-il pas davantage pour arranger & pour rectifier celles des autres.

VII. Quoique le *Dictionnaire Historique & Critique* soit l'objet principal de cette collection, elle ne laissera pas de s'étendre sur les *Oeuvres diverses* de Bayle, si je vois jour à pouvoir m'en servir, sans multiplier extraordinairement les volumes. J'en publie quatre aujourd'hui, & je les annonce avec la confiance que doivent m'inspirer le sujet neuf & intéressant de cette *Analyse*, l'utilité de son objet, le soin que j'ai pris pour la rendre digne de l'attention & des suffrages de toutes sortes de Lecteurs, & surtout l'autorité du grand nom qu'elle porte.

VIII. Les Tables, qu'on trouvera à la tête de ces quatre volumes, contiennent une exposition si détaillée des matieres, qu'un plus long éclaircissement sur ce sujet seroit ici très-superflu. Il suffit de dire un mot de leur division générale. Les deux premiers offrent un mélange de *Considerations* & de *Recherches*. J'avois d'abord résolu de séparer ces deux objets, & peut-être que mon *Analyse* en eut été plus réguliere. Mais je me suis apperçu qu'un volume de réflexions, la plupart sérieuses, paroitroit trop uniforme aux Lecteurs qui aiment la variété, & qu'un autre volume de recherches, souvent très-badines, paroîtroit superficiel aux Lecteurs graves; qu'après tout l'association de ces matieres n'étoit pas absolument incompatible; qu'il en résulteroit une plus grande

variété, & qu'on regagneroit avec usure du côté de l'agrément, ce qu'on pourroit perdre du côté de la symétrie. Ces raisons m'ont déterminé à rassembler, & à présenter sous un même point de vue ces divers objets. Le troisieme & le quatrieme volumes ont plus d'uniformité sous le titre d'*Histoire des Dogmes & des Opinions*, ils contiennent l'exposition d'un grand nombre de systêmes, en matiere de Philosophie & de Religion; l'*Atomisme*, le *Cynisme*, le *Pyrrhonisme*, l'*Epicurisme*, & tant d'autres Dogmes moraux & Physiques des anciens Philosophes; avec les *Opinions* de quelques Modernes, & des particularités très-intéressantes concernant la vie, le caractere, & les mœurs des uns & des autres. Les systêmes de Religion sui-

vent immédiatement ; ils comprennent non-seulement les dogmes de ces hardis Législateurs, qui ont introduit dans le monde de nouveaux cultes, ou altéré les cultes dominants, tels qu'Arius, Manès, Mahomet, &c, mais une infinité de détails sur d'autres Sectes moins connues, sur les Religions étrangeres, sur les sentiments hétérodoxes, & les visions fantastiques de quelques Enthousiastes. Ces matieres rempliront une partie du quatriéme Volume, & l'on en trouvera la suite dans le cinquieme.

IX. Si certains esprits, gâtés par les bagatelles, dont on ne cesse de repaître notre siecle, trouvoient quelque chose de trop sérieux dans la discussion de ces différents systémes, je commencerois par plaindre leur insensibilité,

bilité, & leurs dégouts. Je leur dirois ensuite, lisez toujours: si c'est l'amusement que vous cherchez, vous en trouverez dans les Articles même qui vous paroîtront d'abord les plus tristes. Tel est le génie de Bayle: il sait répandre l'agrément sur les recherches les plus sombres, comme il mêle toujours de la solidité dans les matieres de pur enjouement. Enfin je les renverrois à l'Auteur du Dictionnaire, qui leur donneroit ce petit avis. *Je n'ai rien à répondre à ceux qui se plaignent de ce que mon Ouvrage ne leur fournit pas en assez grande quantité les choses qui sont de leur gout. C'est le destin inévitable des Ecrits miscellanés. Chaque Lecteur y trouve trop de ceci: trop peu de cela..... Ceux qui se plaisent aux raisonnements Philosophiques, y en voudroient davantage:*

ceux qui ne les aiment pas, y en voudroient beaucoup moins......... Je les prie tous de se souvenir de ce bon mot de Pline, pardonnons aux autres leurs inclinations, afin qu'ils nous pardonnent les nôtres.... Demus alienis oblectationibus veniam, ut nostris impetremus (*d*)

(*d*) Bayle, *Avertissement sur la seconde Edition* de son Dictionnaire.

J'aurois voulu mettre à la suite de cette introduction une Vie de Bayle; & c'étoit ici sa veritable place. Mais la distribution de ce Volume, & des trois autres, ne m'a pas laissé assez d'espace. Je verrai à la placer dans un des Tomes qui suivront.



TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CONSIDERATIONS ET RECHERCHES VARIE'ES.

SUR L'HISTOIRE.

SUR LA RELIGION.

SUR LA POLITIQUE.

SUR LES GENS DE LETTRES.

SUR DES SUJETS DETACHÉS.

ANALYSE



ANALYSE DE BAYLE.

SECTION PREMIERE.

CONSIDERATIONS ET RECHERCHES VARIÉES.

SUR L'HISTOIRE.

C'EST une chose bien étrange, qu'un Ecrivain qui veut suivre religieusement les regles de l'Histoire, soit exposé à passer pour un faiseur de satyres. La corruption des mœurs a été

Triste condition d'un Historien qui veut être sincere.

ſi grande, tant parmi les perſonnes qui ont vécu dans le monde, que parmi celles qui ont paſſé leur vie dans les Cloîtres & dans d'autres aſyles ſacrés, que plus on s'attache à donner des relations fidelles & véritables, plus on court riſque de ne compoſer que des libelles diffamatoires. Il y a, ſans doute, une grande oppoſition entre l'Hiſtoire & la Satyre; mais il faudroit peu de choſe pour métamorphoſer l'une en l'autre. Si d'un côté vous ôtiez à la Satyre cet eſprit d'aigreur, cet air de colère, qui fait juger que la paſſion a plus de part aux médiſances qu'on raconte, que l'amour de la vertu; & ſi vous joigniez de l'autre l'obligation de narrer indifféremment le bien & le mal, ce ne ſeroit plus une Satyre, ce ſeroit une Hiſtoire. Engagez d'autre part les Hiſtoriens à raconter fidélement tous les crimes, toutes ſes foibleſſes, tous les déſordres de l'Homme; leur ouvrage ſera plutôt une Satyre qu'une Hiſtoire, pour peu qu'ils témoignent d'émotion à la vûe de tant de faits condamnables, dont ils feront rapport au Public. Je ne crois pas qu'on doive exiger d'un Hiſtorien tout le ſang-froid avec lequel les Juges

prononcent une Sentence de condamnation contre les voleurs & les homicides. Quelques réflexions un peu animées ne lui messéyent pas. *

☞ UN des plus célebres Orateurs d'Athenes (a) observe que les Ecrivains de son Pays s'attachoient extrêmement à célebrer les combats & le courage d'Hercule, & ne faisoient aucune mention de ses autres qualités, comme de sa prudence, de sa justice, de son sçavoir : vertus infiniment plus estimables que la force de ses bras. Cette remarque peut faire songer au mauvais goût de l'esprit de l'homme. Les Orateurs en usoient de la sorte, tant parce qu'ils étoient plus frappés eux-mêmes du brillant que du solide, que parce qu'ils croyoient que leurs Auditeurs & leurs Lecteurs applaudiroient plus volontiers à des récits de combats, qu'à la description des vertus que l'on exerce dans un temps de paix. Horace a fort bien marqué cela, en supofant que les Ombres écoutoient avec admiration les chants de Sapho,

Pourquoi les récits de batailles intéressent davantage la plûpart des Lecteurs que la description des événemens pacifiques.

* Dictionaire Hist. & Crit. art. *Bruschius*, remarque D.

(a) Isocrate.

& les vers d'Alcée ; mais qu'elles admiroient davantage ce dernier, parce qu'il ne parloit que de guerres, que de révolutions d'Etat, que d'exils (*b*).

On doit remarquer outre cela que des Tyrans renversés, que des monstres domptés, qu'en un mot un temps de désordre & de carnage, sont des matieres plus propres à faire paroître l'esprit & l'éloquence d'un Ecrivain, que ne l'est un train de vie uniforme, & compassé. Un Historien qui n'a pas de grands événemens à écrire, s'endort sur son ouvrage, & fait bâiller ses Lecteurs. Mais une guerre civile, deux ou trois conspirations, autant de batailles, les mêmes Chefs tantôt abbatus tantôt relevés, aiguisent sa plume, échauffent son imagination, & tiennent ses Lecteurs en haleine. Je crois franchement que si on lui commandoit de faire l'Histoire d'un Régne pacifique & tout d'une piéce, il se plaindroit de son sort ; à peu-près com-

(b) *Utrumque sacro digna silentio*
Mirantur Umbræ dicere, sed magis
Pugnas & exactos tyrannos
Densum humeris bibit aure Vulgus.

me Caligula se plaignit de ce que sous son Empire il n'arrivoit pas de grands malheurs : *Queri etiam palàm de conditione temporum suorum solebat, quòd nullis calamitatibus publicis insignirentur* (*c*). Les désolations, les calamités publiques sont un avantage pour l'Historien, & donnent du lustre à ses Ecrits. Il plaint, s'il est honnête homme, la grande Vestale qui fut enterrée toute vive, sous Domitien ; il abhorre le Tyran, qui, pour donner quelque relief à son régne (*d*), opprima cette malheureuse : mais néanmoins c'est un endroit favorable & très-commode à sa plume ; c'est un ornement à son Livre. Son ouvrage est un vaisseau qui ne vogue jamais mieux qu'en temps de tourmente : la tempête est son bon vent : le calme lui est funeste ; & quand un Historien peut débuter comme Tacite, par *Opus aggredior opimum casibus, atrox præliis, discors seditionibus, ipsâ etiam pace sævum. Quatuor Principes ferro interempti : tria bella civilia, plura externa, ac plerumque permixta* (*e*) &c.

(*c*) Sueton. In Caligulâ *cap.* 31.

(*d*) *Ut qui illustrari seculum suum tali exemplo arbitraretur.* Plin. *Ep.* XI. *lib.* IV.

(*e*) Tacit. Histor. *lib. I. cap.* 11.

il prévient avantageusement ses Lecteurs, & il sait fort-bien qu'il travaille sur un sujet heureux.

Quoi qu'il en soit, c'est une preuve de dépravation de goût que de préférer le récit des actions guerrieres, au récit des actions équitables; & d'admirer plus dans un homme la force des bras qui lui fait vaincre un sanglier ou un taureau, que la vertu qui le rend maître de ses passions, & qui le porte à servir utilement sa Patrie. Cette vertu, moins éclatante que l'autre, participe beaucoup plus à la véritable grandeur. Il y a plus de réalité dans les qualités d'Hercule, que les Beaux-Esprits d'Athenes passerent sous silence, que dans celles qu'ils prônerent si pompeusement. Mais que voulez-vous? Ils suivirent le goût du Public.

Notez que les jeunes gens prennent beaucoup plus de plaisir aux Histoires Romanesques, qu'aux Histoires véritables; mais lorsque l'âge nous a meuri & rectifié le jugement, nous aimons mieux lire un de Thou & un Mézerai, qu'un la Calprenede & un Scudéri. Mais il arrive à très-peu de gens de perdre le goût de l'enfance par raport à la description d'un Regne

tranquille, & à l'Histoire d'un Regne rempli de troubles & de grands événemens. *

☞ CAPRIATA, Historien célebre, ne voulut point dédier ses Ouvrages à aucun Prince : il aima mieux les adresser à des particuliers. Il eut peur qu'une Epître dédicatoire à quelque Puissance, ne donnât lieu d'imaginer qu'il n'avoit pas bien suivi les régles de l'Art Historique. *Il n'y a point de Prince*, disoit-il, *qui ne soit intéressé aux choses que je rapporte ; on pourroit donc se persuader que ce que j'ai dit à l'avantage de celui à qui je dédierois mon Livre, seroit une flatterie, ou que je lui ferois un affront par les récits qui ne lui sont pas avantageux. On pourroit aussi soupçonner que le desir de me procurer les bonnes graces d'un Monarque, m'a servi de frein pour me faire taire, ou d'éperon, pour aller au-delà de la Vérité* (a). Rien de plus judicieux que cela ; car autant que seroit louable la sincérité d'un Historien qui auroit blâmé justement la conduite d'un

Inconvénient des Dédicaces aux Princes.

* Art. *Hercule*, rem. R.

(a) Capriata, Epitre. Dédic. de la I. Part de son Hist.

Prince, autant devroit-on censurer son imprudence, s'il dédioit son Livre au même Prince qu'il n'auroit point épargné. C'est d'ailleurs la coutume de piper aux Souverains à qui l'on adresse un Ouvrage. On aspire à quelque pension, ou à quelque gratification. On sait donc ce qu'il faut dire & ce qu'il faut taire. On s'est réglé là-dessus dans tout le cours de l'ouvrage où l'on a parlé de leurs actions. Leur dédier une telle Histoire, qu'est-ce autre chose que notifier d'entrée de jeu, qu'on a renoncé à sa liberté, & qu'on cherche maître ? N'est-ce pas pour le moins faire soupçonner cela ? *

Quels sont les devoirs & les droits d'un Historien.

☞ Tous ceux qui savent les Loix de l'Histoire, tombent d'accord qu'un Ecrivain qui veut remplir fidélement ses devoirs, doit se dépouiller de l'esprit de flatterie & de l'esprit de médisance, & se mettre, autant qu'il est possible, dans l'état d'un Stoïcien, qui n'est agité d'aucune passion. Insensible à tout le reste, il ne doit être attentif qu'aux intérêts de la vérité, & sacrifier à cela le ressentiment d'une injure, le souve-

* Art. *Capriata*, Rem. E.

nir d'un bienfait, l'amour même de la Patrie. Il doit oublier qu'il est d'un certain Pays, qu'il a été élevé dans une certaine communion, qu'il est redevable de sa fortune à tels & à tels: il doit méconnoître jusqu'à ses Parens & ses amis. Un Historien, en tant que tel, est comme Melchisedech, sans pere, sans mere, sans généalogie. Si on lui demande: *D'où êtes-vous?* Il faut qu'il réponde: *Je ne suis ni François, ni Allemand, ni Anglois, ni Espagnol*, &c. *je suis Citoyen du Monde: je ne sers ni l'Empereur, ni le Roi de France; mais je suis au service de la Vérité: C'est ma seule Reine; je n'ai prêté qu'à elle le serment d'obéissance: je suis son Chevalier; j'ai fait vœu de la défendre envers tous & contre tous, & je porte pour collier de l'Ordre le même ornement, que le Chef de la Justice & du Sacerdoce des Egyptiens* (*a*). Tout ce qu'il donne à l'amour de la Patrie est autant de pris sur les attributs de l'Histoire, & il devient un mauvais Historien à proportion qu'il se montre bon sujet.

(a.) *Circà collum imaginem ex sapphiro gemmâ confectam gestabat, quæ vocabatur* VERITAS. Ælian. var. Histor. *libr.* XIV. *cap.* XXXIV.

Dum Patriam laudat, damnat dum Poggius hostem,
Nec malus est civis, nec bonus Historicus.

Sanazar.

Le Maréchal de Bassompierre, dans un Ecrit intitulé, *Observations contre du Pleix*, fait à cet Historien de cruels reproches, pour s'être expliqué très-librement sur les galanteries de Marguerite de Navarre, premiere femme de Henri IV. Il le blâme sur-tout d'avoir dit que Marguerite avoit eu deux bâtards. Du Pleix avoit été Officier & Pensionnaire de cette Reine; & c'est là-dessus que M. de Bassompierre fonde principalement ses déclamations & ses invectives. *Infâme vipère*, dit-il, *qui.... déchire les entrailles de celle qui t'a donné la vie! Ver qui mange la même chair qui t'a procréé! Chien enragé qui mords ton propre maître*, &c. Au fond cette querelle est très-injuste; car ce n'étoit point à du Pleix l'Historiographe à s'acquitter des obligations de du Pleix le domestique de la Reine Marguerite. Il n'a dû, en tant qu'Historiographe, ni reconnoître un bon office, ni se venger d'u-

ne injure. Son obligation unique a été de représenter les choses comme elles étoient, sans les déguiser, ou en faveur de ses amis, où au préjudice de ses ennemis. Il avoit, à l'égard de la Vérité, les mêmes engagemens que les Magistrats ont à l'égard de la Justice. Puis donc qu'on seroit déraisonnable de reprocher comme une noire ingratitude à un Juge d'avoir fait perdre un méchant procès à son bienfaiteur, on n'est point en droit de se plaindre de du Pleix, sous prétexte qu'il a débité des vérités diffamantes au sujet d'une Princesse chez qui il avoit eu de l'emploi. C'est ignorer les bornes des choses, que de soutenir que la gratitude doit s'étendre jusque sur les biens qui ne nous appartiennent pas; & que pour s'acquiter des obligations que l'on a aux gens, on peut se servir du bien d'autrui. Si vous voulez reconnoître les bons offices qu'on vous a rendus, faites-le à vos dépens: ne le faites pas aux dépens de votre prochain. Un tel est cause que vous êtes riche, que vous possédez la Charge ou de Maître des Requêtes, ou de Président, &c. Assistez-le de votre bourse, s'il en a besoin; mais ne lui faites pas gagner un procès injuste. Car

si vous lui donniez gain de cause, votre gratitude seroit un larcin, & une infraction de vos devoirs les plus essentiels. Vous êtes le Ministre de la Justice : rien ne vous permet de la violer ; ce n'est point à vous, entant que Juge, à reconnoître les bienfaits que vous reçûtes autrefois, en tant que Maître d'Hôtel, ou que Précepteur. L'application de tout ceci à un Historiographe, Ministre public de la Vérité, n'est pas mal-aisée.

Si pendant le cours d'une procédure criminelle, du Pleix eût refusé d'être témoin contre Marguerite de Valois, & s'il eût souffert la question plutôt que de révéler les adultères de cette Dame, dont il étoit le domestique, il eût mérité des éloges. Son silence en ce cas-là eût été cent fois plus louable qu'une confession ingénue. Mais en composant l'Histoire de France, il a été dégagé de tous les devoirs de Domestique, & il a pû déclarer publiquement ce qu'il n'auroit pû dire à des Commissaires qui auroient instruit un Procès. J'avoue qu'il a diffamé une Princesse de sang Royal; mais si, pour ménager l'honneur de l'auguste Famille dont

elle sortoit, il eût été obligé de se taire; il faudroit conclure qu'un Historien doit garder le silence sur toutes les conspirations des Princes du Sang: que, par exemple, les Historiens Espagnols n'auroient jamais dû parler, ni des complots de Dom Carlos, ni de la peine qui les suivit. Or, comme cela est absurde, il s'ensuit que M. de Bassompierre n'a point critiqué justement la conduite de du Pleix.

Si l'on me répond que les rebellions des Princes sont des faits publics, & par conséquent qu'un Historien ne les peut passer sous silence, je répliquerai que les amourettes de la Reine Marguerite étoient en leur espéce aussi connues que les fréquentes rechutes du Duc d'Orléans, frere de Louis XIII. Toute la Cour étoit bien instruite de la réprimande que cette Reine reçut du Roi son frere, qui lui reprocha, entre autres choses, d'avoir accouché d'un bâtard. Tous les Ambassadeurs furent informés de cela, & sans doute ils l'écrivirent à leurs Maîtres, aussi-bien que le Ministre (*b*) de

(*b*) Voici ce que Busbecq raconte dans une Lettre qu'il écrivit de Paris à Sa Majesté Im-

l'Empereur. Toute la France sçut l'affront que le même Roi (c) fit faire à Marguerite, dans un chemin public (d). Les suites de cette injure éclaterent par les plaintes du Roi de Navarre. En un mot, ce n'étoit point révéler des anecdotes, que de dire, dans une Histoire, ce que du Pleix a publié touchant les galanteries de la Reine de Navarre. Et vous noterez, s'il vous plaît, que certaines raisons d'Etat, qu'il a marquées, l'obligerent à parler. *Je n'écris pas ici*, dit du Pleix, *des Panégyriques pour les Princes & les Princesses, mais une vraie Histoire qui doit exprimer leurs vertus, & ne supprimer pas leurs vices; afin que leurs Successeurs, craignant une pareille flétrissure en leur mémoire, imitent leurs louables actions, & s'éloignent des mauvaises. D'ailleurs, par*

périale, le 27 Août 1583 : *Rex Sororem suam, Reginam Navarræ, palam multis audientibus graviter increpuit, quòd vitam degeret turpem, & flagitiis contaminatam. Commemoravit memoriter machorum introductiones, quibus illa consuevisset; etiam* puerum sine mariti operâ natum *objectavit.* (Busbecquius, Ep. XIII. ad Rudolph. II. Imperatorem.)

(c) Henri III.

(d) Par-dela Palaiseau : on fouilla la litiere de Marguerite; on lui fit ôter son masque, on lui enleva son Apothicaire, son Médecin, & plusieurs autres Domestiques.

considération d'Etat, il importoit de marquer que ces bâtards étoient nés d'elle, durant son divorce & éloignement du Roi : car autrement ils pouvoient passer pour légitimes : vû même qu'on n'a jamais voulu punir comme imposteur ce Religieux, qui s'est si longuement produit (ainsi qu'il fait encore) *pour fils de la Reine Marguerite* (*e*). Voilà une excellente justification. Notez aussi qu'il y a eu bien des gens qui ont censuré du Pleix d'avoir mis ces choses dans son Ouvrage ; mais qu'il ne s'en est point trouvé qui ayent soutenu que c'étoient des calomnies. Les Censeurs se sont bornés à dire qu'il falloit cacher cela sous le voile de la discrétion. Or, puisque notre Historien n'a eu besoin que de se justifier de la liberté qu'il s'étoit donnée de publier de semblables vérités, & puisqu'après cette justification il a laissé dans son ouvrage tous ces endroits-là, ensorte qu'ils ont été imprimés & réimprimés avec privilége, nous pouvons conclure que ce sont des faits qui doivent passer pour constans : &, sous ce point de vûe, du Pleix mérite des éloges. Car on peut

(*e*) Dupleix, Histoire de Louis XII.

dire qu'il a contribué plus que tout autre, à fixer la certitude de ces faits. Les Satyres du sieur d'Aubigné ne seroient pas d'un témoignage assez autentique : mais quand on les voit confirmées par l'aveu public d'un Historien, qui a été Commensal de la Maison de cette Reine, on ne peut plus en douter. Que leur manque-t-il ? L'Historien a vécu dans ce tems-là : il a été domestique de cette Princesse : il lui a donné toute la gloire qu'elle meritoit par d'autres endroits ; il a été blâmé, non pas de l'avoir calomniée sur celui-là, mais de ne l'avoir point épargnée : il ne s'est point rétracté ; il n'a point supprimé, dans une nouvelle Edition, ce qu'il avoit dit dans la premiere. Qu'on allegue tant qu'on voudra le silence de mille & mille Ecrivains ; & les éloges qu'ils ont répandus sur la mémoire de Marguerite, on n'affoiblira jamais cette vérité de fait. Car il faut bien prendre garde que les flatteurs n'ont pas osé soutenir qu'elle a été un exemplaire de pudicité : ils se contentent de ne rien dire sur ce chapitre. S'ils avoient soutenu qu'elle fut toujours très-chaste, ils formeroient une faction,

une espéce de schisme dans le Monde de l'Histoire ; & fomenteroient le Pyrrhonisme qui n'y est déja que trop étendu à d'autres égards.*

Témérité de l'Historien Joseph.

IL Y A long-tems que j'ai conçu de l'indignation contre l'Historien Joseph. Un homme qui faisoit profession ouverte du Judaïsme, dont la foi étoit fondée sur la Divinité de l'Ecriture, ose raconter les faits autrement qu'il ne les lit dans l'Histoire Sainte : il change, il ajoute, il supprime des circonstances ; il trouble l'ordre de plusieurs événements ; en un mot, il a quelquefois l'audace de démentir les Saints Livres, comme s'il avoit eu de meilleurs mémoires que Moyse, & les autres Ecrivains inspirés. Cela est-il supportable ? Et n'en faut-il pas conclure, ou que Joseph ne s'est guère soucié de scandaliser sa Nation, ou qu'il a crû que son sentiment sur la faillibilité, & par conséquent sur la non-inspiration des Auteurs Sacrés, étoit commun parmi les Juifs ? Il méritoit bien que Théodore de Beze lui donnât ce coup : *Hoc ego semel pronuncio, ... si verus est*

(*) Art. *Usson*, rem. F.

multis locis Josephus, mentitum esse multis locis Mosem, & Sacros omnes Scriptores. Sed non potiùs istos pro veris ipsius Dei interpretibus, illum verò pro Sacerdote rerum Sacrarum valdè imperito, atque etiam negligente & prophano scriptore habebimus (a)? Je crois que tous les anciens Historiens ont pris la même licence, à l'égard des vieux Mémoires qu'ils consultoient. Ils y ont cousu des supplements; & n'y trouvant pas les faits développés & embellis à leur fantaisie, ils les ont étendus & habillés comme il leur a plû: & aujourd'hui nous prenons cela pour Histoire. *

Que les digressions sont quelquefois nécessaires dans l'Histoire.

☞ C'EST un défaut dans un Historien, que de s'écarter trop souvent de son sujet, pour se jetter dans des digressions étrangères: mais il ne s'ensuit pas que ce soit une vertu que de se plaire à ne quitter jamais sa matiere principale. C'est outrer une bonne chose, c'est la gâter. Il y a un milieu entre ces deux extrêmités, comme un ancien Critique (a) l'a judicieusement observé. Il

(a) Theod. Beza, *Respons. ad Baldium*, oper. Tom. II.

* Art. *Abimelech*, rem. C.

(a) Théon.

blâme Philiſtus, Hiſtorien Grec, de ne point faire de digreſſions. Il dit qu'il en faut faire quelquefois, & qu'elles ſervent de repoſoir. Il a raiſon. Un peu de variété eſt néceſſaire dans tous les ouvrages d'eſprit; & l'on remarque que les Ecrivains les plus réguliers ne ſont pas ceux qui ſe font lire le plus agréablement. Je pourrois indiquer des Hiſtoires qui font bâiller les Lecteurs, quoiqu'elles ſoient écrites avec une obſervation exacte des régles: un ſtile grave, ſerré, correct, ſentencieux: une narration déchargée d'incidents & de minuties: aucun détail, aucun écart, toujours ſur la ligne droite, parce qu'elle eſt la plus courte. D'autres Ecrivains, ſortant quelquefois de la gravité, ſoit à l'égard du langage, ſoit à l'égard des matieres, & ne faiſant point ſcrupule de s'écarter de leur chemin, pour donner place à un épiſode; font une hiſtoire qui tient perpétuellement en haleine le Lecteur. Il ſe trouve à la fin, avant qu'il ait eu le temps de s'ennuier.

Je n'examine point ſi c'eſt une preuve de l'une de ces deux choſes, ou que les régles ſont fauſſes, ou que l'eſprit des Lecteurs eſt faux. Je m'arrête au fait, & je m'en rapporte à la remarque

d'un homme de très-bon goût (*b*): *Quelle prodigieuse distance*, dit-il, *entre un bel ouvrage & un ouvrage parfait ou régulier; je ne sai s'il s'en est encore trouvé de ce dernier genre. Il est peut-être moins difficile aux rares génies de rencontrer le grand & le sublime, que d'éviter toutes sortes de fautes. Le Cid n'a eu qu'une voix pour lui à sa naissance, qui a été celle de l'admiration: il s'est vû plus fort que l'autorité & la politique, qui ont tenté vainement de le détruire; il a réuni en sa faveur des esprits toujours partagés d'opinions & de sentiments, les Grands & le Peuple; ils s'accordent tous à le savoir de mémoire, & à prévenir au Théâtre les Acteurs qui le récitent. Le Cid enfin est un des plus beaux Poëmes que l'on puisse faire; & l'une des meilleures critiques qui ait été faite sur aucun sujet, est celle du Cid.*

Voilà le plus bel exemple que l'on puisse citer de l'insuffisance des régles. L'Auteur du Cid n'en observa presque aucune. L'Académie Françoise l'en déclara infracteur, & cependant il char-

(*b*) La Bruyere, *Caracteres de ce Siécle*, au Chap. *Des Ouvrages d'Esprit.*

ma, & il charme encore le Public. Il perdit sa cause devant les Maîtres, & il gagna par-tout ailleurs. Il en appella au Peuple, comme l'Horace qui avoit tué sa Sœur, & qui fit casser à ce Tribunal la Sentence des Juges d'office. Les *Essais de Montagne* sont une autre exemple de l'irrégularité heureuse. Si l'on mettoit dans ce Livre-là beaucoup de méthode, l'on en ôteroit les principaux agrémens. *

Combien il est difficile de faire de bons Abrégés.

☞ C'EST peut-être le plus mal-aisé de tous les ouvrages de plume, que celui de bien abréger. Il faut un discernement peu commun, pour juger quelles sont les circonstances dont la suppression obscurcit, ou n'obscurcit pas la narration. Justin est un Abréviateur de petit jugement, & je suis sûr que Trogue Pompée pesteroit cent fois le jour contre lui, s'il pouvoit connoître le mauvais état où son ouvrage a été réduit par ce faiseur d'Abrégés. Il se perdroit lui-même dans les ténebres de son Abréviateur. Justin & ses semblables; ont ignoré qu'un Abrégé doit ressembler aux Pigmées qui ont toutes les parties du corps humain, mais cha-

* Art. *Philistus*, rem. E.

cune à proportion plus petite que celles d'un homme de belle taille. Appétissez dans un Abrégé les parties d'une narration, tant qu'il vous plaira : mais ne les retranchez pas entierement. *

Insuffisance des Dictionnaires Historiques.

☞ La plûpart des Généraux d'Armée, Anciens & Modernes, se trouvent dans le Dictionnaire Historique de Moréri. On y trouve sur-tout les Connétables, les Amiraux, & les Maréchaux de France. Ces derniers articles ne coutoient que la peine de copier le P. Anselme. Mais tout ce qu'on lit à ce sujet, soit dans Moréri, soit même dans le P. Anselme, ne sçauroit satisfaire la curiosité des Lecteurs. Ce n'est rien que d'aprendre qu'une telle année un Général prit ou secourut une ville, qu'il gagna une bataille, &c. On veut savoir outre cela quel étoit son caractere ; s'il excelloit en courage ou en prudence ; s'il étoit plus propre à conquérir qu'à conserver ; si par trop de feu il s'éblouissoit un jour de combat, ou s'il demeuroit tranquille dans le plus fort du péril ; par quels coups de tête il gagna une bataille qui étoit déja

* Art. *Achille*, rem. C ; & Art. *Arsinoé*, rem. C.

presque perdue; par quelle faute il fut vaincu dans une autre occasion. On souhaite encore de savoir, si en effet il remporta la victoire, comme l'assurent les Ecrivains de son parti, ou s'il la perdit comme l'assurent les Ecrivains du parti contraire. Ces disputes-là sont innombrables. Cela vient très-souvent de ce que par des raisons de politique, on se sert du nom de victoire dans les premieres Relations du combat, qui se vendent publiquement. Ce titre qui ne devroit être que passager, devient primordial : c'est comme un nom de Baptême qu'on porte toujours. Pour moi, si j'avois à écrire sur de semblables matieres, je me croirois obligé de discuter toutes ces choses, & de mettre en parallele les Relations des deux partis; afin qu'en établissant pour principes les faits dont elles conviennent, soit à l'égard du combat, soit à l'égard de ses suites, on pût parvenir par la voie des conséquences à quelque sorte de certitude.

Comment on devroit traiter l'Article des Généraux.

Par exemple, si je parlois du Maréchal de Luxembourg, je voudrois marquer le caractere qui le distinguoit des autres guerriers; donner quelque détail sur les occasions où il montra en

quoi ses talents étoient d'un ordre inférieur. J'éviterois les péchés de commission & d'omission, que je trouve sur son Chapitre dans le Dictionnaire de Moreri. Je ne dirois pas qu'il *défit les Armées* de Hollande *près de Bodegrave* l'an 1672 : qu'il prit Bodegrave (*a*) l'an 1673 : qu'il fit lever le siege de Charleroi l'an 1674 : car le premier de ces trois faits est une hyperbole inexcusable, & les deux autres sont absolument chimériques. Je ne dirois pas qu'en 1673 *il passa au travers de l'armée ennemie au nombre de soixante & dix mille hommes, quoiqu'il n'en eût que vingt mille.* C'est une hyperbole qu'on ne pardonneroit point aux Poëtes. Je ne dirois pas qu'en 1678 *il battit l'Armée des Hollandois à St. Denys proche de Mons*; mais j'examinerois le Probleme du gain de cette bataille. Je ne dirois pas qu'en 1692 il prit à Steinkerke *le Canon, le Bagage, &c.* des Ennemis; car c'est un fait manifestement réfuté par la propre Relation qu'il fit lui-même de ce combat, & qui fut imprimée en France tout aussi-tôt. Je n'omettrois point la rebellion où

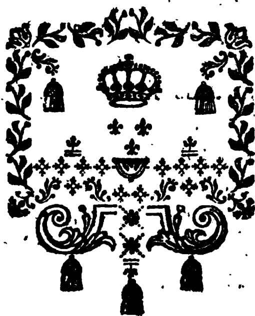
(*a*) Notez que Bodegrave n'est qu'un Village.

il

il s'obstina depuis l'an mil six cens quarante-neuf jusqu'à la paix des Pyrenées; je n'omettrois point sa campagne de Philisbourg, sous prétexte qu'il en fut mortifié. Je n'omettrois point sa prison de la Bastille, & je tâcherois de percer le voile épais sous lequel on tient couvertes les procédures de la chambre de l'Arsenal contre lui. Cela est d'autant plus à propos pour l'honneur de sa mémoire, qu'il a couru d'étranges bruits touchant ce procès. J'examinerois ce que tant de gens s'imaginent, sans beaucoup de raison peut-être, qu'il auroit rendu de plus grands services à la France pendant ses dernieres campagnes, s'il n'eût préféré au bien public ses intérêts particuliers, qui étoient de faire durer la guerre, ou s'il n'eût pas eu des ordres trop limités. Ces gens là prétendent qu'il n'étoit à la tête de l'Armée que comme les Légats du Pape à la tête du Concile de Trente, c'est-à-dire, qu'il falloit qu'il attendît par la poste un renouvellement continuel d'inspiration. Enfin, je tâcherois de trouver le véritable milieu, quant à ses Mœurs, entre son Oraison funebre, & certains Ecrits

qui ont été imprimés. On ne parle pas de tous : car la plûpart sont des satyres si fades, si impertinentes, & si manifestement suspectes de calomnie, qu'on ne devroit y avoir aucun égard. (*)

(*) Tiré des *Avertissemens sur la seconde Edition du Dictionn. Histor. & Crit.*





SUR LA RELIGION.

ON ne peut lire sans horreur l'Histoire de nos guerres Sacrées du XVIe Siécle : Siécle abominable, & auprès duquel la génération présente pourroit passer pour un siécle d'or, quelque éloignée qu'elle soit de la véritable vertu. Pour l'honneur du nom François & du nom Chrétien, il seroit à souhaiter que la mémoire de toutes ces inhumanités eût été d'abord abolie, & qu'on eût jetté au feu tous les Livres qui en parlent. Ceux qui semblent trouver mauvais que l'on fasse des Histoires, parce qu'elles ne servent, disent-ils (*a*), qu'à apprendre aux Lecteurs toutes sortes de crimes, ont raison en quelque maniere par rapport aux annales qui traitent des guerres de Religion. On n'y voit que saccagemens, que profanations, que massacres, qu'Autels renversés, qu'assassinats, que parjures, que fu-

Réflexions sur les Guerres sacrées du XVI. siecle.

(*a*) Voyez Mascardi, *Discours sur l'Histoire*.

reur. Mais comme toutes choſes ont deux faces, on peut à certains égards ſe conſoler de ce que la mémoire de ces effroyables déſordres s'eſt conſervée. Trois ſortes de gens auroient beſoin de conſulter chaque jour ces monumens hiſtoriques, & de s'en faire un ſujet ordinaire de méditation. Ceux qui gouvernent ſe devroient faire dire tous les matins par un Page : *Ne tourmentez perſonne ſur ſes opinions de Religion, & n'étendez pas le droit du glaive ſur la conſcience. Voyez ce que Charles IX & ſon Succeſſeur y gagnerent ; c'eſt un vrai miracle que la Monarchie Françoiſe n'ait pas péri par leur Catholicité. Il n'arrivera pas tous les jours de tels miracles : ne vous y fiez point. On ne voulut pas laiſſer en repos l'Edit de Janvier, & il fallut, après plus de trente ans de déſolation, après mille & mille torrents de ſang répandus, après mille trahiſons, mille incendies, accorder un Edit plus favorable.*

Ceux qui conduiſent les affaires Eccléſiaſtiques, ſont la ſeconde eſpece de gens qui doivent méditer profondément ſur les déſordres du XVI ſiécle. Quand on leur parle de *Tolé-*

rance, ils croyent entendre le plus affreux & le plus monſtrueux de tous les dogmes; & afin d'intéreſſer dans leurs paſſions le bras ſéculier, ils crient que c'eſt ôter aux Magiſtrats le plus beau fleuron de leur Couronne, que de ne leur pas permettre pour le moins d'emprifonner & de bannir les Hérétiques. Mais s'ils examinoient bien ce qu'on peut craindre d'une guerre de Religion, ils ſeroient plus modérés. *Vous ne voulez pas*, peut-on leur dire, *que cette Secte prie Dieu à ſa mode, ni qu'elle prêche ſes ſentimens : mais prenez garde, ſi l'on en vient aux épées tirées, qu'au lieu de parler & d'écrire contre vos dogmes, elle ne renverſe vos Temples, & ne mette vos propres perſonnes en danger. Que gagnâtes-vous en France & en Hollande en conſeillant la perſécution? Ne vous fiez point à votre grand nombre : vos Souverains ont des Voiſins ; & par conſéquent vos Sectaires ne manqueront ni de Protecteurs, ni d'aſſiſtance, fuſſent-ils Turcs.*

Enfin que ces Théologiens remuans, qui prennent tant de plaiſir à innover, jettent continuellement la vue ſur nos guerres Sacrées. Les Réformateurs en

furent la cause : on doit les excuser s'ils étoient bien persuadés de l'indispensable nécessité de cette réforme, & s'il n'y avoit point de milieu entre laisser damner tous les hommes, ou les convertir au Protestantisme. Dans ce principe nulle considération ne devoit les arrêter. Mais que des gens qui sont persuadés qu'une erreur ne damne pas, ne respectent point la possession, & qu'ils aiment mieux troubler le repos public que supprimer leurs idées particulieres, c'est ce qu'on ne peut assez détester. Qu'ils considérent donc les suites de leurs innovations, & s'ils peuvent s'y embarquer sans une absolue nécessité, il faut qu'ils ayent une ame de tigre, & plus de bronze autour du cœur, que celui qui hazarda le premier sa vie sur un frêle vaisseau. *Illi robur, & æs triplex circà pectus erat &c.*

Il n'y a point d'apparence qu'il s'éleve jamais dans le sein des Protestans aucun parti qui entréprenne de réformer leur Religion, de la maniere qu'ils ont réformé l'Eglise Romaine, c'est-à-dire sur le pied d'une Religion d'où il faut nécessairement sortir, si l'on n'aime mieux être damné

(1). Ainsi les désordres qu'ils auroient à craindre d'un parti innovateur seroient moins terribles, que ceux du

(1) N. B. Pourquoi un tel parti ne s'éleveroit-il pas parmi les Protestans? Les Luthériens ne damnent-ils pas les Calvinistes? A quoi a-t-il tenu que l'Arminianisme, né dans le sein de la Réforme, n'ait mis la Hollande en combustion? Que Bayle ne dise pas que les démêlés de Protestant à Protestant seroient moins vifs, parce que les différences du culte matériel ne seroient jamais fort considérables; c'est un autre sophisme. Faut-il de si grandes différences dans le culte extérieur, pour se déchirer avec la derniere animosité? l'Histoire des guerres Théologiques fournit des preuves du contraire, & ces preuves ne sont pas loin de nous. Quelques disputes de mots entre les Prêtres, un homme hardi & puissant pour chef, voilà la matiere des grandes révolutions dans le systême présent du monde. Ainsi la conjecture de Bayle est très-fausse: mais il ne l'a pas hazardée sans dessein. Il venoit d'attaquer indirectement les Auteurs de la funeste Réforme qui causa les malheurs du XVI. siécle: les Protestans pouvoient prendre en mauvaise part cette hardiesse: Bayle s'enveloppe, & affecte de tomber sur les Catholiques pour donner le change aux Religionnaires. Mais prenez garde à la conclusion, & vous verrez qu'il dirige ses principales attaques sur les Réformateurs inquiets & turbulens, qui bouleverserent l'Europe il y a deux siécles.

ſiécle paſſé. Les animoſités pourroient être moins échauffées qu'en ce temps-là, vû principalement qu'aucun des partis ne trouveroit à détruire dans l'autre aucun objet ſenſuel de ſuperſtition : point de divinités topiques, ni de Saints tutélaires à briſer ou à monnoier ; point de Reliques à jetter au vent, point de Ciboires, point d'Autels à renverſer. On pourroit donc être en guerre de Proteſtant à Proteſtant, ſans avoir à craindre toutes les fureurs qui parurent dans les démêlés du Proteſtant & du Catholique. Mais le mal ſeroit toujours aſſez funeſte, pour mériter qu'on tâche de le prévenir, en appliquant ceux qui aiment trop les diſputes à la conſidération des maux horribles qu'elles ont cauſés, & en leur repréſentant avec quelque force, que la plus funeſte intolérance n'eſt pas celle des Souverains, qui uſent du droit du glaive contre les Sectes : c'eſt celle des Docteurs particuliers, qui, hors des cas d'une très-urgente néceſſité, s'élevent contre des erreurs, protégées par la prévention des peuples & par l'uſage, & qui s'obſtinent à les combattre, lors même qu'ils voient que tout eſt déja en feu. (*)

(*) Art. *Macon*, rem. C.

☞ LE CAVALIER Guarini a touché dans son *Pastor fido* un des plus incompréhensibles Mystéres de la nature. Il introduit une fille, qui se sentant livrée à la discrétion de deux Tyrans ennemis, l'amour & l'honneur, porte envie au bonheur des bêtes, qui dans leurs amours n'ont point d'autre régle que l'amour même. Elle ne peut comprendre l'opposition qu'elle trouve entre la nature & la loi. L'une attache un plaisir extrême à certaines choses, & l'autre y attache la rigueur du châtiment. Sa conclusion est celle-ci:

Contrariétés entre les mouvemens de la Nature & les Loix de Dieu.

Sans doute ou la Nature est imparfaite en soi,
Qui nous donne un penchant que condamne la Loi;
Ou la Loi doit passer pour une Loi trop dure,
Qui condamne un penchant que donne la Nature.

Sans la révélation de Moyse il n'est pas possible de rien comprendre à cela; & je me suis cent fois étonné que les anciens Philosophes ayent si peu réfléchi sur une telle matière. Je ne parle que des Philosophes qui ont connu l'unité de Dieu; car ceux qui admettoient la pluralité des Dieux, n'ont dû trouver là aucune difficulté. Ils n'avoient qu'à supposer qu'un Dieu étoit

cause du penchant de la nature, & que d'autres divinités nous imprimoient les instincts de la conscience, & les idées de l'honneur. La difficulté ne regardoit que ceux qui étoient persuadés que l'univers est l'ouvrage d'un Dieu infiniment saint. Comment se peut-il faire que, sous un principe de cette nature, le genre humain soit attiré vers le mal par une amorce presque invincible, je veux dire par le sentiment du plaisir, & qu'il en soit détourné par la crainte des remords, ou par celle de l'infamie, & de plusieurs autres peines; qu'enfin il passe toute sa vie dans ce contraste de passions; tiraillé tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; tantôt vaincu par le plaisir, tantôt par la crainte des suites. Le Manichéisme est apparemment sorti d'une forte méditation sur ce déplorable état de l'homme *.

Pourquoi les Missionaires du seizié-

☞ L'AUTEUR qui a composé l'histoire de l'Eglise du Japon (*a*) *admire la profondeur des jugemens de Dieu*,

* Article *Guarini*, remarque E.

(*a*) Cette Histoire fut imprimée à Paris en 2 volumes in 4°, l'an 1689, sous le nom de l'Abbé de T.... (c'est le P. Crasset, Jésuite, qui a ainsi déguisé son nom.)

& s'étonne qu'il ait permis que le sang de tant de Martyrs ait été répandu dans ces Isles, *sans qu'il ait servi, comme dans les premiers siecles de l'Eglise, d'une semence féconde pour produire de nouveaux Chrétiens* (b). Sans prendre la liberté de rechercher les raisons que la sagesse de Dieu peut avoir de permettre dans un temps ce qu'elle ne permet pas dans un autre, l'on peut dire que le Christianisme du XVI siecle n'a pas eu droit d'espérer la même faveur & la même protection de Dieu, que le Christianisme des trois premiers siecles. Celui-ci étoit une Religion bénigne, humble, patiente, qui recommandoit aux sujets de se soumettre à leurs Souverains, & n'aspiroit pas à s'élever sur les trônes par la voie des rebellions. Mais le Christianisme, qui fut annoncé aux infideles au XVI siecle, n'étoit plus cela. C'étoit une Religion ambitieuse, sanguinaire, accoutumée au carnage depuis cinq ou six cens ans. Elle avoit contracté une très-longue habitude de se maintenir & de s'agrandir, en faisant passer au fil de l'épée tout ce qui lui résistoit. Les buchers, les bourreaux, le tri-

me siécle. n'ont pas eu les mêmes succès que les Apôtres des premiers temps.

(b) Tiré du Journal des Sçavans, Juillet 1689.

bunal effroyable de l'Inquisition ; les Croisades, les Bulles qui excitoient les sujets à la révolte, les Prédicateurs séditieux, les conspirations, les assassinats des Princes étoient les moyens ordinaires qu'elle employoit contre ceux qui ne se soumettoient pas à ses ordres. Devoit-elle se promettre la bénediction que le Ciel avoit accordée à l'Eglise primitive, à l'Evangile de paix, de patience & de douceur ? le meilleur parti que les Japonnois eussent à prendre, étoit de se convertir au vrai Dieu : mais n'ayant pas assez de lumieres pour renoncer à leur fausse Religion, il ne leur restoit que de choisir entre la persécution active & la persécution passive. Ils ne pouvoient conserver leur ancien gouvernement, ni leur ancien culte, qu'en exterminant les Chrétiens. Ceux-ci tòt ou tard eussent ruiné l'un aussi-bien que l'autre : ils auroient armé tous leurs Néophytes : ils auroient introduit dans le Pays les fécours & les cruelles maximes des Espagnols ; & à force de supplices & de massacres ils auroient mis sous leur joug tout le Japon. C'est par de tels moyens que le Christianisme s'est in-

troduit dans l'Amerique. Ainsi quand on ne considere les choses que selon les vues de la Politique, on doit convenir que la persécution suscitée aux Chrétiens dans les Isles Japonnoises, a été dans l'ordre des moyens que la prudence fait prendre pour prévenir le renversement de la Monarchie, & le saccagement d'un Etat. L'ingénuité d'un Espagnol justifie les précautions de ces infidéles. „ Elle donna un prétexte spécieux aux Bonzes d'exer-
„ cer leur haine, & de solliciter
„ l'extirpation des Chrétiens. Inter-
„ rogé par le Roi de Tossa, com-
„ ment le Roi d'Espagne étoit deve-
„ nu maître d'une si grande étendue
„ de Pays dans l'un & l'autre hémi-
„ sphère, il répondit trop naïve-
„ ment, qu'il envoyoit des Religieux
„ prêcher l'Evangile aux Nations
„ étrangeres, & qu'après avoir con-
„ verti bon nombre de Payens, il
„ envoyoit ses troupes, qui, se joi-
„ gnant aux nouveaux Chrétiens,
„ subjuguoient le Pays. Cette indis-
„ crétion couta cher aux Chrétiens
„ (c). *

(c) Journal des Sçavans, *ubi suprà.*
* Art. *Japon*, rem. E.

Ignorance des anciens Payens sur la Divinité.

☞ Les anciens Payens ne connoissoient de Dieu que le nom. L'idée qu'ils attachoient au mot *Dieu* ne ressembloit nullement à la nature divine, elle en étoit même infiniment éloignée, de sorte que les Athéniens n'étoient pas les seuls à qui S. Paul eût pu dire qu'ils avoient dressé un Autel *au Dieu inconnu.* Tous leurs Autels méritoient cette inscription; & je ne sçaurois penser à la distinction qu'on fit à Athènes entre les Dieux inconnus & les Dieux connus, sans me souvenir de la distinction qu'on fait dans les Ecoles d'Aristote, entre les qualités occultes & les qualités manifestes. Il n'y a point d'autre différence parmi les Péripatéticiens entre les qualités manifestes & les qualités occultes, si ce n'est qu'ils ont un mot pour désigner les qualités manifestes, *calor*, *frigus*, *humiditas*, *siccitas*, &c. & qu'ils n'en ont point pour désigner les qualités de l'aiman. Disons de même que, parmi les Athéniens, il n'y avoit point d'autre différence entre les Dieux inconnus & les Dieux connus, si ce n'est qu'on avoit un nom à donner aux uns, *Jupiter*, *Mars*, *Mercure*, *Venus*, &c. & qu'on

ne sçavoit comment appeller les autres. Si la nature divine qu'ils adoroient n'étoit point comme la *quintessence* d'Aristote, aussi dépourvue de nom qu'ignorée (*a*), elle étoit pour le moins aussi peu connue. Les habitans de Marseille faisoient profession d'adorer des Dieux inconnus, & ils trouvoient que cela leur inspiroit plus de crainte pour leurs divinités. Ils les adoroient de loin, & ne s'approchoient point du lieu où elles avoient leurs statues. Le Prêtre même n'y arrivoit qu'en tremblant, & il craignoit que ces Dieux ne lui apparussent, c'est-à-dire qu'il craignoit de les connoître. Lucain s'imagine que parce que les Dieux étoient adorés ailleurs sous des figures exposées aux yeux du public, il y avoit une grande différence entre les Massiliens & les autres peuples ; car, dit-il, les Massiliens redoutent d'autant plus leurs Dieux qu'ils ne les connoissent pas :

. . . . *Tantum terroribus addit*
Quos timeant non nosse Deos (*b*);

(*a*) *Quinta illa non nominata magis quàm non intellecta natura.* Cic. Tuscul. 1. cap. XVII.

(*b*) Lucain, *Pharsal. Lib. III.*

il s'imaginoit donc que dans la Grèce & dans l'Italie on connoiſſoit mieux la Divinité qu'à Marſeille. Il s'abuſoit bien : il devoit ſeulement dire que l'on y connoiſſoit mieux ſous quelle figure les Statuaires & les Peintres la repréſentoient.

Les Payens ne pourroient pas rétorquer ces réflexions ſur le Chriſtianiſme, ſous prétexte qu'on y recommande de captiver ſon entendement ſous l'obéiſſance de la foi, & qu'on y dit que la foi ſe définit mieux par l'ignorance que par la connoiſſance; de maniere qu'il faut ſe conduire, non par la voie de l'examen, mais par la voie de l'autorité, & adorer les myſtères ſans les comprendre. Cette rétorſion, dis-je, ſeroit injuſte, ſi on la faiſoit ſur le Chriſtianiſme en général : car pluſieurs Communions ne rejettent point la voie de l'examen, & ne craignent pas, comme le Prêtre de Marſeille, que les objets de leur foi ſe manifeſtent. *

Politique cruelle des Eſpagnols & des Portugais

☞ A CONSIDERER la conduite des Eſpagnols & des Portugais envers les Juifs, on peut dire que les uns

* Art. *Diſcorides*, rem. B.

& les autres n'ont rien oublié de tout ce que la Politique la plus fine & la plus sévére peut inventer pour détruire une secte, & maintenir le parti dominant. On auroit grand tort de les accuser d'avoir mis l'Eglise sous la protection céleste, avec les dispositions de ceux qui attendent tout tranquillement de l'efficace de leurs prieres. On diroit plûtôt qu'ils ont suivi les conseils qu'un Poëte Payen a donnés sur une affaire d'agriculture (*a*).

tugais envers les Juifs.

On diroit encore qu'ils se sont réglés sur les reproches que Caton fait aux Romains dans la conjuration de Salluste: *votre paresse & votre nonchalance*, leur dit-il, *fait que vous vous reposez les uns sur les autres, & nourrit votre irrésolution : c'est-à dire que vous vous confiez en l'assistance des Dieux immortels, qui ont sauvé plus d'une fois notre République dans les grands dangers. Mais quoi? ce n'est point par des vœux, ni par des Sacrifices timides qu'on se*

(*a*) *Non tamen ulla magis præsens fortuna laborum est,*
Quam si quis ferro potuit rescindere summum
Ulceris os: alitur vitium, vivitque tegendo,
Dum medicas adhibere manus ad vulnera Pastor
Abnegat, & meliora deos sedet omina poscens.
Virgil. Georg. Lib. III.

concilie les Dieux : c'est en veillant, en agissant, en se décidant à propos, qu'on peut se procurer un heureux destin. Si vous vous jettez entre les bras de la timidité, envain implorerez-vous l'assistance des Dieux : attendez-vous à leur colere & à leur inimitié (b). Enfin on diroit que la leçon pour laquelle ils ont le plus de docilité, est la derniere partie de l'axiome qu'un Auteur moderne a rapporté de cette façon : „ Il faut, pour ainsi dire, s'a„ bandonner à la Providence de „ Dieu, comme si toute la pruden„ ce humaine étoit inutile ; il faut „ se gouverner par les régles de la „ prudence humaine, comme s'il n'y „ avoit point de Providence (c) „ Ils se moqueroient sans doute de tout Auteur qui les blâmeroit de traiter le Christianisme comme un vieux Palais qui a besoin d'étançons de toutes parts, & le Judaïsme comme une forteresse qu'il faut canonner & bombarder incessamment. On peut justement condamner certaines manieres de maintenir la bonne cause ; mais

(b) Sallust. *in* bello Catilin.
(c) Cotin, Oeuvres Gal. T. 1. Discours sur la vérité des Songes.

enfin elle a besoin d'aide, & la défiance est la mere de la sûreté. *

☞ Il est très-facile de tromper l'homme en matiere de Religion, & très-difficile de le détromper. Il aime ses préjugés, il se plait à trouver des guides qui le fortifient dans ses erreurs, & qui disent dans leur ame: puisque le peuple veut être trompé, qu'il le soit; *quandoquidem populus vult decipi, decipiatur*. Ces guides y trouvent eux-mêmes leur compte, & quant à l'autorité, & quant au profit: Les plus désintéressés appréhendent, lorsque la maladie est invétérée, que le reméde ne fût pire que le mal. Ceux-ci n'osent guérir la playe: les autres ne la voudroient pas guérir. C'est ainsi que l'abus se perpétue: les malhonnêtes gens le protégent, les honnêtes gens le tolérent **.

Comment les abus & les superstitions se perpétuent.

☞ Il est assez apparent que ceux qui affectent dans les compagnies de combattre les vérités les plus communes de la Religion, en disent plus qu'ils n'en pensent. La vanité a plus de part à leurs disputes que la con-

Sur les Esprits forts.

* Art. *Acosta*, rem. B.
** Art. *Agar*, rem. K.

ſcience. Ils s'imaginent que la ſingularité & la hardieſſe des ſentimens leur procurera la réputation de grands eſprits. Les voilà tentés d'étaler, contre leur propre perſuaſion, les difficultés à quoi ſont ſujettes les doctrines de la Providence, & celles de l'Evangile. Ils ſe font donc peu à peu une habitude de tenir des diſcours impies, & ſi la vie voluptueuſe ſe joint à leur vanité, ils marchent encore plus vîte dans ce chemin. Cette mauvaiſe habitude, contractée d'un côté ſous les auſpices de l'orgueil, & de l'autre ſous les auſpices de la ſenſualité, émouſſe la pointe des impreſſions de l'éducation ; je veux dire qu'elle aſſoupit le ſentiment des vérités qu'ils ont appriſes dans leur enfance touchant la Divinité, le Paradis, & l'Enfer. Mais ce n'eſt pas une foi entierement éteinte, ce n'eſt qu'un feu caché ſous les cendres. Ils en reſſentent l'activité dès qu'ils ſe conſultent, & principalement à la vue de quelque péril. On les voit alors plus tremblans que les autres hommes. J'ai oui dire à un Gentilhomme, qui avoit été à M. le Comte de Soiſſons, que *Sainthibal*, fameux eſ-

Libertins Chancelans.

prit fort, se plaignoit de ce qu'aucun homme de leur secte n'avoit le don de persévérance. *Ils ne nous font point d'honneur*, disoit-il, *quand ils se voient au lit de la mort, ils se deshonorent, ils se démentent, ils meurent tous comme les autres*. Sainthibal pouvoit ajouter, qu'ordinairement ils passent jusqu'aux minuties de la superstition. L'exemple de Tullus Hostilius est admirable sur ce sujet. Une longue maladie terrassa tellement ce Prince, qu'il passa de l'esprit fort à l'esprit superstitieux, & propagateur des superstitions. *Tunc adeò fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, ut qui nihil ante ratus esset minus regium quàm sacris dedere animum, repente omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeret, religionibusque etiam populum impleret* (*a*). Tout le monde a admiré cette pensée de M. Despreaux :

Qui fait l'homme intrépide, & tremblant de foiblesse
Attend pour croire en Dieu que la fievre le presse ;
Et toujours dans l'orage au Ciel levant les mains,
Dès que l'air est calmé, rit des foibles humains.

On n'a presque jamais vu qu'un homme grave, éloigné des voluptés Athées de Systeme.

(*a*) Tite-Live, Decad. I. *Lib.* II. *Cap.* XXXI.

& des vanités de la terre, se soit amusé à dogmatiser tout haut pour l'impiété, encore qu'une longue suite de méditations profondes, mais mal conduites, l'eût précipité dans la réjection intérieure de toute Religion. Bien-loin qu'un tel homme voulût ôter de l'esprit des jeunes gens les doctrines qui les peuvent préserver de la débauche : bien-loin qu'il voulût inspirer ses opinions à ceux qui en pourroient abuser, ou à qui elles pourroient faire perdre les consolations que l'espérance d'une éternité heureuse leur fait sentir ; il les fortifieroit là-dessus par un esprit de charité & de générosité. Il garde ses sentimens ; ou pour lui seul, ou pour des personnes qu'il suppose très-capables de n'en faire pas un mauvais usage. Voilà ce que font les Athées de systême, ceux que la débauche ni l'esprit hableur n'ont point gâtés. Le malheur d'avoir été frappés d'un certain Principe, & de l'avoir suivi avec trop de gradation de conséquences, les a menés à une espece de persuasion. La grace de Dieu peut les éclairer à la vue de la mort : mais sans cela ils persistent dans leur indolen-

ce au milieu des maladies & des tempêtes ; & s'ils se conforment aux cérémonies mortuaires de l'Eglise, c'est pour épargner à leurs parens les suites fâcheuses de la réjection du rituel.

Ces réflexions me portent à croire que la premiere classe d'incrédules dont j'ai parlé, ces Athées prétendus qui parlent si haut, ne sont point intérieurement persuadés de ce qu'ils disent. Ils n'ont guere examiné ; ils ont appris quelques objections ; ils en étourdissent le monde ; ils parlent par un principe de fanfaronnerie, & ils se démentent dans le péril. Le célebre *des Barreaux* étoit un Athée de cette classe. En santé, c'étoit un homme d'un libertinage outré : malade, il faisoit des sonnets dévots. C'est ce que M. Boursaut lui reprocha dans une Lettre, dont la suscription étoit conçue en ces termes : *A Monsieur des Barreaux qui ne croit en Dieu que lorsqu'il est malade.* M. Boursaut en lui envoyant cette Lettre y joignit la fable du *Faucon malade*, qui prie sa mere d'intercéder pour lui auprès des Dieux. La fable se terminoit par ce trait de Morale, que *s'il y a quelque chose de plus extravagant*

que de ne pas croire en Dieu, c'est d'avoir la foiblesse de l'invoquer sans y croire. On suppose que ce fut la réponse de la mere du Faucon. Boursaut à raison de dire que c'est une extravagance outrée, d'adresser des priéres à une divinité qu'on ne croit pas : mais il a tort d'imputer cette folie à des Barreaux. S. Paul semble supposer qu'une telle bizarrerie ne se trouve point parmi les hommes : *comment invoqueroient-ils*, dit l'Apôtre, *celui auquel ils n'ont pas cru?* Qu'on se rappelle les principes que j'ai établis ci-dessus. Il arrive tous les jours, je le répete, que ceux qui n'ont rien déterminé positivement, ni sur l'existence, ni sur la non-existence de Dieu, lui font des vœux & des prieres à la vue d'un grand péril. Tel est l'état de presque tous les incrédules. Ils ne connoissent pas clairement l'existence d'une Divinité; mais aussi ils ne connoissent pas clairement qu'elle n'existe point. Il est naturel que de telles gens, aux approches de la mort, prennent le parti le plus sûr, & que, *ad majorem cautelam*, ils se recommandent à la grace & à la miséricorde divine. Ils espérent quelque chose de

de leurs prieres, en cas qu'il y ait un Etre qui les entende, qui les puisse exaucer : ils n'ont rien à craindre en cas que cet Etre n'existe pas. Mais si quelqu'un étoit parvenu à un tel degré de mécréance, qu'il se fût fermement persuadé le pur Athéisme, & qu'il demeurât dans cette persuasion pendant qu'il seroit malade dangereusement, je ne conçois pas qu'il soit possible qu'il invoquât Dieu au fond de son cœur. N'allons donc pas nous imaginer que des Barreaux tombât dans l'extravagance qu'on lui impute, d'invoquer Dieu sans croire qu'il y eût un Dieu : disons plutôt que sa coutume de l'invoquer dans ses maladies est une marque, ou qu'au temps de sa santé il ne doutoit point de l'existence de Dieu (*a*), ou que tout au plus il mettoit cela en probléme, mais en problême dont il embrassoit l'affirmative quand il craignoit de mourir. L'inclination à la volupté lui faisoit reprendre son premier train, son premier langage, lorsque sa santé étoit revenue. Cela ne prouve point qu'en effet il fût Athée : cela prou-

(*a*) C'est ce que quelqu'un m'a assuré dans un Mémoire particulier qu'il m'a communiqué.

ve seulement, ou qu'il rejettoit presque tous les dogmes particuliers des Religions positives, ou que par un principe d'orgueil il craignoit qu'on ne le raillât d'être déchu de sa qualité d'esprit fort, s'il ne continuoit pas à parler en libertin. *.

Si en matiere de Religion il faut recourir à la voie de l'examen, & si dans la pratique on se sert de cette voie.

☞ QUELQUES gens se persuadent que la voye de l'autorité est la seule qui conduise à la vraie Religion; qu'au moins c'est l'unique chemin que Dieu a marqué aux simples. D'autres s'imaginent que cette voye n'est qu'une chimere, & qu'il faut nécessairement recourir à la voye de l'examen. Il est à craindre qu'il ne s'éleve un tiers parti, qui enseignera que les hommes ne sont conduits à la vraie Religion, ni par la voye de l'autorité, ni par la voye de l'examen, mais les uns par l'éducation, & les autres par la grace. L'éducation sans la grace & sans examen persuade simplement. La grace avec l'éducation, & quelquefois sans éducation & sans examen, ou avec un examen superficiel persuade salutairement. *Gratiâ Dei*

* Art. *des Barreaux*, rem. F; & Art. *Bion*, (Borysthenite) rem. E.

ſum quod ſum, doit dire chaque orthodoxe : par la grace de Dieu je ſuis ce que je ſuis. Je ſuis Orthodoxe *par grace*, *& cela non pas de moi*, *c'eſt le don de Dieu : non pas par mes œuvres*, par des recherches, par des diſcuſſions, *afin que nul ne ſe glorifie* (*a*).

Que l'examen ſoit facile, ou du moins poſſible : qu'il ſoit mal-aiſé ou même impoſſible ; une choſe eſt très-certaine, c'eſt que preſque perſonne ne s'en ſert (*b*). La plûpart des gens ne ſavent pas lire : parmi ceux qui ſavent lire, le plus grand nombre ne lit jamais les ouvrages des adverſaires. Ils ne connoiſſent les raiſons de l'autre parti, que par les fragmens qu'ils en trouvent dans les Ecrits de leurs Auteurs. Ces morceaux ne repréſentent qu'imparfaitement & très-foiblement les droits du parti contraire. Pour connoître la force des objections, il faut les conſidérer placées dans leur ſyſtême, liées avec leurs principes généraux, avec leurs conſéquences & leurs dépendances. Ce

(*a*) S. Paul, Epit. aux Epheſ. *Chap.* II.

(*b*) Notez que c'eſt le diſcours, non de l'Auteur de ce Livre, mais de ce tiers parti qu'on pourroit craindre. Il faut noter cela en pluſieurs autres endroits.

n'est donc point examiner les sentiments de son adversaire, que de comparer simplement la réponse de nos Auteurs avec l'objection qu'ils rapportent : ce seroit juger de la force d'une roue par les seuls effets qu'elle peut produire étant détachée de sa machine. On ne peut donner à cela le nom d'examen qu'abusivement. Pour ce qui est des Docteurs qui jettent les yeux sur les ouvrages de l'adversaire, ils employent toutes les forces de leur esprit, non pas à chercher s'il a raison, mais à trouver qu'il a tort, & à inventer des réponses. Toutes celles qui se présentent leur paroissent bonnes, parce qu'ils sont toujours préoccupés de la forte persuasion qu'il est Hérétique ; cela non plus ne sauroit être nommé examen qu'abusivement.

La premiere chose qu'il faudroit faire, si l'on vouloit bien examiner, seroit de douter pour un temps de sa Religion. Mais on croiroit offenser Dieu, si l'on formoit là-dessus le moindre doute. On regarderoit ce doute comme une funeste suggestion de l'esprit malin. Ainsi l'on n'est jamais dans l'état où S. Augustin remarque qu'il

faut être, quand on veut discerner avec connoissance de cause l'Orthodoxie d'avec l'Hétérodoxie. Il faut, selon lui, se dépouiller de la pensée que l'on tient déja la vérité (*a*). Ceux qui disent, que la corruption du cœur empêche l'homme Hérétique de trouver la vérité, se trompent souvent, s'ils entendent que l'inclination à l'ivrognerie, à la jouissance des femmes, & aux autres plaisirs du corps; ou que l'orgueil, l'avarice, & d'autres passions semblables séduisent son jugement. Mais ils ne se trompent pas s'ils entendent que sa préoccupation l'empêche de découvrir les bonnes preuves. Il examine les raisons des Orthodoxes tout rempli de la persuasion qu'il posséde la vérité, & qu'il offenseroit Dieu s'il s'imaginoit que les preuves du parti contraire sont solides. Il croit agir chrétiennement s'il regarde ces raisons comme des sophismes, & s'il employe toute l'attention de son ame à inven-

(*a*) *Nemo nostrûm dicat jam se invenisse veritatem; sic eam quæramus, quasi ab utrisque nesciatur: ita enim diligenter & concorditer quæri poterit, si nullâ temerariâ præsumptione inventa & cognita esse credatur.* Augustin. contrà Epist. fundam. *Cap. III.*

ter des réponses. Il ne sauroit croire que ces réponses soient mauvaises, puisque, selon lui, elles combattent l'erreur, & sont destinées au maintien de la vérité. Mais dites-moi, je vous prie, les Orthodoxes n'ont-ils pas une semblable persuasion, quand ils examinent la cause des Hérétiques? Les uns & les autres sont semblables aux plaideurs : ceux-ci ne trouvent jamais solides les raisons de la partie adverse ; ils ont beau lire & relire les écrits solides qu'elle produit, ils croyent que ce ne sont que des chicanes ; & après même que les Juges subalternes & souverains les ont condamnés, ils s'imaginent avoir raison : ils appelleroient à un autre Tribunal s'il y en avoit. D'où vient cela? N'est-ce pas de ce qu'ils examinent tout avec une forte prévention d'avoir la justice de leur côté?

Préjugés de Religion comparés aux préventions des Plaideurs.

Rien n'est plus capable de convaincre de l'inutilité de tout examen, qui ne se fait pas sans prévention, que ce qui arrive tous les jours aux Nouvellistes. Ils se persuadent que le parti qu'ils épousent a la justice de son côté, & ils souhaitent passionnément qu'il triomphe. Ils sentiroient un cha-

Et à celles des Nouvellistes.

grin mortel, ſi quelque lumiere vive ſe préſentoit à leurs yeux, & leur faiſoit voir d'une maniere démonſtrative le bon droit & la bonne fortune du parti contraire. Voici l'effet que produit en eux la paſſion. Ils ne liſent les manifeſtes & les Relations de l'ennemi, que comme des Ecrits dictés par le menſonge, & remplis d'impoſtures : quelque probables que ſoient ſes raiſons, ils les rejettent; ils appliquent tout leur eſprit à conſidérer ce que l'on y peut répondre. Or pendant qu'ils ſont attentifs aux apparences ſpécieuſes de la réponſe, & nullement attentifs aux beaux côtés de l'objection, ils n'acquiérent jamais d'autre connoiſſance que celle qui flatte leurs préjugés. S'il court une fâcheuſe nouvelle, ils ſont incrédules, ils inventent cent raiſons pour la combattre. Si c'eſt une bonne nouvelle, leur crédulité n'a point de bornes. Les apparences les plus foibles leur tiennent lieu de forte preuve; ils éloignent de leur imagination tous les objets déplaiſants, & ils ne donnent accès qu'aux beaux ſonges, & aux fantômes agréables. Il n'y a qu'une évidence inconteſtable qui les puiſſe

détromper; & s'ils s'examinent profondément, ils trouveront qu'ils se payent des mêmes raisons, pour se flatter, dont ils ne feroient aucun compte si elles étoient alléguées en faveur de l'ennemi.

N'est-il pas vrai que si l'on n'examine pas mieux le pour & le contre dans les matieres de Religion, que dans les affaires du temps, cela ne mérite pas le nom d'examen? Or ne voyons-nous pas que le même esprit qui regne ordinairement dans les Nouvellistes, ardemment affectionnés à un parti, regne aussi dans la plûpart des personnes passionnées pour leur Religion? Une bataille perdue afflige le Nouvelliste, une bataille gagnée le transporte de joie: c'est pour cela qu'il épuise toutes les forces de son esprit à se convaincre que la bataille est gagnée. On n'a pas moins de plaisir dans une dispute de Religion, lorsqu'on croit que l'adversaire est battu: on n'auroit pas moins de chagrin, si l'on voyoit son triomphe. Ainsi, de part & d'autre, la crainte de l'affliction, & l'attrait du plaisir, empêchent d'examiner avec équité, & font employer double poids & double mesure.

Voilà ce qu'on pourroit craindre qu'un tiers parti n'alleguât ; convenant du droit & niant le fait ; convenant qu'il faut se conduire par la voye de l'examen, & niant que dans la pratique on se serve de cette voye. Quoiqu'il en soit, il pourroit arriver ici une différence fort grande : car au lieu que ceux qui errent deviendroient peut-être Orthodoxes, s'ils n'étoient persuadés qu'ils le sont déja, les Orthodoxes se garantissent peut-être de l'hérésie, parce qu'ils retiennent fermement la prévention qu'ils sont Orthodoxes.

L'exemple des plaideurs & des Nouvellistes, que je viens d'alleguer, prouve d'une maniere presque démonstrative, que les difficultés d'un bon examen ne viennent pas tant de ce que l'esprit est vuide de science, que de ce qu'il est plein de préjugés. Deux fortes raisons ont établi dans la jurisprudence humaine qu'il soit défendu d'être juge & partie dans un procès. L'une est prise du danger qu'il y auroit qu'un homme revêtu de ces deux personnages ne crût avoir raison, lorsqu'il auroit tort : l'autre, qu'il ne prononçât en sa fa-

D'où viennent les difficultés d'un bon examen.

veur, lors même qu'il connoîtroit l'injustice de sa cause. Dans les disputes de Religion, chacun est juge & partie. On n'examine point les raisons de son adversaire après s'être revêtu d'un esprit Sceptique & Pyrrhonien : on croiroit, comme je l'ai dit, commettre un crime si l'on se mettoit en cet état. On examine après s'être bien persuadé que la Religion que l'on professe est la seule véritable : & nous voilà presque dans les passions des Nouvellistes & des plaideurs. Trois probabilités du côté de notre préoccupation prévalent sur dix ou douze de l'autre côté, & cela parce que l'attention de notre esprit se porte infiniment plus vers les probabilités qui plaisent, que vers celles qui chagrinent. Mr Nicole confirme cette pensée. *L'esprit*, dit-il, *se laisse emporter par les plus vaines lueurs, & les plus mauvaises raisons. Il n'a pour cela qu'à s'y appliquer fortement : car cette application fait qu'il ne voit que celles-là, & qu'il s'en remplit tellement, que toutes les autres raisons n'y peuvent trouver d'entrée. La plûpart des questions ne se doivent décider que par la comparaison des raisons*

de part & d'autre; & c'est presque toujours être téméraire, que de se déterminer sur celles d'un seul parti. Mais qu'il est aisé de s'égarer dans cette comparaison, ou de n'y procéder pas de bonne foi! Combien y en a-t-il qui n'ont pas assez d'étendue d'esprit, pour comprendre tant de choses tout à la fois? & ainsi ils les ne comparent pas véritablement. C'est leur application présente qui les détermine, & c'est leur passion qui les applique; & par conséquent c'est leur inclination & non leur lumiere qui est le principe de leur persuasion. Ce qu'il y a de plus terrible en cela, est qu'étant si facile d'une part que les hommes tombent dans l'erreur & l'illusion, il est très-difficile de l'autre qu'ils s'en retirent, parce qu'ils ne connoissent point les défauts qui les y ont engagés; & que n'ayant point d'autres yeux spirituels pour les discerner, ils jugent d'eux-mêmes & des autres par ces yeux mêmes qui sont malades. Ita fit ut animus de seipso tum judicet, cùm idipsum quo judicat ægrotet (*a*). Prenez bien garde, 1°. qu'en certains cas la vérité qui

(*a*) Nicolle, dans la Préface des *Préjugés légitimes.*

nous fâche est si manifeste, que l'on ne sçauroit venir à bout de la méconnoître : 2°. qu'il y a des procès civils, & des controverses, où la vérité est si difficile à démêler de la fausseté, que les Juges les plus désintéressés & les plus habiles ne savent de quel côté se tourner. Il est donc vrai que les préjugés & les passions n'aveuglent pas en toutes rencontres; & que les difficultés de l'examen sont quelquefois dans les objets *.

Si les médisances publiées contre ceux qui changent de Religion, sont utiles au parti qui les débite.

☞ IL REGNE de part & d'autre, il faut l'avouer, entre les Protestants & les Catholiques Romains une coutume bien cruelle. C'est d'attaquer par toutes sortes d'injures, & de tâcher par toutes sortes de moyens, de couvrir d'ignominie ceux qui changent de Religion. On épluche toute leur vie, jusqu'aux recoins de l'enfance : on ramasse tous les péchés de leur jeunesse, on les suit à la piste dans tous leurs déportements : On accumule péle-méle & les bruits vagues, & les faits qui peuvent avoir quelque certitude, & ceux qui peuvent recevoir une mauvaise interprétation, lorſ-

* Art. *Pelisson*. rem. D. E.

que des esprits pleins de soupçons & de défiances les examinent sans miséricorde; & l'on fait courir le monde à une infinité de Satyres composées de cette façon. Il n'en faut pas demander le *cui bono*, car il est assez manifeste que l'on prétend tirer de là deux ou trois utilités considérables. On espere que personne ne sera scandalisé de l'inconstance des Déserteurs, pourvû qu'on les représente comme des hommes vendus à l'iniquité, également dépourvus d'honneur & de conscience. On veut empêcher de croire que l'incertitude des dogmes de son parti, & la certitude des dogmes du parti contraire, ayent influé dans l'abjuration de ces Apostats. On veut aussi rabattre le triomphe des adversaires, en leur objectant, qu'ils n'ont gagné que des Proselytes flêtris & diffamés. Enfin on prétend inspirer plus d'horreur pour la révolte, en exposant à l'ignominie la personne des révoltés, & l'on veut intimider quiconque osera songer à l'apostasie. Quelle apparence en effet que des gens sensibles à la Satyre s'exposent à l'éclat d'une désertion, lorsque tant d'exemples formi-

dables apprennent que le parti qu'ils voudroient quitter s'est mis en possession de cette menace bien exécutée.

Qui me commovit (melius non tangere clamo) flebit, & insignis totâ cantabitur urbe.

Mais si le profit est visible de ce côté-là, le dommage ne l'est pas moins par d'autres endroits, & peut-être qu'il y a lieu de s'étonner que la considération des mauvaises suites ne modére pas les mouvemens impétueux de cette colere. Il n'y a rien de plus propre à endurcir les adversaires dans leur erreur, que le fiel de ces Satyres personnelles. Chaque parti s'imagine que les Sectateurs de l'autre sont esclaves d'une prévention aveugle, & d'une opiniâtreté passionnée. N'est-ce pas les confirmer dans ce jugement, que de déchirer la réputation d'un homme qui nous a quittés, & d'employer contre lui, non pas une plainte modeste & charitable, mais une déclamation violente, & des investives diffamatoires. Ajoutez que les médisances publiées contre un Apostat ne trouvent guere de créance dans l'esprit de ses nouveaux freres, & ne servent d'ailleurs qu'à aliener de plus

en plus ce sujet rebelle. Il seroit peut-être rentré dans le bercail, si on lui eût fait connoître sa faute doucement & honnêtement. Son retour seroit un triomphe que l'on opposeroit avec avantage à la victoire dont l'ennemi s'étoit vanté. On se prive de cela si l'on irrite le transfuge. Il n'est presque pas possible que les Satyres améres qui le déchirent ne contiennent plusieurs calomnies : cela lui donne une très-mauvaise opinion de ses anciens freres. Si les vérités qu'ils ont divulguées le fâchent, les impostures ne servent pas peu à augmenter son chagrin : il conçoit contre eux une haine personnelle, qui le dispose à haïr leurs sentiments : de sorte que n'ayant été d'abord qu'un Proselyte apparent, il devient Proselyte de cœur. La colere produit cet effet.

Qu'on m'objecte tant qu'on voudra ces paroles du Psalmiste, *imple faciem eorum ignominiâ, quærent nomen tuum, Domine*; Seigneur couvrez-les d'ignominie, & ils chercheront votre nom : je répondrai que quand on fait cette priere il en faut laisser l'exécution à Dieu, & non pas recourir aux plumes des Ecrivains Satyriques.

Ces gens-là ne sont guere propres à faire rentrer dans le bon chemin ceux qui s'en écartent. L'esprit Evangélique est un feu qui doit éclairer, échauffer; mais non pas brûler, calciner, stigmatiser.

Je ne nie pas que des gens qui savent qu'on supportera leurs fautes, tant qu'ils paroîtront attachés à leur Religion; & que, s'ils la quittent, elles serviront de fondement à des Libelles diffamatoires; je ne nie pas, dis-je, que de telles gens ne puissent être détournés de l'apostasie par la crainte des médisances. Mais enfin est-ce un profit bien considérable que de retenir des brebis gâtées dans le bercail: & d'ailleurs la peur des Satyres est-elle une Barriere bien forte pour des gens que d'autres passions animent à la révolte? Les Apôstats ne savent-ils pas qu'on les recevra à bras ouverts dans l'autre parti, & qu'on les regardera comme des personnes vertueuses, indignement calomniées. Le changement de Religion est une lessive merveilleuse auprès des convertisseurs: on diroit qu'ils s'attribuent le droit de faire ce que Dieu promet dans l'Ecriture:

quand vos péchés seroient rouges comme vermillon, ils deviendront blancs comme neige (*a*) Il y a une chose bizarre en cette matiere ; car avant qu'un homme abjurât, on lui donnoit des marques d'estime dans son parti, & on le diffamoit dans l'autre : mais depuis son abjuration, les choses changent de face : il est satyrisé par les anciens freres, & préconisé par les nouveaux *.

☞ TAKIDDIN, Auteur Mahometan, disoit que le Caliphe Almamon seroit infailliblement puni de Dieu, pour avoir troublé la dévotion des Musulmans, par l'introduction des études Philosophiques. Cette pensée n'a rien de particulier : elle a paru dans tous les pays du monde, & dans tous les siecles. Aujourd'hui même, il y a encore une infinité de gens qui se plaignent de M. Descartes & des autres grands Philosophes modernes, comme de la cause du mépris que tant de personnes témoignent pour la dévotion & pour les Mysteres des Chrétiens. Cela pourroit donner lieu

Sur l'opinion où l'on est que les études Philosophiques nuisent à la Religion.

(*a*) Isaie, *Cap. I. Vers.* 18.
* Art. *Sponde*, rem. C.

à une ample dissertation : je me bornerai à quelques courtes remarques.

J'observerai d'abord qu'on a toujours soupçonné les Philosophes de n'avoir guere de Religion. Les anciens Rhéteurs, après avoir dit qu'entre les propositions probables les unes étoient fondées sur ce qui arrivoit presque toujours, & les autres sur l'opinion commune, alléguoient d'abord ces deux exemples : *les meres aiment leurs enfans, les Philosophes ne croient point qu'il y ait des Dieux* (a). Notre Takiddin n'eût pas livré à la justice divine le grand Almamon, ce Protecteur des sciences, cet introducteur des études Philosophiques, s'il n'eût réfléchi sur les dangereux effets de ces connoissances. Elles avoient jetté des doutes dans les esprits : bien des gens commençoient à ouvrir les yeux sur l'extravagance du Mahométisme ; & dès-là le culte, la piété, la dévotion avoient souffert un prodigieux affoiblissement. Vous ne sauriez ôter de l'esprit d'une infinité de gens que Descartes & Gassendi croyoient aussi peu la Réalité que les fables de

(a) Voyez Ciceron, *de Inventione*, *Lib.* 1. *fol. m.* 29.

la Grece. Vous n'auriez guere moins de peine à persuader aux Dévots de la Communion Romaine que les Sectateurs de ces deux grands Philosophes soient bons Catholiques. Les Protestants eux-mêmes n'ont pas une meilleure opinion des dogmes du Cartésianisme. Généralement parlant on soupçonne d'irréligion les Partisans de cette *Philosophie*, & l'on croit que ses principes ont ouvert la porte au Pyrrhonisme & à l'impiété.

Mais ce n'est pas seulement aux études de la Philosophie qu'on impute l'irréligion : on attribue le même désordre à la culture des Belles-Lettres. On prétend que l'Athéisme n'a commencé à se faire voir en France que sous le Régne de François I. & qu'il ne parut en Italie que quand les humanités y refleurirent. Telle est la destinée malheureuse de la condition de l'homme, que les lumières qui le délivrent d'un mal le précipitent dans un autre. Chassez l'ignorance & la barbarie, vous faites tomber les superstitions, & la sotte crédulité du peuple, si avantageuses à ses conducteurs, qui abusent de ses libéralités pour se plonger dans l'oi-

ſiveté & dans la débauche. Mais en éclairant les hommes ſur ces déſordres, vous leur inſpirez l'envie d'examiner bien d'autres choſes : Ils épluchent tout, & ils ſubtiliſent tant qu'ils ne trouvent rien qui contente leur miſérable raiſon.

Quoiqu'il en ſoit de la vérité de ces imputations, il n'y a point de prudence dans l'affectation qui regne un peu trop généralement, de rendre ſuſpects d'impiété les Philoſophes. Car quel ſcandale ne ſeroit-ce pas, ſi ce que diſent quantité de Docteurs étoit vrai, que la foi ne ſe trouve guere parmi les grands Philoſophes; que la dévotion eſt principalement le partage du menu peuple, & *que ceux qui ont le plus examiné les caracteres de divinité de l'Ecriture Sainte, ſont ordinairement les moins pieux & les moins dévots* (a). Il ſeroit bien plus édifiant d'enſeigner avec Plutarque (b) *que la Philoſophie eſt le remede de l'impiété & de la ſuperſtition*; & avec Origene, que ſans la Philoſophie perſonne ne ſauroit être véritablement pieux : *omnino nec pium erga communem om-*

(a) Jurieu, cité par Saurin, *Examen de la Théologie*, &c. pag. 98.

(b) Voyez ſon Traité *De Iſide & Oſiride*, p. m. 378.

nium Dominum esse absque Philosophia quemquam censebat (*a*). Le mélange de bien & de mal qui se rencontre dans toutes les choses humaines; se voit ici d'une façon particuliere. Ainsi le méme principe qui sert quelquefois contre le mensonge, rend aussi quelquefois de mauvais offices à la vérité *.

☞ Il n'y a point de gens qui puissent se donner plus de carriere, en fait de maximes impies & libertines, que ceux qui composent des pieces de Théâtre. Car si l'on vouloit leur faire un crime de certaines licences qu'ils prennent, ils peuvent répondre qu'ils ne font que prêter à des profanes, ou à des personnes dépitées contre leur fortune, les discours que le vraisemblable exige. Il est bien certain qu'il seroit injuste d'imputer à l'Auteur d'une Tragédie tous les sentiments qu'il étale: mais il y a des affectations qui découvrent ce qu'on doit mettre sur son compte; &, quelque chose qu'on allegue en faveur des Poëtes, on peut justement inter-

(*a*) S. Greg. de Neocesarée, *in Panegyr.*

* Art. *Takiddin*, rem. A.

dire le Théâtre à certaines pieces, soit que l'Auteur y débite, soit qu'il n'y débite pas ses sentimens. Cyrano de Bergerac répandit dans son Agrippine quelques impiétés qui la firent proscrire *.

☞ CE QUE l'on dit de l'Artillerie, qu'elle est la derniere raison des Rois, *ratio ultima Regum*, se peut appliquer aux supplices dont on punit les Hérétiques. Le feu, les gibets sont la derniére raison des Théologiens, leur plus puissant argument, leur *Achille* (a). On ne peut nier que la crainte de ces supplices n'ait beaucoup de force pour imposer silence aux Novateurs, & pour maintenir extérieurement l'unité de Communion. Mais il en va du dogme qui autorise cette pratique, comme de l'invention des bombes, des carcasses, & des autres machines de guerre. Ceux qui s'en servent les premiers en tirent de grands avantages, & pendant qu'ils sont les plus forts, cela va le mieux du monde : Mais bien-tôt

* Art. Eschyler. m. F.

(a) C'est le nom qu'on a donné dans les Écoles aux Arguments qu'on croit sans replique.

après on tourne contre eux les mêmes machines, & quand ils sont les plus foibles, on les accable de leurs propres inventions *.

☞ C'EST une plainte presque générale que la Philosophie fait tort à la Théologie : mais d'une autre part il est certain que la Théologie incommode souvent la Philosophie. Ce sont deux facultés qui ne s'accorderoient guere sur le reglement des limites, si la voye de l'autorité, toujours dans les intérêts de la premiere, n'y mettoit bon ordre **.

Projet de réforme dans les Troupes Céleſtes.

☞ IL SEROIT à souhaiter qu'on laissât faire à plusieurs habiles gens ce que le Docteur Launoi entreprit dans le dernier siecle ; c'est-à-dire qu'on leur permît de chasser du Calendrier tous les Saints intrus. Les faux Saints ne se sont pas moins multipliés que les faux Nobles : de sorte que, comme les Princes font faire de temps en temps des recherches contre ceux qui usurpent la qualité de Gentilhomme, afin de les remettre à la condition rotu-

* Art. *Beze*, rem. F.
** Art. *Aristote*, rem. X.

riere, il faudroit auſſi que le Clergé nommât des Commiſſaires auſſi rigides que Boiſſeau (*a*), pour examiner les Titres & les Lettres de Sainteté. Si les troupes de l'Egliſe triomphante paſſoient en revue devant de bons Commiſſaires, on y trouveroit beaucoup de paſſe-volants, non pas, parmi les Soldats, mais parmi les Hauts-Officiers, je veux dire parmi les Saints qu'on invoque. Le Calendrier a plus beſoin de réforme à cet égard, que par rapport à la préceſſion des équinoxes; & au lieu qu'un ſimple retranchement de dix jours a ſuffi pour cette derniere réformation, il faudroit pour faire l'autre, retrancher par centaines & par milliers. Il y a long-temps que l'année ne peut plus fournir un jour à chaque canoniſé: il faut entaſſer pluſieurs Saints les uns ſur les autres dans les mêmes places, & c'eſt à préſent qu'on peut dire avec Juvenal:

Nec turba deorum
Talis ut eſt hodie, contentaque ſydera paucis
Numinibus, miſerum urgebant Athlanta minori
Pondere.

Combien trouveroit-on de Senateurs

(*a*) Boiſſeau fut chargé de la recherche des faux Nobles, & s'en acquitta avec ſévérité.

teurs *vitio creati* dans la Cour céleste, si l'on y procédoit rigoureusement? Voyez à combien de Volumes montent déja les *Acta Sanctorum*? On peut leur appliquer un distique Latin très-connu (*b*) : ce qui soit dit sans préjudice de l'estime que l'on a pour leurs doctes Compilateurs. Il faut même dire en leur honneur qu'ils rejettent beaucoup de fables, & que leur sincérité les expose tous les jours aux plaintes des Bigots, & même aux disgraces de l'Inquisition. Voyez la Réponse du P. Papebroch à l'*Exhibitio errorum* d'un Carme qui se nomme Sébastien de Saint Paul. Vous y trouverez que ce Jésuite a chassé du Calendrier plusieurs intrus, & qu'il l'a fait par des raisons très-solides. Ces intrus ne sont pas des Saints modernes : ils sont de très-vieille date. Le Cardinal Bessarion, voyant faire à Rome l'Apothéose de certaines gens dont la vie lui avoit paru mauvaise, s'écria que *les nouveaux Saints le faisoient douter des vieux*; mais on peut dire qu'il y a infiniment plus de certitude dans les Saints modernes que dans plusieurs des anciens. On ne peut dou-

(*b*) *Scripta gigantea aquorum sub pondere molis*
Tristior encelado Bibliopola gemit.

ter que les Saints de nouvelle création n'ayent vêcu ſur la terre, & l'on a preſque des preuves démonſtratives que beaucoup d'anciens canoniſés n'ont jamais exiſté. Un homme d'eſprit diſoit l'autre jour dans une bonne compagnie, que s'il falloit recourir à l'interceſſion des Saints, il choiſiroit plutôt les nouveaux venus, un Capiſtron par exemple, ou un Thomas de Villeneuve, qu'une ſainte Catherine, ou un ſaint Alexis.

Un Chanoine de Paſſau, bon Prédicateur, & Profeſſeur en Théologie au XV[e] Siécle, a dit dans l'un de ſes Sermons, que quand même il y auroit autant de Fêtes que de minutes dans l'année, elles ne ſuffiroient pas à donner à chaque Saint une place. Durand, Evêque de Mande, a obſervé que plus de cinq mille Saints concourent à chaque jour. L'Auteur Proteſtant (*c*), qui m'apprend ces deux particularités, remarque que la Fête de tous les Saints ne fut établie que pour ſuppléer au trop petit nombre des jours de l'année, & pour prévenir le reſſentiment des Saints qui n'auroient reçu aucun honneur.

(*c*) Michaël Renigerus *de Pii V. & Greg. X. furoribus.... Cap.* XIII.

Ceux qui aiment à faire des paralleles satyriques, pourront se souvenir ici de la précaution des Athéniens, qui consacrérent un Autel aux Dieux inconnus, parce qu'ils craignirent de tomber dans la disgrace de quelque Divinité vindicative dont on auroit négligé le culte. Ils croyoient y avoir été attrapés tout fraîchement : de sorte que, pour jouer au plus sûr, ils voulurent rendre leurs hommages aux Divinités mêmes qui leur étoient inconnues. C'étoit le moyen de n'oublier aucun Dieu *.

☞ CEUX qui sont sur le Trône ont plus besoin que les autres du secours du tempéramment pour devenir Saints. S'ils n'ont point reçu de la nature un esprit simple, doux, benin, humble, ils conçoivent des passions qui les engagent à une conduite peu conforme à la perfection Chrétienne. Mais avec les qualités que j'ai marquées, ils se laissent conduire comme des Moutons par leurs Directeurs spirituels ; & ce sont de grandes avances pour leur obtenir un jour à la Cour de Rome la Béatification, & ce qui s'ensuit. Je ne prétens pas exclure les ex-

* Art. *Launoi* (Jean de) rém. G.

ceptions que l'on trouvera nécessaires *.

Mauvaise foi des Thomistes, des Jansénistes, & des Molinistes.

☞ TOUS ceux qui ont un peu de pénétration, voyent clairement que sur la matiere de la liberté il n'y a que ces deux partis à prendre : l'un est de dire que toutes les causes distinctes de l'ame, qui concourent avec elle, lui laissent la force d'agir ou de n'agir pas ; l'autre est de soutenir qu'elles la déterminent de telle sorte à agir, qu'elle ne sauroit résister à cette impulsion. Le premier parti est celui des Molinistes : l'autre est celui des Thomistes, des Jansénistes, & des Protecteurs de la Confession de Geneve. Voilà trois sortes de gens qui combattent le Molinisme, & qui dans le fond n'ont sur la liberté que le même Dogme. Cependant les Thomistes soutiennent avec chaleur qu'ils ne sont pas Jansénistes, & ceux-ci disent hautement qu'ils ne pensent pas sur cet article comme les Disciples de Calvin. Il n'y a point d'artifices, ou de distinctions frivoles, qu'on n'ait employés de part & d'autre, pour colorer ces prétentions ; & tout cela afin d'éviter les fâcheuses suites que l'on prévoyoit, si l'on demeu-

* Art. *Emma*, rem. A.

roit d'accord de quelque conformité avec des gens qu'on regardoit comme Hérétiques. D'autre part, il n'y a point de sophismes dont les Molinistes ne se soient servis, pour faire voir que Saint Augustin n'a pas enseigné la Grace nécessitante : c'est qu'ils n'osoient pas convenir que leur Doctrine fût contraire à celle de ce grand Saint. Ainsi les uns ne voulant pas avouer qu'ils fussent conformes à des gens qui passoient pour Hérétiques, & les autres craignant qu'on ne les accusât de penser autrement qu'un Saint Docteur, dont les sentiments ont toujours été regardés comme très-Orthodoxes, ont joué cent tours de souplesse, entierement opposés à la bonne foi *.

☞ On ne sauroit se scandaliser assez de voir que les disputes de la Grace produisent une division si envenimée dans les esprits. Chaque Secte impute à l'autre d'enseigner des impiétés & des blasphêmes horribles, & pousse l'animosité jusqu'aux dernieres bornes : & néanmoins c'est sur de telles Doctrines que l'on devroit pratiquer le plus promptement une tolérance mu-

Intolérance blâmable des Docteurs qui disputent sur la Grace.

* Art. *Jansenius*, rem. H.

doctrine de Calvin telle que lui Melancthon l'envisageoit, & cette même Doctrine telle que l'envisageoit son adversaire. Melancthon croyoit que selon cette Doctrine Dieu étoit l'auteur du péché; mais il savoit bien que Calvin ne l'enseignoit pas sous cette notion, & qu'entant que telle, Calvin l'eût jugée abominable. Il n'ignoroit pas sous quelle forme elle se montroit à Calvin, & que c'étoit sous l'apparence d'un systême appuyé sur divers Passages de l'Ecriture, & tendant à soutenir les droits de la Providence, & ceux de l'œconomie de la nouvelle Loi. Il n'ignoroit pas que le systême du franc arbitre ne se montroit aux yeux de Calvin que sous une forme hideuse, qui le lui faisoit paroître comme destructif de la Providence, & formellement opposé aux Epîtres de Saint Paul, & à la gloire que Dieu tire du Salut de l'homme. Ainsi Melancthon, en n'approuvant pas les sentimens de Calvin, ne laissoit pas de reconnoître qu'ils pouvoient être fondés sur des motifs très-dignes d'un homme de bien, & d'un zélé serviteur de Dieu : il ne laissoit pas de se trouver réuni avec le Docteur de Geneve dans cette maxime, qu'en-

tre deux opinions il faut toujours faire choix de celle qui eſt plus conforme à l'Ecriture, & aux intérêts du Créateur. Le parfait accord qui étoit entr'eux à l'égard de cette Theſe, fut cauſe de leur diſcorde; car en conſéquence de cette maxime, Calvin embraſſa l'Hypothèſe de la Nécéſſité, & Melancthon celle de la Liberté. L'un crut que le ſouverain empire de Dieu ſur toutes choſes, & les droits d'une Providence digne de l'Etre infini, demandoient une Prédeſtination abſolue. L'autre crut que la bonté, la ſainteté, & la juſtice de l'Etre ſuprême, demandoient quelque contingence dans nos actions.

Hypothèſes de Calvin & Melancthon ſur la Grace.

Voilà le principe de l'un & de l'autre. Ils tendoient au même but, ſçavoir à ſauver les Attributs de Dieu: mais ils y tendoient par des chemins différens. Devoient-ils ceſſer pour cela de ſe reconnoître pour freres (a)? Mais, dira-t-on, la différence des routes a dû obliger Melancthon à dire Anathême à Calvin, vû que Melancthon a dû croire que ſous prétexte de maintenir les droits de l'autorité divine, Cal-

(a) Notez qu'on ne prétend point étendre cette notion ſur toutes les Sectes qui ſe trouveroient réunies dans la maxime générale de tendre à l'honneur de Dieu.

vin anéantiſſoit la bonté, la ſainteté & la juſtice de Dieu, en le faiſant auteur du péché & des enfers. Je réponds à cela : ſi Calvin eût dogmatiſé de cette maniere, *ne pouvant ſauver tous les Attributs de Dieu, j'en abandonne une partie afin de conſerver l'autre; j'aime mieux ſacrifier les vertus Morales aux vertus Phyſiques, que celles-ci à celles-là, j'aime mieux le faire un Maître puiſſant, qu'un bon Maître*; il eût mérité que tous les hommes l'anathématiſaſſent. Mais il ſoutenoit en toutes rencontres qu'en maintenant la ſuprême autorité de Dieu, il ne prétendoit donner aucune atteinte aux perfections morales de l'Etre infini, à la bonté, à la ſainteté, à la juſtice. Melancthon auroit donc été fort injuſte de le chicaner là-deſſus perſonnellement, je veux dire de lui imputer des conſéquences, qui au pis aller ne pouvoient être que du Dogme, puiſque le Docteur les déſavouoit (*a*). Des eſprits ardens & emportés ne ſe fuſſent pas payés d'un tel déſaveu : mais Melancthon qui aimoit la paix, & qui par un fond d'équité, & de modeſtie,

Calvin n'a pas prétendu donner atteinte à la bonté de Dieu.

(*b*) Voyez ce déſaveu dans le Traité intitulé : *Brevis Reſponſio ad diluendas, &c.* Cette Piéce eſt inſérée parmi les autres Traités Théologiques de Calvin, p. m. 730.

conſervoit la pureté de ſes lumieres, juſqu'au point de découvrir nettement ce qu'il y avoit de fort & de foible dans les opinions qu'il admettoit & dans celles qu'il rejettoit, Melancthon, dis-je, avec un tel caractere d'ame ſe trouvoit toujours diſpoſé à rendre juſtice aux intentions de Calvin.

Voilà ce que tout le monde devroit imiter. Quand même vous prouveriez invinciblement à un Prédeſtinateur, que ſon ſyſtême eſt lié néceſſairement & inévitablement avec cette conſéquence, *donc Dieu eſt l'auteur du péché*, vous devriez vous contenter de cette réponſe à l'égard de ſa perſonne: *Je vois auſſi-bien que vous la liaiſon de mon principe avec cette conſéquence, & ma raiſon qui la voit ne me fournit point aſſez de lumiere, pour me faire comprendre comment je me trompe en voyant cela; mais je ne laiſſe pas d'être fortement perſuadé, que Dieu trouve dans les tréſors infinis de ſa Sageſſe un moyen certain de rompre cette liaiſon,* un *moyen, dis-je, certain & très-infaillible, quoiqu'il me ſoit inconnu, & qu'il ſurpaſſe toute la portée de mes lumieres. Un Chrétien ſe doit piquer principalement de ſoumiſſion à l'autorité de Dieu. Ne pas*

croire ce qu'on voit, doit être souvent sa devise, aussi-bien que de croire ce qu'on ne voit pas. Voilà dans le fond le sens du Passage de Calvin que j'ai indiqué. Melancthon, & tout autre Théologien fauteur de la liberté, auroient d'autant plus mauvaise grace de ne pas acquiescer à cette réponse, qu'ils sont contraints de recourir à un semblable dénouement, car dès qu'ils ont tant soit peu de bonne foi, ils reconnoissent que la maniere dont la providence de Dieu, & sa prescience sont liées avec la liberté de la Créature, leur est incompréhensible. On les pousse donc dans les mêmes précipices où ils ont poussé les autres; ils se sauvent à leur tour dans l'asyle de l'incompréhensibilité de la nature de Dieu à l'égard de notre petite raison.

Qu'il peut y avoir différens systêmes sur la Grace, tous également dignes de la sainteté du Créateur.

Une des choses qui pourroient le plus contribuer à inspirer aux controversistes un esprit de paix & de tolérance en cette matiere, seroit de considérer que la maniere dont Dieu a voulu agir dans le Mystere de la Grace, & dans ses autres opérations, a été choisie entre une infinité de différentes manieres également dignes de l'Etre souverainement parfait. Or voici la

conséquence de cette pensée, c'est qu'on peut se tromper dans l'explication des matiéres Théologiques, sans attribuer à Dieu aucune chose qui fasse tort à ses perfections. Car ceux-là se trompent qui se servent d'une Hypothèse qui n'est point conforme à ce que Dieu a fait actuellement; mais si elle est conforme à l'une de ces autres manieres qu'il eût pû choisir, elle donne à Dieu une conduite parfaitement digne de lui. Qu'arrive-t-il donc lorsque la révélation est douteuse sur quelque point? C'est que les uns l'expliquent par un systême; & les autres par un autre. Je veux que le systême des uns soit conforme à ce que Dieu a réellement choisi, cela n'empêche pas que celui des autres ne soit conforme à ce qu'il auroit pû faire aussi dignement & aussi glorieusement d'une autre maniere : car nous concevons que Dieu auroit pû faire les choses autrement qu'il ne les a faites; & cela de cent manieres différentes toutes dignes de sa perfection infinie. Autrement il n'auroit point de liberté, & ne différeroit point du Dieu des Stoïques; enchaîné par une destinée inévitable; Dogme qui n'est guere meilleur que le Spinosisme. Par conséquent il ne peut

y avoir de crime dans les faux systêmes, que lorsqu'un Théologien les bâtit sur une idée qu'il croit contraire à ce que Dieu même en a dit, & dérogeante à sa Majesté. Or je ne crois pas qu'il se trouve au monde de semblables Théologiens.

Achevons d'éclaircir ceci par un exemple. Supposons que Salomon, qui entretenoit un commerce d'Enigmes avec le Roi de Tyr (c), lui écrivît une Lettre en chiffre où il raisonnoit sur une affaire d'Etat. Supposons que Titius & Mevius, chargés de déchiffrer cette Lettre, ne se servirent pas de la même clef : l'un prit pour un A ce que l'autre prit pour un O, & ainsi des autres figures. Titius devina juste l'intention de Salomon, & par conséquent Mevius s'en écarta. Mais néanmoins Mevius trouva un sens si raisonnable & si bien suivi, qu'il faisoit autant d'honneur à la Sagesse de Salomon que celui de Titius. On pouvoit objecter à Mevius qu'il attribuoit à Salomon certaines choses qui n'étoient pas du train ordinaire de la prudence ; mais il pou-

(c) C'est l'Historien Josephe qui nous apprend cette Anecdote, au huitiéme Livre de ses *Antiquités Judaïques*, Chap. II.

voit répondre qu'un génie aussi vaste que celui de Salomon découvroit des profondeurs dans une affaire de politique qui surpassoit la portée des autres esprits. Prenons donc, auroit-il dit, pour un effet de sa sagesse extraordinaire ce qui nous surprend ici. On auroit pû faire à Titius une semblable objection, & il n'auroit pas manqué de s'en tirer par une semblable voie. La supériorité de génie de ce Roi de Jerusalem eût servi de nouvelle clef au difficultés particulieres de l'explication du chiffre. Lui seul eût pû décider que Titius avoit été ou plus heureux, ou plus habile que Mevius. Mais en voyant d'un côté que Mevius lui attribuoit un raisonnement sublime, & de l'autre que s'il restoit quelques embarras, on les levoit par une supposition très-glorieuse à sa sagesse, il eût pû être aussi content de Mevius que de Titius, & leur parler en ces termes: *L'un de vous me fait penser ce que j'ai pensé, & l'autre ce que j'aurois pu penser avec une gloire égale.*

On ne fera pas difficulté de convenir, que c'est le portrait de la destinée des Astronomes, qui expliquent les Phénoménes célestes par des systê-

mes opposés. Ces Phénoménes ressemblent à une Lettre énigmatique, que Dieu donneroit à déchiffrer aux hommes : les uns prennent pour leur clef le mouvement de la terre, & les autres le repos. Le chancelement de la terre sur son Axe sert aux uns pour donner raison de la précession des Equinoxes : les autres aiment mieux des lignes Spirales, & ainsi du reste. Les trois Systêmes, celui de Ptolomée, celui de Copernic, & celui de Tycho-Brahé, quelque différens qu'ils soyent, expliquent chacun les apparences. Il n'y en a pourtant qu'un qui soit conforme à la vérité. Mais comme tous les Sectateurs de ces systêmes s'accordent à admirer dans l'ouvrage la puissance, & la sagesse infinie de l'Ouvrier, ils ne craignent point d'offenser Dieu en cas qu'ils se trompent. Ils jugent que s'il ne fait point ces choses de la maniere qu'ils s'imaginent, il pourroit les faire ainsi sans le moindre préjudice de ses perfections, & qu'une science infinie comme la sienne, a les idées d'une infinité de plans, tous parfaitement beaux, tous dignes de l'Etre infiniment sage & infiniment puissant. Je suis sûr qu'un Copernicien après

avoir bien crié contre le Syſtême de Ptolomée; contre l'embarras de tant de Cercles & d'Epicycles, contre l'inutilité de la vîteſſe prodigieuſe du Firmament, &c. avouera, s'il y fait quelqu'attention, que tous les défauts qu'il croit trouver dans cette Hypotheſe pourroient être compenſés par des avantages, qui ne ſe rencontrent point dans la Méchanique plus ſimple du mouvement de la terre. Dès qu'on contemple l'idée d'une ſcience infinie, on voit la poſſibilité de cette compenſation; on s'apperçoit que l'homme n'eſt pas le ſeul être à qui de ſi grands ſpectacles ſoyent donnés. On comprend que la rapidité inconcevable des Spheres céleſtes pourroit avoir des uſages merveilleux par rapport à des parties de l'Univers qui ſont au-delà de la portée de notre vue; en un mot que ſi le Syſtême de Ptolomée eſt faux, il ne laiſſe pas d'être poſſible, & par conſéquent très-digne de la Sageſſe du Créateur; car s'il en étoit indigne, il ne ſeroit pas poſſible. Je ne crois pas qu'aucun Aſtronome, bien convaincu en ſa conſcience qu'il n'a préferé ce Syſtême à tous les autres, que parce que tout conſideré & peſé, il l'a cru le plus conforme

au choix de Dieu, craignît de comparoître devant le Juge du Monde avec cette Doctrine, quand même il se trouveroit qu'elle seroit fausse. Je crois qu'il espereroit qu'un Copernicien & lui recevroient une réponse telle à peu près que celle qu'on a supposé que Salomon auroit faite à Titius, & à Mevius. Peu de gens nieront ceci; mais s'il s'agissoit d'une matiere de Théologie, une infinité de Docteurs le nieroient. Je conjecture qu'un homme moderé ne penseroit pas comme ces Docteurs, à l'égard des deux Systêmes sur la Prédestination, celui de la Liberté & celui de la Nécessité. Il supposeroit que le faux est vraisemblable, possible, & non contraire à la perfection de Dieu.

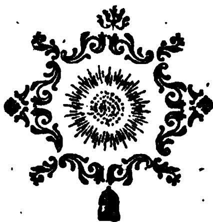
Cette consideration devroit pacifier tous les troubles.

Voilà une ouverture pour dissiper les phantômes & les terreurs paniques qui agitent depuis si long-temps les Théologiens sur le chapitre des erreurs. Car il est certain que la raison pour laquelle l'esprit de l'homme trouve tant d'argumens également solides en apparence pour défendre la vérité & la fausseté dans les Controverses de Religion, c'est que la plûpart des faussetés qui se voyent là-dedans sont aussi possibles que les vérités. En effet, nous supposons tous

que la Révélation dépend d'un décret libre de Dieu; car il n'est point nécessité par sa nature à faire ni les hommes, ni d'autres êtres. Par conséqueut il auroit pû, s'il l'avoit voulu, ou ne rien produire, ou produire un Monde différent de celui-ci, & en cas qu'il y eût voulu des hommes, il auroit pû les mener à ses fins par des routes toutes contraires à celles qu'il a choisies, & qui auroient été également dignes de l'Etre souverainement parfait. Car une infinie Sagesse a des moyens infinis de se manifester, tous dignes d'elle. Cela étant, il ne faut point s'étonner que les Théologiens trouvent autant de raisons pour soutenir le franç-Arbitre de l'Homme, que pour l'attaquer : car nous avons des idées & des principes pour concevoir & prouver que Dieu a pu faire l'Homme libre, & ne le faire pas libre de la liberté qu'on appelle d'indifférence. Que Dieu ait pû créer l'Homme libre, c'est ce que je conçois clairement : les Loix que Dieu a données à Adam ont été accompagnées de promesses & de menaces : cela suppose évidemment qu'Adam pouvoit obéir & désobéir. Les Théologiens les plus rigides, Calvin lui-même, enseignent

formellement que les hommes n'ont perdu le franc-Arbitre qu'à cause du mauvais usage qu'Adam en fit dans le Paradis terrestre. Je n'en demande pas davantage pour être assuré qu'il est possible que Dieu donne à l'Homme la liberté d'indifférence. S'il ne l'avoit pas donnée à Adam, tous nos systêmes de Religion tomberoient par terre; d'où je conclus qu'il la lui donna : or chacun sçait que de l'Acte à la puissance, la conclusion est nécessaire. Mais je conçois aussi qu'il auroit pu le créer déterminé aux bonnes choses, & l'y tenir si fixe, qu'il ne lui eût point permis d'être flottant entre le bien & le mal : c'est pourquoi je trouve possible, & l'Hypothese de la liberté, & celle de la nécessité *.

* Art, *Synergistes*, rem. B, & C.





SUR LA POLITIQUE.

Qu'un Prince trop débonnaire court plus de risques qu'un Tyran.

EN PARCOURANT bien l'Histoire, on trouvera plus de Princes renversés du Thrône, parce qu'ils étoient trop bons, que parce qu'ils étoient trop méchans. Les mauvais Rois trouvent plus de ressources contre les complots dans leur génie féroce, que les bons dans la justice de leur cause, & dans la fidélité de leurs Sujets. Les flatteurs du Peuple voudroient bien persuader qu'on n'a rien à craindre de son inconstance, pendant qu'on le gouvernera avec douceur. C'est un abus. Un homme d'intrigue fait tout ce qu'il veut des Peuples, sous un Gouvernement mou & débonnaire. Henri VI, Roi d'Angleterre, étoit *la meilleure ame* qu'on pût voir: peu s'en est fallu qu'on ne l'ait mis au Catalogue des Saints; *Prince de peu de talens & de grandes vertus*, dit un Historien moderne, *fort malheureux selon le monde, fort heu-*

reux selon l'Evangile. Il fut méprisé des hommes, qui l'ont regardé comme un esprit foible, imprudent, stupide même, & peu sensé: mais le ciel a relevé sa gloire par des Miracles faits à son Tombeau, qui l'ont fait révérer comme un Saint (*a*). Si au lieu de tant de vertus Chrétiennes Henri VI. avoit possédé les qualités d'un Prince ambitieux & hardi, qui sait mettre tout en œuvre pour se faire craindre, on ne lui eût pas débauché ses Sujets avec la même facilité. S'il eût été aussi *mauvais garçon* que les Chefs de ses rebelles, il les eût rangés à leur devoir, & il seroit mort sur le Thrône. Au lieu de cela on l'a vu abandonné de tout le monde dans sa capitale, captif plusieurs fois, massacré enfin dans sa prison. Pourquoi cela? Avoit-on sujet de se plaindre de ses violences? Nullement. Pourquoi donc? C'est qu'il n'étoit armé que de sa vertu : *Solâ majestate armatus.* Foible ressource dans une guerre civile, que de n'avoir de son côté que le témoignage de sa conscience, & le bon droit. Pour renverser un Monarque qui a sçu se faire craindre *per fas & nefas*, il faut un orage, un ouragan; mais pour faire tom-

(*a*) D'Orleans, *Révolutions d'Angleterre.*

ber un Prince ſcrupuleux & débonnaire, il ne faut que ſouffler deſſus*.

Apologie des François ſur leurs Alliances avec le Turc.

Les Empereurs & les Papes ont fait de grands reproches à François I & à Henri II, au ſujet des Alliances que ces Princes ont contractées avec le Turc. Il eſt aiſé de diſculper leur mémoire à cet égard, non en conteſtant le fait, qui eſt indubitable, mais en ſe retranchant ſur le droit. Il eſt certain que lorſqu'il ne s'agit point de Réligion, mais ſeulement de s'oppoſer à l'invaſion de ſes Etats, il eſt permis de ſe faire des Alliés par-tout où l'on en peut rencontrer. Si Charle-Quint n'en avoit pas eu toujours bonne proviſion parmi les Princes Chrétiens, Papiſtes ou non Papiſtes, il auroit bien ſçu en trouver chez les Infideles, & en profiter tout autrement que ne fit la France. Il étoit bien plus fin & bien plus habile que François I : avec lui les Flottes Turques n'euſſent pas été inutiles, comme elles le furent avec les François, qui concertoient ſi mal les choſes,

* Art. *Caſſius Charea*, rem. D.

qu'on a honte ou pitié de leur sottise, quand on lit l'Histoire de ces temps-là. Ainsi rien de plus vague & de plus injuste que les plaintes dont Charle-Quint fit retentir à ce sujet toute l'Europe. Mais convenons d'une chose: c'est que la bonne foi ne seroit guere utile sur ce point. Elle empêcheroit de reprocher à son ennemi ses Alliances avec les Hérétiques, ou avec les Infidéles, quand on se sentiroit disposé soi-même à faire de semblables Alliances, si les maximes d'Etat le demandoient. Où seroient donc les gens qui pourroient faire des Harangues pathétiques, présenter de beaux Mémoires, pousser cent beaux lieux communs? Il faudroit *rengaîner* tout cela. Or on se feroit un grand préjudice: on ne jetteroit point de la poudre aux yeux: on n'animeroit point les Peuples. Il faudroit renoncer à mille louanges exquises, & à cent titres pompeux: *accusat Manilia, si rea non est*; ordinairement on ne cesse de faire des reproches sur ce sujet, que lorsqu'on les mérite soi-même *.

* Art. *Aramont*, rem. 8

Quelle

Quelle est la force d'une premiere révolution, & combien cet exemple est contagieux.

UNE révolution qui détrône un Souverain, sert communément de préparatif à une autre révolution : telle est la force de ces sortes d'exemples. On peut dire que les révolutions ressemblent aux faux Miracles, dont le premier est plus difficile à établir que les suivans. Dès qu'on est venu à bout de persuader une fable miraculeuse, on en établit une autre avec moins de peine. Le premier Miracle fraye la route au second, les deux premiers au troisieme, & ainsi des autres, non pas à l'infini, mais jusqu'à certaines bornes qui dépendent des temps & des lieux.

Disons la même chose des infractions qu'on fait aux Loix de la succession Monarchique. Le premier exemple est plus difficile à établir que les suivans : mais dès qu'il est établi, voilà une breche qui ne se ferme qu'à la longue. Pour peu qu'on se hâte, on la trouve toute ouverte à l'établissement d'une seconde infraction, qui fait encore la breche plus large qu'elle n'étoit ; de

ſorte qu'un troiſieme Uſurpateur y paſſe plus aiſément que les deux premiers, & ainſi de ceux qui ſuivent. Quand vous avez lû dans l'Hiſtoire des douze Céſars que le Sénat a été contraint deux ou trois fois de reconnoître pour Empereurs ceux que les Soldats avoient couronnés, ne vous étonnez plus de voir dans la ſuite ſi peu d'Empereurs qui ſe ſuccédent les uns aux autres ſelon les Loix. Etonnez-vous plutôt de voir quelquefois trois ou quatre Regnes de ſuite dans une même famille. En effet un Général d'Armée qui s'eſt fait déclarer Empereur par ſes Soldats, à l'excluſion du Monarque légitime, n'a pas lieu de ſe flatter que ſon Général d'Armée ſe contentera d'être Général. *Pourquoi*, dira celui-ci, *obéirois-je à un homme qui étant dans mon poſte n'a pas voulu obéir à ſon Souverain? Il l'a tué, il s'eſt fait proclamer Empereur par ſes Soldats, ne puis-je pas faire la même choſe? N'ai-je pas le même droit que lui de m'élever de la Charge de Général à celle de Maître de tout l'Empire?* Vous voyez donc que dans l'ordre naturel des choſes, une révolution en amene une autre, & que plus elles ſont fréquentes dans un ſiecle, plus elles doi-

vent l'être dans le ſuivant. Elles le ſeroient en effet, ſi la Providence divine n'y remédioit, ou par la ſtérilité de gens capables de ſoutenir une intrigue de cette nature, ou par la vigueur ſupérieure de ceux qui regnent *.

Influence des Femmes galantes dans le gouvernement des Etats.

LUCULLUS voulant obtenir le Gouvernement de Cilicie, fut obligé de recourir à la protection de Præcia, femme ambitieuſe & galante, qui diſpoſoit alors de tous les emplois, ſous le nom de Cethegus ſon Amant (*a*). N'eſt-ce pas une choſe déplorable, qu'un homme illuſtre, & ſi digne de commander l'Armée Romaine contre Mithridate, n'ait pu obtenir cet emploi qu'en s'abaiſſant à faire la cour à une femme proſtituée ! Si Juvenal eût vécu alors, n'eût-il pas trouvé là une raiſon ſuffiſante de diſtiler le fiel amer de la ſatyre. N'eût-il pas dit :

Difficile eſt ſatyram non ſcribere : nam quis iniquæ
Tam patiens urbis; tam ferreus, ut teneat ſe.

* Art. *Edouard*, Rem. O.

(*a*) Cethegus avoit embraſſé le parti de Marius contre Sylla, & étoit alors maître abſolu dans Rome. Mais Præcia le gouvernoit, & il falloit s'adreſſer à elle pour obtenir les graces.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'un tel désordre s'est renouvellé mille & mille fois dans tous les Pays du Monde: cette voie des avancemens a toujours été pratiquée. Elle a conduit aux grandes fortunes, & ceux qui en étoient indignes, & ceux qui les méritoient; elle a fait gagner des Procès injustes, & des Procès où l'on avoit de son côté une justice qui eût succombé sans cet appui. On admire quelquefois que certaines gens aillent à grands pas aux dignités les plus éminentes. Ils n'y montent pas successivement & de degré en degré; ils volent de la plus petite à la moyenne, & de celle-ci à la plus haute. On se demande, *en vertu de quoi? Qu'a-t-il fait? Tant de gens ont autant & plus de mérite!* La solution de tout cela est qu'ils sont protégés par une femme toute-puissante, qui emploie en leur faveur un crédit qu'elle n'a acquis, & qu'elle ne conserve qu'aux dépens de sa vertu. On fera les mêmes plaintes d'ici à mille ans, si le Monde subsiste jusqu'à ce temps-là, & comme un Particulier n'est pas capable de réformer ce désordre, on trouvera que la prudence lui peut quelquefois permettre de s'en servir. Il y a même des cas

où il eſt non-ſeulement permis, mais indiſpenſable de recourir à ce manege; en agir autrement, ce ſeroit ſe piquer d'une délicateſſe ridicule. M. Leti, parlant des caprices qui peuvent faire qu'un Ambaſſadeur ne ſerve pas bien ſon Prince, rapporte deux exemples qui viennent à ce ſujet. Un Ambaſſadeur d'Eſpagne à la Cour de Rome ſous Urbain VIII, ayant reçu l'ordre de découvrir les intrigues du Cardinal Antoine, apprit d'un Eccléſiaſtique Romain que le ſeul moyen de parvenir à cela, étoit de faire ſa cour à la Maîtreſſe de ce Cardinal. L'Eſpagnol rejetta par fierté cette propoſition, & fut très-mal inſtruit des ſecrets qu'on l'avoit chargé de pénétrer. Un autre Ambaſſadeur de la même Nation, chargé d'une Négociation importante auprès de Charles II, Roi d'Angleterre, s'entretenoit un jour avec Mylord***, homme tout dévoué à l'Eſpagne, ſur les moyens qu'on pourroit prendre d'engager le Roi Charles à prendre ouvertement la défenſe des Pays-Bas contre la France. L'Anglois lui dit que de tous les moyens qui pouvoient conduire à ce but, il n'en connoiſſoit point de plus efficace, que de faire agir la

Duchesse de Portsmouth, Maîtresse du Roi, L'Ambassadeur, presque en colere, répondit avec une rodomontade digne de son Pays: *Mylord, j'aimerois mieux que le Roi mon Maître perdît la moitié de ses vastes Etats, que d'en sauver la plus petite portion par le crédit d'une Courtisanne.* Leti ajoute que M. de Barillon, Ambassadeur de France, ne fut pas si délicat, & se servit très-avantageusement du crédit de cette Dame (*b*) *.

Que les Souverains sont dispensés entre-eux des devoirs de la Gratitude.

La Gratitude de Souverain à Souverain n'est pas soumise aux mêmes regles que la Gratitude des Particuliers envers leurs égaux. On a fort loué Louis XII d'avoir dit, *que le Roi de France ne devoit pas venger les injures du Duc d'Orléans :* peu s'en faut qu'il n'eût pu dire avec autant de raison *que le Roi de France n'étoit pas obligé de reconnoître les services rendus au Duc d'Orléans.* Croyez-vous qu'un Duc d'Orléans, qui monteroit sur le trône

(*b*) Leti, *Ceremoniale Politico, part.* 1, *lib.* 1.
* Art. *Cethegus*, rem. C.

par une Guerre civile, & qui devroit la Couronne aux puiſſants ſecours qu'un Prince voiſin lui auroit fournis, ſeroit obligé de ſe liguer toujours avec ce Prince, ou même de ne faire aucune ligue contre lui ? C'eſt un ingrat, direz-vous, s'il n'épouſe pas les intérêts de ſon bienfaiteur : il ſera mille fois plus ingrat, s'il ſe déclare contre lui. Il n'y a qu'un point à ſavoir pour réſoudre ces queſtions ? Importe-t-il à l'Etat, dont notre Duc d'Orléans eſt devenu Maître, que le Prince qui l'a tant aidé n'augmente point ſa puiſſance, & perde même une partie des conquêtes qui le rendent formidable à ſes voiſins ? Dans ce cas il doit oublier les bienfaits reçus : la reconnoiſſance ne l'oblige pas à ſe joindre à ce Prince, ſoit qu'il attaque, ſoit qu'il ſoit attaqué : il peut même quelquefois ſe joindre à ceux qui lui déclarent la guerre. Telles ſont les Loix de la Politique : telle eſt la Juriſprudence des Princes. De ſavoir comment cette Politique s'accorde avec les Loix éternelles de la Morale, & comment une telle oppoſition entre les devoirs des Particuliers & les devoirs des Souverains ne fait point de breche à la certitude immuable des idées de

l'honnête & de la vertu, c'est une autre question. Il suffit de dire que dans l'état où se trouvent les sociétés, l'intérêt public est un soleil à l'égard d'une partie considérable des vertus. Les vertus sont des étoiles qui s'éclipsent ou qui disparoissent, lorsque cet intérêt se montre. *Salus populi suprema lex esto* *.

Que le Gouvernement Républicain ne convient pas à toute sorte de Peuples.

La Famille Royale s'étant éteinte parmi les Cappadociens, le Peuple Romain, dont ils étoient les Alliés, leur permit de s'ériger en République. Bien loin de profiter de cette permission, ils envoyerent des Ambassadeurs à Rome, pour déclarer que la liberté leur étoit insupportable, & pour demander un Roi. Le Sénat fut surpris d'un tel goût; mais il leur permit de se satisfaire, & de conférer le Royaume à qui bon leur sembleroit. Ils élurent Ariobarzane. C'est d'eux que l'on pouvoit dire : *O homines ad servitutem natos!* Au fond, il y a beaucoup d'apparence que le Gouvernement Monar-

* Art. *Elisabeth*, rem. H.

chique leur convenoit mieux que l'Etat Républicain. Il faut être d'un certain tour d'esprit pour n'abuser pas de la liberté, & tous les Peuples n'ont pas ce tour là.*.

Que cette maxime, rangez-vous toujours au parti le plus fort, *est quelquefois fausse.*

DANS LE cours ordinaire des choses, la prudence veut que l'on se range au parti le plus fort : mais cette maxime est quelquefois fausse. Il y a des Princes qui ne doivent leur élevation qu'à la fine politique qu'ils ont de se déclarer de bonne heure ennemis irréconciliables d'un puissant Etat. Car tous ceux qui craignent cette puissance, favorisent son ennemi déclaré, & cherchent à élever l'un sur les ruines de l'autre. Il ne faudroit pas remonter jusqu'aux siecles du Paganisme, pour trouver des Princes qui se sont perdus sans ressource pour avoir préferé l'alliance du plus puissant de leurs voisins à celle des autres. Un particulier, qui passe d'un état de prosperité à un état de malheur, ne voit plus autour de lui

* Art. *Cappadoce*, rem. G.

cette foule d'amis qui l'environnoient dans le temps de sa fortune : ils l'abandonnent, ils le laissent seul. Les Souverains éprouvent tout le contraire : car s'ils deviennent trop puissans, ils ne trouvent plus d'alliés, tout le monde les quitte, & se ligue contr'eux *.

Ressort des Révolutions.

NE CHERCHEZ point dans l'inconstance du peuple les principes & les ressorts des Révolutions : mais attribuez-les à l'inquiétude, à l'ambition, & à l'habileté de quelques hommes intrépides, capables d'enfanter & de mettre à fin un complot. Quelque changeant que soit le peuple, il se tiendra coi & tranquille, si quelque force extérieure ne l'agite, si ses Tribuns, si ses Démagogues, si quelques Chefs accrédités ne le remuent par l'activité de leurs intrigues. Le peuple ressemble aux flots, toujours paisibles quand les vents ne soufflent pas. S'il lui arrive de se soulever de lui-même, à l'exemple de ce qui se voit dans certaines mers, où sans l'aide des vents la fermentation d'une matiere souterraine produit une espece

* Art. *Innocent XI.* rem. H.

de tourmente; cette émotion n'eſt pas de longue durée. Le calme ſuccéde, & ce feu leger s'éteint de lui-même, lorſque des Chefs redoutables ne prennent pas le ſoin de l'attiſer *.

Utilité des fauſſes nouvelles.

ON ATTRIBUE à Catherine de Médicis cette maxime, qu'une fauſſe Nouvelle crue trois jours pouvoit ſauver un Etat. Les Hiſtoires ſont remplies de l'utilité des faux bruits. Les Chefs de la ligue ſe maintinrent longtems par-là dans Paris. Le Duc de Mayenne ayant perdu la bataille d'Ivri, tâchoit de donner le change aux Pariſiens, en leur faiſant accroire que le Bearnois y avoit été tué, & qu'en d'autres lieux la ligue étoit triomphante. Les peuples ont un merveilleux penchant à concourir à cet artifice. Ils croyent facilement ce qui les flatte; & ils ſont tous ſemblables à cette multitude dont un Cardinal Légat diſoit, en lui donnant ſa ſainte bénédiction: *Trompons ces gens-là, puiſqu'ils veulent être trompés*. C'eſt pour cela ſans doute qu'on ne s'eſt jamais piqué d'être

* Art. *Edouard*, rem. O.

fincere dans les rélations récentes des malheurs publics. Dans ce cas la bonne foi feroit prefque toujours préjudiciable. Tite-Live a raifon de blâmer l'imprudence de ce Conful Romain, qui après la journée de Cannes avoua aux Députés des Alliés toute la perte qu'on avoit faite : *auxit rerum fuarum, fuique contemptum Conful, nimis detegendo cladem nudandoque.* L'effet de cette fincerité fut que les Alliés jugerent que Rome ne pourroit jamais fe relever, & qu'ainfi il falloit s'unir avec Annibal. Nous apprenons de Plutarque qu'un Athénien fut cruellement torturé, pour avoir débité une mauvaife nouvelle, qui étoit pourtant vraie. Ayant fû d'un Etranger, qui avoit pris terre au Port de Pirée, que la flotte de Nicias avoit été battue, il courut à toutes jambes annoncer ce malheur aux Magiftrats. On lui demanda d'où il tenoit cette nouvelle, & comme il ne put nommer fon auteur, on le châtia comme un fourbe, & un perturbateur du repos public. On ne ceffa de le tourmenter, que lorfqu'on fut que ce qu'il avoit dit n'étoit que trop vrai. S'il eût annoncé une fauffe victoire, je crois qu'on ne l'eût pas puni. Ce qui arriva à Stratocles confirme ma

conjecture. Cet homme persuada aux Athéniens d'offrir aux Dieux un sacrifice, pour les remercier de la défaite de la flotte ennemie : il savoit néanmoins que la flotte d'Athenes avoit été bien battue, & la nouvelle de cet échec ne tarda pas à se repandre. On se fâcha tout de bon contre l'imposteur ; mais il n'eut qu'un mot à dire pour calmer ce courroux : *Quel tort vous ai-je fait ? Je suis cause que vous avez eu trois jours de bon temps*. On se paya de sa réponse, & cette affaire n'eut point d'autre suite. Stratocles avoit raison. Les Athéniens gagnerent deux ou trois jours de réjouissance, & s'affligerent un peu plus tard : ce fut autant de pris sur l'ennemi.

Cependant il y a ici une chose à considerer : c'est qu'en certain cas ces réjouissances mal-fondées n'apportent pour le présent qu'un avantage médiocre, & peuvent causer de fâcheux effets pour l'avenir. Il est souvent dangereux de revenir d'une grande joie : on en sent bien mieux le poids de l'adversité. D'ailleurs les réjouissances publiques pour une victoire imaginaire font mépriser toute une Nation, & apprêtent bien à rire à ses ennemis. Qu'un particulier en use, comme fit

Ciceron, lorſqu'il apprit la nouvelle équivoque de la mort de Vatinius, cela n'eſt pas de conſéquence : *Il n'eſt pas certain que mon ennemi ſoit mort ; & peut-être que dans peu de jours on apprendra qu'il eſt plein de vie : mais en attendant je profiterai du bruit qui court : ce ſera autant de gagné :* interim, *inquit*, uſurâ fruar (a). Voilà quel fut le langage de Ciceron. Que ce fût une ſimple plaiſanterie, ou une déclaration ingénue de ſes penſées, la choſe n'importoit pas ; mais un Etat qui en uſeroit de la ſorte, & qui agiroit en conſéquence, s'expoſeroit quelquefois à de grands malheurs. Le bruit ayant couru qu'Antiochus avoit battu l'armée Romaine ; & que les deux Scipions qui la commandoient étoient priſonniers, les Etoliens, ſans ſe donner la patience d'approfondir cette nouvelle, ſecouerent le joug des Romains. Le bruit ſe trouva faux, & ce peuple crédule ne tarda pas à ſe repentir de cette démarche précipitée. Ainſi ne penſons pas que Catherine de Médicis ait voulu dire qu'une fauſſe nouvelle, adoptée pendant quelques jours, peut ſauver un Etat en toutes rencontres. Ce n'eſt

(a) Quintilien. Inſtitut. *Lib. VI. Cap. III.*

pas dans ces sortes de maximes que l'on cherche l'universalité. Une fausse persuasion est quelquefois salutaire, & quelquefois pernicieuse : dites-en autant d'une vraie persuasion. Mais voici une chose d'une vérité plus generale : c'est qu'il est utile de cacher aux peuples une partie du mal dans la perte des batailles, & dans les autres disgraces de conséquence. Il ne faut pas mettre cette ruse au rang des grands coups d'Etat, & de ce qu'on nomme *Arcana imperii* : c'est une ruse ordinaire, c'est une leçon d'Alphabet en matiere de politique. J'ajoute que personne ne doit blâmer ces déguisements : le bien public exige que les Relations exténuent les pertes que l'on a faites, & les avantages de l'ennemi. Mais peut-être seroit-il à souhaiter que ces Relations ne fussent que pour les oreilles, ou que du moins on ne les imprimât jamais : car l'impression les éternise, & ces faux monuments répandent sur l'Histoire un cahos impénetrable d'incertitude, qui dérobe aux siecles suivans la connoissance de la vérité. Cette inconvénient sert de grand contrepoids au profit & au plaisir que l'on retire de certains Ecrits périodiques, composés

Qu'il est bon de cacher au peuple les disgraces de conséquence.

Inconvénients des Gazettes.

par nos Nouvelliſtes. Les eſprits les plus chagrins doivent convenir que la lecture de pluſieurs de ces Journaux contient des inſtructions utiles & agréables, & qu'elle peut même ſervir de leçon à des Ecrivains polis. Mais enfin, dit-on, la ſincérité n'y regne point : ce ſont plutôt des Plaidoyés que des Hiſtoires. Or qu'eſt-ce qu'un Plaidoyé ? Un diſcours où l'on s'étudie à ne montrer que le beau côté de ſa cauſe, & que le mauvais côté de la cauſe de ſon adverſaire. Je ſai qu'il y a ici du plus & du moins : les Lecteurs intelligens ne s'y trompent pas ; ils démêlent fort bien les Gazetiers qui approchent le plus de la bonne-foi. Mais après tout il n'eſt pas poſſible de publier dans ces Ecrits tout ce que l'on ſait, il faut ſacrifier quelque choſe à l'utilité publique, & quelquefois à l'utilité domeſtique. D'ailleurs les ruſes étant permiſes dans la guerre, il faut mettre les Relations des Nouvelliſtes au rang des bottes ſecrettes qu'on porte à l'ennemi. Le ſoin qu'ils prennent de contre-quarrer les Ecritures de la partie adverſe, eſt une eſpece de petite guerre, & de-là vient qu'un Politique de nos jours compte leurs Ecrits parmi les muni-

tions qu'il appelle armes de plume, *arma anserina* (d).

Je terminerai ces réflexions par une pensée de M. Vigneul-Marville. Une chose, selon lui, fait tort aux Ecrivains des Gazettes : c'est qu'ils ne sont pas les maîtres de leur Ouvrage, *&* *que soumis à des ordres supérieurs*, ils ne peuvent *dire la vérité avec la sincerité qu'exige l'Histoire* (e). *Si on leur accordoit ce point là*, dit-il, *nous n'aurions pas besoin d'autres Historiens*. Quoiqu'il y ait un peu d'hyperbole dans ces derniers mots, l'Auteur ne laisse pas d'aller à la grande source du mal. Les Nouvellistes hebdomadaires, ou de tel autre période qu'on voudra, n'oseroient dire tout ce qu'ils savent : ils y perdroient trop. Car pour ne point parler des châtiments qu'ils auroient à craindre de la part des supérieurs, ils indisposeroient tous les esprits, & verroient diminuer le débit de leur feuille. Le public n'exige pas qu'ils mentent grof-

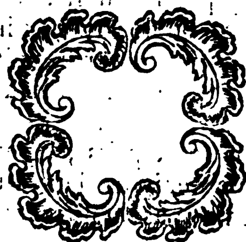
(d) Voyez le Livre intitulé, *Arma anserina, sive Armatura Epistolaris.*

(e) Guy Patin disoit en parlant de laGazette: *Il ne se fait ici du tout rien qui vaille, si ce n'est la Gazette tous les Samedis, qui est une chose fort* recréative *&* *fort* consolative *aussi, entant que cette babillarde ne dit jamais de mauvaises nouvelles, bien que nous en sentions beaucoup en cette saison.*

sierement en faveur de la patrie ; mais s'ils le font avec adresse, s'ils mêlent dans leurs Ecrits des réflexions fines, ingénieuses, malignes ; on les loue, on les admire, & l'on court après leur Ouvrage. Ainsi ces Ecrivains savent fort bien ce qu'ils font : ils suivent l'exemple de cet ancien Poëte comique, qui ne cherchoit autre chose sinon,

Populo ut placerent quas fecisset fabulas *.

* Tiré de la *Dissertation sur les Libelles diffamatoires*, n°. VIII, rem. L. C.







SUR LES GENS DE LETTRES.

Condition malheureuse des Savans.

LES TROUBLES, les peines d'esprit, une situation inquiéte & malheureuse, semblent être le destin commun des Savans. L'Histoire de leur vie, leurs Lettres, témoignent presque toujours qu'ils ont été engagés dans des querelles chagrinantes, où la jalousie, la calomnie, l'emportement, les satyres, l'esprit de faction, la fraude, & mille autres passions honteuses répandoient tout leur venin. Il semble que les gens de Lettres sont ceux qui conspirent davantage contre leur propre repos, & contre celui de leur prochain. Cela n'est propre qu'à inspirer du mépris & de la haine pour les Sciences, & qu'à faire perdre la bonne opinion qu'on avoit d'elles. Les ignorants s'imaginent que s'ils avoient donné tout leur temps à l'étude, ils auroient appris à reprimer leurs passions, & à

ſe corriger de plusieurs défauts. Mais pourroient-ils persister dans cette idée, s'ils connoissoient l'acharnement avec lequel les Savants se déchirent, & les honteuses foiblesses dont ils sont capables ? Tirons de là cette conclusion, qu'il n'y a rien de plus difficile à acquerir que la paix du cœur. Une étude continuelle des bons Livres semble d'abord très-propre à procurer ce trésor : néanmoins elle le procure rarement, & souvent elle amene le mal contraire. Horace n'y entendoit rien lorsqu'il disoit : *Que Dieu me donne la santé & les richesses : pour ce qui est de la tranquillité d'esprit, je saurai bien me la procurer moi-même ; c'est mon affaire.*

Det vitam, det opes; æquum mi animum ipse parabo.

Il se trompoit grossierement. La chose pour laquelle il ne croyoit pas avoir besoin du secours de Dieu, étoit celle qu'il devoit le moins attendre de ses propres forces, & la premiere qu'il devoit demander à Jupiter. Car il est beaucoup plus facile d'obtenir par son industrie les honneurs & les richesses, que la paix de l'ame. Mais, dira-t-on,

les honneurs & les richesses dépendent de plusieurs causes dont nous ne pouvons pas disposer. Il est donc nécessaire de prier Dieu qu'il les tourne à notre avantage ? Je répondrai que le calme des passions, le repos du cœur, & le contentement de l'esprit, dépendent de mille autres causes, qui sont encore moins à notre disposition. La constitution de l'estomach, des visceres, des vaisseaux lymphatiques, des fibres du cerveau, & de cent autres organes dont les Anatomistes ne savent pas encore le siége ni la figure, produit en nous une infinité de passions & de mouvements involontaires. Pouvons-nous changer ces organes-là ? Sont-ils en notre puissance *.

Écrits qui dégradent les gens de Lettres.

Il est rare qu'un homme de bon esprit fasse des vers sur les événements courans, comme sur une victoire, sur le mariage d'un Grand, ou sur sa mort. Ces sortes d'ouvrages sentent l'homme frivole, qui court après les matieres du temps, & qui envoye ses Muses à la quête de tous les côtés, tan-

* Art. *Reinesius*, rem. B.

tôt avec une Elégie, tantôt avec un Epitalame, ou d'autres bagatelles de même nature; un homme en un mot qui a été pourvu en titre d'office de la Charge de *Porteur des compliments du Parnasse* chez les grands Seigneurs *.

Que l'entretien des gens de qualité est quelquefois dangereux pour un Savant.

Il n'y a peut-être point de gens dont la conversation soit plus à craindre pour un homme docte, que celle des grands Seigneurs qui aiment les Sciences. Car comme ils sont accoutumés à parler sans préparation sur les choses de leur ressort, ils conçoivent mauvaise opinion d'un homme qui ne répond pas à point nommé aux questions qui lui sont faites concernant sa profession. Or combien y a-t-il de savants Théologiens que l'on embarrasseroit cruellement par une demande de guet-à-pend sur le sujet, l'année, le progrès, l'issue, & les circonstances principales d'un Concile? J'ai vu un fameux Historiographe de France avouer ingénument qu'il ne savoit pas en quel

* Art. *Amboise* (*François d'*)

siecle vivoit Philippe le Bel. Plus on lit & plus on fait des recueils, moins est-on propre à répondre sur le champ aux questions de fait; de sorte qu'il y a des gens qui ne font pas moins admirer leur érudition dans leurs Livres, que leur ignorance dans la conversation. Les Blondels, les Saumaises, & un petit nombre de semblables gens, ne sont pas sujets à ce malheur : mais les autres tombent en de dangereuses mains, lorsqu'ils ont à essuyer les questions continuelles d'un homme de qualité qui aime les Livres. François I. se vantoit que de plusieurs hommes très-doctes avec lesquels il s'étoit entretenu, il n'avoit trouvé que Châtelain qui eût pû fournir de nouvelles choses plus de deux ans. Le Maréchal de Crequi s'étant retiré dans une maison de Campagne pendant sa disgrace (*f*), demanda le plus savant homme du canton. On lui amena le Prieur d'un Monastere. Quinze jours ne se passerent point sans qu'il dit qu'on lui avoit amené un des plus ignorants hommes du monde. Ce n'est pas que ce Religieux ne sût une infinité de choses, & qu'il n'eût pû contenter

(*f*) En 1672, lorsqu'il refusa de servir sous le Maréchal de Turenne.

M. de Crequi, s'il eût eu le temps de se préparer : pour ce qui est de dire sur le champ les noms propres, les dates, & les autres circonstances, c'est ce qu'il ne pouvoit pas. On disoit de M. le Président de Mesmes, qu'en huit jours de temps il épuisoit un Docteur *.

Parallele des Ecrivains du seiziéme & du dix-septiéme siécles.

JE CROIS que le seizieme siecle a produit un plus grand nombre de savants hommes que le dix-huitieme : & néanmoins il s'en faut beaucoup que le premier de ces deux siecles ait eu autant de lumieres que l'autre. Tant que le regne de la Critique & de la Philologie a duré, on a vu par toute l'Europe des prodiges d'érudition. L'étude de la nouvelle Philosophie & des Langues vivantes ayant introduit un autre goût, on a cessé de voir cette vaste & profonde Littérature. Mais, en récompense, il s'est répandu dans la République des Lettres un certain esprit plus fin, & accompagné d'un discernement plus exquis. Les hommes sont aujourd'hui moins savans & plus habiles. „ Nous

* Art. *Castellan*, rem. R.

„ sommes

„ ſommes dans un temps, dit le P. Ra-
„ pin (*b*), où l'on devient ſenſible
„ au ſens & à la raiſon plus qu'à tout
„ le reſte. En quoi on peut dire, à la
„ louange de notre ſiecle, que nous
„ connoiſſons déja mieux le caractere
„ des Auteurs anciens, & que nous
„ ſommes plus entrés dans leur eſprit,
„ que ceux qui nous ont précédés. La
„ différence qu'il y a entr'eux & nous,
„ eſt qu'on ſe piquoit bien plus d'éru-
„ dition dans le ſiecle paſſé que dans
„ celui-ci..... C'étoit le génie de ce
„ temps-là, où rien n'a été plus en vo-
„ gue que la grande capacité & une
„ profonde Littérature. On étudioit à
„ fond les Langues : on s'appliquoit à
„ réformer le texte des anciens Auteurs
„ par des interprétations recherchées,
„ à pointiller ſur une équivoque, à fon-
„ der une conjecture pour bien établir
„ une correction : enfin on s'attachoit
„ au ſens littéral d'un Auteur, parce
„ qu'on n'avoit pas la force de s'élever
„ juſqu'à l'eſprit, pour le bien connoî-
„ tre, comme on fait à préſent, qu'on
„ eſt plus raiſonnable & moins ſavant*.

(*b*) Dans la Préface de la *Comparaiſon de Thucydide & de Tite-Live.*

* Art. *Aconce*, rem. D.

Qu'il n'eſt point d'Etat plus libre que là République des Lettres.

La République des Lettres eſt un Etat extrêmement libre. On n'y reconnoît que l'empire de la vérité & de la raiſon, & ſous leurs auſpices on fait la guerre innocemment à qui que ce ſoit, même à ſes amis & à ſes proches : car l'uſage va là aſſez ſouvent. M. Dacier a combattu les idées de M. Lefevre ſon beau-pere : Joſeph Scaliger & Iſaac Voſſius n'ont pas épargné leurs propres Peres ; & nous voyons aujourd'hui que Meſſieurs Bernouilli ne ſe font point quartier, nonobſtant leur fraternité. Ainſi dans l'Empire Littéraire les amis doivent ſe tenir en garde contre leurs amis, les Peres contre leurs Enfans, les Beau-Peres contre leurs Gendres : c'eſt comme au ſiecle de Fer ;

Non hoſpes ab hoſpite tutus,
Non ſocer à genero.

Chacun y eſt tout enſemble ſouverain, & juſticiable de chacun. Les loix de la ſociété n'ont pas fait de préjudice à l'indépendance de l'Etat de nature, par rapport à l'erreur & à l'igno-

rance. Tous les particuliers ont à cet égard le droit du glaive, & peuvent l'exercer ſans en demander la permiſſion à ceux qui gouvernent.

Cependant cette liberté eſt renfermée dans de certaines bornes. La puiſſance ſouveraine laiſſe à chaque particulier le droit d'écrire contre les Auteurs qui ſe trompent : mais elle ne permet pas de publier des Satyres. La raiſon de ces deux choſes eſt ſenſible : c'eſt que la Satyre tend à dépouiller un homme de ſon honneur, ce qui eſt une eſpece d'homicide civil ; au lieu que la critique d'un Livre ne tend qu'à montrer qu'un Auteur n'a pas tel & tel degré de lumiere. Or comme avec ce défaut d'intelligence un homme peut jouir de tous les droits & de tous les privileges de la ſociété, on n'uſurpe rien de ce qui dépend de la Majeſté d'un Etat, en faiſant connoître au Public les fautes qui ſont dans un Livre. Il eſt vrai que par là on fait tort à la gloire d'un Auteur, & quelquefois même au profit pécuniaire qu'il tiroit de ſes Livres ; mais ſi cela ſe fait d'une maniere honnête, & ſi l'on ſoutient le parti de la raiſon & de la vérité, perſonne n'y doit trouver à redire. On n'a

rien de commun avec les faiſeurs de Libelles diffamatoires, on n'avance rien ſans preuve ; on ſe porte pour témoin & pour accuſateur, on s'expoſe à la peine du talion ; on court le même riſque que l'on fait courir. Mais un faiſeur de Libelles ſe cache, pour n'être pas obligé à prouver ce qu'il publie, & pour faire du mal ſans craindre d'en être reſponſable.

Sur les Ouvrages de jeuneſſe.

IL n'y a guere d'Auteurs qui ne ſe repentent de la précipitation avec laquelle ils mèttent au jour les premiers eſſais de leur plume, avant même que le poil follet leur ſoit venu au menton. Grotius, qui avoit peut-être moins de ſujet que tous les autres de s'en repentir, en eut une confuſion extrême. Il en fait l'aveu dans une Lettre écrite à Scriverius, & il loue ſon ami, d'avoir tenu une conduite bien différente. Ainſi les Auteurs ne peuvent trop prendre garde à leur premier Livre ; car s'il ne vaut rien, ils ont enſuite mille peines à ſe relever, & à guérir la prévention du Public. S'ils ont compoſé dans leur jeuneſſe quelqu'ouvrage médio-

ere, qu'ils attendent qu'à la faveur d'une belle réputation, ils puiſſent le faire paſſer. Qu'ils ne faſſent pas ce qui ſe pratique dans les corteges d'Italie, où les valets précedent les Maîtres; que le plus beau de leur équipage prenne les devans; qu'ils s'établiſſent par là; le reſte trouvera ſon temps: ils ne perdront point la récompenſe des premiers travaux, s'ils croyent que ceux-là auſſi doivent remporter leur ſalaire. Il eſt certain qu'au bout d'un certain degré de réputation les Auteurs trouvent du débit & de l'encens pour des Ouvrages médiocres, qui ſeroient ſifflés ſi des inconnus les mettoient au jour. Mais ceux qui abuſent de ce préjugé du public y ſont ſouvent attrapés. Ils raſſemblent tous leurs papiers, ils remontent juſqu'aux plus petits Manuſcrits qu'ils ont compoſés au ſortir de leurs études, ou étant encore ſur les bancs, & les envoyent à l'Imprimeur. Ils rebutent enfin tous les Lecteurs, & s'attirent quelquefois plus de blâme à cauſe des derniers Livres, qu'ils n'avoient remporté de louanges pour les premiers *.

* Art. *Thomans*, rem. D.

Mauvais goût du Siecle.

CE N'EST pas d'aujourd'hui que les ſavants hommes ſe plaignent que les Libraires aiment mieux imprimer des Livres frivoles que de bons Ouvrages. Ce n'eſt point des Libraires qu'il faudroit ſe plaindre, mais des Lecteurs : car ſi le débit des bons Livres étoit auſſi lucratif que le débit des Brochures du temps, ne doutez point que les Libraires ne préféraſſent les bonnes copies aux mauvaiſes. Un Ecrivain moderne s'eſt plaint du même déſordre.
„ On voit tous les jours, *dit M. Dupin*,
„ une foule de petits Livres François
„ qui paroiſſent en public, & l'on ne
„ voit preſque point imprimer d'Ou-
„ vrage ancien, ſoit Grec, ſoit Latin....
„ On a perdu le goût de l'antiquité ; il
„ n'y a plus que la nouveauté qui plaiſe.
„ La vraie & la ſolide érudition n'eſt
„ plus du temps ; on ſe contente de
„ ſçavoir les choſes ſuperficiellement.
„ On ne fait plus d'études ſolides :
„ on apprend l'antiquité dans les Li-
„ vres nouveaux, & il eſt rare qu'on
„ remonte juſqu'à la ſource. C'eſt un
„ malheur très-déplorable pour la Ré-

„ publique des Lettres, & il eſt bien „ à craindre que cette étude ſuperfi- „ cielle ne nous jette dans un état pire „ que l'ignorance & la barbarie des „ ſiecles précédents (*c*).

Retraite tardive des Auteurs.

Il n'y a pas beaucoup d'Auteurs qui ſachent faire leur retraite bien à propos, & qui ſuivent exactement l'exemple d'Horace (*d*). Les Poëtes & les Orateurs devroient être les plus diligents à plier bagage, parce qu'ils ont plus beſoin que les autres d'un grand feu d'imagination. Cependant il ne leur arrive que trop de ſe tenir dans la carriere juſques au dernier déclin de l'âge. Il ſemble que le Public ſoit condamné à boire juſques à la lie tout leur Nectar. Mais ſi autrefois les Légiſlateurs renfermerent le Mariage dans certaines bornes, car ils le défendirent aux femmes de cinquante ans & aux hommes de

(*c*) Dupin, Bibliot. *des Auteurs Eccl.* T. 11. p. 200, Edit. de Holl.

* Art. *Craterus*, rem. A.

(*d*) Horace diſoit,
Eſt mihi purgatam crebrò qui perſonet aurem,
Solve ſeneſcentem maturè ſanus equum, ne
Peccet ad extremum ridendus, & illia ducat.

soixante, supposant qu'après un certain âge il ne falloit plus songer à procréer des enfans; chacun devroit aussi se faire des bornes pour la production des Livres: c'est une maniere de génération à quoi tout âge n'est nullement propre. La comparaison employée par Horace me fait souvenir d'un précepte que Virgile nous a laissé dans les Géorgiques (*e*) : les vieux Poëtes s'en devroient faire aussi l'application, & ne pas songer à monter sur le Parnasse, lorsque les forces de leur génie sont épuisées. Ainsi, quand sur le déclin de l'âge, ils sentent le retour de quelqu'accès poëtique, ils doivent prendre cela pour une tentation de quelque mauvais génie, & se servir envers les Déesses du Parnasse de la priere qu'un de leurs Confreres adressa à la Déesse de l'Amour:

Parce, precor, precor,
Non sum qualis eram bonæ
Sub regno Cynaræ. Desine dulcium
Mater Sæva Cupidinum,

(*e*) *Hanc quoque ubi aut morbo gravis, aut jam segnior annis,*
Deficit, abde domo, nec turpi ignosce Senectæ,
Frigidus in venerem senior.....

Circà lustra decem flectere mollibus
Jam durum imperiis.

Le service des Muses sympathise en bien des choses avec le service des Dames; il vaut mieux s'en retirer trop tôt, que trop tard. On parle de certains Monarques qui donnerent ordre à leurs domestiques de leur venir dire chaque jour, *souvenez-vous d'une telle affaire.* S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, il faudroit que les Poëtes, qui sont sur le retour, chargeassent quelque personne de leur dire tous les matins, *souvenez-vous de l'âge que vous avez.* Voici un trait fort plaisant de Menagiana. *M. Duperier a prié autrefois ses amis d'avoir la charité de l'avertir lorsque sa veine baisseroit, & qu'il ne seroit plus en état de faire des Vers avec honneur. Il est tems de* lui donner cet avis *.

Délicatesse excessive de quelques Ecrivains.

ERASME fait un reproche assez particulier à deux Ecrivains célebres:

* Art. *Afer*, rem. B; & Art. d'*Auras*, rem. O.

c'eſt d'avoir eu trop de peine à ſe contenter de leur travail, & de s'être trop appliqués à polir leurs Ecrits. L'un de ces Ecrivains étoit *Paul Emile*, & l'autre *Linacer*, deux des plus Savants perſonnages du ſeizieme ſiecle. Le défaut dont Eraſme les blâme n'eſt pas fort commun parmi les Auteurs, & néanmoins on peut dire qu'à certains égards il ne l'eſt que trop; car pour l'ordinaire ce ne ſont pas les Ecrivains médiocres qui en ſont coupables; ce ſont les plus excellentes plumes.

Il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui publient tant d'ouvrages mal tournés, mal digérés, & fort inutiles à la République des Lettres, outraſſent la maxime qu'il faut garder un Ecrit dans ſon cabinet pendant neuf ans. Il ſeroit bon qu'ils ſe piquaſſent d'un excès de délicateſſe, & qu'ils ne cruſſent jamais avoir mis la derniere main à une compoſition. Mais il eſt fâcheux que de très-habiles gens ſoient ſemblables à ce fameux Peintre, qui ne pouvoit ſe perſuader que ſes Tableaux fuſſent finis, & dont Apelles reconnut ſi bien le foible.

Ce Peintre, c'étoit l'illuſtre Proto-

gene, avoit composé un Ouvrage d'une beauté exquise, mais d'un travail prodigieux, & sans doute excessif. Apelles voyant ce Tableau, l'admira, & dit: *Voilà un homme qui fait aussi-bien, ou mieux que moi : mais j'ai un avantage sur lui : c'est qu'il ne sauroit quitter un tableau lorsqu'une fois il y a mis la main (f).*

Cet exemple nous apprend qu'un soin trop exact, trop tendu, trop opiniâtre, nuit souvent à un ouvrage. Il y a un certain degré de correction au-delà duquel on ne sauroit rien faire de bien. Au lieu de perfectionner l'ouvrage, & de lui donner plus de force, on l'amaigrit, & on le desseche: *Perfectum opus absolutumque est, nec jam splendescit lima, sed atteritur.* Pline le jeune se sert de ces paroles dans un endroit de ses Lettres, pour montrer les désordres d'une correction outrée. Quintilien, autre grand Maître, pose le même principe, & déclare affirmativement qu'un Ecrit que l'on ne cesse de retoucher & de refondre, perd sa vigueur naturelle. *On en retranche,* dit-il, *ce qui étoit sain, on lui ôte le sang, on le rend semblable à un corps*

(f) Plin. *Lib.* XXXV.

tout couvert de cicatrices. Que ce qu'il dit eſt beau (*g*)!

L'Orateur Calvius fut la victime de cette exceſſive ſévérité. Il exerçoit ſur ſes Ecrits une inquiſition barbare, & il leur donnoit la diſcipline ſi rudement & ſi ſuperſtitieuſement, qu'il les réduiſoit à une eſpéce de langueur. Quintilien appelle cela être calomniateur de ſoi-même. Voici une métaphore bien outrée, mais très-digne de l'Auteur qui s'en eſt ſervi. „ Il y „ a des eſprits ſtériles, *c'eſt le P. Garaſſe qui parle*, leſquels ayant fait „ un effort en leur vie, ne ſe laſſent „ jamais de le peigner juſqu'à ce qu'ils „ lui arrachent les cheveux; & au „ bout du conte c'eſt un avorton (*h*)". Mettons Sannazar entre les modernes qui ont eu la maladie de l'Orateur Calvius. On n'a pu *s'empêcher de blâmer ce Poëte d'avoir fait gémir & crier ſon Poëme ſous la lime durant un ſi long*

(g) *Et ipſa emendatio habet finem. Sunt enim qui ad omnia ſcripta tanquam vitioſa redeant; & quaſi nihil fas ſit rectum eſſe quod primum eſt, melius exiſtiment quidquid eſt aliud, idque faciant quoties librum in manus reſumpſerint, ſimiles medicis, etiam integra ſecantibus. Accidit itaque ut cicatricoſa ſint, & exanguia, & cura pejora. Sit igitur aliquando quod placeat, aut certè quod ſufficiat: ut opus poliat lima, non exterat.* Quintil. *Lib. X.*

(*h*) Garaſſe, *Apologie*, p. 313.

espace de temps, & de l'avoir trop usé & trop affoibli, sous prétexte de le polir de plus en plus (i). Au reste, ce que je viens de dire ne regarde point en général tous ceux qui s'appliquent avec rigueur à retoucher, & à réformer leurs Ecrits. Ils font bien, ils sont très-louables, pourvû qu'ils n'aillent pas jusqu'à l'excès. Le trop est la seule chose qui soit blâmable : *Non amo nimium diligentes*, disoit un homme illustre parmi les anciens Romains (*k*).

J'ajoûterai deux remarques. Il y a des Auteurs qui ont cent fois plus de peine à se contenter au commencement de leur Ouvrage, que dans la suite. Les ratures, les changements, & les autres marques d'un goût inquiet, paroissent sur-tout aux premieres lignes de l'original. C'est ce qu'on remarqua dans l'original d'un Traité de Platon, & dans un Manuscrit de Pétrarque. On prétend que l'Arioste eut une semblable délicatesse (*l*). Si l'on en croit Vigneul-Marville, „ les premieres lignes „ de l'histoire de M. de Thou lui coûterent plus que tout le reste; mais

(*i*) Baillet, *jugement sur les Poëtes*, T. III. p. 142.

(*k*) Scipion l'Afriquain. Voyez Cic. *de Orat. Lib.* II.

(*l*) Voyez Muret, *Variar. Lection. Lib.* XVIII. *Cap.* VIII.

„ dès qu'il eut surmonté cette diffi-
„ culté, il courut en écrivant ". L'autre chose qui me reste à dire, est qu'il y a des Auteurs à qui la revision d'un Ouvrage qu'ils veulent faire imprimer coûte plus que la premiere composition. Ils s'appliquent, & avec plus de plaisir, & avec plus de scrupule, à corriger une copie imprimée qu'une manuscrite. Mais la plupart du temps c'est une peine perdue; car il n'y a que fort peu de gens qui comparent les Editions, & à moins que de les comparer entre elles patiemment & habilement, on ne connoît pas l'importance des corrections. Tel endroit d'une seconde Edition est converti de plomb en or; mais où sont les gens qui s'en apperçoivent *?

Injustice de certains Critiques.

Les Lecteurs qui n'ont jamais composé, sont souvent plus rigides & plus injustes dans leurs censures, que ceux qui connoissent par expérience le travail des compositions. Regnier dans sa IXe Satyre exhorte ses Censeurs à publier quelque chose.

* Art. *Linacer*. rem. F.

Qu'ils fassent un ouvrage,
Riche d'inventions, de sens, & de langage,
Que nous puissions draper comme ils font nos Escris,
Et voir, comme l'on dit, s'ils sont si bien appris,
Qu'ils montrent de leur eau, qu'ils entrent en carriere....

Il applique à cela le conte qu'on fait en Italie, qu'une fois un Païsan,

Homme fort entendu, & suffisant de teste,
Comme on peut aisément juger par sa requeste,
S'en vint trouver le Pape & le voulut prier,
Que les Prestres du temps se pussent marier:
Afin, ce disoit-il, que nous puissions nous autres
Leurs femmes carresser, ainsi qu'ils font les nostres.

Martial avoit eu déja des pensées de même nature: témoin cette Epigramme de son premier Livre:

Cum tua non edas, carpis mea carmina, Lœli:
Carpere vel noli nostra, vel ede tua.

Et cette autre qui est tirée du Livre XII.

Corrumpit sine talione cœlebs:
Cæcus perdere non potest quod aufert.

Je crois pouvoir dire qu'il y a deux choses qui empêchent les Censeurs

universels & impitoyables *de montrer de leur eau* : l'une est la crainte que tout le monde ne se jette sur leurs Ouvrages, afin de leur faire porter sans miséricorde la peine du Talion : l'autre est qu'ils sentent eux-mêmes qu'ils n'ont point rempli l'idée de perfection qui avoit été la regle de leurs censures *.

Que l'air de facilité qu'on remarque dans certains Écrits, est souvent le fruit d'un travail très-difficile.

GUARINI travailloit avec une difficulté extrême : & cependant en lisant ses Vers, on s'imagine qu'il les composoit avec une grande facilité. Ceux qui prétendroient que ces deux choses sont incompatibles, ne connoîtroient guere les variétés de l'esprit humain, & seroient dans la fausse persuasion, qu'il n'y a point d'autres compositions qui coûtent beaucoup, que celles dont un Lecteur porte le même jugement qu'on portoit autrefois des harangues de Démosthene, *olent lucernam*, cela sent l'huile. Mais il faut savoir que le caractere des esprits em-

* Tiré de la *Dissertation Historique & Critique, sur le projet du Dictionaire* §. VI. rem. C.

brasse bien d'autres diversités. Tel Ecrivain fait sentir à ses Lecteurs toute la peine qu'il s'est donnée en composant ; & s'il corrige trois ou quatre fois un même endroit avec des méditations qui le mettent à la torture, on s'apperçoit aussi-tôt qu'il s'est appesanti sur ce morceau. Mais il y a des Auteurs dont le travail même répand un air d'aisance & de naturel sur tout ce qu'ils écrivent : plus ils retouchent leur Ouvrage, moins il semble qu'il ait été travaillé.

Caractere de Guarini.

Voilà quel étoit le caractere de Guarini. Son goût le portoit à juger que la perfection d'un Livre consistoit dans des beautés naturelles, & d'un tour aisé & coulant. C'est par-là qu'il cherchoit à plaire. Il avoit une sagacité merveilleuse à discerner s'il restoit dans son Ouvrage quelque chose de forcé, & ses revisions ne tendoient qu'à effacer ces petits restes d'embarras & de contrainte. Ainsi il ne parvenoit à donner un air facile à ses Poësies, qu'à force de les retoucher & de les polir.

D'autres Ecrivains sont d'un goût tout différent. Ils font consister la perfection dans une maniere de penser & de s'exprimer qui n'a rien de naturel, & qui sent la fatigue d'une profonde

méditation. Ils ne croiroient point s'exprimer heureusement, si leur style n'étoit entortillé & guindé, & si l'on pouvoit les entendre sans un effort d'esprit & d'attention. Ils ne sont jamais contents d'eux-mêmes, que lorsqu'ils ont écarté de leurs Ecrits tout ce qui pourroit paroître simple, naturel, & ordinaire. C'est pourquoi plus ils corrigent leur Ouvrage, plus ils font connoître au Lecteur le degré de travail qu'ils y ont mis. Leur peine est sans doute très-grande : mais elle ne surpasse pas toujours celle que prennent les Auteurs qui veulent que leurs Ouvrages conservent par-tout un grand air de facilité. Voiture n'a mis ses Vers & ses Lettres dans l'état où nous les voyons, qu'après avoir bien sué pour les corriger. M. Costar son Apologiste ne dit pas cela tout-à-fait; mais il insinue que l'aisance qu'on trouve dans ses Ecrits lui coûtoit beaucoup. M. de Voiture, dit-il, *a recherché sur toutes choses cette sorte de négligence qui sied si bien aux belles personnes..... Dans tout ce qu'il fait, il paroît je ne sai quoi de si facile, de si aisé, de si naturel, que chacun d'abord se croit capable de travailler avec un pareil succès; & ce*

n'est qu'après de longs & d'inutiles efforts que l'on s'écrie, questo facile, quanto è difficile! *Je me souviens qu'il ne desapprouva pas autrefois que je me servisse pour lui d'une louange que le Tasse donne à l'une de ses Heroïnes :*

Non so ben dire s'adorna, o se negletta,
Se caso, od arte, il bel volto compose:
Di natura, d'amor, del cielo amici
Le negligenze sue sono artifici (*m*).

M. Pelisson qui se connoissoit si bien en toutes sortes d'ouvrages d'esprit, étoit fort persuadé qu'il n'y a rien qui coûte plus à un Auteur que de faire paroître que ses productions ne lui ont guere coûté. Ecoutons ce qu'il dit dans la belle Préface qu'il a mise à la tête des Oeuvres de Sarrazin. *Deux choses rendent sur-tout la Poësie admirable : l'invention, d'où elle a pris son nom, & la facilité qui lui est très-nécessaire. Je n'entends pas la facilité de composer : elle peut quelquefois être heureuse ; mais elle doit être toujours suspecte ; j'entens la facilité que les Lecteurs trouvent dans les compositions déja faites, qui a été*

(*m*) Costar, *Défense des Oeuvres de Voiture.*

souvent pour l'Auteur une des plus difficiles choses du monde ; de sorte qu'on la pourroit comparer à ces jardins en terrasse, dont la dépense est cachée, & qui après avoir coûté des millions, semblent n'être que le pur ouvrage du hazard & de la nature.

Il y a des exceptions dans tout ceci; car quelques Poëtes, comme Ovide entre les anciens, & Moliere parmi les modernes, ont fait avec la derniere facilité des Vers que tout le monde a trouvés faciles. Mais convenons avec Pelisson que cette facilité est souvent dangereuse : Ovide l'a bien éprouvé. Quintilien, ce grand Maître d'Eloquence, veut que l'on s'attache d'abord à composer lentement : *ce n'est pas*, dit-il, *en écrivant promptement, qu'on vient à bout de bien écrire ; mais c'est en écrivant bien, qu'on parvient à écrire promptement* (n).

Au reste quelque dangereuse que soit cette facilité, il vaut mieux sans doute y être sujet, que de ne pouvoir enfanter qu'avec des tranchées insup-

(n) *Hanc moram & sollicitudinem initiis impero... Citò scribendo non fit ut bene scribatur : bene scribendo fit ut citò.* Quintil. *Lib.* X, *Cap.* III.

portables ; & l'on eſt bien plus à plaindre quand on ne trouve jamais la fin de ſes corrections , que quand on la trouve trop tôt. M. de Balzac a été mis dans le Catalogue des Auteurs qui ſe rendent malheureux par un goût trop difficile. On s'apperçoit aſſez en liſant ſes Ouvrages de la peine qu'ils lui ont coûtés. „ Rien n'y coule ſans peine, „ dit Coſtar, rien ne vient naturelle-„ ment. Le travail y paroît ſi à décou-„ vert , que les délicats qui les liſent „ en ſont fatigués, comme ce fameux „ Sybarite qui ſuoit à groſſes gouttes „ des efforts qu'il voyoit faire à un mi-„ ſérable manœuvre. Et certes il con-„ feſſoit quelquefois lui-même , que „ lorſqu'il mettoit la main à la plume, „ il ne ſouffroit pas moins qu'un ga-„ lérien qu'on avoit mis à la rame. Ce „ n'eſt pas qu'il n'eût une grandeur & „ une beauté d'eſprit admirable ; mais „ c'eſt qu'il avoit autant de peine à ſe „ contenter , que ce rare perſonnage „ dont feu M. de Liſieux diſoit : *Les* „ *belles choſes qu'il donne au Public lui* „ *coûtent ſi cher , que ſi j'étois à ſa* „ *place , je choiſirois quelqu'autre em-* „ *ploi pour le ſervice du prochain , &*

„ *ne croirois pas que Dieu desirât celui-*
„ *là de moi* (o)*

(o) Costar, *Défense des Oeuvres de Voiture.* J'espere que le Lecteur me pardonnera toutes les citations, dont j'ai grossi cet article. La matiere étoit assez curieuse pour mériter qu'on alleguât les suffrages de quelques bons connoisseurs.

* Art. *Guarini*, rem. *G.*





SUR DES SUJETS DÉTACHÉS.

Indulgence des Magistrats de Strasbourg. L'impudicité est plutôt récompensée des hommes que punie. Pourquoi cela.

LEs Magistrats de Strasbourg sont, dit-on, si indulgens pour une fille qui s'est laissé faire un enfant, que pourvu qu'elle paye l'amende à quoi ces sortes de fautes sont taxées, ils rétablissent son honneur, & décernent des peines contre tous ceux qui oseroient à l'avenir lui faire le moindre reproche. Voilà sans doute un privilege plus singulier que celui de donner des Lettres de réhabilitation aux familles qui ont dérogé à leur noblesse, & s'il étoit permis de rire dans une matiere de cette importance, on diroit que les Magistrats de Strasbourg ont dû nommément stipuler la conservation de ce privilege, lorsqu'ils ont capitulé avec la France, & lorsqu'après la Paix de Ryswyck ils ont demandé le renou-

vellement de leur capitulation. Je ſai bien que malgré l'extenſion qu'ils donnent à cette ſinguliere prérogative, ils ne prétendent pas faire mentir cet axiome ancien & inconteſtable,

Nullâ reparabilis arte
Læſa pudicitia eſt : deperit illa ſemel ;

ni s'arroger le droit de rétablir, *Phyſiquement parlant*, la virginité perdue; ce ſeroit combattre le vrai ſens de l'axiome : mais, moralement parlant, ils prétendent la reſtituer, puiſqu'ils prennent ſous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la médiſance ; de maniere qu'elle peut aller par-tout tête levée, avec la même aſſurance qu'une honnête fille. On dit même que l'efficacité de leur abſolution eſt telle, que ces créatures trouvent à ſe marier auſſi facilement, & preſque auſſi avantageuſement, que ſi leur honneur n'avoit reçu aucune breche. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de délicateſſe des hommes qui les épouſent, qu'à la perſuaſion où l'on pourroit être de l'efficacité d'une telle Sentence. Quoiqu'il en ſoit, les perſonnes

ſonnes qui ſuppoſent qu'une amende répare les crimes de cette nature, méritent qu'on leur applique ce qu'Ovide a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache de l'homicide :

Ad nimium faciles, qui triſtia crimina cædis
Fluminea tolli poſſe putatis aquâ.

Il y a dans une infinité de Pays un autre uſage, non moins favorable aux filles qui ſe débauchent, & qui paroît encore plus déraiſonnable, puiſque c'eſt plutôt une récompenſe, qu'une peine de l'impudicité. Cet uſage eſt que ceux qui ſont reconnus pour les peres d'un bâtard, ſoient condamnés à le nourrir, & à donner à la mere une ſomme d'argent. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne ſauroit paſſer pour une peine, puiſque le droit naturel établit clairement cette obligation. On ne [illegible] donc regarder comme punitio[illegible]rgent qui eſt donné à la fill[illegible]'eſt un châtiment pour le [illegible]fant, n'eſt-ce pas une réc[illegible]'égard de la mere. Or n'e[illegible] choſe étran-

vellement de leur capitulation. Je sai bien que malgré l'extenſion qu'ils donnent à cette ſinguliere prérogative, ils ne prétendent pas faire mentir cet axiome ancien & inconteſtable,

Nullâ reparabilis arte
Læſa pudicitia eſt: deperit illa ſemel;

ni s'arroger le droit de rétablir, *Phyſiquement parlant*, la virginité perdue; ce ſeroit combattre le vrai ſens de l'axiome: mais, moralement parlant, ils prétendent la reſtituer, puiſqu'ils prennent ſous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la médiſance; de maniere qu'elle peut aller par-tout tête levée, avec la même aſſurance qu'une honnête fille. On dit même que l'efficacité de leur abſolution eſt telle, que ces créatures trouvent à ſe marier auſſi facilement, & preſque auſſi avantageuſement, que ſi leur honneur n'avoit reçu aucune breche. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de délicateſſe des hommes qui les épouſent, qu'à la perſuaſion où l'on pourroit être de l'efficacité d'une telle Sentence. Quoiqu'il en ſoit, les perſonnes

sonnes qui supposent qu'une amende répare les crimes de cette nature, méritent qu'on leur applique ce qu'Ovide a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache de l'homicide :

Ad nimium faciles, qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aquâ.

Il y a dans une infinité de Pays un autre usage, non moins favorable aux filles qui se débauchent, & qui paroît encore plus déraisonnable, puisque c'est plutôt une récompense, qu'une peine de l'impudicité. Cet usage est que ceux qui sont reconnus pour les peres d'un bâtard, soient condamnés à le nourrir, & à donner à la mere une somme d'argent. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne sauroit passer pour une peine, puisque le droit naturel établit clairement cette obligation. On ne peut donc regarder comme punition que l'argent qui est donné à la fille : mais si c'est un châtiment pour le pere de l'enfant, n'est-ce pas une récompense à l'égard de la mere. Or n'est-ce pas une chose étran-

vellement de leur capitulation. Je ſai bien que malgré l'extenſion qu'ils donnent à cette ſinguliere prérogative, ils ne prétendent pas faire mentir cet axiome ancien & inconteſtable,

Nullâ reparabilis arte
Læſa pudicitia eſt: deperit illa ſemel;

ni s'arroger le droit de rétablir, *Phyſiquement parlant*, la virginité perdue; ce ſeroit combattre le vrai ſens de l'axiome: mais, moralement parlant, ils prétendent la reſtituer, puiſqu'ils prennent ſous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la médiſance; de maniere qu'elle peut aller par-tout tête levée, avec la même aſſurance qu'une honnête fille. On dit même que l'efficacité de leur abſolution eſt telle, que ces créatures trouvent à ſe marier auſſi facilement, & preſque auſſi avantageuſement, que ſi leur honneur n'avoit reçu aucune breche. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de délicateſſe des hommes qui les épouſent, qu'à la perſuaſion où l'on pourroit être de l'efficacité d'une telle Sentence. Quoiqu'il en ſoit, les perſonnes

ſonnes qui ſuppoſent qu'une amende répare les crimes de cette nature, méritent qu'on leur applique ce qu'Ovide a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache de l'homicide :

Ad nimium faciles, qui triſtia crimina cædis
Fluminea tolli poſſe putatis aquâ.

Il y a dans une infinité de Pays un autre uſage, non moins favorable aux filles qui ſe débauchent, & qui paroît encore plus déraiſonnable, puiſque c'eſt plutôt une récompenſe, qu'une peine de l'impudicité. Cet uſage eſt que ceux qui ſont reconnus pour les peres d'un bâtard, ſoient condamnés à le nourrir, & à donner à la mere une ſomme d'argent. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne ſauroit paſſer pour une peine, puiſque le droit naturel établit clairement cette obligation. On ne peut donc regarder comme punition que l'argent qui eſt donné à la fille : mais ſi c'eſt un châtiment pour le pere de l'enfant, n'eſt-ce pas une récompenſe à l'égard de la mere. Or n'eſt-ce pas une choſe étran-

vellement de leur capitulation. Je sai bien que malgré l'extension qu'ils donnent à cette singuliere prérogative, ils ne prétendent pas faire mentir cet axiome ancien & incontestable,

Nullâ reparabilis arte
Læsa pudicitia est: deperit illa semel;

ni s'arroger le droit de rétablir, *Physiquement parlant*, la virginité perdue; ce seroit combattre le vrai sens de l'axiome: mais, moralement parlant, ils prétendent la restituer, puisqu'ils prennent sous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la médisance; de maniere qu'elle peut aller par-tout tête levée, avec la même assurance qu'une honnête fille. On dit même que l'efficacité de leur absolution est telle, que ces créatures trouvent à se marier aussi facilement, & presque aussi avantageusement, que si leur honneur n'avoit reçu aucune breche. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de délicatesse des hommes qui les épousent, qu'à la persuasion où l'on pourroit être de l'efficacité d'une telle Sentence. Quoiqu'il en soit, les personnes

ſonnes qui ſuppoſent qu'une amende répare les crimes de cette nature, méritent qu'on leur applique ce qu'Ovide a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache de l'homicide :

Ad nimium faciles, qui triſtia crimina cædis
Fluminea tolli poſſe putatis aquâ.

Il y a dans une infinité de Pays un autre uſage, non moins favorable aux filles qui ſe débauchent, & qui paroît encore plus déraiſonnable, puiſque c'eſt plutôt une récompenſe, qu'une peine de l'impudicité. Cet uſage eſt que ceux qui ſont reconnus pour les peres d'un bâtard, ſoient condamnés à le nourrir, & à donner à la mere une ſomme d'argent. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne ſauroit paſſer pour une peine, puiſque le droit naturel établit clairement cette obligation. On ne peut donc regarder comme punition que l'argent qui eſt donné à la fille : mais ſi c'eſt un châtiment pour le pere de l'enfant, n'eſt-ce pas une récompenſe à l'égard de la mere. Or n'eſt-ce pas une choſe étran-

vellement de leur capitulation. Je sai bien que malgré l'extension qu'ils donnent à cette singuliere prérogative, ils ne prétendent pas faire mentir cet axiome ancien & incontestable,

Nullâ reparabilis arte
Læsa pudicitia est: deperit illa semel;

ni s'arroger le droit de rétablir, *Physiquement parlant*, la virginité perdue; ce seroit combattre le vrai sens de l'axiome: mais, moralement parlant, ils prétendent la restituer, puisqu'ils prennent sous leur protection la renommée d'une malhonnête fille, & qu'ils la mettent à couvert de la médisance; de maniere qu'elle peut aller par-tout tête levée, avec la même assurance qu'une honnête fille. On dit même que l'efficacité de leur absolution est telle, que ces créatures trouvent à se marier aussi facilement, & presque aussi avantageusement, que si leur honneur n'avoit reçu aucune breche. Mais j'attribuerois plutôt cela au peu de délicatesse des hommes qui les épousent, qu'à la persuasion où l'on pourroit être de l'efficacité d'une telle Sentence. Quoiqu'il en soit, les personnes

sonnes qui suppofent qu'une amende répare les crimes de cette nature, méritent qu'on leur applique ce qu'Ovide a dit à ceux qui s'imaginoient qu'un peu d'eau claire effaçoit la tache de l'homicide :

Ad nimium faciles, qui tristia crimina cædis
Fluminea tolli posse putatis aquâ.

Il y a dans une infinité de Pays un autre usage, non moins favorable aux filles qui se débauchent, & qui paroît encore plus déraisonnable, puisque c'est plutôt une récompense, qu'une peine de l'impudicité. Cet usage est que ceux qui sont reconnus pour les peres d'un bâtard, soient condamnés à le nourrir, & à donner à la mere une somme d'argent. L'ordre de pourvoir à la nourriture de l'enfant ne sauroit passer pour une peine, puisque le droit naturel établit clairement cette obligation. On ne peut donc regarder comme punition que l'argent qui est donné à la fille : mais si c'est un châtiment pour le pere de l'enfant, n'est-ce pas une récompense à l'égard de la mere. Or n'est-ce pas une chose étran-

ge que des Tribunaux Chrétiens adjugent des récompenses à des filles, pour avoir perdu leur honneur, & pour avoir scandalisé le Public? On allégueroit envain que la perte qu'elles ont faite leur rend à l'avenir plus difficile l'occasion de se marier, & qu'à cet égard, il est juste de leur accorder quelqu'indemnité. Non, non, cela n'est pas juste : c'est une faveur odieuse, c'est une grace qu'elles ne méritent point. La justice ne demande pas que des personnes qui ont souffert du dommage par la transgression volontaire des Loix de Dieu, & des Loix de l'honneur, clairement connues, obtiennent un dédommagement: si le Souverain veut répandre des graces, qu'il choisisse des sujets plus dignes. Obligeroit-on un homme à récompenser une fille, qui en commettant un vol pour l'amour de lui, & à son instigation, se seroit cassé un bras ou une jambe? Tant s'en faut que les Juges lui adjugeassent une gratification pour se faire guérir, qu'au contraire ils la condamneroient à un supplice infamant. La même chose arriveroit dans tous les cas punissables où elle perdroit quelque membre, en

se prêtant aux desseins criminels d'un homme. Il n'y a que l'impudicité qui soit exceptée de cette regle : appellons-la donc le *délit commun*, & *le cas privilégié* ; termes que notre Jurisprudence a consacrés séparément à d'autres choses.

L'indulgence des Tribunaux à cet égard prouve clairement que les Souverains, qui font punir les transgresseurs du Décalogue, ne se réglent point sur ce que Dieu est offensé, mais sur le préjudice temporel de l'Etat. Ils châtient le vol & l'homicide, parce que ces crimes tendent à la destruction de la Société. Mais la transgression du sixieme Commandement étant plus utile que préjudiciable à l'Etat, ils ne se soucient point de la punir, & ils se conduisent de maniere à faire juger qu'ils ne sont pas fâchés qu'on peuple leurs Villes, *per fas & nefas*. S'ils avoient à cœur la pratique de la Loi de Dieu sur ce point-là, ils fortifieroient la crainte de l'infamie, au lieu de l'affoiblir : ils feroient payer de grosses amendes, applicables, non pas aux filles qui se laissent engrosser, mais aux Hôpitaux ; ils imprimeroient une flêtrissure, tant à celui qui auroit été

le tentateur, qu'à celle qui auroit mal résisté à la tentation, & comme la crainte du deshonneur n'est pas un frein assez fort pour les gens du peuple, on employeroit à leur égard une peine plus réelle, dont il ne seroit pas difficile de fixer l'objet. En agir autrement, adjuger un profit pécuniaire aux filles qui se laissent corrompre, condamner même, comme il arrive en quelques Pays, leurs séducteurs à les épouser, c'est favoriser la débauche, & fomenter les désordres de l'impudicité. Chaque Sentence que les Juges prononcent sur ce point-là, est un bien réel pour une personne, & un motif d'espérance pour vingt autres. Chaque fille sur-tout qui parvient à se marier par cette route, fait naître l'envie à plusieurs autres de tenter fortune par le même moyen. En effet rien de plus commode que le mariage : c'est un Sacrement qui a des vertus rétroactives, & qui, comme la Pénitence, est la planche après le naufrage ; il fait rentrer au port de l'honneur, il répare les vieilles breches, il donne la qualité de légitimes à des enfants qui ne l'avoient pas. Je ne dis rien du voile épais dont il peut couvrir les nouvelles breches, les

fautes courantes, & le péché quotidien. *

Défaut de la plûpart des Généraux.

La plûpart des Généraux gagnent des batailles pour donner simplement de l'occupation aux Couriers qui en portent les nouvelles : il est rare qu'ils en tirent des fruits solides. Ils savent vaincre ; mais ils ne savent pas profiter de la victoire. Il n'y a guere de batailles qui soient semblables, quant aux suites, à celle que Gustave remporta proche de Leipsic, ou aux victoires d'un Tamerlan, d'un Cingis-can, & de tels autres Fondateurs de grands Empires, qui paroissent de loin à loin dans le monde. Si l'on excepte ces grands exploits, tous les combats ne produisent que des fruits médiocres, & à peine capables de décider les disputes des Gazetiers. Chaque parti s'attribue, ou la victoire même, ou le réel de la victoire. Quand on ne sauroit disconvenir qu'on a abandonné le champ de bataille, qu'on a fui, on soutient qu'on a perdu peu de monde, & que la perte de

* Art. *Alés*, rem. D.

l'ennemi est inestimable. On lui laisse le chant du *Te Deum*, le bruit du triomphe, l'éclat des feux de joie, mais on prétend qu'il n'a point le solide de la victoire, qu'il feroit mieux de faire chanter le *De profundis* que le *Te Deum*, & que s'il gagne encore une bataille à ce prix-là, il est perdu sans ressource.

Le véritable moyen de terminer ces disputes, seroit d'agir en victorieux après le combat. Si ceux qui renoncent au nom, & qui s'attribuent la chose, alloient promptement porter le fer & le feu dans le Pays ennemi, le procès seroit vuidé en leur faveur. Mais il se termineroit à leur honte, si le parti qui s'attribue le nom & la chose se débordoit comme un torrent sur leurs terres, & y prenoit de bonnes places. Ce seroit pitoyablement justifier les Généraux, qui ayant tout l'honneur d'une journée, le champ de bataille, l'artillerie, bon nombre de prisonniers & de drapeaux, en demeurent là, sans tirer aucun avantage solide de la victoire; ce seroit, dis-je, les justifier mal; que de prétendre qu'ils agissent avec désintéressement, qu'ils se contentent de l'honnête & ne se soucient point de l'utile, qu'ils ne font point la guerre en Mar-

chands pour gagner du bien, mais en Héros pour acquérir de la gloire, *præter laudem nullius avari.* Car dans cette nature d'affaires, l'utile n'est point séparé du glorieux. Rien ne contribue davantage à la gloire d'un grand Capitaine, que l'activité, la promptitude, & l'habileté qu'il fait paroître après la victoire. A Rome, où l'on se connoissoit parfaitement dans l'art Militaire, on faisoit une grande différence entre *vincere* & *debellare*, c'est-à-dire, entre les Généraux qui gagnoient simplement des batailles, & ceux qui achevoient une guerre. Les Romains avoient une politique très-bonne : on ne continuoit guere le commandement des troupes au-delà d'une année ; après ce terme le nouveau Consul alloit prendre possession de l'armée. Il arrivoit de-là que chaque Général faisoit tout son possible pour terminer la guerre, afin de ne laisser pas cette gloire à un autre. Parmi nous un Général est presque assuré du commandement tant que la guerre dure : cela fait qu'il ne se presse point, & qu'il est souvent bien aise d'éloigner la paix. Quoiqu'il en soit, un Alexandre, un César, un Guerrier enfin qui sache mettre à profit ses victoires, est

une grande rareté. Un Général qui gagne des batailles dont tout le fruit est pour ceux qui vendent des crêpes & du drap noir, se trouve par-tout *.

Si les François sont aussi amoureux de la Monarchie que leurs voisins le prétendent.

QUAND on examine l'Histoire des Troubles de France, depuis le regne de Charles VI, jusqu'à la majorité de Louis XIV, on est mille fois tenté de se demander à soi-même : *mais est-il vrai que je lis des choses qui se sont faites en France?* N'aurois-je point sous mes yeux un de ces Livres, où, sous des fictions romanesques, on s'est amusé à peindre le caractere d'un peuple mutin, & d'une noblesse inclinée à la rebellion : caractere qu'on s'est avisé de mettre sur le compte des François, afin de cacher le nom de quelqu'autre peuple? On est sur-tout tenté de se faire ces questions, lorsqu'on s'est laissé préoccuper ou par les railleries des Etrangers, qui accusent les François d'être idolâtres de la Monarchie & de leurs Monarques, ou par les éloges que

* Art. *Cesar*, rem. A.

plusieurs Auteurs de France prodiguent à leur Nation, comme si elle étoit naturellement soumise à ses Rois, & que son zéle & sa fidélité fussent incomparables. Il n'y a rien de plus faux que ces railleries des Etrangers, & que ces éloges de plusieurs plumes Françoises.

L'Auteur du *Testament politique de M. de Louvois* a bien mieux connu le génie de la Nation. Il pose en fait que le véritable & l'unique moyen d'éviter en France les guerres civiles, est que le Souverain soit revêtu d'une puissance sans bornes, soutenue avec vigueur, & armée de toutes les forces nécessaires pour se faire craindre. Il prétend que sous les Rois qui ont précédé Louis XIV, & même jusqu'à la Majorité de ce Monarque, *on a vu en France* autant *de brouillons & de rebelles qu'en aucun autre endroit de l'Univers.* Il applique aux Anglois la sévere maxime dont on vient de parler. *On sait assez*, dit il, *quelle est dans le fond leur disposition. Ils sont aussi legers & aussi remuans que les autres Nations : mais quoiqu'on en dise, ils ne le sont pas plus. C'est l'occasion, c'est la forme du Gouvernement, c'est l'impunité, ce sont*

les moyens qu'on leur laisse, qui les rendent remuants. On verroit dans les autres Etats les sujets, qui sont les plus soumis, devenir aussi mutins, si la prudence, l'autorité & la vigueur de leurs Souverains ne les retenoit, & ne leur en retranchoit toutes les occasions. Considérez comme il raisonne sur la différente position où se trouva la France sous le Regne de Louis XIV, rélativement aux précédens Regnes. „ Où „ est-elle aujourd'hui, cette multitu- „ de d'esprits remuants & enclins à „ la révolte? N'ont-ils pas tous les „ prétextes qu'ils ont jamais eus? Les „ guerres & les autres dépenses que „ votre Majesté est obligée de faire „ pour soutenir l'éclat de sa gloire, „ ne l'obligent-elles pas d'imposer sur „ le Peuple des tributs plus excessifs „ qu'il n'en fut jamais levé même „ sous Louis XI. Les P. Réformés „ n'ont-ils pas été poussés plus loin que „ sous Charles IX & sous Louis XIII? „ La Noblesse n'est-elle pas plus char- „ gée qu'elle n'a jamais été? Le Cler- „ gé ne contribue-t-il pas aux besoins „ de l'Etat plus qu'il n'a jamais fait, „ & dans ce siecle, & dans tous les „ siecles passés? Et votre Majesté

„ n'a-t-elle pas autant de démêlés
„ avec le siege de Rome qu'aucun *de*
„ *ses Prédecesseurs* en ait eus? Cependant
„ tout est tranquille, tout est
„ soumis. Point de révolte, point de
„ trahison. La guerre & les troubles
„ ne sont qu'au dehors, au lieu qu'autrefois
„ ils étoient au-dedans.....
„ D'où vient donc cette différence?....
„ D'où vient ce changement?
„ De la différence avec laquelle V. M.
„ manie l'autorité Royale : de son
„ discernement à en faire le véritable
„ usage : de son adresse à conduire
„ cette bête brute qui s'appelle Peuple,
„ & qui demeurant sans frein
„ court à l'abandon de tous les côtés
„ où son instinct la pousse; mais qui
„ s'accoutume insensiblement à se laisser
„ régir par le mors qu'on lui donne,
„ & à marcher mieux à proportion
„ qu'on lui tient la bride plus
„ serrée". L'Auteur ajoute ailleurs que l'autorité limitée, & la liberté Republicaine, ont plus de mauvais côtés que le pouvoir arbitraire; & que *les factions*, *les tumultes*, *les guerres civiles font souvent plus de* ravages dans une année, que la tyrannie *d'un Monarque absolu n'en pourroit causer* dans

le cours du plus long regne (*a*) Cet Ecrivain pourroit se tromper par rapport à certains Pays; mais il n'y a point d'apparence qu'il se trompe à l'égard de sa Nation. Elle est d'un tel génie, que le plus fâcheux état où elle se puisse trouver, est d'avoir un maître foible & mou. Ouvrez les annales de ce Pays, lisez principalement l'Histoire des Minorités, vous serez convaincu de la vérité de toutes ces maximes. Vous trouverez le caractere de cette Nation dans celui que M. de la Bruyere donne aux enfans. *L'unique soin des enfans*, dit-il, *est de trouver l'endroit foible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils sont soumis. Dès qu'ils ont pu les entamer, ils gagnent le dessus, & prennent sur eux un ascendant qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait décheoir une premiere fois de cette supériorité, est toujours ce qui nous empêche de la recouvrer* *.

(*a*) Voyez le *Testament Politique de M. de Louvois*, p. 343, 383, & suiv.
* Art. *Louis* XIII, rem. A.



Pourquoi on permet dans les Etats Monarchiques la lecture des Auteurs Républicains, & dans les Républiques celle des Auteurs qui favorisent la Monarchie. Côté hideux de ce dernier Gouvernement.

J'AI connu des gens d'esprit qui s'étonnoient que dans les Royaumes où l'autorité du Prince n'a guere de bornes, on permît aux Instructeurs de la Jeunesse de se servir des Livres des Auteurs Grecs & Romains, où l'on trouve tant d'exemples de l'amour de la liberté, & tant de Maximes Antimonarchiques. Mais cela n'est pas plus surprenant, que de voir que les Etats Républicains souffrent que leurs Professeurs en Droit expliquent le Code & le Digeste, où l'on rencontre tant de principes qui établissent l'autorité suprême & despotique des Empereurs. Voilà donc deux choses qui semblent également surprenantes, & qui au fond ne doivent surprendre personne. En effet, mettant à part plusieurs raisons que l'on pourroit alléguer, ne peut-on pas dire que les mêmes Ouvrages qui contiennent le poison, soit par rapport

aux Monarchies, soit par rapport aux Républiques, renferment aussi l'antidote? Si vous voyez d'une part les grandes maximes de la liberté, & les beaux exemples du courage avec lequel on l'a maintenue, ou recouvrée, vous voyez de l'autre les factions, les séditions, les bizarreries tumultueuses, qui ont troublé, & enfin ruiné ce nombre infini de petits Etats qui se montrerent si ennemis de la tyrannie dans l'ancienne Grece.

Ne semble-t-il pas que ce tableau soit une leçon bien capable de désabuser ceux qui s'effarouchent du seul nom de Monarchie? Envisagez la chose sous un autre point de vue, vous trouverez une instruction bien différente, & très-capable de vous donner une affreuse idée du pouvoir Monarchique. Car pourquoi les Grecs & les Romains ont-ils mieux aimé s'exposer à ces désordres, que d'obéir à un Roi? Ne doit-on pas attribuer cela au souvenir des maux que les Tyrans avoient causés à la Grece & à l'Italie : & ne faut-il pas qu'un mal soit bien rude & bien affreux, puisqu'on cherche à s'en délivrer par de tels remedes? Qu'on ne dise pas que les conspirations entreprises

pour faire cesser la tyrannie ont souvent causé plus de désordres que la Tyrannie même ; qu'on cesse de nous vanter le regne du vertueux Hieron, le bonheur dont jouirent les Syracusains sous ses Loix tranquilles, le bouleversement qui arriva lorsque, pour s'affranchir de la domination cruelle & violente de son Successeur, ils massacrerent ce Tyran, ses deux sœurs, ses trois filles, & tous les Princes de son Sang ; massacre injuste, abominable, & d'autant plus cruel, que ce ne fut point le crime de quelques gens sans aveu, mais l'action du Peuple & du Sénat assemblés ; qu'on exagere tant qu'on voudra ces horreurs ; qu'on représente les maux terribles que causa l'anarchie ; la discorde des Magistrats, la révolte du Peuple, l'autorité sappée & renversée, Syracuse sans défense, assiégée par une armée étrangere (*b*) qui la saccagea, en proie à ses propres citoyens qui furent la premiere cause de tous ses désastres, & qui ensévelirent sa liberté sous les ruines mêmes du despotisme ; présentez ces malheurs sous le jour que vous voudrez ; employez les plus fortes couleurs

(*b*) Par les Romains.

pour en faire un tableau terrible, tout cela n'agira que foiblement sur les esprits préoccupés contre la Monarchie : on vous répondra par une retorsion que j'ai touchée plus haut, c'est que le pouvoir Monarchique est un terrible mal, puisqu'on ne peut remédier à ses désordres qu'en s'exposant à de si horribles calamités *.

Isle miraculeuse. L'abondance, en fait de prodiges, est plus nuisible que la disette.

ACHILLEA étoit une Isle du Pont Euxin, à laquelle on a donné plusieurs autres noms. Les Anciens l'ont appellée *L'Isle des Heros*, *l'Isle des Bienheureux*, *Leuce*, &c. Les uns l'ont placée vis-à-vis du Borysthene, & les autres vis-à-vis du Danube. Le nom d'*Achillea* lui fut donné, parce qu'on y voyoit le tombeau d'Achille, & qu'elle étoit consacrée à ce Heros. Thétis, ou Neptune, lui en firent présent, & il y obtint les honneurs divins, Oracle, Autel, Sacrifices, & ce qui s'ensuit. Ce Héros n'y étoit point seul : les ames de plusieurs autres Héros y avoient aussi

* Art. *Hobbes*, rem. C.

leur demeure : les deux Ajax, Patrocle, Antilochus, &c, y faisoient leur résidence. Pour Achille, il falloit bien qu'il y fût en corps & en ame, puisqu'il y épousa Helene, & qu'il en eut un fils, appellé Euphorion, que Jupiter aima criminellement & sans succès, & qu'il tua d'un coup de foudre, pour le punir de ses dedains.

Philostrate raconte que les Etrangers qui abordoient dans cette Isle n'osoient y séjourner : & que s'ils ne pouvoient mettre à la voile le jour même, ils étoient contraints de passer la nuit dans leur Vaisseau, où Achille & Helene venoient les visiter, & buvoient familierement avec eux. Il ajoute que ceux qui côtoyoient ce rivage entendoient une musique charmante & des bruits de guerre, qui leur inspiroient une admiration mêlée d'horreur & de plaisir. Maxime de Tyr, & Arrien, ne disent pas des choses moins surprenantes. Il ne faut point douter que ce fut là, qu'Achille fit le Miracle dont Tertullien a parlé (*c*). Il en fit bien d'autres : celui

(*c*) Tertullien (*Lib.* de Anima, *Cap.* XLVII) nous apprend qu'Achille guérit en songe un Athlete, nommé Cléonyme : c'est-à-dire, selon toute apparence, que Cléonyme crut voir en songe Achille, qui lui enseignoit le remede né-

qu'il exploita contre les Amazones, qui vouloient piller son Temple, ne fut pas le moins éclatant. A peine eurent-elles paru autour de ce lieu sacré, qu'elles furent punies de leur sacrilége. Un seul regard d'Achille mit en furie les Chevaux qu'elles montoient : ils se jetterent sur elles, & les dévorerent. Achille n'étoit pas le seul qui fît des Miracles dans l'Isle de Leuce : Helene sa femme s'en mêloit aussi.

Si je m'arrête à la narration de ces vains prodiges, ce n'est pas un signe que je veuille les faire passer pour véritables. Je ne crains point les *Délateurs* de ce côté-là : si c'étoit mon intention, je n'en rapporterois que très-peu. L'abondance est ici plus nuisible que la disette. Je sai qu'en ces sortes de matieres la crédulité est la source de la multiplication, & qu'il n'y a point de meilleure pépiniere que celle-là (*d*). Mais, enfin, on en abuse avec tant d'excès, qu'on guérit tous ceux qui

cessaire. Tertullien se sert de ce fait, & de plusieurs autres semblables, contre les Epicuriens, qui ne vouloient reconnoître rien de surnaturel dans les songes.

(d) *Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quæ quo magis credebant Simplices ac religiosi homines, eò etiam plura nunciabantur.* Livius, *Lib.* XXXIV, *Cap.* 45.

ne sont pas incurables. La crédulité est une mere que sa propre fécondité étouffe tôt ou tard. Il auroit été de l'intérêt des Payens, qui ont voulu déïfier leurs Héros, de ne leur attribuer que peu de miracles : la maxime *dimidium plus toto*, & cette autre, *ne quid nimis* étoient ici de saison. Ceux qui ont tant multiplié les Saints-Suaires, les Images de la Sainte Vierge faites par Saint Luc, les cheveux de la même Sainte, les Chefs de Saint Jean-Baptiste, & cent autres choses de cette nature, devoient aussi songer à ces deux maximes; car à force de redoubler la dose, ils ont énervé leur venin, & ont fourni tout à la fois le poison & l'antidote. Mais je ne songe pas que le nombre de ceux qui se désabusent par la multiplication des prodiges, est si petit, en comparaison de ceux qui ne se désabusent pas, que c'est perdre sa peine *

* NB. Il y avoit dans l'Original ; *que ce n'est pas la peine de changer son train, & de prendre pour son Etoile polaire, en faisant voguer la flotte de ses marchandises, les deux maximes que j'ai rapportées :* & en marge *Quartier pour la dureté, ou si l'on veut le galimatias de cette figure.* Il y a quelque adresse dans cette excuse, mais elle est insuffisante : c'est demander Pardon à un

que de prétendre moraliser sur un tel sujet ** ?

Esprit mercénaire de ceux qui servent le public.

UNE personne qui demanderoit si ceux qui exercent les Charges publiques sont aussi mercénaires que les valets d'un petit Particulier, paroîtroit d'abord faire une question absurde : mais après un bon examen on trouveroit là un juste sujet de problême, & l'on se déclareroit même pour l'affirmative. Considérez un peu les *récits* des Nouvellistes, imprimés ou non imprimés ; & la conversation des personnes qui ont vêcu long-temps dans le grand monde : consultez les Historiens qui entrent le plus dans le détail : lisez sur-tout ceux qui donnent des Mémoires : si vous faites bien tout cela, je ne doute point que vous ne tombiez d'accord, qu'un misérable laquais est à proportion moins mercénaire, & plus désintéressé, que la plûpart des personnes qui possédent les grandes Charges,

homme, après l'avoir insulté volontairement.

** Art. *Achilles*.

ſoit dans la maiſon des Princes, ſoit dans l'Etat. Ce ſont des gens qu'on ne contente preſque jamais, toujours prêts à demander de nouveaux honneurs & de plus grands appointemens, à ſe plaindre de la petiteſſe des récompenſes, à étaler leurs ſervices, à murmurer de ce qu'on les oublie pendant que l'on ſonge à d'autres, à menacer de ſe retirer, à faire éclater leur mécontentement par des démarches bruſques, audacieuſes, inſolentes.

Les hommes dont je parle ſe croyent d'autant plus permis d'exiger des récompenſes magnifiques, qu'ils ſe perſuadent que leur maître eſt toujours aſſez riche, & qu'on a beau fouler & ſucer le peuple, on ne peut jamais apauvrir un Etat. Ne me citez point ceux qui ſe ſont ruinés au ſervice de leur Prince, & tel grand Seigneur dont toutes les Terres ſont en décret : ce ne ſont point là des exemples de deſintéreſſement. Le zele pour la patrie n'eſt point la cauſe d'une telle pauvreté ; l'eſprit d'intérêt, l'ambition, le luxe ou la débauche, l'ont produite. On a cru qu'en paroiſſant à la Cour ou à l'Armée avec de brillants équipages, au fond très-inutiles au ſervice de l'Etat, on par-

viendroit plus facilement aux récompenses ; ou l'on s'est ruiné pour satisfaire son faste, & d'autres passions particulieres.

Les Aristides & les Fabrices, après avoir joui des plus grandes Charges, & passé toute leur vie dans une frugalité merveilleuse, mouroient pauvres, & ne laissoient pas même de quoi marier leurs enfants. Voilà des hommes qui servoient gratuitement leur patrie. Voilà des exemples à citer. Mais où trouve-t-on aujourd'hui de pareils hommes ? Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est de voir que les gens de Lettres ne soient point exempts de cette maladie épidémique. La Cour & l'Armée étant des Ecoles d'ambition & de luxe, & par conséquent d'avidité & de soif des richesses, il ne faut pas trop s'étonner que l'on y apprenne à ne rien faire pour rien, & à exiger des récompenses magnifiques. Car comme on n'obtient ces récompenses, qu'à force de se plaindre, de parler haut, de vanter ses services, il n'y a pas lieu de se tant formaliser des démarches inquiétes & intéressées que font les grands. Mais une chose étonnante & déplorable, c'est que l'étude & la profession des Lettres

ne guériſſe pas les Savants de cette manie, & ne les empêche pas de faire tant parade de leurs travaux, d'accuſer leur ſiecle d'ingratitude, & de ſe plaindre continuellement de la médiocrité des récompenſes. Cela fait un grand tort aux Muſes, & les prive de la gloire dont elles devroient jouir, d'inſpirer à leurs Sectateurs un véritable déſintéreſſement, & un généreux mépris des richeſſes & des récompenſes humaines. Ils reſſemblent aux autres hommes, dit-on, ils ne ſont pas moins ſujets que les autres à l'ambition & à l'avarice, les deux maladies populaires du cœur humain.

Il eſt ſûr que le deſir de vivre à ſon aiſe, par le moyen d'un bon revenu, n'eſt point l'unique raiſon de l'avidité des Savants. L'orgueil y a bonne part. Ils s'imaginent que le public aura une grande eſtime & pour leur perſonne & pour leurs ouvrages, ſi l'on apprend qu'ils ont touché de groſſes penſions. Il y a bien du mécompte là-dedans. Quelques Particuliers, je l'avoue, ſe laiſſent ſurprendre à l'apparence, & font ce mauvais raiſonnement : *Un tel Auteur a obtenu de beaux emplois, & va en carroſſe ; donc il a un grand mé-*

rite, donc ses ouvrages sont bons : mais le Public s'y laisse tromper rarement, & en tout cas un tel charme ne dure point. La postérité juge des Livres par les Livres mêmes. S'ils sont bons, elle ne les méprise point, quand même elle liroit au commencement de la Préface que l'Auteur est mort de faim. S'ils sont mauvais, elle les méprise, quand même elle verroit aux premieres pages que l'Auteur a été fait Comte, ou Marquis, & qu'il a laissé un million.

Que craignez-vous? Pourquoi vous tourmentez-vous? Que signifient ces plaintes, qui éclatent dans tous vos discours, & qui passent même quelquefois jusques dans vos Ouvrages? Il vous est permis de déclarer dans une Préface que vous n'avez rien épargné pour perfectionner vos productions. C'est une civilité envers le Public, que de lui rendre compte des efforts qu'on a faits pour mériter ses suffrages; jusques-là tout va bien : mais n'allez pas plus loin, & gardez-vous sur-tout d'exagérer la grandeur & le prix de vos travaux, comme un sujet légitime de demander de plus grandes récompenses, & de vous plaindre de n'avoir pas été assez bien payé. Avez-vous peur que la posté-

rité

rité ignore que vos veilles ont fait éclore d'excellentes productions, mais qu'elles ne vous ont point enrichi. Quel tort cela peut-il faire à votre mémoire? Si l'on fait que vous n'avez pas eu l'industrie d'amasser du bien; on supposera que vous manquiez d'une qualité qui n'est guere bonne. Votre gloire n'en souffrira pas. Dormez en repos. Si l'on dit que cette industrie ne surpassoit point vos forces, mais que vous avez négligé de vous en servir, content de vos Livres, de vos Etudes, uniquement occupé à servir le Public, & à l'instruire; ne sera-ce point un préjugé en faveur de vos Ouvrages? Si le mépris des richesses, si votre application constante à l'étude vous exposent au péril de mourir pauvre, vous devez souhaiter que cela soit mis dans votre Epitaphe: *Titulo res digna sepulchri.* Cela vous vaudra un bon titre de Noblesse dans la République des Sciences: ce chemin de l'immortalité est très-beau *.

* Art. *Haillan*, rem. (m)

Réflexions sur le Procès du Maréchal de MARILLAC.

L'OPINION la plus commune est que le Maréchal de Marillac, décapité sous Louis XIII, le 10 Mai 1632, fut une victime innocente, immolée à la passion du Cardinal de Richelieu : mais on persuaderoit cela difficilement aux personnes qui ne s'arrêtent point aux préjugés, & qui ne se rendent qu'à la certitude. Voici mes réflexions là-dessus.

J'observerai d'abord qu'aujourd'hui il est beaucoup moins facile de découvrir la vérité, qu'au temps où l'on instruisoit le Procès de M. de Marillac. On pouvoit alors interroger une infinité de personnes qui avoient connu ce Maréchal. On pouvoit prendre langue dans les lieux mêmes où il avoit commandé, & savoir les noms & les qualités, les intérêts, la réputation des témoins, & les pratiques avec lesquelles ils étoient poussés de part & d'autre, ou à déposer, ou à se dédire. Tout cela, & cent autres choses, faciles au temps du procès, sont impossibles aujourd'hui ; la génération d'alors est toute passée. Nous ne pouvons nous servir que des

traditions, ou des Livres qui nous restent de ce temps-là. Voyons un peu ce que les fauteurs de ce Maréchal pourroient dire à ceux qu'ils voudroient persuader de son innocence, & qu'ils trouveroient fort résolus à ne rien admettre que sur de bonnes preuves.

Ils disoient en premier lieu, que le Public fut alors persuadé, & l'est encore, que le Maréchal de Marillac n'étoit coupable que d'avoir déplu au Cardinal. 2°. Qu'il est de notorieté publique que ce Ministre étoit si vindicatif, qu'il n'épargnoit rien pour satisfaire son ressentiment. 3°. Que son crédit étoit tel qu'il pouvoit venir à bout de tous ses desseins, ou par promesses, ou par menaces. 4°. Que la procédure fut accompagnée de tant d'irrégularités, toutes injustes, & très-propres à opprimer les plus innocens, que cela suffit, pour montrer que le Maréchal n'étoit point coupable. 5°. Que sa mémoire fut rétablie par Arrêt du Parlement de Paris après la mort du Cardinal de Richelieu. La plûpart des gens disputent si peu le terrein à ceux qui veulent leur persuader certaines choses, qu'ils acquiesceroient sans difficulté aux cinq raisons que l'on vient

de voir. Mais il y a certains esprits de petite foi, & fort durs à la détente en fait de persuasion, qui ne trouveroient point là de justes motifs de croire.

Combien le Cardinal de Richelieu étoit haï.

I. Ils répondroient à la premiere raison, que le sentiment public ne sauroit être plus suspect en nulle rencontre que dans celle-ci. Le Cardinal de Richelieu s'étoit rendu si odieux dans toute la France, qu'on croyoit sans peine & sans examen, tout le mal qui se débitoit sur sa conduite. Il étoit dans un poste où il est très-rare de n'être point exposé à la médisance & à la haine des peuples, & il s'y comportoit de maniere à s'attirer une infinité d'ennemis; il augmentoit de jour en jour l'autorité Souveraine, & il ne cherchoit qu'à humilier les Grands; il fouloit les Peuples beaucoup plus qu'on n'avoit fait sous les autres Regnes: en un mot, le joug de l'autorité Royale, toujours trop pesant au gré des Sujets, l'étoit devenu plus que jamais sous son Ministere.

On avoit donc toutes les dispositions imaginables à juger très-mal de sa personne, & l'on avaloit avec joie, & comme une espece de restaurant:

toutes les satyres, toutes les plaintes, tous les murmures, qui couroient contre sa réputation. La France étoit alors remplie de mécontents; ce que l'on appelloit sous Henri III. le *Catholicon*, & ce qui fit alors tant de ravages, avoit laissé des racines qui subsistoient encore. La plûpart des Moines & des Dévots étoient irrités de ce que le Cardinal soutenoit les Protestants de Hollande & d'Allemagne, & empêchoit la Maison d'Autriche de les subjuguer. Faisoit-il du bien à certaines gens? On les en trouvoit indignes: les persécutoit-il? On les plaignoit, & l'on déploroit l'indignité de leur sort. Quelles Rélations ne fit-on pas des dernieres heures de ceux qu'il fit condamner? On recueillit avec affectation tous leurs discours de piété, tous leurs actes d'amour de Dieu? Il sembloit qu'on eût dessein de grossir le Martyrologe, ou d'imiter cet ancien Historien qui fit un Recueil des cruautés de Néron (*e*). On ne parloit de l'exécution de Lyon qu'en style de plainte: cela étoit fort légitime à l'é-

(*e*) Cet Ecrivain s'appelloit Fannius. Pline en parle dans la cinquieme Epitre de son cinquieme Livre.

gard de M. de Thou ; mais pour ce qui regarde M. de Cinqmars, il ne falloit pas se contenter de le plaindre, il falloit aussi détester sa vanité, son ingratitude, & sa rébellion. Or, puisque les dispositions du Public étoient de cette nature envers le Cardinal de Richelieu, ceux qui ne veulent croire que ce qui est soutenu de bonnes preuves, ne se laisseront jamais gagner par cet argument : *L'opinion générale est que le Maréchal de Marillac n'a été coupable que d'avoir déplu au Cardinal, donc il n'a été coupable que de cela.*

II. La seconde raison n'a rien qui soit convaincant, puisque l'expérience de toutes les Tyrannies nous fait connoître que les malhonnêtes gens tombent quelquefois dans la disgrace d'un mauvais Prince, ou d'un injuste favori. Lisez bien Tacite, & les autres Rélations du même-temps, vous trouverez des criminels parmi ceux qui furent punis sous Tibere & sous Néron. Les Délateurs s'attaquerent quelquefois à des personnages vicieux, qu'on n'eut pas de peine à convaincre des crimes dont on les accusoit. Concluons que de dire, *un tel a perdu la tête sur l'échafaud, sous un mauvais Regne, donc il étoit innocent :*

concluons, dis-je, que c'est raisonner mal, & donner à plein collier dans le sophisme. Ce raisonnement est encore plus mauvais, lorsqu'on l'applique au Regne dont nous parlons : Louis XIII étoit un très-bon Roi ; & son Ministre, tout cruel & tout vindicatif qu'il étoit, avoit plus de mesures à observer qu'on n'en garde sous un Gouvernement tyrannique.

III. On peut répondre de la même maniere à la troisieme raison. Un Ministre assez absolu pour intimider des Témoins & des Juges, pour les corrompre, pour les engager à perdre un innocent, un tel Ministre peut livrer à la Justice un scélerat, & l'envoyer au supplice, sans rien faire qui ne soit conforme au droit & à la raison. Ainsi, quand le Cardinal de Richelieu auroit été cent fois plus injuste & plus puissant qu'il ne l'étoit, on ne devroit point inferer de-là que ceux qu'il fit condamner étoient innocents ; car peut-être tireroit-on cette conclusion en faveur d'une personne, qui seroit du nombre de ces coupables, qui périssent quelquefois au Tribunal des Tyrans. Il faut donc renoncer à la voie des présomptions, & examiner chaque pro-

cès en particulier. C'est le seul moyen de connoître si un tel & un tel furent des victimes innocentes sacrifiées à la colere du Cardinal de Richelieu.

IV. Nous voici à ce grand & unique expédient. Les personnes dont je parle, j'entends ceux qui examinent à la rigueur ce qu'on leur propose à croire, demanderoient qu'on leur prouvât les irrégularités criantes de la procédure des Commissaires qui condamnerent notre Maréchal. Si on leur répondoit que tous ceux qui en pouvoient rendre témoignage sont morts, *comment savez-vous donc ce fait-là?* repliqueroient-ils. Si on les renvoyoit à deux Imprimés, qui parurent après la mort de M. de Marillac (*f*), & qui semblent constater son innocence, il est juste, répondroit-on, d'examiner ces pieces : mais il faut aussi examiner un Ecrit qui parut au même-temps (*g*),

(*f*) L'un a pour titre, *Rélation véritable de ce qui s'est passé au Jugement du procès du Maréchal de Marillac : prononciation & exécution de l'Arrêt contre lui donné par les Commissaires de la Chambre établie à Ruel, & de ses dernieres paroles, & actions devant & sur le poinct de sa mort :* L'autre est intitulé, *l'Esprit bienheureux du Maréchal de Marillac à l'Esprit malheureux du Cardinal de Richelieu.*

(*g*) Voici son titre : *Observations sur la vie & sur la condamnation du Maréchal de Marillac, & sur le Libelle intitulé :* Rélation de ce qui s'est passé au Jugement de son procès, prononciation & exécution de l'Arrêt donné contre lui, &c.

& qui détruit tout ce qui est allégué dans les deux autres. On ne connoît point l'Auteur des deux premiers Ecrits, & l'on sait que le troisieme est l'Ouvrage de M. du Chastelet, homme distingué par sa naissance, & par ses Charges; car il a été Avocat Général au Parlement de Rennes, Maître des Requêtes, Conseiller d'État ordinaire, & intendant de Justice dans l'Armée royale. Par conséquent son Ecrit doit naturellement avoir plus de poids que des piéces anonymes insérées dans un Recueil suspect, qui ne contient autre chose que des Manifestes pour la Reine Mere, & des invectives sanglantes contre le Cardinal son ennemi. Or nous voyons que M. du Chastelet nie & réfute tout ce qu'on avoit allegué touchant l'irrégularité prétendue des Procedures, & il soutient affirmativement que les plus exactes formalités furent observées dans le Jugement du Maréchal de Marillac. Ainsi à moins qu'on ne nous prouve que les faits qu'il articule sont faux, & que ceux qu'il nie sont véritables, nous ne pouvons raisonnablement acquiescer aux deux piéces anonymes.

Une chose qu'il ne nie pas, & que

nous savons très-certainement, c'est que M. de Marillac ne fut point jugé au Parlement de Paris, mais par une Chambre de Commissaires. C'est un grand préjugé contre le Cardinal: on sait de quoi sont capables les Juges créés extraordinairement, & choisis par les Parties adverses des Accusés. Cependant, puisque nous cherchons des preuves incontestables, ou plus fortes pour le moins que de grandes présomptions, nous ne prétendons pas que cela nous détermine à prononcer que le Maréchal étoit innocent. Nous avons des exemples sous ce Regne-là, qui prouvent que des Commissaires, choisis par le Cardinal de Richelieu, firent tout ce qu'on eût pu attendre du Tribunal le plus intégre du monde. Ceux qui jugerent M. de Cinqmars suivirent dans la derniere ponctualité la pratique criminelle. M. de Laubardemont, qui passe pour avoir été entierement dévoüé aux passions du Ca[illegible]inal, fut le Rapporteur du Procès. Son Rapport a été imprimé: on ne peut rien voir, ni de plus net, ni de plus exact, ni de plus conforme aux regles. Le fait fut conduit à la derniere évidence, & ainsi il n'y avoit point de bons Juges

dans le Royaume, qui eussent pu opiner autrement que les Commissaires qui condamnerent Cinqmars.

On a vu sous le Regne suivant une Chambre extraordinairement créée pour juger M. Fouquet; & l'on n'a point eu raison de dire qu'elle ait opprimé l'innocence; encore moins le peut-on dire de celle qui instruisit le Procès de M. de Luxembourg, & qui le jugea. Si l'on s'arrêtoit aux préjugés, on en trouveroit de favorables au Cardinal de Richelieu, à l'égard des Commissaires du Maréchal de Marillac. Le premier homme de Robe, le Garde des Sceaux, fut mis à leur tête: ils étoient, ou Maîtres des Requêtes, ou Présidents, ou Conseillers au Parlement de Bourgogne, &c. ils renvoyoient au Conseil d'Etat la plûpart des Incidents, & ne passoient outre qu'en vertu des Arrêts de ce Conseil: de sorte que pour supposer que le Maréchal de Marillac a été une victime innocente, il faut supposer que ses Juges au nombre de vingt-trois, & la plûpart des Conseillers d'Etat, avoient conspiré la ruine d'un innocent. Cela est dur à supposer; la raison nous porte plutôt à croire qu'un Guerrier a commis des malversations,

qu'à croire qu'un si grand nombre de tels Magistrats s'accorde à condamner un innocent.

Notez je vous prie, qu'encore que dix des Juges n'opinerent point à la mort, tous le trouverent coupable. Je m'en rapporte à ce narré de Mr du Chastelet : (Après que chacun des Juges avec une égale affection de faire justice eut appuyé son opinion par toutes les meilleures raisons que le sujet pouvoit fournir, & que par l'espace de deux jours les Loix & les preuves eurent été bien disputées, toutes les voix se réduisirent à ces deux avis. Treize le jugerent digne de mort, & dix lui faisant perdre l'honneur, les Charges, & les biens, lui laisserent la vie pour supplice dans un bannissement perpétuel, ou bien dans une prison au choix du Roi, & en tel lieu qu'il plairoit à Sa Majesté le faire garder, ainsi qu'il a souvent été pratiqué pour telles personnes (*b*).)

L'un des Apologistes du Maréchal de Marillac confesse que le Cardinal *mêla parmi les nouveaux Commissaires trois ou quatre personnes d'une grande integrité*; ce qu'il fit, dit-on, *pour*

(*b*) Du Chastelet, *Observations sur la vie & la condamnation du Maréchal de Marillac.*

mieux couvrir son jeu, lorsqu'il crut que sa Partie étoit si bien *liée que les voix de la condamnation emporteroient celles de l'absolution* (i) N'est-ce pas reconnoître que trois ou quatre personnes d'une grande intégrité le jugerent digne du bannissement, ou d'une prison perpétuelle? est-ce ainsi qu'un homme de bien opine contre celui qu'il croit innocent? Enfin j'observe que de tant de gens que le Cardinal de Richelieu persécuta, qu'il fit bannir ou emprisonner, il y en eut peu qu'il mît en justice. C'est une marque qu'il ne se sentoit pas assez fort pour trouver des Témoins & des Commissaires à sa poste: il ne faisoit donc créer des Commissions, que lorsqu'il savoit que la conduite d'un ennemi, celle d'un Saint-Preuil, par exemple, fourniroit des preuves aux Commissaires.

Il se présente deux objections qui méritent d'être discutées. On peut m'alleguer, 1°. Qu'il ne faut point considérer comme en é[illegible]re l'Ecrit de M. du Chastelet [illegible] deux Pieces anonymes que j'[illegible]. Que l'iniquité du Cardin[illegible] [illegible]ins visible, en ce qu'il fit c[illegible] la mort un

(i) *L'Esprit Bien*[illegible] *chal de Marillac.*

Maréchal de France ; pour des fautes qui ne méritoient pas une si rude punition, & qu'il laissoit impunies, quand les gens ne lui avoient pas déplu.

Sur la premiere de ces deux difficultés il faut que j'observe, que ce n'est pas sans raison que je prétens que l'Ecrit de M. du Chastelet égale les deux Ecrits anonymes. Je sai bien que devant être l'un des Juges, il fut recusé comme l'Auteur d'une Satyre très-piquante contre Messieurs de Marillac, & que le Maréchal sur la sellette lui fit des reproches très-capables de l'irriter. (*k*). Je sai de plus qu'il se reconnut pour bien récusé, qu'il n'assista point au Jugement, & qu'il fit dans sa prison les remarques que j'ai citées ; qu'il les fit, dis-je, afin de se réconcilier avec la Cour, & qu'elles servirent à le remettre en liberté. C'étoit donc un homme, me dira-t-on, qui écrivoit, d'un côté pour satisfaire sa haine, & de l'autre pour gagner les bonnes graces du Cardinal de Richelieu. Mais, je vous prie, par quels motifs prenoit-on la plume en travaillant aux deux Pièces que je balance avec celle de M. du

(*k*) Voyez la *Relation du Procès & Condamnation du Maréchal de Marillac*, p. 7.

Chastelet ? N'avoit-on pas une extrême haine contre ce Cardinal, & une passion ardente de favoriser le Maréchal de Marillac ? Doit-on moins se défier d'un Ecrivain satyrique, que d'un Ecrivain flatteur? Pensez-vous que ces fugitifs qui écrivoient à Bruxelles pour la Reine mere, assurés de faire leur cour aux Espagnols en déchirant le Cardinal, & animés d'une colere excessive de voir que les avantages qu'ils avoient attendu en s'attachant aux intérêts de cette Reine, étoient allés en fumée par la supériorité qu'avoit eu le parti du Cardinal; pensez-vous, dis-je, que ces Ecrivains soyent plus croyables que ceux qui étoient aux gages du premier Ministre, & qui l'encensoient? Ce n'est point être partial que de les tenir pour aussi suspects les uns que les autres.

La satyre & la flatterie sont les deux pestes de l'Histoire : ce sont deux sources qui empoisonnent les Relations des événemens humains ; mais on peut dire que la contagion d'une plume médisante, & dirigée par la haine, est plus pernicieuse à l'Histoire que la contagion des Panégyristes. Un des plus célebres Ecrivains de l'Antiquité ob-

Si les flatteurs corrompent plus que les Satyriques la vérité de l'Histoire.

serve que les Histoires que l'on avoit de Tibere, de Caligula, de Claude & de Neron, n'étoient point fidelles, parce qu'elles avoient été écrites, ou de leur vivant, ou un peu après leur mort; celles-là par des personnes que la crainte faisoit mentir, celles-ci par des personnes dont la haine toute fraîche produisoit la même infidélité (*l*). Il remarque en un autre lieu que la vérité avoit été corrompue, d'un côté par les flatteurs des Princes, & de l'autre par les personnes mécontentes du Gouvernement; que les uns & les autres s'étoient peu souciés d'instruire la postérité; que de quelque côté qu'on se tournât, on ne trouvoit en eux que de vils complaisans, ou des ennemis passionnés; qu'au reste il est plus aisé de se garantir de l'imposture d'un flatteur, que de celle d'un Satyrique: car l'adulation dégoûte par sa bassesse & par sa fadeur, au lieu qu'on se repaît avidement de la médisance, qui a toujours un faux air de noblesse & de liberté (*m*).

(*l*) *Tiberii, Caiique, &. Claudii ac Neronis res, florentibus ipsis, ob metum falsæ; postquam occiderant, recentibus odiis, compositæ sunt.* Tacit. Annal. *Lib.* I. Cap. I.

(m) *Neutris cura posteritatis, inter infensos vel obnoxios. Sed ambitionem*

Il est certain, ordinairement parlant, que les éloges flatteurs tombent avec les personnes pour qui on les a faits; & que la postérité n'y est pas trompée; mais une Histoire critique de Grands, composée avec une malignité bien conduite, ne se perd jamais. Cette espece de mensonge impose bien plus que l'autre aux siecles suivants; son activité est éternelle. Les flatteurs même recueillent cela comme de la Manne plusieurs siecles après, & s'en servent pour relever le mérite de leurs Héros. Ils les louent sans mesure, & pour faire croire qu'ils n'aiment pas à flatter, ils déchirent sans misericorde ceux qui ne sont plus en vie. Ils prennent le contre-pied des Vieillards, ils louent le présent, & blâment le passé.

Disons quelque chose sur la seconde difficulté, & tombons d'accord qu'il y a beaucoup d'apparence que si le Maréchal de Marillac n'eût point tâché de ruiner le Cardinal, il n'auroit eu rien à craindre d'une Chambre de Justice,

scriptoris facile averseris: obtrectatio & livor pronis auribus accipiuntur; quippe adulationi fœdum crimen servitutis, malignitati falsa species libertatis inest. (Bayle avoit traduit ce passage avec une négligence qu'on ne pardonneroit pas aux Durier ni aux Marolles.)

& que s'il se fût attaché aux intérêts de Richelieu, son péculat & ses concussions n'eussent point nui aux progrès de sa fortune. Il étoit peut-être moins coupable que tel & tel, dont non-seulement les fautes demeurerent impunies, mais aussi dont les services furent amplement récompensés, à la recommandation de son ennemi. Il représenta à ses Juges, *que tout ce dont on l'accusoit consistoit en faits si peu considérables, qu'on les pourroit objecter à quiconque auroit eu le moindre commandement dans les Armées* : & il dit le jour de son exécution, *que c'étoit chose étrange de l'avoir poursuivi comme on avoit fait, ne s'agissant dans tout le procès que de foin, de paille, de pierres, de bois & de chaux, & qu'il n'y avoit pas en tout cela de quoi fouetter un Laquais* (n).

M. du Chastelet réfute cela d'une maniere très-forte ; mais il est sûr que ceux qui commandoient les Troupes en ce temps-là se servoient de mille moyens injustes de s'enrichir. Il fait une remarque qui tend à ceci, c'est que les fautes du Maréchal seroient

(n) *Relation du Procès du Maréchal de Marillac*, p. 8.

demeurées impunies, s'il n'eût encouru par d'autres endroits l'indignation de la Cour. Pesez bien ces paroles : (Tous les Etats les plus rigoureux ont souffert que les crimes communs fussent dissimulés ès personnes principales : l'éclat & le relief qu'elles ont, & les bonnes graces du Maître qui s'y joignent le plus souvent, couvrent les délits ordinaires : mais s'il arrive que la malice & la méconnoissance éteignent les faveurs qu'elles ont, elles se rendent semblables aux moindres du Royaume ; leurs fautes paroissent égales, & deviennent *susceptibles* des peines ordonnées contre les autres subjects. Tous les hommes employés aux grandes Charges n'y viennent que par la grace du Souverain, en la main de qui toutes les Loix sont des feux éclatants pour remplir de lumiere ceux qu'il lui plaît ; & consommer les autres, quand bon lui semble. Les rencontres des larcins, & des mauvaises intrigues, ont accablé cettuy-cy (o).)

Cela veut dire que l'on eût fermé les yeux sur les concussions de tout autre Général, dont le reste de la conduite eût tendu au bien de l'Etat ; mais que

(o) Du Chastelet, *ubi suprà*.

les intrigues de celui-ci ne tendant qu'à semer la division dans la famille Royale, au profit des Espagnols, on se crut en droit de l'abandonner aux rigueurs de la Justice. Parlons franchement. Ceux qui formerent des cabales pour Marie de Médicis, étoient indignes d'excuse; car au lieu d'entretenir cette Princesse dans la passion de dominer, on devoit lui conseiller de se tenir en repos. Elle avoit assez goûté de la Royauté pendant la minorité de son fils. Le voyant majeur & marié, elle ne devoit plus songer qu'à la condition tranquille d'une Reine Doüairiere, sans vouloir prescrire à Louis XIII. le choix de tels ou de tels Ministres, & se quereller avec eux. Je crois qu'on eût pu lui appliquer ce que Tibere dit un jour à la veuve de Germanicus; ma fille, vous comptez pour une injure tout ce qui vous empêche de régner : *Si non dominaris, filiola, injuriam te accipere existimas* (p).

La Gazette de Paris contient une chose singuliere touchant les raisons qui engagerent le Roi à n'accorder point de Lettres de Grace en cette rencontre. *La mort du Mareschal de Marillac*

(p) Sueton. in Tiberio.

fait icy (q) *parler diversement. Toutefois la plus constante opinion est que ceux qui ont escrit, souz les noms de la Reine Mere & de Monsieur, les Lettres pleines de menaces adressantes à ses Juges pour les intimider, au lieu de lui servir; ont été causes de sa ruine. D'autant qu'elles ont empêché le Roi de lui donner sa grace, & comme contraint Sa Majesté de l'abandonner à sa Justice, au lieu des effects de sa clémence qu'il eust esprouvé, si Sa Majesté n'eust apprehendé avec grande raison qu'on imputast à foiblesse & à crainte, ce qui n'eust esté deu qu'à sa misericorde* (r).

Quant à la question si le péculat peut être puni du dernier suplice, je vous renvoie à M. du Chastelet, qui a soutenu que le Jugement du Maréchal de Marillac n'excéda point la rigueur des Loix. C'est un article qu'on a de la peine à lui passer, & l'on approuveroit peut-être plus ce Jugement, si on le trouvoit conforme à celui qui fut rendu contre M. Fouquet.

Si l'on considere qu'encore aujourd'hui il se trouve des Auteurs qui déci-

(q) A Bruxelles.

(r) Gazette de Paris du 24 Mai 1632, Article de Bruxelles.

V. La cinquième raison, tirée de la réhabilitation de la mémoire de Marillac par le Parlement de Paris, auroit beaucoup de force, & pourroit même renverser tout ce que je viens de dire, s'il étoit prouvé que cette illustre Compagnie eût revu le procès, & qu'elle eût déclaré dans un Arrêt authentique que les Juges du Maréchal l'opprimerent volontairement, ou qu'ils furent trompés par de faux témoins. Mais je ne saurois me persuader que l'Arrêt du Parlement de Paris contienne rien de semblable. J'avoue que je n'en sai point la teneur, & que je ne me souviens point d'avoir vu de Livre, excepté le Dictionnaire de Moreri, où il soit fait mention de cela. Le Pere Anselme n'en dit rien; & cependant c'étoit un homme qui cherchoit à obliger les familles dont il parloit. Le sens commun dicte, que si le Parlement de Paris avoit déclaré le Maréchal de Marillac innocent de tous les crimes pour lesquels il avoit été condamné, c'eût été imprimer une note d'infamie aux Juges qui le condamnerent, & principalement à M. de Châteauneuf leur Président. Cette flétrissure eût été si noire & si honteuse, qu'on ne comprend

prend pas que M. de Chateauneuf eût pu se montrer aux yeux du public ; & néanmoins ce fut après la mort du Cardinal de Richelieu, & dans le temps même auquel Moreri rapporte l'Arrêt de réhabilitation, que Chateauneuf se releva de sa disgrace, & fut même élevé pour la seconde fois à la dignité de Garde des Sceaux. Je serois donc porté à croire que l'Arrêt dont M. Moreri parle ne concerne point les faits mêmes dont le Maréchal fut accusé ; mais seulement la procédure. Elle ne pouvoit être que désagréable au Parlement ; car l'érection d'une Chambre extraordinaire, pour juger les Officiers de la Couronne, étoit quelque chose d'irrégulier, & contre les droits des Parlements. Outre que le Maréchal de Marillac avoit souvent déclaré qu'il ne reconnoissoit point pour ses Juges naturels les Commissaires qui lui faisoient son procès. Cela fournissoit au Parlement de Paris une raison spécieuse de prononcer que ce Maréchal avoit été mal jugé ; mais ce n'est point une preuve qu'on le déclarât innocent des crimes sur quoi la condamnation étoit fondée.

Voici un exemple convaincant de

ce que je dis. Après la bataille de Rocroi, & la prise de Thionville, la Cour, voulant marquer sa reconnoissance au Duc d'Enguien, rendit à M. le Prince de Condé *la belle maison de Chantilli, & d'autres dépouilles de la succession du Duc de Montmorency, duquel Madame la Princesse* de Condé *étoit héritiere. L'Arrest* du Parlement de Paris, *intervenu sur les Lettres de* Donation *porte expressément que le Duc de* Montmorenci *n'avoit pas esté bien jugé. Ce qui est fondé sur l'une des plus constantes maximes du Royaume, que les Ducs & Pairs ne peuvent être jugez que par le Roi en personne, & dans sa Cour de Parlement, garnie suffisamment de Pairs, Clercs & Lays* (x). Selon ces maximes, le Maréchal de Biron n'auroit pas été bien jugé; car Henri IV. n'assista point en personne au Jugement. Mais, laissant toute chicane, contentons-nous d'observer que ce qui fut inseré en faveur de M. de Montmorenci, dans l'Arrêt du Parlement de Paris, n'empêche pas que sa rebellion ne doive passer pour très-certaine, & ne peut donner aucune atteinte à la probité de ses Juges. Ils étoient

(x) Auberi, Hist. du Card. Mazarin, *Liv.* II.

incompétents, si l'on veut; mais ils prononcerent selon les Loix, & contre un homme qui étoit effectivement coupable. Il arrive assez souvent que les Juges subalternes font des procédures irrégulieres, qui sont cassées par les Tribunaux supérieurs, sans que l'accusé y gagne rien, si ce n'est d'être jugé plus tard : on rectifie la procédure, & la premiere Sentence est confirmée quant au fond.

Notez que je ne veux pas nier que la mémoire de quelques personnes punies du dernier supplice n'ait été quelquefois réhabilitée de telle sorte, que cela portoit une déclaration juridique de leur innocence. Mais ces Jugements honorables sont pour l'ordinaire les suites d'une révision de procès, fortifiée de nouvelles pieces justificatives, & de preuves convaincantes de la corruption, ou de la précipitation des anciens Juges. Sans cela le rétablissement de la mémoire des suppliciés n'est autre chose qu'une grace accordée aux bons services que l'on a reçus, ou que l'on attend d'une famille considérable. C'est une consolation qu'on lui procure, & une espece de barriere qu'elle pourra opposer aux reproches insultants de ses ennemis.

Avouons les choses comme elles sont; les Lettres Patentes, les Edits, les Arrêts des Princes contiennent souvent des clauses, qui, à proprement parler, ne sont que des honnêtetés & des compliments. Croyez-vous que Henri III. parlât selon sa pensée, lorsqu'il déclaroit que le Duc d'Alençon son frere, le Roi de Navarre, le Prince de Condé, & les autres Seigneurs, qui avoient eu part aux derniers troubles, avoient été en cela ses *bons & loyaux Sujets & Serviteurs*, & qu'il étoit *bien & duement satisfait & informé de la bonne intention dudit Duc d'Alençon, & n'avoir esté par luy, ni par ceux qui y sont intervenus, ou qui s'en sont en quelque sorte que ce soit meslez, tant vivans que morts, rien fait que pour son service* (y)? Croyez-vous que Louis XIII. parlât plus sincérement, lorsqu'il déclara qu'il *croioit & estimoit que ce qui avoit esté fait* par le Prince de Condé, & par ceux qui l'avoient suivi, *avoit esté à bonne intention & pour son service* (z)? Pareilles clauses se mirent régulièrement dans tous les Edits de paix, depuis la premiere guerre civile de Reli-

(y) Edit de 1576, *Art.* XLIX. LIII.
(z) Edit. de Mai, 1616, *Art.* XVII.

gion sous Charles IX, & elles sont devenues un formulaire dont on se servira toutes les fois que les besoins de l'Etat le demanderont. Les Chefs de parti dans une Guerre civile embarrassante capitulent pour l'ordinaire si heureusement pour leurs intérêts, qu'ils emportent, ou un Bâton de Maréchal, ou le Cordon bleu, ou un Gouvernement; sans compter, je ne dirai pas les Lettres d'abolition, mais les Patentes honorables, où l'on exalte leur fidélité & leurs services. La nécessité des temps arrache au ministere ces Déclarations humiliantes. Le Prince qui les accorde, le Sécrétaire d'Etat qui les dresse, le Chancelier qui les scelle, n'en ont pas une meilleure opinion des Citoyens hardis qui extorquent de pareilles faveurs. Le public lui-même n'y est pas trompé, & personne ne prend cela au pied de la lettre : on continue de dire ou de penser que ces gens-là ont porté les armes contre le service du Roi, & ont été de francs rebelles; le reste passe pour des compliments sous le grand Sceau, & pour des mensonges de Chancellerie *.

(*) Art. *Marillac (Louis de)* rem. A. K.

Sur une pensée de CLAUDIEN.

CLAUDIEN, dans l'Exorde de son Poëme contre Rufin, a débité sur la Providence une pensée qui me paroît plus pompeuse que solide. Il dit que jusqu'à la mort de ce scélérat il avoit eu de grands doutes sur la question *s'il y a une Providence*, mais que ses incertitudes furent dissipées quand il vit la chûte de cet indigne favori. Voici comme il développe sa pensée. Il déclare que le bel ordre qui regne dans la nature le portoit à croire qu'elle est dirigée par les Loix très-sages d'un Dieu infini; mais que le désordre qu'on voit regner dans la société humaine, la prospérité des méchants, le malheur des gens de bien, le poussoient à suivre l'hypothese d'Epicure, qui soutenoit que le hasard étoit l'artisan de toutes choses, & que les Dieux ne se méloient pas du gouvernement du Monde. *Le supplice de Rufin*, ajoute notre Poëte, *a calmé enfin toutes mes inquiétudes : je prononce un Arrêt d'absolution en faveur des Dieux : je ne me plains plus de la puissance où parviennent les méchans : ils ne s'élevent que pour tomber de plus haut.*

Je ferai quelques réflexions sur ces paroles. J'observerai d'abord que dans tous les temps & dans toutes les Religions, sans excepter ni notre siecle, ni le Christianisme, la prospérité des méchants a fait murmurer contre Dieu, & inspiré des doutes sur la Providence. D'autre part on a répondu en tout temps & en tous lieux à cette objection : mais elle n'a jamais cessé de revenir, nonobstant toutes les réponses ; d'où il faut conclure qu'elle a quelque chose de fort spécieux, & je ne sais quelle proportion avec notre entendement, qui fait qu'elle y rentre sans nulle peine, quelque effort qu'on fasse pour la chasser. Il n'est pas question d'examiner si elle est solide ; car il faut être très-persuadé qu'elle est fausse, qu'elle ne vaut rien : mais peut-être n'est-il pas hors de propos de mettre en question si Claudien y a répondu comme il faut.

Considération sur les Méthodes de répondre aux doutes touchant la Providence. Loix de la dispute.

Il pourroit y avoir des gens qui lui diroient : vous n'avez pas pris le bon chemin ; la seule réponse que vous deviez faire à votre difficulté, étoit de considérer l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait, & d'en tirer cette conséquence : il est l'Auteur

de toutes choses, il les gouverne toutes, il ne se fait donc rien qui ne soit régi & conduit d'une maniere infiniment juste, infiniment admirable. Voilà sans doute le bon parti, & la véritable voie de lever les doutes. Faites taire la raison; obligez-la d'acquiescer à l'autorité; Dieu l'a dit, Dieu l'a fait, Dieu l'a permis, cela est donc vrai & juste, sagement fait, sagement permis. Si vous voulez descendre dans le détail des raisons particulieres, vous n'en verrez jamais la fin; & après mille disputes vous serez contraint de revenir à la raison de l'autorité, à l'idée abstraite de l'Etre souverainement parfait. Mais puisqu'il y faudroit revenir, n'en sortons point: tenons-nous là immobiles & inébranlables, mettant le doigt sur la bouche, imposant silence à nos petites lumieres, persuadés qu'en ces choses-là le meilleur usage de la raison est de ne point raisonner.

Faisons sentir plus vivement les motifs de cette conduite. Quand on s'engage dans la dispute, on doit prétendre qu'on fera voir à son adversaire qu'il a tort : mais on ne doit pas prétendre qu'il acquiescera à nos premieres ou à nos secondes réponses. Les Loix

de ces ſortes de combats demandent que chaque partie replique à l'autre, autant de fois qu'elle pourra oppoſer raiſonnement à raiſonnement, & juſqu'à ce que l'on arrive aux premiers principes. Si je puis montrer à un homme que ſa theſe choque les notions communes, & que la mienne eſt une ſuite naturelle & néceſſaire de ces notions, j'ai droit de ne plus écouter, & de lui fermer la bouche par cet axiome, *adverſus negantem principia non eſt diſputandum* : mais ſi je ne donne à ſes objections qu'une ſolution probable, contre laquelle il puiſſe alléguer de nouveaux doutes, revêtus d'une probabilité égale, ou preſqu'égale à celle de ma ſolution, je n'ai pas droit d'exiger de lui qu'il acquieſce à mes réponſes : je dois chercher de nouvelles ſolutions à ſes nouvelles difficultés, & ſi je n'en trouve point d'évidentes, ou qui ne ſouffrent point de repartie ſpécieuſe, c'eſt à moi à me retirer du combat ſans m'attribuer la victoire.

Voilà dans le vrai les Loix du combat. On attaque votre theſe : vous répondez : mais votre réponſe eſt bien ſouvent plus expoſée aux difficultés que la theſe même : il eſt donc juſte que

vous réfutiez la replique. Vous répondez tout de nouveau je ne ſai quoi, qui fait naître de nouveaux doutes plus plauſibles que les premiers ; il faut donc les examiner, & ainſi à l'infini, à moins que vous n'engagiez dans votre parti les notions communes, pour en accabler votre Antagoniſte. Si vous n'avez pas deſſein d'obſerver ces Loix, il vaut mieux n'entrer point en lice, & dire tout court, *Il faut croire cela ſans raiſonner : Dieu l'a dit, cela doit ſuffire.* Ce retranchement ſeroit inutile, ſi l'état de la queſtion étoit celui-ci, *Dieu a-t-il parlé?* Mais il ne l'eſt point lorſqu'on diſpute avec des perſonnes qui reconnoiſſent l'exiſtence de l'Etre ſouverainement parfait, & qui ſe forment des doutes ſous prétexte que les gens de bien ſont malheureux, & que les méchans proſperent. La ſeule réponſe qu'il faut faire à ces perſonnes eſt celle-ci : vous êtes perſuadés de l'exiſtence d'une nature ſouverainement parfaite ; croyez donc qu'elle gouverne toutes choſes parfaitement bien : car ſi vous ne tiriez pas cette conſéquence du principe que vous admettez, vous ignoreriez les premieres regles du ſens commun, vous ſeriez capable de raiſonner

de cette maniere ; *le Soleil ne ſauroit produire les ténébres, donc il les a produites.*

Pour faire mieux comprendre qu'il s'en faut tenir à cette courte réponſe, & à ce principe général de l'exiſtence de Dieu, je m'en vais montrer à quoi l'on s'expoſe, quand on veut deſcendre au détail des raiſons particulieres. Ne ſortons point de la theſe de Claudien : voici ſa maniere de raiſonner. *Rufin a été puni : il y a donc une Providence, qui veille au gouvernement du monde. La proſpérité de ce méchant homme ne prouvoit pas que la Providence fût endormie, mais plutôt qu'elle lui préparoit peu à peu un rude ſupplice : elle l'élevoit, afin que tombant de plus haut, il ſe briſât mieux & ſe fracaſſât tous les os :*

. . . . . . Tolluntur in altum
UT lapſu graviore ruant.

On pourroit répondre à notre raiſonneur : ſi vous ne ſavez que cela, vous ne tenez rien : votre ſolution, pour être fort vieille, n'en eſt pas meilleure ; vous vous tirez d'une grande difficulté par une plus grande ; votre particule UT fait horreur, on n'en ſauroit ſou-

tenir l'idée ſans friſſonner. Vous donnez à l'Etre ſouverainement parfait, & par conſéquent d'une bonté infinie, un motif & une cauſe finale qui, bien loin de contenir quelque veſtige de bonté, marque le caractere le plus tyrannique & le plus malin que l'on puiſſe concevoir. C'eſt comme ſi l'un de nos Empereurs, voulant infliger le dernier ſupplice à quelques-uns de ſes domeſtiques, leur donnoit des Gouvernements, & ſouffroit qu'ils y exerçaſſent toutes ſortes d'extorſions, afin d'avoir lieu de les châtier plus ſévérement. Si vous aviez oſé dire de Théodoſe ce que vous dites de Dieu, qu'il n'élevoit Rufin au plus haut ſommet de la faveur, que pour l'écraſer plus ſûrement & plus rigoureuſement, & afin de faire voir à ſes peuples ſa puiſſance ſouveraine d'élever & d'abaiſſer, il vous eût fait pendre comme un Poëte ſatyrique.

Claudien ſans doute s'appercevroit de l'énormité de ſon UT, & de ſa cauſe finale, & demanderoit que l'on ne prît pas ſes termes à la rigueur & au criminel. Il diroit que la Providence n'avoit pas comblé de biens l'infâme Rufin, dans la vue de lui faire plus de mal,

mais dans l'eſpérance que ce favori en feroit un bon uſage: il ajouteroit que, ſuivant les Loix naturelles, la chute des corps eſt d'autant plus rude, que le lieu d'où ils tombent eſt plus élevé, & qu'ainſi l'ordre a voulu que l'élevation de Rufin aggravât ſa peine, lorſque ſes abus continuels des graces du ciel ont demandé ſon châtiment. Mais on répondroit à Claudien que cela n'ôte pas la difficulté. L'eſperance ne ſe trouve point dans la nature divine. Elle ſait infailliblement tout ce qui arrivera: elle n'a pu ignorer l'abus que l'on feroit de ſes faveurs; il valoit donc mieux le prévenir, que de préparer aux crimes de Rufin, tolérés pluſieurs années, un châtiment qui ne ſauroit réparer le mal qu'il a fait, l'oppreſſion de tant d'innocents, la mort de tant de perſonnes, la ruine de tant de familles. C'eſt une pauvre ſatisfaction pour une Province qu'un Gouverneur a déſolée, que d'obtenir ſimplement qu'il ſoit châtié; l'Arrêt la laiſſe dans ſa miſere, & quelquefois la condition du criminel eſt plus douce que celle des peuples qu'il a opprimés.

Je ne pouſſe pas plus loin les répliques que le Poëte pourroit faire; elles

ſont en fort grand nombre, je n'en doute point : mais les repliques de ſon adverſaire ne ſeroient pas moins nombreuſes, & paroîtroient toujours un peu plus proportionnées aux notions de notre eſprit, & aux idées ſelon leſquelles nous jugeons de la perfection d'un Gouvernement. Je ſuppoſe qu'après une longue diſpute on lui diroit : je croi auſſi-bien que vous que tout ce qui s'eſt paſſé dans l'affaire de Rufin eſt juſte, & parfait par rapport à Dieu: mais ce n'eſt pas à cauſe de vos raiſons ; elles ſont plus propres à faire naître des doutes, qu'à calmer l'*irréſolution* de l'eſprit. Servez-vous-en néanmoins à l'égard de ceux qui s'en voudront contenter, mais n'en dites mot aux grands raiſonneurs ; l'idée de l'Etre ſouverainement parfait leur doit ſuffire, & leur ſuffit, quand ils uſent bien de leur raiſon.

J'ai connu des gens qui avoient lu pluſieurs fois la *Conſolation* de Boëce, & qui demeuroient fort ſurpris de la différence qu'ils remarquoient toujours entre les objections & les réponſes de cet Auteur. Boëce étoit tout enſemble un habile Philoſophe, & un grand homme de bien. Accablé du

poids énorme de sa disgrace, & l'ame plongée dans la tristesse, il suppose que la Philosophie le vient consoler; il lui fait plusieurs objections sur la Providence, & elle répond tout de son mieux. Mais au lieu que les difficultés de Boëce sont à la portée des esprits les moins pénétrans, & qu'elles percent de leur vive lumiere les entendements les plus sombres, on n'a pas trop de l'attention la plus recueillie, & de la vivacité la plus prompte, pour comprendre quelque chose dans les solutions de la Philosophie. Elle ne peut cacher sa défiance; elle demande presque toujours qu'on lui permette les circuits, & quelque solides que soient ses arguments, le malheur veut qu'on ne les comprenne pas toujours: si elle nous convainc, c'est ordinairement sans nous éclairer.

Il ne faut pas que je finisse ces réflexions sans observer l'injustice de certaines gens, qui croyent que lorsqu'on rejette les raisons qu'ils donnent d'un Dogme, on rejette le dogme même. Il y a une différence capitale entre ces deux choses: ceux qui ont de l'équité, & un bon esprit ne manquent pas de les distinguer, & souffrent fort patiem-

ment, & sans nul mauvais soupçon, que l'on combatte la témérité des Orthodoxes, à l'égard des argumens foibles dont on se sert trop souvent pour soutenir la Vérité *.

CORRUPTION *des Peuples de l'Amérique. Nous ne leur avons point appris à être méchants: Ils en savoient là-dessus beaucoup plus que nous.*

CEUX qui soutiennent que les Chrétiens ont appris aux Peuples de l'Amérique à être méchants, ont une prétention fort injuste. Cela ne peut être vrai qu'avec bien des restrictions. Il se peut faire qu'il y ait eu dans ce nouveau Monde quelques cantons où les habitans grossiers & simples, suivant bonnement les Loix naturelles, se soyent laissé corrompre par le commerce qu'ils ont eu avec les Chrétiens: mais généralement parlant, la corruption des Américains étoit si brutale, qu'ils n'ont eu à cet égard aucun besoin de nos leçons.

Pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur les premieres Rélations de l'Amérique qui ont été pu-

* Art. *Rufin*, rem. C.

bliées. Pierre Cieça, Auteur d'une Hiſtoire du Perou, rapporte des détails qui font horreur. Il dit que les grands Seigneurs d'un canton, appellé *la Vallée de Nore*, couchoient avec toutes les femmes qu'ils pouvoient enlever; qu'ils nourriſſoient avec ſoin les enfants qu'ils en avoient, & qu'après les avoir bien engraiſſés, ils les mangeoient à l'âge de douze ou treize ans. C'étoit pour eux une viande délicieuſe. Ils traitoient avec la même inhumanité les hommes qu'ils faiſoient eſclaves. Ils les marioient: ils mangeoient les enfants qui venoient de ces mariages, & lorſque les peres n'étoient plus propres à la génération, on les mangeoit auſſi.

La premiere fois que les Eſpagnols entrerent dans cette Vallée, un Seigneur, nommé Nabunocho vint les trouver amiablement, accompagné de quelques femmes. La nuit étant venue, deux de ces Américaines s'étendirent tout de leur long ſur un tapis, & Nabunocho ſe coucha ſur ces femmes qui lui ſervoient de matelas: une autre ſe mit en travers au haut du tapis, pour lui ſervir d'oreiller: il prit par la main une quatrieme qui étoit très-

belle, & comme on lui demanda ce qu'il en prétendoit faire, il répondit brutalement qu'il avoit dessein de la manger, & qu'il se proposoit de manger aussi un fils qu'elle avoit. Le même Ecrivain observe que les mœurs n'étoient pas meilleures dans plusieurs autres cantons du Perou; qu'on avoit perdu jusqu'aux idées de la bienséance & de l'honneur par raport à la chasteté, & qu'on y jouissoit en commun de toutes les femmes (*a*).

Voilà ce qu'il faut bien faire sentir à ceux qui nous viennent tant prôner les bonnes mœurs des Américains, & qui prétendent que nous avons appris à ces Nations-là à être méchantes, depuis que nous leur avons apporté la lumiere Evangélique. Les Espagnols les plus débauchés n'avoient jamais vu dans leur Pays ce qu'ils virent en Amérique; je veux dire que les femmes coururent après les hommes avec des transports forcenés, ayant sur elles certaines herbes dont elles frottoient le corps de leurs amants pour augmenter leurs forces. C'est cependant ce qu'ils virent dans le nouveau Monde, comme Amerique Vespuce l'atteste. Ecou-

(*a*) Pietro Cieça, Hist. Del Peru, *Cap.* XII.

tons sur cela un Auteur Italien, qu'on me dispensera de traduire: *Nell' Istorie dell' Indie narra Americo Vespucci d'esser Capitato ad una certa costa, dove trovò femmine di tanta libidine, che come spiritate correvano dietro a' suoi marinari, perche usassero con esse loro, e dice, che avevano un sugo di non sò che erba; col quale bagnando le parti genitali de gli huomini, non solo cagionavano* ut citius ac sæpius exigerent, sed etiam quod eorum penis in insolitam excresceret magnitudinem, *il che piaceva loro mirabilmente* (*b*).

Voici bien pis. L'Historien du Perou raconte que dans la Province de Cartagene les hommes regardent la virginité comme un défaut dans une fille: c'est pour cela qu'ils n'en épousent aucune qui n'ait été bien purgée de cette tache par ses parens ou par ses amis. On employe en quelques endroits le bon office de la mere, qui *le toglie la virginità con le dita* (*c*): & de peur de supercherie il faut que cela se fasse en présence de témoins.

Observons en passant que Diodore

(*b*) Alessandro Tassoni, Pensieri diversi, *Lib.* V, *Cap.* XXX.

(*c*) Cieça, ibid. *Cap.* XLIX. version Italienne de Nicolas Antonio.

de Sicile attribue le même goût aux Habitans des Isles que nous nommons aujourd'hui Majorque & Minorque. Il assure que dans la célebration de leurs Mariages, l'époux ne jouissoit de sa femme qu'après que tous les parens & tous les amis, qui avoient été priés au festin nuptial, avoient joui d'elle, chacun selon le rang que l'âge lui donnoit (*d*). Il est bien surprenant qu'un Peuple aussi lubrique que l'étoient ces insulaires (*e*), fût en même temps si peu jaloux : car, pour l'ordinaire, plus on est enclin à l'amour des femmes, plus on est sujet à la jalousie : *témoin* les Turcs & les Mores. Ceux-ci sont bien éloignés de l'humeur des Américains de Carthagene : ils veulent sur toutes choses une épouse qui ait *bien* conservé son pucelage : & s'ils n'ont pas des preuves évidentes de sa virginité, ils la renvoyent à ses parens le lendemain du mariage. On a trouvé des Peuple proche de la Mer Rouge, qui sont jaloux de cela jusqu'à la fureur : ils ne se croiroient point sûrs de leur fait,

(*d*) Diod. Sicul. *Lib.* V. *Cap.* XVIII.

(*e*) Ces Peuples étoient si lascifs que quand un Corsaire leur amenoit des femmes, ils donnoient trois ou quatre mâles pour une femelle. Diod. *Lib.* V. *Cap.* XVII.

si dès le berceau on ne cousoit les parties naturelles des filles, ne laissant qu'un passage étroit pour les urines? de maniere que le nouveau marié est obligé de commencer par une espece d'opération de Chirurgie (*f*). C'est Bembo qui nous apprend cette particularité, & il m'est bien permis de rapporter en françois ce qu'un grand Cardinal dit en Latin. Faut-il que l'homme soit sujet à des folies si contradictoires.

Au reste ce n'est pas le goût général de l'Amérique de mépriser ainsi la virginité. Il y a plusieurs Nations dans ce nouveau Monde où elle est fort recherchée: mais on la trouve rarement. Les maris viennent trop tard (*g*). Ce que Cieça observe à l'égard du crime contre nature, est affreux: on le pratiquoit hautement & publiquement: *anco se ne vantavano alla scoperta.* Il y avoit même des Temples où on l'exerçoit comme un acte de Religion [*h*]; abomination qui ne s'est point vue dans le Paganisme de l'ancienne Grèce, quoique la prostitution des femmes en l'honneur des Dieux y fût assez commune.

(*f*) Petr. Bembus Hist. Venet. *Lib.* VI.

(*g*) Cieça, *Cap.* XIX.

(*h* Ibid. *Cap.* XLIX, LII, LXIV.

Je n'ai point vu dans l'Histoire de Cieça qu'il y eût des Peuples de ce Monde-là qui ne couvrissent point les parties qu'on appelle honteuses : mais d'autres Relations l'assurent positivement, & avec cette circonstance fort étrange, que les personnes de l'autre sexe qui avoient encore leur virginité ne cachoient rien, & que celles qui ne l'avoient plus, cachoient seulement les parties naturelles [i]. Cela est fort surprenant, puisque presque par-tout les Loix de la bienséance sont plus relâchées pour les femmes que pour les filles.

JUGEMENT *inique porté contre le Dominicain* CARRANZA. *Réflexion sur la justice que le peuple rendit à sa mémoire.*

BARTHELEMI Carranza, né à Miranda dans la Navarre a été un des plus illustres Dominicains du XVIe. Siécle. Il se signala dans le Concile de Trente, l'an 1546, & sur-tout quand on agita la matiére de la Résidence. Il soutint, non-seulement qu'elle est de droit divin, mais aussi que le sentiment con-

(i) Petr. Bembus, Histor. Venet. Lib. VI.

traire eſt une doctrine diabolique. Philippe d'Autriche, qui avoit été ſon diſciple, le prit avec lui lorſqu'il alla en Angleterre pour y épouſer la Reine Marie. Il le crut très-propre à combattre & à extirper la Foi Proteſtante, qui avoit pris de fortes racines dans ce Pays-là. Le Dominicain travailla de toute ſa force à cette Miſſion; il fit brûler des Livres, exiler des gens, & réhabiliter l'Academie d'Oxford. Il fut Confeſſeur de la Reine, & il ſatisfit tellement Philippe, que ce Prince lui fit conférer l'an 1557 l'Archevêché de Tolede, qui eſt le premier Siége d'Eſpagne. Il aſſiſta aux dernieres heures de Charle-Quint, ce qui joint à quelques autres circonſtances, a fait dire que cet Empereur mourut dans les ſentiments de Luther. En effet Carranza étoit dès-lors très-ſouçonné de penſer à pluſieurs égards comme ce Patriarche de la Réforme. On l'arrêta l'an 1559, & on le retint huit ans dans les priſons du Saint Office. De-là il fut tranſporté à Rome où ſa captivité fut encore plus longue.

On prétend qu'un Catéchiſme Eſpagnol qu'il publia, fut la principale cauſe des perſécutions qu'il eut à eſſuyer. La Congrégation de l'Index avoit

approuvé ce Livre : mais les vacarmes qu'il excita l'engagerent non-feulement à retirer l'atteftation favorable qu'elle avoit donnée, mais à condamner & à profcrire l'Ouvrage. L'an 1576 Carranza fut jugé, & on lui lut fa Sentence. Elle portoit, qu'encore qu'on n'eût point de preuves certaines de fon Héréfie, néanmoins, vû les fortes préfomptions que l'on avoit contre lui, il feroit une abjuration folemnelle. S'étant foumis à cet ordre, il fut envoyé au Couvent de la Minerve, & il y mourut peu après : ce fut le 2 de Mai de la même année.

On dit des merveilles de fa patience. On en peut juger par ce feul trait, c'eft qu'encore qu'il fe reconnût innocent, il ne blâma point fes Juges. (Etant près de mourir le jour de Saint Athanafe, qui fut le plus grand Prélat & le plus perfécuté de fon temps, en préfence du Saint-Sacrement qu'on lui apporta pour Viatique, & de tous les Religieux du Couvent de la Minerve de Rome.... il protefta les larmes aux yeux, que *par ce glorieux Seigneur qu'il alloit recevoir, devant lequel en peu d'heures il prétendoit de rendre compte, il ne l'avoit jamais offenfé mortellement en matiere de la*

la Foi; que néanmoins il estimoit juste la sentence qui avoit été donnée en conséquence de ce qui avoit été allegué & prouvé contre lui. Action qui lui fit acquérir une si haute estime d'innocence, que dans le temps qu'il fut enterré, qui étoit un jour de travail, toutes les boutiques furent fermées comme si ç'avoit été le jour de Pâques. Le peuple rendit la même vénération à son corps, qu'on auroit pû faire à celui d'un Saint.) (*a*)

On doit être édifié de ce que le peuple fit voir qu'il rendoit justice en cette rencontre à l'innocence opprimée. Le peuple n'est pas toujours dans l'aveuglement; mais il ne fit alors qu'une partie de son devoir; il falloit qu'en même-temps il témoignât son indignation contre ce Tribunal inique, qui avoit si long-temps persécuté un honnête homme, & que pour le moins il fit paroître qu'il souhaitoit que ces mauvais Juges fussent marqués d'une note d'infamie: car qu'y a-t-il de moins supportable, que de voir qu'un savant Prélat, contre lequel on n'a nulle preuve, ne sorte des mains de ses Dé-

(*a*) Le Comte de la Roca, Hist. de Charles-Quint, page 348.

lateurs qu'après une longue & dure captivité, & qu'il n'en ſorte qu'avec une flétriſſure uniquement deſtinée à ſauver l'honneur de ces miſérables Délateurs ? Afin de cacher l'injuſtice que l'on avoit exercée contre Carranza, il fallut bien que l'on prononçât qu'il y avoit des préſomptions contre lui ; ſans cela, on ſe ſeroit trop expoſé aux murmures, & à la haine du peuple. Voilà le point où l'on ſe joua du public ; voilà de quoi le public auroit dû ſe ſcandaliſer. Mais ce ſeroit exiger trop de choſes à la fois de la multitude. C'eſt aux ſages à voir cette double iniquité, & à reſpecter humblement la providence, qui permet non-ſeulement que le Tribunal de l'Inquiſition, véritable abomination introduite dans les Lieux ſaints, triomphe & regne depuis ſi long-temps en pluſieurs lieux de la Chrétienté ; mais auſſi qu'il allonge peu-à-peu ſes phylacteres, & qu'il répande ſes fibres & ſes racines de toutes parts.

Effets singuliers de l'imposture des Astrologues.

MICHEL STIFELIUS, Ministre Luthérien, né dans le seizieme siecle, au village d'Holtzdorff proche de Wittemberg ; persuada à ses auditeurs que la fin du monde arriveroit le 3 d'Octobre 1533, à 10 heures du matin. Il avoit fait cette belle découverte par la supputation des nombres quarrés, & il la débitoit comme une révélation divine. Un grand nombre de paysans se laisserent tellement infatuer de cette pensée, qu'ils abandonnerent le travail, & se mirent à dépenser tout leur bien. Le jour marqué étant venu, Stifelius monta en chaire & encouragea ses auditeurs à se tenir prêts, puisque le moment où ils iroient au ciel, avec les habits qu'il portoient, alloit éclore. L'heure se passa sans que l'on vît rien de ce que l'on attendoit ; & Stifelius lui-même entroit en doute : mais tout d'un coup il s'éleva un orage qui ranima ses espérances, & qui lui fit dire : *Voici le prélude du dernier Jugement.* L'orage dura peu ; & ces villageois voyant que leur Ministre les avoit trompés, l'ac-

cablerent de reproches, l'arracherent de sa tribune, le garotterent, & le conduisirent à Wittemberg, où ils demanderent justice. On assure que les Magistrats de cette ville ne punirent point Stifélius, & qu'il fut même rétabli dans son Eglise par le crédit de Luther (a)

Quelque temps auparavant, un autre imposteur d'Allemagne, nommé Jean Stofler, Mathématicien & Astrologue célébre, avoit effrayé toute l'Europe par une prédiction assez semblable. Il annonça un grand déluge pour l'année 1524, & il jetta la consternation dans tous les esprits. La terreur passa du peuple jusques aux Princes, & même jusques aux Savans; à quoi contribua sans doute l'accord de quantité d'Astrologues, à divulguer cette menace, parmi lesquels il se trouva quelques Astronomes des plus habiles. Cirvellus, Professeur en Théologie à Complute, publia un livre en langue vulgaire, où sans condamner en général les précautions que l'on prenoit contre le déluge, il se contentoit de condamner en particulier les folles dépenses à quoi il voyoit que l'on s'engageoit:

(a) Wendelinus, Contempl. Phys. sect. III, cap. XV; Tilman Bredenbach, Sacrarum Collat. p. m. 707.

il ouvrit des expédiens de se garantir de l'inondation à juste prix. Ceux qui avoient des terres & des maisons proche de la mer, ou dans le voisinage des rivieres, abandonnoient ces demeures, & vendoient à grosse perte leurs champs & leurs meubles. Le grand Chancelier de Charles-Quint consulta sur cette consternation Pierre Martyr, qui répondit que le mal ne seroit pas si funeste qu'on le craignoit; mais que sans doute les conjonctions de certaines planettes (b) produiroient beaucoup de désordres. Le Duc d'Urbin eut besoin qu'un bon Philosophe lui prouvât dans un écrit imprimé, que la crainte de ce déluge étoit mal fondée. Augustin Niphus ayant remarqué l'étonnement qui avoit saisi les peuples depuis cette prédiction de Stofler, publia un livre pour faire voir que l'on n'avoit rien à craindre de ce prétendu déluge. Guy Rangon, Général d'armée à Florence, appréhenda que les raisons d'Augustin Niphus ne

(b) „ La grande conjonction de Saturne, „ Jupiter, & Mars *advint* au signe des Poissons (*en Février*,) l'an „ 1524... Tous les Astrologues d'Asie, „ d'Afrique & d'Europe, prédisoient le Déluge universel „ Bodin, de la République, *liv.* iv.

rassurassent Charles-Quint, & ne le portassent à négliger les précautions nécessaires. C'est pourquoi il engagea un célébre Médecin à refuter cet ouvrage de Niphus, afin de déterminer sa Majesté Impériale à pourvoir à sa sûreté, & à nommer des Inspecteurs qui visitassent le terrein dans les provinces, & qui marquassent les endroits où les hommes & les bêtes seroient le moins exposés aux eaux du déluge. Il y eut d'autres Ecrivains qui imiterent ce Médecin.

La terreur fut si grande en France, que plusieurs personnes en penserent perdre l'esprit. Bodin assure qu'il y eut à Toulouse un Président, nommé Auriol, qui fit construire un bateau (c); & qu'il *se trouva même des Mescreans qui firent des arches pour se sauver* (d). Le même Auteur insinue que si ce grand déluge, prédit par *tous les Astrologues d'Asie, d'Afrique & d'Europe*, n'arriva pas, c'est que Dieu *a promis* à l'homme qu'un tel fléau *n'ad-*

(c) C'étoit une espece d'arche, assise sur quatre piliers. Au reste Auriol n'étoit point Président, mais Docteur & Professeur en Droit Canon. Voyez René Rapin, *Apologie pour la Rép. de Bodin*, p. ult.

(d) Bodin, de la Rép. *liv.* iv.

viendroit plus, & a tenu sa promesse. Mais il observe que cette *année* (1524) *apporta de grands orages & inondations d'eau en plusieurs pays*: à quoi il ajoute que peu de temps après cette grande conjonction des Planettes, la Chrétienté fut affligée de plusieurs malheurs; & pour mieux trouver son compte, il a recours au mensonge: car il met au rang de ces calamités la conquête de Rhode (*e*), qui avoit été subjuguée par les Turcs dès l'an 1522.

Des Auteurs beaucoup plus dignes de foi en cette matiere que Bodin, qui étoit un homme infatué des chimeres de l'Astrologie, assurent que le mois de février de l'année 1524 fut, contre l'ordinaire, très-sec & très-serain (*f*). Et quant aux calamités qui suivirent la conjonction des Planettes, Bouchet semble les réduire à deux, au moins pour l'année 1524; à savoir à *une petite gelée qui ruina les froments, choux & pommiers*; & à la cassation *d'un tas de petits Thrésoriers, par lesquels la finance de France étoit consumée* (*g*). A

(*e*) Idem, ibid.

(*f*) Bouchet, Annales d'Aquitaine, Lud. vivès *de veritate fidei Christi*. Cunæus orat. iv., &c.

(*g*) Bouchet, ibid.

quoi ſonge cet Hiſtorien de compter ce dernier événement parmi les malheurs publics? Il falloit plutôt le mettre au rang des bonnes fortunes de la nation. *

Eclairciſſement ſur le CAPITOLO DEL FORNO.

ON a eu tort d'imputer à Jean de la Caſa, Archevêque de Bénevent, un Ouvrage intitulé *de Laudibus Sodomiæ* (a). Ce prétendu Poëme n'eſt autre choſe que le *Capitolo del Forno*, où, ſous l'allégorie du *Four*, Jean de la Caſa décrit la débauche des hommes avec les femmes. Ces ſortes d'allégories étoient alors à la mode; l'un prenoit la métaphore de la figue, l'autre celle de la féve. Ce qu'il y a d'horrible, c'eſt que la Caſa ayant obſervé que certains mauvais garçons commençoient à mépriſer le Four ordinaire, ajoute que pour lui il n'étoit pas ſi délicat, & qu'il ne lui arrivoit que rarement d'aller cuire ailleurs; ce qui étoit avouer que pour le moins il

* Art. Stifelius & Stofler.
(a) Ste. Aldegonde & d'autres Ecrivains lui ont attribué calomnieuſement un tel Ouvrage.

commettoit quelquefois le péché contre nature.

Tennero il Forno già le donne sole.
Oggi mi par che certi Garzonacci
L'Abbian Mandate poco men ch'al sole.
. . . .
Dicon pur ch'egli é umido e mal netto.
. . . .
Io per me cade volte altroue il metto:
Contutto che'l mio pan sia piccolino,
E'l forno delle donne un po grandetto.
Benche chi fa questo mestier divino,
Sà ben trovar doue l'anno nascosto
Cola dirieto un certo fornellino.

Ce passage attira à la Casa une satyre violente, publiée par le Vergerio, son ennemi personnel. Il y fit une réponse en vers latins, où il nia le fait, & soûtint qu'il n'avoit prétendu louer que la jouissance des femmes. Il prit à témoin le Poëme même sur lequel on lui faisoit son procès.

. . . . . . *Obscæni nihil*
Scripsisse me scitote: namque tunc quoque
Festiva nos à turpibus secrevimus,
A mollibusque impura. Cumque versibus
Laudavimus Furnum, haud mares Laudavimus.

Quod ille ait per nimis impiam calumniam ;
Sed fœminas planè : ut vidére carmine
Ex ipso potestis.

Un de nos Journalistes dit au sujet des Vers Italiens qu'on a cités plus haut, que *très-assurément ce n'est pas du commerce des femmes comme femmes* que la Casa *entend parler* (*b*) Mais on peut répondre que *très-assurément* son *Capitolo* n'est fait que sur ce commerce. Il est vrai qu'il y fait entrer l'observation que j'ai rapportée, c'est qu'il y avoit certains mauvais garçons qui se dégoûtoient de celui-là, & qui cherchoient l'autre, en quoi il ne les imitoit que rarement. Il ne loue point ces mauvais garçons, il ne se loue point lui-même de ce qu'il les imite quelquefois ; ainsi on ne peut pas l'accuser d'avoir fait l'éloge de ce vilain crime. Mais ce Poëme, & son Auteur, ne laissent pas d'être exécrables ; car encore que l'épithete de *Mestier Divino* tombe en général sur l'exercice vénérien (*c*), & non pas sur la Sodomie en particulier, il y

(*b*) Histoire des Ouvrages des Sçavans, Mai 1696.

(*c*) Menage dans son Anti-Baillet, *chap.* cxix, dit : ceci, *Benche chi fa quésto mestier divino*, se doit entendre en bonne Grammaire d'amour.

a là une licence & une profanation qui ne peut être assez détestée.

Remarquons à cette occasion, qu'il y a fort peu de sujets, où l'on voie mieux que dans celui-ci, la hardiesse qu'ont les Auteurs de se copier les uns les autres, sans qu'aucun d'eux ait consulté l'Original. M. Menage en cite plusieurs qui ont accusé la Casa, sans le connoître. Il en a oublié un fort grand nombre : & j'ai été surpris qu'il n'ait point connu cet endroit d'un livre qui a passé par les mains de tout le monde : *Jean de la Case, Archevêque de Benevent, a écrit un livre à la louange de la B....., la nommant Oeuvre Divine, & disant qu'il y prend très-grand soulas, & n'use d'autre Oeuvre Vénerienne* (*d*). M. Magliabechi indique plusieurs Poëtes Italiens, dont les Ouvrages sont aussi horribles, ou même plus exécrables, que le *Capitolo del Forno*, & dont néanmoins les Protestants n'ont rien dit : d'où il conclut que la haine personnelle du *Vergerio* contre la Casa, a été la source de leurs plaintes si souvent copiées (*e*). *

(*d*) Sainte Aldegonde, *Tableau des differens*, v. *part. chap.* iv.

(*e*) Magliabechi, cité dans l'Anti-Baillet, *chap.* cxx.

* Art. Vayer, rem. E.

Sentiment relâché de St. AUGUSTIN.

IL arriva une chose assez particuliere à Antioche, dans le temps que Septimius Acindynus y commandoit. St. Augustin en fait le recit dans ces termes. Un certain homme ne portant pas à l'épargne la livre d'or, à laquelle il avoit été taxé, fut mis en prison par Acindynus, qui jura qu'il le feroit pendre, s'il ne recevoit cette somme le jour qu'il lui marquoit. Le terme alloit expirer, sans que ce pauvre homme se vît en état de satisfaire le Gouverneur. Il avoit à la vérité une belle femme, mais qui n'avoit point d'argent : ce fut néanmoins de ce côté-là que l'espérance de sa liberté lui apparut. Un homme fort riche, brûlant d'amour pour cette femme, lui offrit la livre d'or, d'où dépendoit la vie de son mari, & ne demanda pour toute reconnoissance que de passer une nuit auprès d'elle. Cette femme, dit St. Augustin, instruite par l'Ecriture que *son corps n'étoit point sous sa puissance, mais sous celle de son mari*, communiqua au prisonnier les offres de ce galant, & lui déclara qu'elle étoit prête

de les accepter, pourvû qu'il y consentît, lui, qui étoit le véritable maître du corps de sa femme. Il l'en remercia, & lui ordonna d'aller coucher avec cet homme. Elle le fit, & suivant la remarque du même St. Augustin, elle prêta même en cette rencontre son corps à son mari, non par rapport aux desirs accoutumés, mais par rapport à l'envie qu'il avoit de vivre.

Le galant donna bien à la femme l'argent qu'il lui avoit promis; mais il le lui ôta adroitement, & substitua une autre bourse, où il n'y avoit que de la terre. La bonne femme de retour à son logis (car elle avoit été trouver l'homme à sa maison de campagne,) n'eut pas plutôt apperçu cette tromperie, qu'elle s'en plaignit publiquement. Elle en demanda justice au Gouverneur, & lui raconta le fait d'une maniere fort ingénue. Acindynus commença par se reconnoître coupable, puisque ses rigueurs & ses menaces avoient fait recourir ces bonnes gens à de tels remedes : il paya lui-même au fisc la livre d'or; ensuite il adjugea à la femme la terre d'où avoit été prise celle

qu'elle avoit trouvée dans la bourse (*a*).

St. Augustin n'ose décider si la conduite de cette femme est bonne ou mauvaise (*b*), & il penche beaucoup plus à l'*approuver qu'à la condamner*. Il met ailleurs en question un problême tout semblable (*c*), & il dit que ce problême seroit la matiere d'une dispute très-délicate. Voilà des doutes fort étranges pour un homme du caractere de St. Augustin. Un grand Théologien comme lui ne devoit-il pas sçavoir, que notre vie, qui n'est qu'un bien temporel & périssable, ne nous doit pas être assez précieuse, pour la racheter par une désobéissance à la Loi de Dieu? Car comme cette désobéissance est un péché, qui nous soumet à une peine éternelle, & un mal moral qui blesse un Etre infini, il n'est pas moins contre la prudence, que contre la droite raison, d'aimer

(*a*) Augustin. de sermon. Domini in monte, *Lib.* 1. *cap.* XVj.

(b) *Nihil hic in alteram partem disputo : liceat cuique æstimare quod velit.... sed.... non ita respuit hoc sensus humanus, &c.* Augustin, ibid.

(*c*) *Scrupulosius disputari potest utrùm illius mulieris pudicitia violaretur, etiamsi quisquam carni ejus commixtus foret, cùm id in se fieri pro mariti vita, nec illo nesciente sed jubente permitteret, nequaquam fidem deserens conjugalem, & potestatem non abnuens maritalem.* Augustin contrà Faust. *lib.* XXII, *cap.* 37.

mieux commettre un péché, que de perdre sa vie. Je ne dis rien des abîmes de corruption, que l'on ouvre de toutes parts sous nos pieds, en nous disant qu'une chose qui seroit un crime, si on la faisoit sans dessein de sauver sa vie, devient innocente lorsqu'on la fait pour sauver sa vie. Le prisonnier d'Acindynus auroit fait un honteux maquerelage, & consenti à un adultere proprement dit, s'il avoit permis à sa femme de coucher avec le galant, afin de gagner une livre d'or; mais parce qu'il n'y consent qu'afin de sauver sa vie, ce n'est plus un consentement à l'adultere, c'est une chose permise. Qui ne voit que si une telle morale avoit lieu, il n'y auroit point de précepte dans le Décalogue, dont la crainte de la mort ne nous dispensât? Où sont les exceptions en faveur de l'adultere? Si une femme n'est pas obligée d'obéir au commandement de ne point souiller son corps, quand cela peut épargner à son mari le dernier supplice, elle ne sera point obligée d'y obéir, quand il s'agira de sauver sa propre vie; car Dieu n'a pas exigé de nous que nous aimassions personne plus que nous-mêmes. On pourra donc impu-

nément transgresser la Loi de la chasteté, afin d'éviter la mort. Pourquoi une semblable raison ne rendra-t-elle pas permis l'homicide, le vol, le faux témoignage, l'abjuration de sa Religion, &c. Les plus grands hommes sont sujets à donner à gauche, & à s'égarer dans les chemins les plus unis. Est-il bien difficile de connoître que Saint Paul n'a point prétendu qu'un mari pût disposer du corps de sa femme en faveur du tiers & du quart, lorsqu'il a dit que *la femme n'a point la puissance de son corps, & que cette puissance est à son mari?* Cependant vous voyez que Saint Augustin s'embarrasse dans ces paroles de l'Apôtre; & qu'il fait grand fond sur la distinction, *marito jubente potestatem non abnuens maritalem* (d). *

Professeur raillé par ses Disciples.

BULGARUS, l'un des plus célebres Jurisconsultes d'Allemagne, ayant convolé en secondes nôces, au lieu d'épouser une pucelle, comme il l'avoit crû, choisit malheureusement une fil-

(d) Voyez la rem. (c).
* Art. Acindynus, rem. C.

le qui passoit pour femme. Il fit leçon le lendemain de son mariage, & il expliqua une Loi qui commençoit par ces mots : *rem non novam, nec insolitam aggredimur* ; c'est-à-dire nous entreprenons une affaire qui n'est pas nouvelle. Tous ses auditeurs appliquerent ces paroles à l'état où ils supposerent qu'il avoit trouvé sa femme, & cela les fit bien rire.

On pouvoit alléguer en faveur de Bulgarus une très-bonne réponse : mais qu'eût-on gagné contre des rieurs ? Rien n'étoit capable de faire taire une troupe d'Ecoliers, bien résolus à se divertir de la disgrace de ce grand Jurisconsulte : ils se seroient bien moqués de tous ceux qui auroient voulu leur représenter que les paroles de la Loi, appliquées au mariage du Professeur, pouvoient souffrir un bon sens, quoiqu'on supposât qu'il avoit trouvé sa femme toute telle qu'il la souhaitoit. Car même en ce cas-là, il pouvoit dire que l'affaire qu'il entreprenoit n'étoit pas nouvelle, & qu'il y étoit accoutumé. C'étoit son second mariage, & il avoit eu de sa premiere femme plusieurs enfans. Mais il parloit au pluriel, me dira-t-on : *nous entreprenons une affaire*

qui n'a point la grace de la nouveauté, nous y sommes accoutumés. Je replique, que dans l'usage de toutes les langues, il est permis de parler de soi au nombre pluriel, & qu'ainsi l'on ne pouvoit pas prétendre que Bulgarus parloit de lui & de son épouse conjointement. On eût donc pu le justifier par des solides remarques; mais, encore un coup, cela n'eût servi de rien : les rieurs auroient toujours continué à le bafouer. La faute étoit faite, & elle étoit irréparable : il avoit donné des leçons à son épouse, qui ne l'avoient instruite de rien de nouveau; cette source de plaisanteries ne s'épuise point.

La question seroit de savoir si Bulgarus, le lendemain de ses nôces, demeura d'accord avec Agar, que trois choses, voire quatre, sont merveilleusement difficiles à discerner : *La trace de l'aigle en l'air, celle du serpent sur un rocher, le chemin du navire au milieu de la mer, & les vestiges de l'homme en la pucelle* (a). Que sait-on s'il faisoit en son ame, dans le temps de la jouissance, la parodie de ces vers de Lucrece :

(a) Proverbes de Salomon, *chap.* XXX. *vers.* 18. & 19.

Avia pieridum peragro loca, nullius ante
Trita solo : juvat integros accedere fontes,
Atque haurire ; juvatque novos decerpere flores,
Insignemque meo capiti petere inde coronam,
Unde priùs nulli velarint tempora Musæ.

Enfin, que sait-on si quelque excellent Anatomiste ne l'avoit point fortifié contre tout évenement, par un discours tel que celui-ci ? *Messieurs si vous ne trouvez point d'obstacle au passage, où que la défaite ne soit point sanglante, ne soupçonnez rien pour cela au désavantage de vos femmes. Croyez-moi, dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, une erreur agréable vaut mieux qu'une vérité fâcheuse.* Voilà ce que le sieur Lami disoit à ses Auditeurs dans une leçon d'Anatomie (*b*). *

Avanture galante du Chapelain EGINHART. *Projet d'Estampe.*

EGINHART, Chapelain & Sécretaire de Charlemagne, s'acquittoit si bien

(*b*) Lami, Discours anatomiques.
* Art. *Bulgarus*, rem. B. Art. *Castellan*, rem. F.

de ſes emplois, qu'il étoit chéri de tout le monde. Il fut même tendrement aimé d'*Imma*, fille de l'Empereur, & il conçut auſſi pour elle un amour très-vif. La crainte d'être découverts, les empêchoit de ſe joindre; mais elle n'empêchoit pas que de part & d'autre le feu de l'amour n'allât tous les jours en augmentant. Enfin le Chapelain n'étant plus maître des tranſports qui l'agitoient, réſolut de faire un coup de hardieſſe. Il ſe gliſſa de nuit juſqu'à l'appartement de la Princeſſe, il frappa tout doucement à la porte, & il fut admis dans la chambre ſur le pied d'un homme qui avoit à lui parler de la part de l'Empereur. Il parla de toute autre choſe que d'affaires d'Etat, & il appaiſa ſa flamme le plus agréablement du monde. Il vouloit ſe retirer à la pointe du jour; mais s'appercevant que pendant la nuit il étoit tombé beaucoup de neige, il craignit que la trace de ſes pieds ne le découvrît, & il s'entretint de ſon inquietude avec la Princeſſe. Ce fut à déliberer ſur les moyens de ſortir de ce mauvais pas. Imma trouva un expédient: elle chargea ſon amant ſur

ses épaules, & elle le porta à quelque distance de-là.

L'Empereur avoit passé cette nuit-là sans dormir, & l'on croit que cette insomnie fut un effet tout particulier de la providence. Il se leva de grand matin, & regardant par la fenêtre, il vit sa fille qui avoit de la peine à marcher sous le fardeau qu'elle portoit, & qui après s'en être débarrassée se retiroit au plus vîte. Il fut ému, & d'admiration & de douleur; mais croyant qu'il y avoit quelque chose de divin à tout cela, il prit le parti de dissimuler. Cependant Eginhart, qui craignoit que ses galanteries ne vinssent à être découvertes, prit le parti de se retirer de la Cour, & se jetta aux pieds de son maître pour lui en demander la permission. Il allégua pour prétexte que ses longs services n'avoient pas été récompensés. L'Empereur lui répondit qu'il y penseroit, & lui marqua un certain jour où il lui feroit savoir ses intentions. Le jour venu, il assembla son Conseil, & y déclara le crime de son Sécretaire. Il raconta de point en point ce qu'il avoit vu, & demanda les avis de la compagnie sur une

affaire qui deshonoroit sa maison. Les avis furent partagés : plusieurs Conseillers opinerent à une rude punition ; les autres ayant bien pesé la chose, prierent l'Empereur de la décider lui-même selon sa prudence. Voici quelle fut sa décision. Il déclara qu'en châtiant Eginhart, il flêtriroit plutôt sa fille, qu'il ne répareroit son honneur, & qu'ainsi il aimoit mieux couvrir cette ignominie sous le voile du mariage. On fit entrer le galant, & il lui fut dit que pour satisfaire aux plaintes qu'il avoit faites de n'être pas payé de ses longs services, on lui donnoit en mariage la fille de l'Empereur : *vous épouserez ma fille*, lui dit Charlemagne, *cette porteuse qui vous chargea si bénignement sur son dos* ; & dans l'instant même il fit appeller la Princesse, qu'il donna à Eginhart avec une dot digne de la fille d'un Empereur.

Voilà le précis de l'avanture, telle que la rapporte un ancien Chroniqueur (*a*). Il n'y a guere de contes dans le Décameron de Bocace, ni dans

(*a*) *Chronicon Laurishamensis Cœnobii*, publiée par Freher, *inter rer. Germanic. scriptores*.

l'Heptameron de la Reine de Navarre, qui valussent celui-là si on le brodoit; & je suis sûr qu'entre les mains de Monsieur de la Fontaine, il seroit devenu l'une des plus plaisantes narrations qui se puissent lire. La Taille douce fourniroit un parallele de nouvelle invention entre les effets de l'amour & de l'amitié, entre Enée chargé de son pere Anchise, & Imma chargée de son galant. Charlemagne voyant de loin cette porteuse, ne seroit pas un des moindres ornements du tableau, si le peintre représentoit heureusement les réflexions de son bon pere. Imma est ici, comme la Matrone d'Ephese dans Petrone, celle qui invente les expédients; mais elle employe son propre corps au remede nécessaire. *

Coutume impertinente de certains Peuples.

LES TIBARENIENS, peuple d'Asie, avoient deux coutumes fort remarquables, & dont je crois que la seconde étoit une suite de la premiere. 1°. Ils passoient leur vie à jouer & à rire;

* Art. Eginhart.

2°. Quand leurs femmes étoient accouchées, ils s'alloient mettre dans le lit, ils y faisoient les malades, & ils recevoient d'elles tous les services qu'on rend ailleurs aux femmes en couches. Cette derniere coutume n'étoit pas particuliere aux Tibareniens : les Corses & les anciens Espagnols faisoient la même chose, & il n'y a rien, dit-on, de plus ordinaire dans toute l'Amérique. Colomiés observe que cela se pratiquoit aussi autrefois dans le Bearn, où la femme *se levoit* après être *accouchée*, *& son mari se mettoit au lit faisant la Commere.* Il ajoute que les Tartares en usoient de même.

Je voudrois bien qu'on me dît sur quelles raisons on a pu fonder une conduite si bizarre. Vouloit-on encourager le mari à faire d'autres enfans, en le choyant si délicatement. Craignoit-on que si on lui eût laissé la peine de servir le malade ; il eût été peut-être moins prompt à causer une telle maladie ? On seroit sans doute bien embarrassé à raisonner sur une coutume si impertinente. *

* Art. *Tibareniens.*

Sur

Sur une Réponse de Simonide.

La Reponse que fit Simonide (*a*) à un Prince, est fort célebre. Hiéron, Roi de Sicile, lui demanda un jour *ce que c'est que Dieu?* Simonide répondit que cette question n'étoit pas de celles que l'on résoud sur le champ, & qu'il avoit besoin d'une journée pour l'examiner. Quand ce terme fut passé, Hiéron demanda réponse; mais Simonide le pria de lui accorder encore deux jours. Ce ne fut pas le dernier délai qu'il demanda : il fut souvent sommé de répondre, & il demanda chaque fois un temps la moitié plus long. Le Prince surpris de cette conduite en voulut savoir la cause. *J'en use ainsi*, lui répondit Simonide, *parce que plus j'examine cette matiere, plus elle me semble obscure.* C'est Ciceron qui raconte ainsi la chose, & qui, sous la personne du pontife Cotta, déclare qu'en pareil cas il feroit toutes les mêmes réponses. Il ajoûte que l'incertitude où se trouva alors Simonide,

(*a*) C'étoit un Poëte célebre, qui se mêloit aussi de philosopher. Voyez la remarque suivante.

vint *de la multitude des pensées subtiles & profondes qui se présenterent pour & contre, & qui lui firent désespérer de trouver la vérité* (b).

Prenez bien garde à ces dernieres paroles : elles frappent au but, elles vont au fait. Simonide auroit pu répondre facilement, s'il eût voulu s'arrêter aux idées populaires, & à ces vives impressions qu'on nomme aujourd'hui des preuves de sentiment. Mais comme il avoit affaire à un Prince habile, qui avoit rafiné son goût par des fréquentes conversations avec des gens doctes, il craignit de compromettre sa réputation. C'est pourquoi il prit du temps pour examiner la matiere : il la tourna de tous les côtés ; & parce que son esprit lui suggéroit aussitôt la réfutation que l'invention de plusieurs réponses, il ne trouvoit rien de solide : il découvroit par-tout un fort & un foible, & des profondeurs impénétrables : il craignit donc de se

(b) *Simonidem arbitror (non enim Poëta solum suavis, verum etiam cæteroqui doctus, sapiensque traditur :) quia multa venirent in mentem acuta atque subtilia, dubitantem quid eorum esset verissimum, desperasse omnem veritatem.* Cic. de Naturâ Deorum, *lib.* 1.

tromper, quelque dogme qu'il avançât pour établir la définition de Dieu: il désespera de rencontrer la vérité, & il quitta la partie.

Un petit esprit n'auroit pas été si délicat : il se seroit laissé éblouir à la premiere Hypothese qu'il auroit imaginée ; il n'en auroit point connu les difficultés, & il l'auroit magistralement donnée comme le point fixe de la vérité, hors duquel il n'y avoit qu'impertinence & qu'extravagance. Il y a même de grands génies qui sur cet article ne jugent guere moins précipitamment que les petits génies. Ils avancent d'un air avantageux leur Hypothese, comme le parti unique que l'on doive prendre : ils décident qu'elle est évidente : ils insultent ceux qui n'en conviennent pas. Une forte persuasion leur inspire cette conduite. Tertullien va nous fournir un exemple de ces jugements précipités. Ce Pere, qui veut que la chose se soit passée à la Cour de Lydie, & non à celle de Syracuse, suppose que Crésus proposa à Thalès le problême dont j'ai parlé, & que ce philosophe ne put jamais le résoudre. Sur quoi il fait la réflexion suivante ; *tous nos artisants*,

dit-il, *trouvent Dieu, & le montrent, & marquent effectivement tout ce qui peut être mis en question touchant la nature divine : tandis* que Thalès hésite sur cette matiere, *& que Platon* lui-même *assure qu'il n'est pas aisé de découvrir le Créateur de l'Univers, & que quand on l'a trouvé, il est très-difficile de le bien définir.* (c)

Vous voyez comment ce Pere éleve la science du plus petit artisan de la chrétienté au-dessus de celle des plus fameux philosophes du paganisme. Cela signifie que si Crésus ou le Roi Hiéron eussent demandé au plus ignorant de tous les Chrétiens, *qu'est-ce que Dieu*, & quels sont ses attributs, il leur eût fait sur le champ une réponse catégorique, & si exacte, que rien n'y auroit manqué. Tertullien va trop vîte; il se laisse trop entraîner à son imagination. Il ne considere pas que les philosophes du paganisme, qui se reconnoissoient incapables de satisfaire la curiosité de ceux qui leur

(c) *Deum quilibet opifex Christianus & invenit & ostendit; & exinde totum, quod ab eo quæritur re quoque assignat : licet Plato affirmet Factitatorem Universitatis neque inveniri facilem, & inventum enarrari in omnes difficilem.* Tertull. in Apologetico, *cap.* XLVI.

demandoient *qu'est-ce que Dieu*, n'étoient réduits au silence, que parce qu'ils ne vouloient pas s'arrêter à des notions populaires, comme un ignorant feroit. Rien ne leur auroit été plus facile que de répondre : *Dieu est un Etre infini & tout-puissant, qui a formé l'Univers & qui le gouverne, qui punit & qui récompense, qui se fâche contre les pécheurs, & qui s'appaise par nos sacrifices.* Voilà de quelle maniere nos artisans répondroient à Hiéron, en y ajoûtant ce que nous lisons dans le Catéchisme touchant les personnes de la Trinité, touchant la mort & la passion de J. C. &c. Encore un coup, si Thalès ou Simonide s'étoient contentés de ces idées générales, ils n'auroient point demandé du temps pour préparer leur Réponse : ils auroient satisfait à la question par un impromtu (*d*). Mais comme ils vouloient que tous les termes de la définition demandée fussent évidemment incontestables, & qu'ils voyoient eux-mêmes qu'on pourroit leur contester tout ce qu'ils avanceroient, ils demanderent

(*d*) Notez qu'il ne s'agissoit pas entre Hiéron & Simonide de l'existence de Dieu, mais de définir exactement ce qu'il est.

délai ſur délai, & enfin ils ne ſurent que répondre.

Je penſe que Simonide s'imagina que ſa réponſe ſeroit donnée à examiner aux beaux eſprits de la Cour de Syracuſe, & qu'il ſeroit obligé de la garantir en éclairciſſant toutes leurs difficultés. Voici apparemment de quel air il raiſonna. Si je réponds que Dieu eſt diſtinct de tous les corps qui compoſent l'Univers, on me demandera: l'Univers a-t-il toujours exiſté, du moins à l'égard de la matiere? Cette matiere a-t-elle une cauſe efficiente? Et ſi je répons qu'elle en a une, je m'engage à ſoutenir qu'elle a été faite de rien; or c'eſt un dogme que je ne pourrai jamais faire comprendre, ni au Roi Hiéron, ni aux beaux Eſprits de ſa Cour, & que je ne comprends pas moi-même. J'ai donc lieu d'être incertain ſi ce dogme eſt vrai, ou s'il ne l'eſt pas; car pendant qu'il me ſera incompréhenſible, je ne pourrai pas être légitimement aſſuré de ſon état & de ſa nature. Si je dis que la matiere de l'Univers n'a point de cauſe efficiente, on me demandera d'où vient le pouvoir que Dieu a ſur elle, & pourquoi elle n'a pas autant de pou-

voir sur Dieu que Dieu sur elle? Il faudra que je donne de bonnes raisons pourquoi de deux Etres, indépendants l'un de l'autre, quant à l'existence, également nécessaires & éternels, l'un peut tout sur l'autre, sans être réciproquement soumis à l'action de l'autre. Ce n'est pas assez de dire que Dieu est distinct des corps qui composent l'Univers, on voudra savoir s'il leur ressemble à l'égard de l'étendue, c'est-à-dire s'il est étendu. Si je répons qu'il est étendu, on en conclura qu'il est corporel & matériel: & je ne me vois pas en état de faire comprendre qu'il y a deux espéces d'étendue, l'une corporelle, l'autre incorporelle; l'une composée de parties, & par conséquent divisible; l'autre parfaitement simple, & par conséquent indivisible. Si je dis que Dieu n'est pas étendu, on en conclura qu'il n'est nulle part, & qu'il ne peut avoir aucune union avec le monde. Comment donc fera-t-il pour mouvoir les corps? Comment agira-t-il où il n'est pas? Ajoûtez que notre entendement n'est pas capable de concevoir une substance non étendue, & un esprit entiérément séparé de la matiere.

Mais si l'on m'accordoit une fois, poursuivroit Simonide, que Dieu est une substance immatérielle & non étendue, un esprit infini & tout-puissant, combien de nouvelles questions n'aurois-je pas à résoudre? Cet esprit n'existe-t-il pas nécessairement, soit à l'égard de sa substance, soit à l'égard de ses qualités? Sa puissance n'est-elle pas un attribut aussi nécessaire que sa science? Il n'agit donc pas librement, à prendre la liberté pour une force d'agir ou de n'agir pas? Tout ce qu'il fait est donc nécessaire & inévitable? Vous renversez donc, me dira-t-on, vous renversez de fond en comble la Religion; car elle est nécessairement bâtie sur l'Hypothese que Dieu change de parti, lorsque les hommes changent de vie, & que si les hommes ne l'appaisoient pas par leurs prieres, il feroit une infinité de choses qu'il supprime à la vue de leurs dévotions. Que si j'évite ce fâcheux inconvénient par l'Hypothese de la liberté d'indifférence, & des volontés conditionnelles, je m'engage à faire comprendre, & que cette sorte de liberté est compatible avec un Etre qui n'est point la cause de sa puissan-

ce (*e*), & qu'un attirail infini de décrets conditionels eſt compatible avec une cauſe infiniment ſage & indépendante, qui a dû ſe faire un plan fixe & immobile, & qui au fond n'a point d'attributs plus eſſentiels que l'immutabilité; car il n'y a point de vertu plus évidemment contenue que celle-là dans l'idée de l'Etre ſouverainement parfait.

Voilà ſi je ne me trompe une petite partie des raiſons, que Simonide roula dans ſa tête, en cherchant la définition qu'on lui demandoit, & qui le firent réſoudre à ne rien dire; tant il craignit d'affirmer des choſes dont la vérité n'eſt pas inconteſtable.

J'oſe dire qu'il n'y a guere de gens à qui il convienne moins qu'à Tertullien de faire le *Rodomont* au préjudice de Thalès, & à l'avantage de nos Artiſans; car il ſe ſeroit tiré mal d'affaire, s'il avoit été à la place, ou de Thalès, ou de Simonide. Ardent & impétueux comme il étoit, il eût répondu ſur le champ;

(*e*) La nature de Dieu avec tous ſes attributs exiſte néceſſairement: il faut donc que ſa puiſſance & ſa volonté ſoient des êtres néceſſaires; or la néceſſité exclut l'indifférence.

ou à la demande de Crésus, ou à celle d'Hiéron. Mais si vous voulez savoir ce qu'il auroit répondu, lisez ces paroles de M. Daillé : (combien est étrange *la* Philosophie *de Tertullien* touchant la nature de Dieu, qu'il semble rendre sujette à des affections semblables aux nôtres, *au* courroux, à *la* haine, à *la* douleur? Il lui attribue une substance corporelle, ne croyant pas, *dit-il*, qu'aucun *ose* nier que Dieu soit un corps : *quis negabit Deum corpus esse* ? Ce qui fait que nous nous devons moins étonner s'il définit hardiment qu'il n'y a point de substance qui ne soit corporelle.) (*f*)

Chacun voit qu'en conséquence de ces principes, Tertullien eût défini Dieu *une substance corporelle sujette aux passions.* Paraphrasant sa définition, il auroit dit que nos péchés irritent la divinité, qu'elle hait le crime, qu'elle sent une véritable douleur, quand on transgresse ses loix ; mais que d'ailleurs elle s'appaise facilement quand on implore sa mi-

(*f*) Daillé du vrai usage des Peres, *liv.* II. *chap.* IV. Il cite le Livre I. de Tertullien, *adv. Marc. cap.* 24 ; Item *lib.* II, *cap.* 16 ; & lib. adv. Hermog. *cap.* 36.

séricorde. Auroit-il pu soutenir cette réponse devant Simonide, & devant les Savants que le Roi Hieron entretenoit ? Ne lui eussent-ils pas objecté que tout corps est divisible, & composé de parties, & par conséquent que l'Etre souverainement parfait n'est pas un corps ? N'eussent-ils point dit que la souveraine béatitude est essentielle à la Nature divine, & qu'ainsi elle est exempte de toute passion, & que rien ne peut l'affliger, ni la fâcher ? N'eussent-ils point dit qu'elle est immuable, & par conséquent qu'elle ne sauroit passer ni de l'amour à la haine, ni de la haine à l'amour, ni de la pitié à la colère, ni de la colere à la pitié ? S'il eût recouru aux métaphores, on lui auroit répliqué que le Roi Hiéron ne demandoit pas une réponse d'Orateur, mais une définition exacte & parfaitement conforme aux loix de la Dialectique. On m'avouera, je m'assure, que Tertullien auroit mieux fait s'il eût gardé le silence, comme le garda celui qu'il insulte.

Supposons que son artisan Chrétien, qu'il fait si habile, soit inter-

rogé par Hiéron, & qu'il réponde: *Dieu est un Etre immatériel, infini, tout-puissant, souverainement bon, souverainement saint, souverainement juste, qui a créé toutes choses selon le bon plaisir de sa volonté*; pourrons-nous douter que Simonide, examinant cette réponse, n'eût dit : Cela m'est venu dans la pensée aussi-bien qu'à vous; mais je n'ai osé l'affirmer, parce qu'il me semble qu'un Etre infiniment puissant, infiniment bon, infiniment saint, & qui auroit créé toutes choses avec une souveraine liberté d'indifférence, n'auroit pas exposé les hommes à l'état criminel & misérable sous lequel ils vivent.* S'il avoit laissé à l'ame la liberté de s'unir au corps, ou de ne pas s'y unir, elle n'y seroit jamais entrée; car ce choix témoigneroit qu'elle est trop sotte pour être l'ouvrage d'un Etre infiniment parfait. Si c'est lui qui unit nos ames aux

* N. B. C'est un Payen qui parle : ses objections ne doivent scandaliser personne. Tout ce qu'on peut reprocher à Bayle, c'est de pousser trop loin cette controverse, & d'armer son Payen de toutes piéces : les loix défendent de fournir des armes aux ennemis.

corps, il faut qu'il y soit poussé par quelque détermination naturelle & inévitable ; car agissant librement, c'est-à-dire pouvant faire & ne faire pas, pouvant faire d'une façon & pouvant faire d'une autre, on ne conçoit pas qu'il eût choisi ce parti là, vu que l'ame par son union avec le corps, se trouve soumise à cent désordres honteux & absurdes, & à un malheur presque continuel.

Ne laissons pas l'Artisan Chrétien exposé à cette attaque : faisons venir un Théologien, qui expose à Simonide tout le systême de la Grace, & toute l'économie des décrets de la prédestination. Assurément ce Poëte lui répondroit : Vous me menez d'un bois obscur dans une forêt plus sombre. Je ne puis comprendre que sous un Dieu qui auroit les attributs que vous marquez, il soit nécessaire de punir personne ; car la souveraine puissance d'un tel Dieu, jointe à une bonté & une sainteté infinie, ne souffriroit jamais qu'il se commît dans ses Etats aucune action punissable. Une nature comme celle-là ne me paroît point capable d'at-

tacher sa gloire au malheur d'autrui, & de la faire dépendre de la durée éternelle des Enfers : je conçois même entre ces deux choses une opposition formelle. Trois personnes qui ne soient qu'un Dieu; desquelles l'une punisse, l'autre soit punie, sans qu'on puisse dire que celle qui est punie punit, & que celle qui punit est punie, quoique pourtant l'une & l'autre ne soient qu'une substance, qu'un seul & même Dieu; ces trois personnes, dis-je, sont pour moi une formelle contradiction. J'aime donc mieux n'avoir rendu aucune réponse au Prince de Syracuse, que de lui avoir donné de telles définitions de Dieu.

Mais, dira-t-on, Tertullien s'est-il donc trompé grossierement, lorsqu'il a mis au-dessus des Philosophes les simples Chrétiens? Je répons que sa prétention peut être très-bien rectifiée. Il n'y a qu'à dire que le plus petit Artisan Chrétien croit fermement plus de choses touchant la Nature de Dieu, que les plus grands Philosophes du Paganisme n'en ont pu connoître. Il n'y a qu'à déclarer qu'avec son seul Catéchisme il don-

nera un si grand détail, que pour une chose qu'ils n'affirmoient qu'à demi, il en affirmera quarante sans aucune hésitation. Voilà ce que Tertullien n'eut pû dire sans se tromper. Mais ces Chrétiens si habiles, en comparaison de Thalès, & de tout autre Philosophe de l'ancienne Grece, demeureroient aussi court que lui & aussi muets, s'ils ne vouloient dire que ce qu'ils comprennant clairement & distinctement; & ils ne sont redévables de leur grande habileté qu'au bonheur d'avoir été élevés dans une Eglise où ils ont acquis la foi historique, & quelquefois même la foi justifiante des vérités révélées. Cela les convainc de l'existence de plusieurs choses où ils ne comprennent rien. Nos plus grands Théologiens, s'ils agissoient comme Simonide, c'est-à-dire, s'ils ne vouloient assurer sur la nature de Dieu que ce qui par les lumieres de la raison leur paroîtroit incontestable, évident, & à l'épreuve de toute difficulté, demanderoient incessamment de nouveaux délais à tous les Hierons. Ajoutez même que Simonide, consultant & exa-

minant l'Ecriture, ſans l'efficace ou de l'éducation ou de la grace, ne ſortiroit pas de ſon labyrinthe, ni de ſon ſilence. La raiſon lui défendroit de nier les faits contenus dans l'Ecriture, & de ne voir pas quelque choſe de ſurnaturel dans l'enchaînement de ces faits; mais cela ne ſuffiroit pas à le faire décider. Les forces de la raiſon & de l'examen philoſophique ne vont qu'à nous tenir en balance & dans la crainte d'errer, ſoit qu'on affirme, ſoit qu'on nie. Il faut, ou que la grace de Dieu, ou que l'éducation de l'enfance, ſoient de la partie. Et prenez-bien garde qu'il n'y a aucune hypotheſe contre laquelle nôtre foible raiſon fourniſſe plus d'objections que contre celle de l'Evangile. Le myſtere de la Trinité, l'Incarnation du Verbe, ſa mort pour l'expiation de nos péchés, la propagation du péché d'Adam, la prédeſtination éternelle de preſque tous les hommes aux ſupplices de l'Enfer qui ne finiront jamais, &c; ſont des choſes qui euſſent jetté Simonide dans de plus grands doutes que tous ceux que ſon

imagination lui ſuggéra. Songeons à l'aveu qu'a fait Saint Paul, non-ſeulement que l'Evangile étoit un ſcandale aux Juifs, & une folie aux Grecs; mais auſſi que Dieu a ſauvé les hommes par la folie de la prédication.

Voici une penſée qui n'eſt pas peut-être à rejetter. Simonide ſe trouva apparemment en peine ſur le genre de la définition: il n'oſa dire que Dieu fût un corps; cent objections l'en détournerent. Il n'oſa dire que Dieu fût un pur eſprit; car il ne concevoit rien que ſous l'idée de l'étendue. Juſques à M. Deſcartes, tous nos Docteurs, ſoit Théologiens, ſoit Philoſophes, avoient donné une étendue aux eſprits, infinie à Dieu; finie aux Anges & aux ames raiſonnables. Il eſt vrai qu'à les entendre, cette étendue n'eſt point matérielle, ni compoſée de parties, & que les eſprits ſont tout entiers dans chaque partie de l'eſpace qu'ils occupent, *toti in toto, & ſinguli in ſingulis partibus*. De-là ſont ſorties les trois eſpéces de préſence locale, *ubi circumſcriptivum, ubi definitivum, ubi repletivum*; la premiere pour les corps, la ſeconde pour les eſprits créés, &

parties, appellez-les *virtuelles* tant qu'il vous plaira, ses parties ne sauroient être pénétrées les unes avec les autres; mais elles peuvent l'être, dites-vous, avec les parties de la matiere; n'est-ce pas ce que vous dites aussi des parties de la matiere? Elle ne peuvent pas se pénétrer les unes les autres, mais elles peuvent pénétrer les parties virtuelles de l'étendue divine... Si vous consultez exactement le sens commun, vous concevrez que lorsque deux étendues sont *pénétrativement* au même lieu, l'une est aussi pénétrable que l'autre. On ne peut donc point dire que l'étendue de la matiere differe d'aucune autre sorte d'étendué par l'impénétrabilité: Il est donc certain que toute étendue est matiere, & par conséquent vous n'ôtez à Dieu que le nom de corps, & vous lui en laissez toute la réalité, lorsque vous dites qu'il est étendu. Puis donc qu'il ne vous a pas été possible de faire autrement, il ne faut pas trouver étrange que Simonide n'ait osé nier ou affirmer que Dieu fût un corps, & qu'il ait mieux aimé se taire. Souvenons-nous que les plus subtils

Cartésiens soutiennent que nous n'avons point d'idée de la substance spirituelle. Nous savons seulement par expérience qu'elle pense, mais nous ne savons pas quelle est la nature de l'être dont les modifications sont des pensées ; nous ne connoissons point quel est le sujet, & quel est le fond, auquel les pensées sont inhérentes. Simonide fut peut-être engagé par-là à n'oser dire que Dieu fût un esprit : il ne concevoit point ce que c'étoit qu'un esprit.

Au reste un Jésuite, qui a commenté les Livres de Ciceron *de Natura Deorum*, ne condamne pas la retenue de Simonide : il voudroit que les Philosophes de l'antiquité, & les Hérétiques l'eussent imitée. Ce qu'il observe sur l'incompréhensibilité de Dieu est très-remarquable (*g*). Il allegue à ce sujet un beau passage de S. Augustin (*h*). Un autre Ecri-

(*g*) Voyez le Commentaire Latin du P. Lescalopier sur le I Liv. de la *Nature des Dieux* de Ciceron, p. m. 84, & 85.

(h) *Certè hoc est Deus, quod & cum dicitur, non potest dici : cum æstimatur, non potest æstimari : cum comparatur, non potest comparari : cum definitur, ipsâ definitione crescit.* Augus. sermone de Tempore CIV, apud Lescaloperium, ubi suprà.

vain a regardé comme un acte de piété la conduite de Simonide, & en a pris occasion de fulminer la hardiesse des Eunomiens. „ Souvenez-„ vous, dit-il, de la pieuse modestie „ de Simonide, qui n'ayant demandé „ au Roi Hiéron qu'un jour, pour „ traiter devant lui de l'essence divi-„ ne, lui en demanda deux, & puis „ trois ensuite, protestant que plus „ il y pensoit, plus il trouvoit de „ difficulté à s'acquitter de sa pro-„ messe. Pour moi je ne doute point „ que cette humble profession d'i-„ gnorance, n'ait été beaucoup plus „ agréable au souverain Etre, tout „ payen qu'estoit Simonide, que l'in-„ solence d'un Eunomius, & de cet-„ te espece d'Ariens ses sectateurs, „ qui se vantoient de connoître Dieu „ aussi exactement qu'il se pouvoit „ comprendre lui-même (*i*)."

On auroit donc grand tort de reprocher à Simonide l'aveu qu'il faisoit de ne pouvoir donner la définition de Dieu. S. Augustin (*k*), Ar-

(*i*) La Mothe le vayer, Lettre CXVI.

(*k*) Voyez la rem. (*b*)

nobe (*l*) Minucius Felix (*m*), & quantité d'autres Docteurs ont tenu le même langage, & nous ont représenté Dieu comme un Etre incompréhensible, ineffable, qu'on ne sauroit définir, ni même nommer.

Un Théologien moderne s'exprime là-dessus d'une maniere bien forte. C'est le fameux Pierre Charron, Théologal de l'Eglise de Condom. (La Divinité, *dit-il*, étant si haute, si éloignée de nous & de notre portée, que nous ne savons du tout ce que c'est ni de loin ni de près, c'est d'une part une très-grande & enragée présomption d'en décider & déterminer, comme font les Athées, qui en toutes leurs objections, en argumentent comme de chose toute définie, circomscripte, & nécessaire d'être telle, en disant, s'il y avoit un Dieu, il fau-

(*l*) Les paroles de ce Pere sont bien fortes : *O invise* (Deus), dit-il, & *nullis unquam comprehense naturis ! quem nulla definiat. forma corporalis, nulla determinat circumscriptio : qualitatis expers, quantitatis ; sine situ, motu & habitu ; de quo nihil dici & exprimi mortalium potis est significatione verborum ; qui ut intelligaris, tacendum est...* Arnob. *lib.* 1.

(m) *Sic eum* (Deum) *digne æstimamus*, dit-il. *eum inæstimabilem dicimus.... Nec nomen Deo quæras.* Minut Felix, P. m. 141.

droit qu'il fût tel & tel : étant tel il feroit, il devroit, il pourroit cela & cela ; ce qui n'est pas : ergo. D'autre part c'est un abus de penser trouver aucune raison suffisante & démonstrative assez pour prouver & établir évidemment & nécessairement ce que c'est que Dieu. De quoi l'on ne se doit pas esbahir ; mais il faudroit s'esbahir s'il s'en trouvoit. Car il ne faut pas que la portée des créatures puisse aller jusques-là..... Deité, c'est ce qui ne se peut connoître, ni seulement s'appercevoir ; du fini à l'infini aucune proportion, nul passage : l'infinité est du tout inaccessible, voir imperceptible. Dieu est la même, vraye, & seule infinité. Le plus haut esprit & le plus grand effort de l'imagination n'en approche pas plus près, que la plus basse & infime conception. Le plus grand Philosophe & le plus savant Théologien ne connoît pas plus ou mieux Dieu, que le moindre artisan. Où il n'y a point d'avenue, de chemin, d'abord, ne peut y avoir de loin ni de près.... Dieu, Déité, Eternité, toute-puissance, infinité, ce ne sont que mots prononcés en l'air, & rien plus à nous

nous : ce ne ſont pas choſes maniables à l'entendement humain... Si tout ce que nous diſons & proférons de Dieu, étoit jugé à la rigueur, ce ne ſeroit que vanité & ignorance dont diſoit un grand & ancien Docteur, que parler de Dieu, même diſant choſes vrayes, il eſt très-dangereux. La raiſon de ce dire eſt, qu'outre que telles & ſi hautes vérités ſe corrompent paſſantes par nos ſens, nos intelligences, & nos bouches, encore ne ſavons nous & ne pouvons être certains qu'elles ſoient vraies; c'eſt à l'hazard que nous rençontrons : car nous n'y voyons goute, & ne ſavons que c'eſt. Or parler de Dieu en doute & incertitude, & comme à tâtons & par divination, il eſt dangereux, & ne ſavons ſi Dieu le trouve bon.,, Par quoi le plus expédient eſt que l'ame, après une abſtraction univerſelle de toutes choſes, s'eſlevant par deſſus tout, comme en un vuide, vague, & infini, avec un ſilence profond & chaſte, un étonnement tout tranſi, une admiration toute pleine de craintive humilité, imagine un abyme lumineux, ſans fond, ſans rive, & ſans

bord, ſans haut, ſans bas, ſans ſe prendre ni ſe tenir à aucune choſe qui lui vienne en imagination, ſi non ſe perdre, ſe noyer, & ſe laiſſer engloutir en cet infini (n).]

Mille & mille Lecteurs qui admireront ces ſublimes idées, n'en euſſent peut-être jamais eu la moindre connoiſſance, ſi je n'avois pris ſoin de les leur préſenter ici; voilà pourquoi je n'ai pas héſité de rapporter ce paſſage, tout long qu'il eſt.*

Les quatre fils AIMON.

AIMON, Prince des Ardennes, a été, dit-on, le pere de ces quatre preux, que nos vieux Romans ont tant chantés. On les appelle ordinairement *les quatre fils Aimon.* Ils n'avoient qu'un cheval à eux quatre, nommé *Bayard.* Je ne parlerois pas d'une choſe, qui ne paſſe que pour un conte à dormir debout, ſi je n'avois à dire que ces fables groteſques de nos vieux Romanciers ont fait irruption dans le ſanctuaire. La ſuper-

(n) Pierre Charron, *des trois vérités, Liv. I, Chap.* V.

* Art. *Simonide*, rem. H. & G.

stition des peuples les a introduites dans la Religion ; & si quelqu'un avoit dit à ces impertinents Ecrivains, *hæ nugæ seria ducent in mala*, il n'auroit pas été un mauvais devin. L'histoire de Luxembourg, composée par Jean *Bertels*, Abbé d'Epternach, nous apprend que Renaud, l'aîné de ces quatre freres, a été martyrisé pour le nom de J. C., qu'il a été canonisé, que l'Eglise célébre sa fête, & qu'on lui a consacré des Temples, entr'autres l'Eglise de S. Renaud, dans le pays de Cologne, à laquelle est annexé un Couvent de Filles (*a*). On voit en effet dans la capitale de cet Electorat l'Eglise du même Saint, auprès de celle de S. Maurice, &, dans cette Eglise, l'image des quatre freres sur la muraille. Ils sont sur le même cheval, & leur aîné Renaud a une couronne de raïons autour de la tête, comme une marque de sa sainteté. Un autre Ecrivain assure que notre Paladin, après avoir été un grand guerrier sous Charlemagne, se fit Moine à Cologne, & qu'il opera des miracles après sa mort, ce qui fut

(*a*) Bertels, Histor. Luxemb.

cause qu'on lui bâtit l'Eglise dont nous venons de parler (*b*). *

LOI *imposée au Grand Sacrificateur des* JUIFS.

L'ANCIENNE LOI ordonnoit au Souverain Sacrificateur des Juifs d'épouser une fille qui fût vierge (*a*) : il ne lui étoit pas permis de recevoir dans son lit une fille prostituée, ni même une veuve, ou une femme répudiée. Un tel réglement paroîtra bizarre à quelques libertins : *il falloit*, diront-ils, *assujettir le Grand Prêtre à quelque Loi onéreuse : mais on a fait tout le contraire : on l'a réduit à faire le délicat, & à ne vouloir pas être servi d'une viande réchauffée : permis à tout le monde de prendre les restes des autres : lui seul devoit être plus difficile, & d'un goût bien plus friand.* Fade & basse plaisanterie ; car c'est au fond une servitude que de n'avoir pas le droit de se marier à qui l'on veut ; & combien y a-t-il de gens sensuels qui, dans

(*b*) Ferrarius, *in* Catal. Sanctorum, *ad* 7 Januarii.

* Art. *Aimon.*

(*a*) Levitique, chap. XXII.

une pleine liberté de choisir, préféreroient certaines veuves à toute autre maîtresse? Mais de plus la sagesse du Législateur ne brille-t-elle pas avec éclat dans cette défense? N'étoit-ce pas avertir le Grand Pontife de s'éloigner plus exactement qu'un autre des moindres déréglements? Car si une femme n'étoit pas digne de lui, dès qu'elle n'aspiroit pas à ce beau degré de perfection & de gloire où elle eût pu parvenir en préférant un chaste veuvage aux secondes nôces; si ce seul défaut, qui étoit moins un vice réel que la simple privation d'une vertu, suffisoit pour la rendre indigne d'épouser le Grand Sacrificateur, n'étoit-ce pas une preuve que Dieu exigeoit de lui un éloignement particulier de l'impureté, & les mœurs les plus séveres? C'est ainsi que le grand Erasme en a jugé (*b*).

Le même esprit a regné dans la discipline chrétienne, lorsqu'elle n'excluoit point encore du sacerdoce les

(b) *Non statim quod plebi licet, licet & sacerdoti: multitudini multa conceduntur, à sacerdote summa requiritur puritas in omni vitæ portione:* C'est la réflexion que fait Erasme sur cet usage des Juifs. Erasm. in Ecclesiast. *lib.* 1. p. m. 47.

gens mariés : car on refusoit la Prêtrise à ceux qui avoient épousé une veuve, ou qui étoient deshonorés par l'adultere de leurs femmes; & si ce deshonneur leur arrivoit dans l'état de cléricature, il falloit ou qu'ils s'en délivrassent par le divorce, ou qu'ils renonçassent à cet état (*c*). Peut-être aussi que l'exemple du Grand Pontife des Juifs inspira aux premiers chrétiens une aversion déclarée pour les secondes nôces; on sait qu'elles étoient regardées avec horreur dans la primitive Eglise. Cela pouvoit venir de la considération, qu'il faut être plus parfait sous la Loi de l'Evangile, que sous celle de Moïse. Si l'on trouva donc à propos dans l'ancienne Loi d'interdire le mariage d'une veuve au souverain Sacrificateur, n'a-t-on pas dû croire que sous la discipline beaucoup plus sévere de l'Evangile, il falloit imposer le même joug aux chrétiens, qui à certains égards sont tous installés à la sacrificature (*d*)? Voilà peut-être la véritable source de ce

(c) Duaren. *De sacris Eccles. Minist. ac Benef.* lib. IV. cap. VIII.

(d) Voyez la I. Epitre de S. Pierre, *chap. II.*

pieux uſage : mais peut-être auſſi qu'on chercha par-là à extirper un abus qui regnoit alors, je veux dire cette eſpece de Polygamie qui naît de l'uſage fréquent du divorce.*

Pruderie ridicule du Minime Hilarion de COSTE, *& du continuateur de* MORERI.

CATHERINE SFORCE, petite fille de François Sforce Duc de Milan, ayant perdu le château de Rimini par la trahiſon de ſes ſujets, trouva le moyen de le recouvrer en leur donnant ſes fils en ôtage. Mais à peine lui eût-on rendu cette place, qu'elle menaça de punir du dernier ſupplice les auteurs de la ſédition : & comme ils la menacerent eux-mêmes de faire mourir ſes enfans, elle trouſſa ſa chemiſe, & leur dit, *voilà de quoi en avoir d'autres*. On ne ſauroit traduire plus modeſtement les paroles de l'Auteur de qui j'emprunte ce récit. *Illa magno & virili animo ſublata veſte, nudatoque ventre, en, inquit, quo*

* Art. *Athenagoras*, rem. E.

possim liberos iterum procreare (*a*). Un Ecrivain beaucoup plus grave que celui qu'on vient de citer, a raconté la chose dans les mêmes termes : *ella, con animo costante, alzatisi i panni dinanzi,... mostrò le parti vergognose, dicendo d'haver le forme da stamparne de gli altri* (b). Qui ne seroit donc surpris de la retenue déplacée du bon Minime Hilarion de Coste, qui, dans la vue sans doute de sauver l'honneur de cette Princesse, & de multiplier ses Héroïnes, altere tellement ce fait qu'il en ôte toute l'impudence. Voici ses paroles : „ se voyant menacée...
„ de la perte & de la mort de ses en-
„ fans... elle se présenta hardiment
„ dessus la muraille,.... mettant la
„ main sur sa robe, &... disant qu'é-
„ tant encore jeune elle pouvoit en
„ avoir d'autres (*c*) “.

Le continuateur de Moréri a déguisé la chose avec une pruderie qui surpasse infiniment celle du Moine : car il prétend que cette Dame se con-

(*a*) Balthasar Boniface, *Historia Ludicra*, lib. V, cap. IV.

(*b*) Porcari, Notes sur Guicciardin, *liv* IV.

(*c*) Hilarion de Coste, Eloges des Dames Illustres, Tome I.

tenta de répondre que la perte de ses enfans *seroit réparable pour elle*, & *causeroit* aux rebelles *un désastre inévitable*. Qu'on fasse ce qu'on voudra, & qu'on se tourne de tous les côtés imaginables, on ne montrera jamais que cet Ecrivain soit digne d'indulgence, & qu'il n'ait pas négligé d'une maniere inexcusable tous les devoirs d'un Historien. Car enfin nous ne voyons dans son récit ni ombre, ni trace, de ce que fit Catherine Sforce; & néanmoins c'étoit une action d'un caractère si particulier & si extraordinaire, qu'il n'étoit pas permis d'en supprimer les circonstances.

Ne me dites pas qu'il y eut tant d'impudence dans le procédé de Catherine, que l'on eût blessé les chastes oreilles en le rapportant, & qu'au lieu de la représenter comme une femme très-illustre, on l'eût exposée au mépris de tous les Lecteurs *. Je répons que ces deux excuses ne valent rien.

* N. B. L'action de cette Dame n'est pas aussi odieuse, ni aussi flétrissante qu'on le suppose ici. Les circonstances l'excusent & elle a même quelque chose de grand. Les Habitants de Rimini n'en conçurent que plus d'estime & d'admiration pour Catherine Sforce,

Si la premiere étoit bonne, il faudroit bannir de notre langue une infinité de mots: il ne seroit plus permis d'employer dans la conversation ou dans les Livres les termes de *nû*, *nudité*, *adultère*, *fornication*, & mille autres expressions semblables, qui excitent nécessairement des idées sales. Il faudroit corriger la Bible, & blâmer les Ecrivains inspirés de Dieu : car ils n'ont point de scrupule d'employer des termes & des images de cette nature.

La seconde excuse vaut encore moins : elle ne pourroit servir qu'à un

& ils se garderent bien de faire mourir ses ôtages. Des femmes de Perse firent autrefois quelque chose de semblable : voyant que leurs enfants fuyoient devant les Mèdes, elles leur fermerent le chemin, & se retroussant jusqu'à la ceinture, *voulez-vous*, dirent-elles, *rentrer dans le sein de vos meres, & fuir par cette porte?* Ces paroles rendirent le courage aux Perses, qui revenant à la charge battirent les Mèdes. Peut-on *mépriser*, ou blâmer la conduite de ces généreuses Persanes ? Ainsi ce seroit juger très-mal de l'action de Catherine Sforce, que d'imaginer qu'on ne peut la raconter sans ternir l'honneur de cette Princesse, & sans *l'exposer au mépris de tous les Lecteurs*. C'est néanmoins ce que Bayle insinue ici, & la plûpart des réflexions qui suivent, semblent porter sur cette fausse supposition.

faiſeur de Roman. Un tel Auteur, je l'avoue, s'il choiſiſſoit Catherine Sforce pour ſon Héroïne, & pour le ſujet de quelque hiſtoire, ſemblable à tant de mauvais Ecrits qui paroiſſent tous les jours, & dans leſquels on ente ſur des faits réels cent fables & cent chimères, un tel Auteur, dis-je, pourroit ſupprimer *les fautes de cette Dame* : mais un Hiſtorien ne le doit pas faire; il eſt obligé de repréſenter les gens ſelon leurs *mauvaiſes qualités*; la juſtice veut qu'une *action blâmable*, ſoit blâmée effectivement, & c'eſt tromper en pluſieurs manieres la poſtérité, que de ne lui point apprendre *ce qu'il y a de mauvais* dans la conduite des gens, ou que d'en exténuer le déſordre. N'eſt-ce pas nous dérober une connoiſſance qui nous eſt due, & nous expoſer en même-temps à faire un mauvais uſage de notre approbation? Si notre Catherine a fait une faute, n'eſt-il pas juſte qu'elle en porte la peine dans le jugement des Lecteurs?

Me direz-vous qu'il a fallu ſupprimer *cette effronterie*, afin que perſonne n'eût là un mauvais exemple à imiter? Mais par cette raiſon il fau-

droit ſe taire ſur toutes les impudicités, & ſur tous les autres déréglements du genre humain : il ne ſeroit plus permis aux Hiſtoriens de ſortir du ſtyle des Panégyriſtes : la profeſſion d'Annaliſte devroit être releguée parmi les Arts défendus : toutes les Nations ſeroient obligées de la traiter comme les Juifs traitoient la Peinture & la Sculpture.

Alleguera-t-on en faveur de l'Auteur du ſupplément, qu'il a cru devoir s'exprimer avec la même retenue que s'il eût eu à faire un récit devant les plus honnêtes femmes du monde ? Je répondrai que c'eſt une grande *illuſion*. N'allons pas adopter la maxime de certaines gens, qui ſoutiennent que tout terme, qu'on n'oſeroit prononcer devant une femme vertueuſe, doit être banni d'un Livre. C'eſt une maxime de précieuſe ridicule : on en conviendra, pourvû qu'on faſſe un peu d'attention à la différence qui ſe trouve entre une converſation & un Livre. Une honnête femme s'offenſera raiſonnablement, ſi quelqu'un lui fait des contes libres : mais elle ne trouvera point mauvais qu'un Hiſtorien rapporte des actions de même

nature, pourvû qu'il évite les termes grossiers. Un Historien s'adresse au public, & non pas à telle & telle personne en particulier. Voilà pourquoi ses narrations n'offensent pas; au lieu que les mêmes choses offenseroient, si elles étoient débitées en conversation, ou dans une Lettre. Dans ce dernier cas on n'auroit pas une idée assez avantageuse des personnes qui écouteroient, ou qui liroient de pareilles choses : voilà ce qui choque. On s'appliqueroit personnellement la conséquence : mais on n'est point tenté de s'appliquer ce qui se dit & ce qui s'écrit pour tout le monde. D'ailleurs chacun fait l'usage qu'il veut d'un Livre imprimé; il le lit, ou il ne le lit pas : mais on ne peut s'empêcher d'entendre les discours qu'un homme nous tient, ni de lire les Lettres qu'il nous écrit. J'observe enfin qu'il n'y a guere d'Auteurs à qui il convienne moins de faire les prudes, qu'à ceux qui composent des Dictionnaires : ce sont des ouvrages destinés à l'explication nette & précise des choses *.

* Art. *Sforce* (Catherine) rem. A, C, E.

Considerations sur SAVONAROLE.

SAVONAROLE étoit un Dominicain de Florence, qui fit beaucoup de bruit dans le XVe. Siecle. C'eſt un fait conſtant, 1°. qu'il ſe diſtingua d'une façon extraordinaire par l'auſtérité de ſa vie, & par la ferveur éloquente avec laquelle il prêchoit contre les mauvaiſes mœurs, ſans épargner les déſordres du Clergé, ni même la Cour de Rome; 2°. qu'il prétendit avoir part aux Révélations céleſtes; 3°. que par tous ces moyens-là il s'acquit une grande autorité dans Florence, où on le regardoit comme un Saint & comme un Prophete; 4°. qu'il déchût de ſon credit, qu'il fut excommunié, dégradé des Ordres Eccléſiaſtiques, & enfin pendu & brulé l'an 1498.

Ce ſont là des choſes qui ne ſont point conteſtées: mais il y a partage de ſentiments ſur la queſtion ſi c'étoit un honnête homme, ou un Hypocrite. Quelques Auteurs ſoutiennent qu'un grand zele pour la vérité, & pour la réformation de l'Egliſe le faiſoit agir: d'autres prétendent que c'étoit un impoſteur, qui pour ſatisfaire la paſſion

de dominer, se servit du masque de la vertu, & s'érigea en Prophete. Il est difficile de bien démêler la vérité dans ce conflit d'opinions : car si l'expérience apprend que les Tartufes les plus scélerats trouvent des Apologistes, elle apprend aussi que les zélateurs les plus sinceres trouvent des accusateurs; & il est certain que de part & d'autre, soit pour défendre, soit pour accuser, on lâche ordinairement la bride à l'intérêt de parti, à l'artifice, & à la mauvaise foi. Il me semble donc que dans un tel partage d'opinions, tout ce qu'on peut faire, est de rapporter les divers jugements qu'on a portés de ce personnage, & d'y joindre quelques considerations particulieres.

§. 1. *Jugement de Comines.*

Philippe de Comines loue beaucoup ce Dominicain; il lui attribue le don de prophétie, & il paroît persuadé que c'étoit un Saint. Il l'alla voir à Florence, dans le temps de l'expédition de Charles VIII. en Italie & voici ce qu'il raconte touchant le motif & les particularités de cette vi-

site. (La cause de l'aller voir fut parce qu'il avoit tousjours presché en grande faveur du Roi, & sa parole avoit gardé les Florentins de tourner contre nous; car jamais prescheur n'eut tant de crédit en cité: il avoit tousjours asseuré la venue du Roi, (quelque chose qu'on dit *ou* qu'on escrivit au contraire) disant qu'il estoit envoyé de Dieu, pour chastier les Tirans d'Italie, & que rien ne pouvoit resister, *ni* se défendre contre lui: avoit dit aussi qu'il viendroit á Pise, & qu'il y entreroit, & que ce jour mourroit l'Etat de Florence: & ainsi advint; car Pierre de Médicis fut chassé ce jour: & maintes autres choses avoit preschées, avant qu'elles advinssent, comme la mort de Laurens de Médicis: & aussi disoit publiquement l'avoir sçu par révélation: & preschoit que l'estat de l'Eglise seroit réformé à l'espée. Cela n'est pas encore advenu: mais il en fut bien près: & encores le maintient. Plusieurs le blasmoient de ce qu'il disoit que Dieu lui avoit revélé; autres y adjoûterent foi. De ma part je le repute bon homme: aussi lui demandai si le Roi pourroit passer, sans péril de sa personne, veu la gran-

de aſſemblée que faiſoient les Veni-tiens : de laquelle il ſavoit mieux par-ler que moi, qui en venois ; il me répondit qu'il auroit affaire en che-min ; mais que l'honneur lui en de-meureroit, & n'eut-il que cent hom-mes en ſa compagnie ; & que Dieu, qui l'avoit conduit au venir, le con-duiroit encore à ſon retour ; mais *que*, pour ne s'eſtre bien acquités de la ré-formation de l'Egliſe, comme il de-voit, & pour avoir ſouffert que ſes gens pillaſſent & dérobaſſent ainſi le peuple, ... Dieu avoit donné une ſentence contre lui ; & en bref auroit un coup de fouet ; mais que je lui diſſe que s'il vouloit avoir pitié du peuple, & déliberer en ſoi de garder ſes gens de mal faire, & les punir quand ils le feroient, comme ſon of-fice le requiert, que Dieu revoqueroit ſa ſentence, ou la diminueroit.... Il me cheut en penſée la mort de Mon-ſeigneur le Dauphin, quand il parla de cette ſentence de Dieu : car je ne voyois autre choſe que le Roi pût prendre à cœur : & dis encore ceci, afin que mieux on entende que tout ce dit voyage fut vrai myſtere de Dieu.)

C'eſt ainſi que s'exprime Comines dans le II. chap. du Liv. III. de ſes Mémoires.. Il dit dans le XIX. chap. que Savonarole annonça au peuple de Florence la premiere expédition de Charles VIII, *& le preſcha publiquement*, *diſant* le ſavoir *par révélation de Dieu ;* que l'aſſurance avec laquelle il ſe vantoit d'avoir des révélations fit murmurer beaucoup de gens contre lui ; qu'il prédit auſſi que le Roi *retourneroit derechef en Italie*, *pour accomplir la commiſſion que Dieu lui avoit donnée*, *de réformer l'Egliſe par* l'épée , *& de chaſſer les Tirans d'Italie : & qu'au cas qu'il ne le fit*, *Dieu le puniroit cruellement ;* que cette derniere prophétie fit une telle impreſſion ſur quelques Florentins, qu'ils ne doutoient preſque point de ſon accompliſſement, *& ſe conſommoient*, *& devenoient pauvres à merveilles*, ſur l'eſpérance que le Roi viendroit délivrer leur ville ; que la vie de ce Dominicain *étoit la plus belle du monde* ; qu'il prêchoit avec force contre les vices, *& a réduit maintes gens à bien vivre ;* que ſes ennemis ne l'accuſerent d'autre choſe, ſi ce n'eſt qu'il excitoit des troubles dans la ville, & que ce qu'il

disoit savoir par révélation, *il le savoit par ses amis qui estoient du conseil*:
„ Je ne le veux accuser ni excuser,
„ continue Comines; je ne sai s'ils ont
„ bien ou mal fait de *le faire* mourir:
„ mais il a dit maintes choses vraies,
„ que ceux de Florence *ne pouvoient*
„ *lui apprendre*: & touchant le Roi,
„ & les maux qu'il *prédit à ce Prince*,
„ lui est advenu ce que vous voyez,
„ qui fut premier la mort de son fils,
„ puis la sienne; & ai vu des Lettres
„ qu'il escrivoit audit Seigneur. „

Le récit de Comines mérite quelques réflexions. I. Cela peut faire croire que Savonarole prédisoit simplement & absolument le retour de Charles VIII. car s'il ne l'avoit prophétisé que comme une chose probable, & en se fondant sur ce que Dieu l'exigeoit, & menaçoit de sa colere en cas d'inexécution, il n'auroit pas inspiré tant de confiance aux Florentins. Il y a donc beaucoup d'apparence qu'il leur promettoit absolument, comme un fait certain, la seconde expédition de Charles VIII: mais qu'en s'adressant à ce Prince il ne tenoit pas le même langage, & qu'il lui faisoit seulement connoître que Dieu lui ordonnoit de

retourner en Italie, faute de quoi il lui annonçoit l'indignation & les jugements févéres de fon Créateur. Il ne trouvoit pas de meilleur moyen de vérifier les prophéties qu'il débitoit à Florence.

Philippe de Comines, qui connoiffoit mieux les affaires de l'Etat que le manége des faifeurs de prédictions, n'a pas démêlé ces deux refforts, ou cette duplicité de langage : il les confond l'un avec l'autre. Il fuppofe que le Moine ajoutoit un *fi* dans fes Sermons, comme dans fes lettres. Cela choque la *vraifemblance*. Il eft bon de rémarquer que fi ce prophéte eût été bien fûr de fon fait, il n'eût point fignifié à Charles VIII. ces terribles jugements de Dieu : car en les fignifiant il croyoit poffible que ce Monarque ne fît point la feconde expédition. Comment donc ofoit-il dire que Dieu la lui avoit révélée ? Lorfque Dieu révéle qu'une chofe arrivera, les hommes font-ils capables d'empêcher qu'elle n'arrive ? Peuvent-ils choifir des mefures qui la détournent ? Eft-il. néceffaire de les menacer de quelque malheur, au cas qu'ils la faffent avor-

ter? Concluons que les menaces qu'on faiſoit à Charles VIII, & la certitude de la révélation de ſon retour en Italie, ne peuvent pas s'accorder enſemble dans une tête qui n'eſt pas folle. Que ſi vous me répondez que ces ménaces devoient ſervir de moyen à l'événement, & qu'ainſi elles n'étoient point un ſigne de l'incertitude de Savonarole, je vous nierai le fait; car Charles VIII. ne retourna point en Italie, & par conſéquent les menaces de ce Moine n'étoient pas l'un des moyens que Dieu avoit prédeſtinés à cette fin. Tournez-vous de quelque côté que vous voudrez, vous n'éviterez jamais qu'il n'ait été faux prophéte, dans ce point-là. Il me fait ſouvenir de nos Drabitius & de nos Kotterus, gens qui commençoient par ſouhaiter ardemment la ruine de l'Empereur, & qui continuoient par la prédire, & puis par chercher de tous côtés un Prince capable de la procurer, & enfin par ſignifier à ce Prince qu'il étoit prédeſtiné à ce grand ouvrage, & que s'il n'y travailloit, Dieu le puniroit ſévérement. Il y a quelquefois plus de malice que de fanatiſme dans ce procédé; on ne

cherche que la guerre ; car comme l'a dit un homme fort versé dans ces artifices, *il est certain que souvent les prophéties, supposées, ou véritables, ont inspiré à ceux pour qui elles avoient été faites, les desseins d'entreprendre les choses qui leur étoient promises* (a).

II. Je fais une autre réfléxion sur le narré de Philippe de Comines. C'est un Auteur qui aide trop à la lettre, pour faire trouver leur compte aux prédictions de Savonarole. Il vérifie sur la mort du Dauphin, & sur celle de Charles VIII, les menaces de ce Moine. Elles étoient vagues, & ne le commettoient pas beaucoup ; car ce Prince pouvoit recevoir des déplaisirs par cent endroits, & plus aisément que les personnes d'une condition privée : ainsi on ne risquoit rien en le menaçant de quelque disgrace. Un Prophéte n'a rien à craindre, quand il s'en tient à de telles généralités ; il peut même se sauver par une porte de derriere, en cas que les Princes qu'il menace ne tombent dans nulle affliction ; il peut dire que cette lon-

(a) Brueys, Hist. du Fanatisme.

gue prospérité est un fleau de Dieu, qu'elle les empêche de travailler à leur salut, comme ils y eussent travaillé sous les revers de la fortune. Comines est trop bon & trop charitable ; il auroit bien pû se passer des applications qu'il fait.

Cette faute en a produit d'autres : il s'est trouvé des Auteurs qui ont assuré très-faussement qu'il dit que Savonarole prophétisa que le Roi de France ne survivroit guere au Dauphin. Spizelius, François Pic, & Sleidan, sont tombés dans cette erreur. Sleidan est d'autant plus répréhensible, que c'est dans la traduction même de Comines qu'il a inséré la fausseté dont je parle : *Nam & Regi*, dit-il, *prædixit fore ut extincto filio, ipse quoque non diu superesset, atque has illius ad Regem litteras ipse legi.* (*b*) Rien de plus infidele que cette version ; elle ne répond point à ces paroles de l'original : „ & „ touchant le Roi & les maux „ qu'il dit lui devoir advenir, lui „ est advenu ce que vous voyez, „ qui fut premier la mort de son fils,

Sleidan critiqué.

(*b*) Sleidan, in versione Latina Cominæi, *lib.* III. *Cap.* XIX. Edit. Amsterd. 1656.

„ puis la sienne, & ai vû des lettres „ qu'il escrivoit audit Seigneur. „ Le Traducteur a tellement confondu les choses qu'il donne directement & formellement au Prophéte ce qui n'est qu'une pure glose de l'Historien. Il affirme outre cela que l'Historien a vû les lettres qui contenoient cette prétendue prédiction ; mais Comines a dit seulement qu'il avoit vû quelques lettres écrites au Roi par Savonarole. Il eût peut-être fallu, pour traduire fidélement, s'exprimer d'une maniere plus simple : cette simplicité sans élégance est bien meilleure, qu'une belle latinité qui corrompt l'original.

III. Voici une troisieme réflexion. L'événement a justifié que Charles VIII. n'avoit pas été choisi de Dieu pour *réformer l'Eglise par l'épée*, & pour *chasser les tyrans d'Italie.* Il ne réforma l'Eglise en aucune maniere : les historiens (*c*) regardent son expédition comme l'une des époques des plus grands malheurs de l'Italie ; & il est certain que cette partie du Monde n'a tiré nul fruit du voyage de

(*c*) Voyez ce que disent Guichardin & Paul Jove au commencement de leurs Histoires.

de ce Prince. Que conclure de tout cela, sinon que le Moine se trompoit dans ses prétendues révélations. Il ne voyoit pas plus clair qu'un autre dans les décrets de Dieu ; mais il avoit la hardiesse de se vanter de les connoître.

Qu'on n'aille point m'alléguer que si Charles VIII. avoit reformé l'Eglise par son épée & qu'il eût fait observer à ses soldats une exacte discipline, les prédictions du Dominicain auroient eu un bon accomplissement. Ce sont de vaines défaites. Quand Dieu prédestine à la fin, il prédestine aussi aux moyens.: de sorte que si les moyens de redonner à l'Eglise sa premiere forme, & à l'Italie la liberté, eussent dépendu de l'épée & de la bonne conduite de Charles VIII, ce Prince auroit agi en conséquence : car rien n'arrête les decrets de Dieu. Il est donc faux que la Providence l'eût choisi pour cet ouvrage ; & par conséquent Savonarole, qui assuroit cela, doit passer pour un faux prophete sur ce point. Je n'insisterai pas sur ce qu'on peut dire contre les échapatoires de ceux qui n'ayant pas réussi dans leurs prédictions, en at-

tribuent la faute aux péchés des hommes. Si ces péchés-là devoient détourner l'événement, il n'y avoit point là-dessus un décret du ciel : ainsi tout homme, qui a prédit que cette chose arriveroit, s'est trompé ; s'il avoit eu part à l'inspiration, il auroit connu les obstacles effectifs qui arriveroient, & non l'existence prétendue de ce qui ne devoit pas arriver.

Je ne sais où M. Varillas a lû qu'une disette étant survenue à Florence, *il ne servit de rien* à Savonarole *de l'avoir prophétisé, qu'au contraire les Florentins trouverent d'autant plus mauvais qu'il n'y eut point apporté de remede.* (*d*) Ils n'auroient pas eu si grand tort. Car il gouvernoit toute la Ville ; & si sa qualité de Prophete l'obligeoit à faire savoir par avance la stérilité de la terre, sa qualité de Directeur des Affaires de l'Etat, l'obligeoit à faire venir des grains : sans cela la prédiction étoit inutile.

Je ne dois pas omettre que sa conversation avec Philippe de Co-

(*d*) Varillas, Anecdotes de Florence.

mines ait été mal rapportée par M. Varillas, qui non-seulement y a cousu des additions & des amplifications outrées, mais aussi un mensonge tout-à-fait insupportable, savoir que Savonarole assura que Charles VIII. ne reviendroit point en Italie. (e)

§. II. *Jugement de* NAUDE' : *autres témoignages peu avantageux à* SAVONAROLE.

NAUDE', homme de tête, & bien plus intelligent en cette matiere que Comines, juge tout autrement des prétendues inspirations de Savonarole. Il est persuadé [que toute la louange que l'on a donnée... à ce personnage, se doit rapporter ou à l'affection de ses fauteurs & amis, ou à la ruse & subtilité des Hérétiques, qui le feroient volontiers plus zélé que S. Paul, plus docte que S. Augustin, & plus éloquent que S. Jean Chrysostôme, parce qu'ils se l'attribuent. *Naudé ajoute qu'il croit* que pour en juger avec plus de raison & d'équité, l'on

(e) Varillas, Hist. de Charles VIII., Liv. iv.

peut dire premiérement des prédi-ctions, qui l'ont rendu si fameux & recommandable, que tant s'en faut qu'elles se soient faites par le moyen de la Magie divine, telles qu'étoient celles des Prophetes & de beaucoup d'autres Saints & favoris de Dieu, qu'au contraire elles ont été presque toutes fausses, comme il se peut voir en ce qu'il assuroit que le Roi Charles VIII. viendroit pour la seconde fois en Italie, que celui-là périroit malheureusement qui voudroit dominer à Florence, que Jean Pic guériroit de la maladie de laquelle deux jours après il décéda, & en beaucoup d'autres de ses prophéties, encore plus vaines, lesquelles sont amplement déduites & cottées dans le Livre que Jean Poge a composé sur la fausseté d'icelles : & que si quelqu'unes se sont rencontrées véritables, il faut advouer que ça été casuellement, ou parce qu'il étoit adverti de ce qui se devoit faire par un grand nombre d'amis qu'il avoit dans le conseil des Florentins & du Roi de France : & pour ce qui est finalement du reste de ses actions, l'on peut véritablement juger par icelles qu'il a été un très-grand politique, employé

quelque fois dans les charges les plus honorables, & doué d'une éloquence si prompte & persuasive, qu'il peut être à bon droit comparé à ces anciens Orateurs, qui dominoient sur les Etats populaires & Démocratiques, ne plus ne moins que les vents font sur la mer, les entretenant à leur volonté dans le calme de la paix ou dans les bourasques de guerre, les faisant rouler tantôt d'un côté & tantôt de l'autre, les bouleversant de fond en comble, & bref les maniant à leur plaisir & à la cadence de leurs discours; comme Savonarole se peut vanter d'avoir fait l'espace de plus de dix ans à Florence; combien qu'il se servoit aussi de ses révélations, & de sa piété feinte & simulée, pour entretenir si longtemps son crédit & sa réputation, n'ignorant point par les exemples d'Arius & de Mahomet, que le respect de la Religion a une extrême puissance sur nos esprits, & que depuis qu'un homme a le bruit de vivre saintement, il persuade tout ce qu'il veut au peuple, sur-tout quand il est doué d'une grace de bien dire & d'une éloquence non commune.] (*a.*)

(*a*) Naudé Apologie des grands Hommes accusés de Magie *chap.* XVI.

On a dit qu'il y eut des Confesseurs qui lui révelerent les secrets de leurs pénitents, & qu'il l'avoua à ses Juges. Ce moyen-là de prédire n'étoit pas mauvais, & vaut bien tous ceux dont parle Naudé. Voici ce qu'on trouve dans le journal d'un Maître des cérémonies sous le Pape Alexandre VI. Frere Jerôme ayant été mis en prison, comme on l'eut appliqué sept fois à la torture, il demanda grace, offrant de confesser & d'écrire tous les péchés de sa vie. Là-dessus on cessa de le tourmenter, & on le reconduisit à sa prison, où on lui donna du papier & de l'encre. Il écrivit sa confession, qui remplit, à ce qu'on prétend, plus de quatre-vingt feuilles ; &, entre autres crimes, il avoua, qu'il n'avoit jamais eu d'inspiration divine, mais qu'il entretenoit des correspondances secrettes, au-dedans de Florence & plusieurs milles à la ronde, avec quelques Moines de son Ordre, qui lui *revéloient les confessions de leurs pénitents*, avec les noms & les surnoms de ceux qui se confessoient; que tirant de là de grandes lumieres, il en prenoit occasion de reprimander en particulier ou en public ces mêmes personnes, disant

que leurs péchés lui avoient été révélés par le Sauveur des hommes (*b*).

Je n'ai point le Livre où Jean Poge donne le détail des faussetés prophétiques de Savonarole : mais je puis citer un Auteur qui en articule quelques-unes. [Poge *fit un* Traité qui fut imprimé à Rome, contenant 13 chapitres *dans* lesquels *apostrophant* Savonarole, *il le convainc* de fausseté & de mensonge, spécialement en ce qu'ayant envoyé sa cappe à Charles Strozze malade à la mort, & prédit que comme il l'auroit vestue, il seroit incontinent & du tout guéri, icelui Strozze néanmoins rendit l'esprit tout aussi-tôt qu'il l'eût touchée, & de même l'ayant envoyée à un Orphevre nommé Côme, & à plusieurs malades à même effet, à savoir de guérison prédite & promise, ils passerent soudain de cette vie en l'autre. Pareillement en ce qu'il avoit affirmé publiquement que Jean Pic de la Mirandole guériroit de la maladie de laquelle trois jours après cette prédiction il décéda. *Le même Poge* après avoir...

(*b*) Excepta ex Diario Johannis Buchardi, p. 55. Edit. de Hanov. 1696.

refuté les raisons dudit Savonarole, ... le démontre être infidele, infâme, apostat, séditieux, perturbateur du bien & repos public, schismatique, &c. (*c*).

Martin del Rio reproche au Domicain d'avoir prédit absolument, sans condition, & comme des évenements immuables & prochains, plusieurs choses dont presque aucune n'est arrivée dans la révolution d'un siecle, & qui ont même été démenties par des évenements contraires. C'est ainsi qu'il annonça la conversion des Maures & des Turcs, & la délivrance de sa Republique (*d*). Il paroissoit si persuadé de la certitude de ses prédictions, &. il en avoit tellement persuadé les Moines de son Couvent, qu'il consentit aussi bien qu'eux à les vérifier par l'épreuve du feu (*e*) (*f*). Il assura qu'il voyoit si clairement l'avenir, & qu'il acquiesçoit si fermement à l'évidence de cet objet, qu'il lui eût été aussi difficile de n'y pas consentir que de nier

(*c*) Du Verdier, Prosographie, T. III., page 2333 & suiv.

(*d*) Martin del Rio, Disquisit. Magic. *lib.* IV. *cap.* 1.

(*e*) Voyez le § III.

(*f*) Burchard. Ubi supra, p. 46. Preuves sur Comines, p. 331.

les notions les plus communes (g). C'est de ce ton là qu'il faut parler quand on veut rendre efficace sur les peuples, ce qu'on prêche prophétiquement : mais le retour de ce voyage est un peu à craindre.

Volaterran a traité Savonarole avec la derniere dureté. Il tranche net que c'étoit un fourbe, qui se revoltant contre l'Eglise, travailla à la fondation d'une secte. Ce qu'il ajoûte que ce Moine, lorsqu'il alloit à l'Eglise pour prêcher, se faisoit accompagner, non par des Religieux, mais par des gens armés, n'est pas une petite marque d'un esprit factieux. On ne peut nier qu'il ne se soit trop intrigué dans les affaires politiques : cela est toujours blâmable dans les personnes consacrées au service des Autels. Si Savonarole se fût mêlé du Gouvernement pour y maintenir la concorde, & qu'il y eût réussi, on pourroit à peine l'excuser ; car comme ce n'est point aux Laïques à mettre la main à l'encensoir, il n'appartient pas non plus aux Moines de toucher au timon de la Republique : chacun doit se renfermer dans les bor-

(g) Del Rio, ubi supra.

nes de sa profession. Que dirons-nous donc de ce Dominicain, qui se jetta à corps perdu dans les cabales de l'Etat, & qui attisa le feu au lieu de l'éteindre ? La ville de Florence étoit alors déchirée par deux puissantes factions. Les uns vouloient maintenir la Maison de Médicis, ou tout au moins l'Aristocratie : les autres prétendoient ruiner cette famille, & rétablir le Gouvernement populaire. Savonarole s'engagea dans ces divisions, se fit Chef de parti, & fut l'ame ou le premier mobile de la faction Démocratique. Un Religieux, un Ministre des Autels, peut-il s'embarquer sur cette mer orageuse ? N'est-ce pas un engagement au péché ? N'est-il pas presque inévitable qu'il faudra se soutenir par des mauvaises intrigues, & par des complots qui aboutissent ordinairement à des émotions populaires, à des pilleries, à des massacres, à des proscriptions, ou à des Arrêts de mort rendus précipitamment, & exécutés de même par la faction qui prend le dessus. Celle du Dominicain devint odieuse par une pareille exécution, qui se fit sur plusieurs Citoyens considérables, qu'on

immola à des ressentiments particuliers. Leurs parents se jetterent envain aux genoux de Savonarole, pour obtenir la permission d'appeller de cette sentence au peuple. Cependant cet Appel étoit une des plus essentielles prérogatives du Gouvernement Démocratique, que notre Moine vouloit établir (*h*). Il foula aux pieds cette Loi, qu'il avoit autrefois proposée lui-même, comme un moyen utile, & presque nécessaire, pour le maintien de la Liberté (*i*). Il jetta par-là les semences de sa ruine. Ses déclamations contre les Papes, le refus qu'il fit de se rendre à Rome, quoiqu'il eût été cité par plusieurs Brefs, son mépris pour l'excommunication fulminée contre sa personne, mille autres démarches téméraires & violentes lui firent une infinité d'ennemis. Mais ce qui acheva de le perdre, fut qu'ayant consenti à justifier ses sentiments par l'épreuve du feu, il biaisa visiblement, & montra une foiblesse honteuse, quand il s'agit d'en venir à l'exécution. Cette avan-

(*h*) Gratianus de casibus virorum illustrium, p. 133.

(*i*) Guichardin. *lib.* III.

ture est si singuliere, qu'elle merite d'être racontée avec quelque détail.

§. III. *Défi entre les Dominicains & les Franciscains. Réflexions là-dessus.*

Les Theses suivantes furent la premiere cause de ce cartel singulier.

I. L'Eglise de Dieu a besoin de réformation.

II. Elle sera fustigée & renouvellée.

III. Florence se renouvellera aussi, après avoir été fustigée.

IV. Les infideles se convertiront à J. C.

V. Toutes ces choses arriveront de nos jours.

VI. L'Excommunication de Frere Jerôme est nulle : ceux qui n'y déferent pas ne péchent point.

Savonarole ayant fait savoir qu'il soutiendroit ces Theses, un Cordelier de la ville déclama contre dans ses Sermons, & s'offrit à prouver qu'elles étoient Hérétiques. Il fut secondé par ses Confreres, & Savonarole par les Siens; de sorte qu'on vit naître un grand combat entre les deux Ordres. Les Dominicains déclarerent que sous peine de la vie ils garantiroient la vé-

rité de ces Theses devant un Juge non suspect, & ils proposerent le feu pour l'arbitre de leurs différends. Les Franciscains ayant accepté la condition, Dominique de Pescia, Jacobin, signa un écrit, par lequel il s'engageoit d'entrer dans le feu avec le Cordelier qui avoit prêché contre les Theses, déclarant qu'il espéroit sortir sain & sauf du milieu des flammes. Le Frere Mineur signifia qu'il vouloit subir l'épreuve avec Savonarole, & qu'un autre Franciscain entreroit au feu avec Dominique de Pescia. D'autres Religieux de S. François se présenterent sur les rangs, dans l'espoir qu'ils sortiroient des flammes sans nul dommage: mais celui qui défia Savonarole, eut l'ingénuité d'avouer qu'il s'attendoit à périr dans cette épreuve. Les Dominicains ne reculerent pas: une infinité de gens se joignirent à eux; & le 1. jour d'Avril de l'année 1498, Savonarole ayant prêché dans l'Eglise de S. Marc, presque tous ses auditeurs s'écrierent, *me voici, Seigneur, me voici, j'entrerai au feu pour votre gloire.*

Savonarole n'accepta point le cartel que lui proposa le Franciscain, qui

le demandoit nommément pour Antagoniste. Il se justifia en disant que ce n'étoit pas la peine qu'il entrât au feu avec un seul Franciscain ; déclarant au reste que si ses Adversaires, & principalement ceux qui résidoient à Rome, & leurs adhérants, vouloient s'exposer au feu, il les y accompagneroit ; bien assuré qu'il auroit le sort des trois Hebreux qui furent jettés dans la fournaise de Babylone. Ces raisons, & quelques autres qu'il allégua, ne contenterent pas tout le monde, & il y eut beaucoup de gens qui furent surpris & scandalisés de sa timidité (*a*).

Les Magistrats de Florence ayant bien examiné tous ces cartels de défi, & les mouvements que cela causoit dans la ville, ordonnerent qu'on procéderoit à l'épreuve le Samedi 7 d'Avril 1498. Le Franciscain accompagné seulement d'un de ses Confreres, se rendit au lieu du combat avant l'heure qui avoit été marquée ; mais Dominique de Pescia la laissa passer, & vint peu après processionellement, avec la Croix & le Saint Sacrement, suivi de Savonarole, de

(*a*) Burchard. Ubi suprà, p. 48, 50.

tous ses Confreres, & d'une grande multitude de peuple. Le Franciscain déclara aux Magistrats qu'il étoit bien assuré de périr dans cette épreuve, & qu'il les prioit de ne point juger l'affaire en faveur de Savonarole, à moins que le Dominicain ne sortît du feu sans aucun mal. On le lui promit : & parce qu'il y avoit des gens qui soupçonnoient, que l'un ou l'autre de ces Moines, ou peut-être tous les deux, avoient caché quelque charme sous leur robe, on ordonna qu'ils se dépouilleroient, & qu'ils prendroient d'autres habits qu'on avoit préparés.

Le Disciple de S. François ne fit là-dessus aucune difficulté, & il offrit même d'entrer tout nud dans les flammes. Le Dominicain au contraire se servit de subterfuges pour garder sa robe; & cela lui fut accordé à la priere même du Franciscain, qui représenta, que puisqu'elle étoit de drap, elle seroit infailliblement brulée avec celui qui la portoit. Le Dominicain protesta ensuite qu'il n'entreroit point dans le feu sans le crucifix. On y donna les mains, à l'instance encore du Cordelier, qui dit, que ce Crucifix

étant de bois, ne pouvoit être un préservatif contre le feu. Le Jacobin demanda pour nouvelle grace qu'il lui fût permis d'entrer dans le feu avec le Saint Sacrement, déclarant que sans cela il ne s'exposeroit point à l'épreuve. Les Magistrats n'y voulurent point consentir, & là-dessus l'Assemblée se rompit.

Voilà quelle fut l'issue d'une affaire qui avoit attiré l'attention de toute la ville. On murmura, on s'indigna, on forma des soupçons contre Frere Savonarole (*b*), & ce ne fut pas sans fondement. En effet toutes les apparences étoient contre lui. C'étoit deja un préjugé peu favorable qu'ayant été défié nommément, il n'acceptât point d'entrer au feu en personne, mais par procureur. C'étoit fort mal à propos qu'il s'excusoit sur ce que le grand ouvrage à quoi Dieu l'avoit destiné ne comportoit pas qu'il se commît avec un seul Franciscain; car il ne pouvoit rien faire de plus utile pour l'avancement de cet ouvrage, que l'auroit été l'heureux succès de l'épreuve. Quel témoignage plus auten-

(*b*) Burchard. Ibid.

tique pouvoit-il donner de sa Mission extraordinaire, que de convaincre le public qu'il passoit impunément au travers des flammes, qui consumoient son Accusateur ? Cela n'eût-il pas été aussi capable de légitimer sa Mission, que le supplice de Coré fut propre à confirmer celle de Moïse. Remarquez bien que le Dominicain témoignoit hautement qu'il ne craignoit point le feu, & qu'il étoit assuré de n'y recevoir aucun dommage. Qui l'empêchoit donc d'accepter le défi ? Quant à ce qu'il disoit qu'il ne refusoit point de s'offrir à l'épreuve, pourvû que ses ennemis de Rome la subissent aussi personnellement, ce n'étoit pas là donner une grande preuve de courage : car c'est ne rien promettre, que de promettre sous des conditions qu'on sait bien que personne n'acceptera. Concluons de tout cela que chacun eut lieu de penser que Savonarole craignit en cette occasion de compromettre également sa réputation & sa vie.

Ne m'objectez point qu'il consentit qu'un de ses Confreres entrât dans le feu, & ne concluez point de-là qu'il agissoit de bonne foi : car cette conséquence seroit mauvaise. Les défis des

Franciscains le mirent dans un si grand embarras, qu'il ne pouvoit conserver sa réputation qu'en s'exposant lui-même à cette épreuve du feu, ou en consentant que quelqu'un de ses Confreres s'y exposât. Que faire dans une si grande extrêmité? Il fallut nécessairement payer d'assurance, & commettre au moins un Procureur, sauf à espérer que les Magistrats n'ordonneroient point l'épreuve, ou qu'en tout cas, l'on inventeroit des expédients qui l'éluderoient, & qui feroient d'une moindre conséquence, étant employés par Dominique de Pescia, que si Savonarole lui-même s'en fût servi. On en inventa effectivement. Mais l'affaire étoit engagée de telle façon, qu'il ne s'agissoit pas de ne rien risquer; il s'agissoit seulement du plus ou du moins de risque.

Les Franciscains remporterent un avantage incontestable: leur champion fit paroître, & beaucoup de charité, & beaucoup d'intrépidité; car il se présenta à une mort assurée; il fut assez raisonnable, pour être persuadé que le feu ne lui feroit nul quartier; il voulut mourir pour le salut de tant d'ames, qu'il croyoit que

Savonarole avoit séduites ; il espéra qu'elles se désabuseroient, & que la séduction n'iroit pas plus loin, dès qu'on auroit vu périr dans les flammes le substitut du séducteur. Il pouvoit craindre qu'on ne jugeât que, puisque les deux Antagonistes périssoient également, chaque parti avoit tort ; mais tout bien consideré, il se flatta que le mal cesseroit, pourvu que l'on crût que Savonarole étoit dans l'erreur. Notez que si les Dominicains, qui s'engagerent à l'épreuve, eussent été bien persuadés que le feu les respecteroit, ils n'eussent pas fait paroître beaucoup de courage.

§. IV. *Témoignage équivoque de Guichardin. Critique de cet Historien.*

La maniere dont Savonarole se conduisit dans cette rencontre, ruina sa réputation, & enhardit ses ennemis, qui le lendemain de cette scene, coururent à main armée au Couvent des Dominicains. Ces Moines firent une résistance qui convénoit mal à des Disciples d'un Pro-

phete de la nouvelle Loi, vû surtout que cette attaque étoit soutenue de l'autorité des Magistrats. Les Dominicains avoient fait provision de fusils & d'autres armes. Ils tirerent sur les assaillants, & en tuerent cinq. Ceux-ci firent à leur tour une décharge sur les Moines, dont trois furent tués, nommément le frere de Savonarole, qui étoit Profès de l'Ordre. On ajoute qu'il fallut mettre le feu aux portes du Couvent, pour forcer l'entrée (*a*). On se saisit de Savonarole, & on lui fit son procès. Il fut pendu & brulé avec deux autres Jacobins, Dominique Pescia, & Sylvestre de Florence.

Les Historiens varient sur les particularités de ce procès. Ce que Guichardin rapporte sent un homme qui ménage la réputation des malheureux. [Savonarole, *dit-il*, fut appliqué à la question, qui ne fut pas bien rigoureuse, & son interrogatoire fut rendu public. Après avoir

(*a*) Burchard in Diario, p. 54. Jovius in Elog. *cap.* XLII.

réfuté, les accusations d'avarice, de mauvaises mœurs, d'intelligence avec des Puissances étrangeres, il y avouoit qu'il n'avoit point été inspiré d'en-haut dans ses prédictions. Mais qu'il les avoit faites en conséquence d'opinions particulieres, fondées sur une grande méditation de l'Ecriture sainte. Qu'il n'avoit eu en cela aucun mauvais motif, ni aucun desir de parvenir aux honneurs Ecclésiastiques, & que son unique but avoit été de procurer la convocation d'un Concile universel, dans lequel on pût réformer les mœurs du Clergé; & rétablir l'Eglise, si défigurée alors, dans l'état où elle étoit au temps voisins des Apôtres: Qu'il auroit été plus flatté d'avoir operé une œuvre si sainte & si salutaire, que d'être Pape, parce qu'elle ne pouvoit être accomplie que par le moyen d'une bonne doctrine, d'une vertu singuliere, & d'une grande vénération de la part de tous les hommes, au lieu que le Pontificat s'obtenoit souvent par des mauvaises voyes, & par la faveur de la fortune. Il réitéra les mêmes déclarations en présence de

plusieurs Religieux même, de son ordre : mais si l'on en croit ce que ses partisants publierent depuis, il se servit de termes qui pouvoient recevoir différentes interprétations.

Par Sentence du Général des Dominicains & de l'Evêque Romolino, qui fut depuis Cardinal de Sorrento, Commissaires délégués par le Pape, Savonarole & les deux autres Moines furent dégradés des ordres sacrés, & livrés aux Juges séculiers, qui les condamnerent à être pendus & brûlés. On vit à leur dégradation & à leur supplice une aussi grande affluence, qu'il y en avoit eu au même endroit pour voir l'épreuve du feu. Il mourut avec constance, mais sans rien dire qui pût faire juger s'il étoit innocent ou coupable. Ainsi sa mort ne fixa point les jugements, ou plutôt les différentes passions des hommes; car les uns demeurerent persuadés que c'étoit un imposteur; & les autres crurent toujours ou que l'interrogatoire, qu'on avoit rendu public, étoit une piece fabriquée, ou que la force des tourments, plutôt que celle de la vérité,

avoit vaincu sa complexion foible & délicate. Ils excusoient même cette foiblesse par l'exemple du Prince des Apôtres, qui sans être en prison, sans être appliqué à la torture, avoit, sur de simples discours de servantes & de valets, renié plusieurs fois son Maître, dont il avoit entendu les divines instructions, & vû des miracles sans nombre.) (*b*)

Il y a trois choses à considerer dans ce récit. La premiere, que Savonarole fut livré au bras séculier, parce que, comme il l'avoua lui-même, il avoit connu l'avenir par des lumieres acquises, & n'avoit agi que pour ramener l'Eglise à son ancienne pureté. La seconde, que l'aveu qu'il fit là-dessus étoit exprimé en paroles ambigues. La troisieme, qu'au moment de son supplice il n'avoua point qu'il fût coupable, & ne protesta point qu'il fût innocent; & que néanmoins il y eut bien des gens qui persisterent à le tenir pour un saint, quoiqu'ils ne doutassent pas qu'il

(*b*) Guichardin, Hist. des Guerres d'Italie. *liv.* III. ad fin. version de M. l'Abbé Desfontaines, &c. Londres (Paris) 1738. (On a substitué cette version à celle de Chomedey, dont Bayle s'étoit servi.)

n'eût nié la vérité devant les Juges.

I. Je remarque sur le premier de ces trois articles, que Guichardin n'a pas bien rempli les devoirs d'un Historien ; car non-seulement il a supprimé la plupart des accusations, reconnues pour véritables par Savonarole, mais aussi il a mal représenté celles qu'il a rapportées. Il lui étoit bien permis de croire que les Juges avoient opprimé l'innocence de ce Religieux ; mais il n'avoit aucun droit de mutiler, ou de déguiser les piéces qui avoient été publiées de ce procès. Or il a fait l'un & l'autre, puisqu'il est certain qu'elles contiennent plusieurs chefs d'accusation & de confession, qu'il a passés sous silence, & que dans ceux qu'il a rapportés, il a éclipsé les choses qui marquoient le crime, & n'y a laissé qu'une idée d'innocence.

Si un Historien peut faire ainsi les fonctions d'Avocat, ce n'est tout au plus que par quelques réflexions à part, & non pas dans le fil même de la narration qui doit être parfaitement conforme aux actes publics. Guichardin charge trop les Juges, & décharge trop l'accusé : il ne tient

pas à lui qu'on ne croye qu'ils firent brûler un homme, pour avoir osé assurer qu'une forte méditation des oracles de la Bible lui avoit appris que telles & telles choses arriveroient. La prétention d'un tel homme peut bien être téméraire & censurable; mais elle ne le rend point digne d'une peine corporelle; & par conséquent les Juges de Savonarole eussent été des homicides & des assassins, s'il l'avoient puni de mort pour une semblable faute.

Voyons où est l'artifice & le déguisement de l'Historien. Il a séparé deux choses, qui devoient être jointes; l'une est ce qu'on avoua dans la prison, l'autre est ce que l'on avoit prêché. Le Moine avoua que sa connoissance de l'avenir n'étoit point infuse, ou une révélation immédiate du saint Esprit; mais il s'étoit vanté d'une telle révélation; & c'est par là que son aveu, qui dans tout autre cas eût été une bagatelle, le rendit infiniment coupable. Il se trouva convaincu par sa propre confession d'une horrible & d'une infâme imposture. Guichardin s'est bien gardé de proposer cette remarque à ses lecteurs: il souhaitoit sans doute qu'ils ne comparassent pas

la confeſſion de Savonarole avec ſa conduite précédente. Si vous voulez ſavoir une partie des ſuppreſſions de Guichardin, liſez la Rélation de Nauclerus; on y trouve que, ſuivant les Actes du procès qui devinrent publics, Savonarole reconnut que ſa conduite n'avoit été qu'un tiſſu de vanité & d'ambition, à quoi il avoit fait ſervir ſes prétendues prophéties (c).

II. La ſeconde choſe que je conſidere dans la narration de Guichardin, c'eſt que l'accuſé employa des termes équivoques. Ses Apologiſtes ſont un peu embarraſſés ſur ce point-là; il y eut quelques dévots de ce nouveau ſaint qui chancelerent à ce ſujet; mais il y en eut d'autres qui le juſtifierent par l'exemple des anciens prophetes, dont les réponſes paroiſſoient ſignifier tout le contraire de ce qu'ils penſoient. On allégua, que Thomas d'Aquin aſſure qu'un accuſé n'eſt point tenu de dire la vérité devant des Juges iniques. On ſe ſouvint, qu'il y a eu des Martyrs que la force des tourments a obligés de parler contre leur conſcience,

(c) Nauclerus, parte II. Gener. p. 990.

& l'on ſe confirma ainſi dans la foi que l'on avoit eue pour ce nouveau prophete (*d*). Voilà ce que c'eſt que de s'entêter d'un homme qui s'acquiert la réputation de Saint inſpiré: Cet entêtement eſt d'ordinaire une maladie incurable. Que les prédictions de cet homme ſoient confondues par l'évenement, qu'il varie, qu'il ſe dédiſe, qu'il ſe contrediſe, qu'il tombe dans des foibleſſes & dans des fautes atroces; on ne revient point de ſa préoccupation, on cherche à le juſtifier aux dépens des plus grands ſaints de l'ancienne & de la nouvelle loi, on aime mieux qu'en ſa faveur les fautes quittent ce qu'elles ont de mauvais, que de croire qu'il faſſe des fautes.

La préoccupation des dévots de Savonarole fut ſi outrée, qu'ils conſerverent religieuſement tout ce qu'ils purent du bucher où il fut brûlé. On avoit prévu leur ſuperſtition, & à cauſe de cela on avoit fait enlever fort promptement toutes les cendres, pour les jetter dans la riviere. Mais on ſauva un os qui tomba du bucher, & une

(*d*) Pic in vitâ Savonarolæ, p. 132 & ſuiv.

partie de doigt qui fut emportée, pendant qu'on jettoit des pierres sur la potence où les trois Dominicains furent pendus. Tout cela fut gardé comme des reliques, qui firent, dit-on, bien des miracles (e).

Ce que je veux remarquer en troisieme lieu dans le narré de Guichardin, c'est que l'exemple de Saint Pierre n'est guere propre à justifier le prophete de Florence; car la faute de cet Apôtre fut suivie d'un prompt repentir, & réparée par une longue fidélité; mais on ne voit pas que Savonarole se soit servi du seul moyen qui lui restoit de se relever de sa chute. C'étoit de déclarer sur l'échaffaut qu'il prioit Dieu de lui pardonner la foiblesse qu'il avoit eue, de nier dans la prison ce qu'il avoit affirmé en chaire. Guichardin remarque qu'il ne dit mot, soit pour s'accuser, soit pour se justifier.

(e) Ibid.



§. V. *Nouveau partage d'opinions. Si les Protestants ont de justes prétentions sur Savonarole.*

Il y eut des gens qui crurent que Savonarole fut puni très-justement : il y en eut d'autres qui le considérerent comme un martyr, & qui recueillirent ses cendres pour les conserver. Un Prêtre de Florence publia un livre de ses Prophéties & de ses miracles (*a*). Pic de la Mirande s'est passionné pour la défense du Dominicain : il en fait aussi un Saint à miracles, & il supplie ses lecteurs de se souvenir de lui dans les prieres qu'ils feront à Dieu, & à Jerome Savonarole. Il assure que le cœur de ce saint personnage fut trouvé dans la riviere, qu'il en possede une partie, & qu'elle lui est d'autant plus chere qu'il a éprouvé qu'elle guérit les malades, & qu'elle chasse les démons. Il observe qu'un grand nombre de ceux qui persécuterent ce Dominicain moururent misérablement, & il met de ce nom-

(*a*) Ce Livre parut en 1496, du vivant même de Savonarole. L'Auteur s'appelle *Benivieni.*

bre le Pape Alexandre VI. (*b*).

Notre Savonarole a trouvé bien d'autres Apologistes. Les plus célébres sont les Peres Quetifs, Bzovius, Baron, Alexandre, Neri, Religieux Dominicains, ausquels on doit joindre Ambroise Catharin, Marcile Ficin, Matthieu Toscan, Flaminius, &c. Ce dernier lui a fait une épitaphe très-honorable, & fort bien tournée.

Dum fera flamma tuos, Hieronyme pascitur artus,
Relligio flevit dilaniata comas.
Flevit, & ô, dixit, crudeles parcite flammæ;
Parcite, sunt isto viscera nostra rogo.

Un de ses Apologistes a débité que le Concile de Pise promit sa canonisation aux Dominicains, pourvu qu'ils voulussent prendre parti contre le Pape Jule II. (*c*).

Ce qu'il y a de plus particulier, c'est que les Protestants se sont accordés avec les Catholiques, pour donner à ce Dominicain les mêmes élo-

(*b*) Pic de la Mirande, in vitâ Savonarolæ, p. 108, 136.

(*c*) Baron, Apolog. ordinis Præd. t. II, p. 91.

ges. [Beze, Vigner, Cappel, du Plessis Mornay & tous les Luthériens d'Allemagne nomment ordinairement *Savonarole* dans leurs Livres le tesmoin fidele de la vérité, le Précurseur de la Réformation Evangélique, le fleau de la grande Babylone, l'ennemi juré de l'Ante-Christ Romain, &, pour conclure en un mot.... le Luther de l'Italie: & je m'estonne qu'ils ne l'appellent aussi le Jean Hus du même Pays, veu qu'ils moururent tous deux d'un même supplice.... & qu'ils sont tous deux marqués en grosse lettre dans le régistre & papier journal de leurs Martyrs, tesmoins ces vers qu'ils mettent au-dessous de son effigie:

En Monachus solers, rerum scrutator acutus,
Martyrio ornatus, Savonarola pius.]

C'est Naudé qui s'exprime de la sorte dans son apologie des grands hommes accusés de magie. Beze, dans ses éloges, loue Savonarole par un endroit assez particulier: je veux dire pour avoir encouru la haine de l'infâme Alexandre VI: cela suffit, dit Beze, pour montrer que ce Moine

étoit un homme de bien. Ce raisonnement est assez bon pour un faiseur d'éloges; mais il ne vaudroit rien pour un Ecrivain qui parleroit historiquement, ou dogmatiquement; car les tyrans les plus féroces peuvent haïr & punir des gens qui sont en effet coupables.

Reconnoissons de bonne foi que les Protestants ont pris le change. Ils ne consideroient dans Savonarole que l'endroit avantageux à leur parti: s'ils eussent tourné la médaille, il leur eût été facile de se détromper. Il est indubitable que ce personnage mourut en bon Catholique Romain. *Coeffeteau* déclare, sur le témoignage de Pic de la Mirande, que [Savonarole, averti de l'arrest de sa mort, demanda incontinent un Prestre pour confesser ses péchés, & desira de recevoir la très-Sainte Communion, laquelle lui estant apportée, il pria instamment qu'on lui permît de prendre & de tenir le Sacrement entre ses mains; ce qui lui ayant esté accordé,.. *il déclara* qu'il savoit & estoit assuré que là estoit le grand & le vrai Dieu,.. celui qui a fait le ciel & la terre, & toutes les créatures... que là aussi as-

fiftoit la *très*-Sainte Trinité, indivisible & inséparable, le Pere, le Fils, & le St. Esprit, &c.)

Coeffeteau prend de-là occasion d'apostropher rudement Du Plessis Mornai, qui, dans son *Mystere d'iniquité*, avoit mis Savonarole au rang des Précurseurs de Luther & de Calvin. (A vostre advis, Monsieur Du Plessis, *lui dit-il*, un Lutherien, ou un Calviniste, voudroit-il mourir de cette sorte, & faisant cette confession de foy? Que votre Beze donc l'arrache du milieu des idoles de votre parti: que Luther ne le prenne plus pour garant de son impiété: & vous, ne le faites plus hérétique contre sa propre confession. Certes s'il eust esté tel, ny Pic de la Mirande, ny Marcile Ficin, ny Neti, ny tant d'autres célebres personnages, qui ont tousjours vescu en la Communion de l'Eglise Romaine, n'eussent jamais voulu célebrer ses louanges, mesme après sa mort. Mais de quel front peut-on mettre entre les Lutheriens & les Calvinistes, un Religieux qui a toujours célebré le saint Sacrifice de la Messe, & qui mesme a composé des Livres pour en esclaircir les mystéres, & pour nous apprendre

comme il faut participer au fruit que Dieu nous y communique? Comment peut-on mettre au rang des Luthériens ou des Calvinistes, celui qui a tousjours crû sept Sacrements de l'Eglise, qui a tousjours invoqué les Saints, & prié pour les morts, qu'il croyoit estre en Purgatoire? Qu'on prenne la peine de lire les Oeuvres de Savonarole, & si tout ce que je viens de rapporter de luy ne s'y trouve, qu'on m'appelle calomniateur. Que s'il a eu quelques opinions particulieres, nous n'appellons pas héretiques ceux qui errent simplement, mais ceux qui à l'erreur joignent l'opiniastreté. Au demeurant, ce n'a point esté pour avoir gémi sous l'oppression des abus après une réformation, qu'il a esté braslé : mais son plus grand crime fut un crime d'estat, d'autant qu'il preschoit en une Republique divisée en faction, la plus puissante desquelles.... le fit mourir comme un séditieux) (d).

Un Ministre Protestant (e) essaya en vain de répondre à cette attaque,

(d) Coeffeteau, Réponse au Mystere d'iniquité, T. II, p. 632.

(e) André Rivet. Voyez ses Remarques sur cet endroit de la Réponse au Mystere d'iniquité.

au nom de Mornai & de tout le parti. Il parut étonné des objections de Coeffeteau, & il fut obligé de filer doux. Il avoua tacitement que Savonarole mourut attaché aux superstitions Romaines, & qu'il enseigna plusieurs Doctrines que Luther & Calvin avoient en exécration. Que s'il demanda avec ardeur la Réformation de l'Eglise, cela pourroit concerner uniquement les mauvaises mœurs, & les abus qui s'étoient glissés dans la discipline; & en ce cas là il ne mériteroit point d'être exclus du nombre des bons Catholiques Romains. Il ne faut point douter que dans les siecles les plus corrompus, des personnes très-dévouées aux Décisions des Conciles, & à l'autorité du Pape, n'ayent reconnu qu'il se commettoit de grands desordres dans la distribution des indulgences, dans l'élection des Papes, & par l'inobservation des regles de la discipline; qu'il y avoit trop de pompe humaine à la Cour de Rome, & qu'il étoit à souhaiter que ces desordres cessassent. Ne voyons-nous pas aujourd'hui des Moines, & des Pasteurs catholiques, faire des Livres contre les abus qui se commettent dans les dé-

votions? Sont-ils pour cela moins opposés à ce qu'ils appellent secte de Calvin, secte de Luther? L'adversaire de Coeffeteau devoit s'attacher à prouver que Savonarole condamnoit les décisions des Conciles que Luther & Calvin ont condamnées. Or c'est ce qu'il n'a point prouvé; il s'est contenté de dire que le Pape a défendu la Lecture de plusieurs Ecrits de Savonarole, jusqu'à ce qu'ils eussent été corrigés. Cette observation est trop vague; car on sait que la congrégation de l'*Indice* en use ainsi quelquefois à l'égard de certains Livres, où il n'y a que des bagatelles, ou que des expressions équivoques à censurer.

Rivet observe que Luther comptoit Savonarole entre les *Saints de Christ, que des Inquisiteurs homicides avoient brûlés en divers lieux*. Il ajoute que, dans la Préface que Luther composa pour mettre au devant des *Méditations* du Dominicain, il le cite comme un Auteur très-Orthodoxe dans la matiere de la justification & du mérite des œuvres : mais s'il avoit su les circonstances de la mort de ce Moine, auroit-il osé le mettre entre les Saints de J. C?

Voulez-vous ſavoir en quoi M. de Mornai faiſoit conſiſter le proteſtantiſme du Dominicain, liſez ces paroles. Le Moine de Florence (anéantit *dans ſes Livres autant* qu'il peut les traditions humaines, ne reconnoiſt le ſalut qu'en la gratuite juſtification par la foy en Chriſt, & là ſe tient attaché ſans eſpérer en autre mérite ; maintient la Communion ſous les deux eſpeces, foudroye les indulgences, & tant pour la vie que pour la doctrine meſme, reconnoiſt l'Antechriſt en la Cour Romaine : la doctrine de la juſtification gratuite nommément eſt excellemment traitée en ſes méditations ſur le Pſal. 30 & 50, que Poſſevin Jeſuite reconnoiſt par lui faites, la veille des ſupplices. Et pour ſes Sermons & autres Livres, l'*Index Romanus* les a chafourez à ſa mode.) [*f*].

M. Dupleſſis n'ayant cité que Poſſevin, homme qui jugeoit quelques fois des Livres qu'il n'avoit jamais maniés, il eut fallu que M. Rivet ſon défenſeur eût oppoſé à Coeffeteau de bons Extraits des ouvrages de Savonarole, afin que le Lecteur pût connoître certainement ſi ce Moine condam-

(*f*) Du Pleſſis Myſtere d'iniquité, p. 572.

noit, ou le dogme même des indulgences, ou seulement les abus de la pratique; & s'il vouloit que toutes les traditions mises à part, on ne retînt que ce qui est contenu dans l'Ecriture. Il n'y a nulle apparence que ce fussent ses vues, puisqu'il approuvoit les vœux monastiques. Il n'est pas sûr de chercher dans un ouvrage qu'un Auteur compose pour se préparer à la mort, ce qu'il a cru dogmatiquement sur le mérite des œuvres, & sur la justification gratuite : car en cet état-là l'on s'humilie le plus qu'on peut, & l'on a recours au remede le plus certain, qui est la grace & la miséricorde de *Dieu*. Enfin, il faut discerner si un Ecrivain s'éloigne, ou de la Décision des Conciles, ou des sentiments particuliers des Scholastiques. Ces sentiments se sont quelquefois acquis une étendue si grande, qu'ils cachoient presque sous leur ombre la Décision du Concile. Il peut donc sembler qu'un homme, qui les combat, s'éloigne effectivement de la Doctrine Romaine, mais quelquefois c'est un faux semblant. La Doctrine de la justification n'est plus un si grand sujet de dispute, depuis qu'elle a été bien examinée, & développée. Je

dis cela sans adopter entierement ces paroles de M. Pelisson : * „ une bonne
„ partie de l'Allemagne s'ennuie il y
„ a long-temps d'estre appellée Luthé-
„ rienne & protestante plûtost que
„ Catholique. On a honte en secret
„ de s'estre séparé pour des questions
„ qu'on a oubliées, & qui ne sont plus
„ questions, aussitost qu'on n'est plus
„ échauffé, & qu'on veut s'écouter &
„ s'entendre. Disputes qui firent un si
„ grand bruit au commencement du
„ Schisme, & dont personne ne parle
„ aujourd'hui, sur la justification par
„ la foy, ou par le mérite des œuvres,
„ sur l'efficace des Sacremens, *par*
„ *l'œuvre œuvrée*, ou par *l'œuvre de*
„ *l'œuvrant*, & autres choses sembla-
„ bles (g).

§. VI. *Si la qualité de martyr convient à Savonarole.*

Nous avons vû que Luther mettoit Savonarole au rang de ces victimes que la barbarie & le faux zele avoient condamnées au supplice du feu. Reusnerus, Heidegger, & d'autres Protestants lui donnent aussi le glorieux titre

(g) Pelisson, de la tolerance des Religions.

de Martyr. Mais j'ai de la peine à comprendre sur quel fondement ils accordent cette qualité à un homme qui a célebré la Messe, & invoqué les Saints toute sa vie, & qui, à l'article de la mort a communié selon les rites de Rome, avec un acte de foi sur la présence réelle, & avec un acte d'adoration du Sacrement qu'il tenoit entre ses mains. C'est selon le principe des Protestants vivre & mourir dans le sein de l'idolâtrie, & par conséquent hors du chemin du salut. Or un reprouvé & un damné ne peut point être un véritable Martyr, quand même il perdroit la vie pour des *opinions* orthodoxes. N'est-il pas vrai que si Alexandre VI eût fait mourir un homme attaché à la plûpart des Dogmes des protestants, mais d'ailleurs Anti-Trinitaire, les Ministres ne voudroient point se faire honneur de la mort d'un tel personnage, ni de ses déclamations contre Rome, ni de son zele pour la Réformation de l'Eglise? Pourquoi? Parce qu'étant mort coupable d'une Héresie qui damne les gens, on ne pourroit le considerer que comme *fils de la gehenne*, & esclave du Demon.

De tant d'Auteurs qui assurent que Savonarole expia par le supplice du feu le zele qui l'avoit poussé à prêcher contre le Pape, il n'y en a peut-être aucun qui ait bien examiné le procès qu'on fit à ce Moine. Il est néanmoins fort important d'avoir lu avec attention tous les Actes d'un Martyr, avant que de décider qu'un tel ou qu'un tel sont morts Martyrs de Jesus-Christ. Car si les Juges, qui condamnent au supplice un Orthodoxe, déclarent dans leur Sentence qu'ils ne le font pas mourir à cause de ses opinions, mais parce qu'il a tâché de les établir par des voyes séditieuses; on ne peut traiter cet homme-là de Martyr, qu'au cas que l'on soit certain qu'il a été accusé faussement de sédition. Il est donc nécessaire d'examiner meurement, & sans préjugé, toutes les piéces du Procès; & si l'on trouve par cet examen que l'Orthodoxe a été bien convaincu d'avoir animé la populace à détruire les Autels, à piller les Eglises &c, & d'avoir mis lui-même la main à l'œuvre, l'on doit reconnoître que la sentence, qui le condamne à la mort pour ce sujet, n'est pas la condamnation d'un Martyr.

Un Ministre qui retourneroit aujourd'hui en France, & qui seroit pris & pendu pour avoir prêché secrettement, mériteroit, auprès de nous, la qualité de Martyr, quand même les Juges exprimeroient dans leur Arrêt qu'ils le condamnent pour avoir contrevenu aux Edits du Prince; mais s'ils fondoient leur condamnation uniquement sur ce qu'il auroit été convaincu d'avoir fait le métier d'espion, & d'avoir tramé un complot en faveur des ennemis de l'Etat, il ne faudroit plus prétendre que ce seroit un Martyr. Je suppose que les preuves seroient *légitimes*, conformement à la *pratique* criminelle par rapport aux dépositions des témoins, ou aux Lettres interceptées, ou à la confession propre de l'Accusé, eût-elle été extorquée par la question: car cette derniere preuve est dans l'ordre du Barreau en plusieurs païs, & on ne l'infirme point juridiquement, sous prétexte que la douleur contraint certaines personnes délicates à s'accuser de ce qu'elles n'ont point fait. Il ne suffiroit pas de dire en l'air que les Juges ont suborné de faux témoins, & supposé de fausses Lettres: il faudroit apporter de bonnes

preuves de cela, sans s'arrêter à des vraisemblances. Tout le monde sait que l'on reproche aux Jésuites d'avoir converti en Martyrs quelques-uns de leurs confreres punis pour crime d'Etat. Les Compilateurs de Martyrologes devroient avoir la délicatesse de Jules César, qui vouloit, non seulement que sa femme fût vertueuse, mais aussi qu'elle ne fût pas soupçonnée. Si l'on intente un procès aux Juges en matiere de martyre, il faut pousser les choses jusqu'à la démonstration morale; car autrement l'innocence du Martyr sera un sujet perpétuel de dispute, une vertu équivoque, ou soupçonnée pour le moins.

Je demande présentement à ceux qui disent que Savonarole n'a été brulé que parce qu'il s'étoit rendu odieux à la Cour de Rome; avez-vous lu les Actes de son procès? Y avez-vous trouvé qu'on ne le chargea d'autre crime que d'avoir médit du Pape, & d'avoir méprisé les excommunications de Rome, & d'avoir prêché que l'Eglise avoit besoin de reforme? En ce cas-là, je vous donne cause gagnée. Mais comme vous ne pourriez les avoir lus, sans y trouver qu'entre plusieurs autres

Confessions honteuses qu'on tira de lui, il reconnut que ses prédictions n'avoient eu pour fondement que les consequences qu'il avoit tirées de l'Ecriture, vous ne pouvez vous disculper; votre rapport est très infidele.

En effet, cet aveu de Savonarole le convainquoit d'une imposture pleine de profanation & d'impieté, puisque pendant quelques années il avoit dit que ses connoissances des choses futures venoient d'une inspiration immédiate, & prophétique. Voilà sans doute la principale raison que les Juges alleguerent pour le condamner au feu. La maniere dont M. Du Plessis Mornai tâche de concilier ces deux choses ne vaut rien: *ne nous cottant ici Guicciardin*, ce sont les paroles de M. Du Plessis, *autre crime, que d'avoir attribué* autrefois *ses prédictions à révélation divine*; lesquelles *il* reconnut à la mort *tenir* de la contemplation *& interprétation de l'Escriture sainte, sans doute de l'Apocalypse, qui ne nous sonne autre chose que* révélation, *& que nous ne doutons estre divine* (*a*). Cette interprétation ne peut s'accorder avec le texte de Guichardin: car cet Historien

(*a*) Du Plessis, ubi suprà.

assure que Savonarole n'avoit point fondé ses prédictions sur la science de l'Ecriture, ni sur un raisonnement humain, mais simplement sur une Révélation céleste (*b*); & que néanmoins il reconnoît devant ses Juges qu'il avoit prédit l'avenir, non par une Révélation divine, mais par une opinion particuliere, où l'étude de la parole de Dieu l'avoit conduit (*c*). Il est donc manifeste qu'il y a de la contradiction entre ce qu'il avoua à ses Juges, & ce qu'il disoit auparavant; & il n'est pas néçessaire de développer l'illusion de Du Plessis : chacun la peut aisément connoître, & en conclure que la force des préjugés est bien séduisante; & fait aller bien de travers les Auteurs, qui veulent, à quelque prix que ce soit, justifier ceux de qui le témoignage leur paroît utile. On sait par le témoignage de Pic de la Mirande que Savonarole crut avoir reçu enfin une mesure de lumiere prophétique, qui lui ôta toutes les incertitudes qui lui restoient, pendant qu'il joignit ses raisonnements à l'inspiration de Dieu (*d*).

(*b*) Guichardin, Lib. II. fol. m. 44.
(*c*) Idem, ibid. fol. 100.
(*d*) Picus, in vitâ Savonarolæ, p. 112, & suivantes.

Ceux qui voudroient excuser Savonarole sur ses bonnes intentions, ne seroient pas recevables ; car il est certain que Numa Pompilius & quelques autres Législateurs de l'antiquité se proposoient une fin utile au Public, quand ils faisoient accroire qu'un Dieu leur dictoit les ordonnances qu'ils établissoient. Pourroit-on sous ce prétexte les décharger de l'infamie d'avoir été des imposteurs ? Mais quand même on pourroit les excuser, cela ne justifieroit point Savonarole. Un Chrétien, un Religieux, qui profane le nom de Dieu, jusques au point de débiter ses opinions particulieres comme des révélations immédiates, est infiniment plus criminel que les Gentils, qui n'avoient pas autant de respect que nous pour la divinité.

Si vous me répondez que ce ne fut pas là le véritable motif du supplice de Savonarole, que ce n'en fut que le prétexte, je vous demande : est-il permis de donner pour des faits certains ses conjectures ; & ses interprétations, charitables par rapport à l'accusé, malignes par rapport aux Juges ? car décider sur un simple soupçon, & sans exposer la teneur

des actes, qu'un homme est innocent, c'est agir témérairement & par passion.

Mais, dira-t-on, on usa de fraude en dressant ces actes, & il en parut des copies falsifiées. Le Greffier qui les rédigea (*e*) en fit deux, l'une véritable, l'autre altérée ; & l'on ajoute que dans la suite cet imposteur montra la véritable à Lucrece de Médicis, sœur de Leon X, qui revint alors des préjugés qu'elle avoit conçus contre Savonarole (*f*). Je ne veux douter, ni de cela, ni en général de la passion qui a pu se rencontrer dans l'ame des Juges : je veux seulement avertir les défenseurs de Savonarole, que Guichardin qui est plutôt son Apologiste que son Historien, reconnoît que l'accusé renonça à la qualité de prophete. Il fut donc convaincu d'imposture en matiere de prophétie par sa propre confession : crime atroce & abominable sur lequel les Juges

(*e*) Il s'appelloit *Ceconi*.

(*f*) Voyez Spizelius in infelice Litterato p. 662. Il cite Timotée Perugin, *vie de Savonarole*, chap. 49. & il ajoute que le célébre Magliabechi lui a communiqué plusieurs remarques touchant la falsification de ces Actes.

le condamnerent. Peut-on se glorifier d'un tel martyr ?

Les différens biais que prirent ses sectateurs pour le disculper à cet égard ; ne montrent que trop, qu'ils ne doutoient pas que les actes du procès ne fussent fideles, quant à cette confession de Savonarole. Et il faut bien prendre garde que si ses accusateurs sont suspects de calomnie, ses Apologistes sont suspects ou d'entêtement ou d'intérêt de parti. Ce sont ou ses Disciples, ou des Moines de son Ordre, qui ont pris à tâche de le justifier. Il n'y a rien qu'on ne fasse plutôt que de reconnoître que l'on a été la dupe d'un hypocrite : & dès qu'on s'est laissé prévenir qu'un certain dévot est prophete, on n'en démord presque jamais ; on aime mieux décrier les Juges qui le condamnent, que d'avouer sa propre foiblesse. Il ne faut ici consulter ni les Cordeliers, parties adverses de Savonarole, ni les Jacobins ses confreres. Il faut rechercher le témoignage de ceux qui n'avoient point de part aux querelles de ces deux ordres. Pierius Valerianus, Juste Lipse, & Gratiani qui doivent

doivent passer pour des gens neutres, ne sont nullement favorables à notre Dominicain. Le premier déclare nettement qu'on le brûla à cause de l'imposture & de l'impiété dont on le convainquit (*g*) : Les deux autres en portent à-peu-près le même jugement (*h*).

Je ne sais si les Juges eurent connoissance des lettres que Savonarole écrivit à Charles VIII, pour l'exhorter à revenir en Italie, & à *réformer l'Eglise par l'épée*. Ils auroient eu là un sujet valable de le condamner pour crime d'Etat; car c'est un acte de rébellion, que d'attirer les Armées étrangeres : ce n'est pas ainsi que les chefs d'une faction peuvent travailler innocemment à la rendre victorieuse dans leur Patrie. C'étoit d'un autre côté un projet étrange, & presque furieux, que de vouloir faire servir l'épée d'un Roi de France à la Réformation de l'Eglise. Vouloit-on qu'il employât une Dragonnade, ou

(*g*) Pierius Valerius de Litterat. infelicitate, *lib.* II.

(*h*) Voyez Lipse, Monit. & exempl. politic. *lib.* I, *cap.* III; & Gratianus de Casib. vir. illust. p. 141.

ſeulement qu'il contraignît à main armée la Cour de Rome à convoquer un Concile? Mais quelle liberté pourroit-on avoir dans une aſſemblée qu'un Conquérant feroit tenir? Oſeroit-on opiner autrement qu'il ne voudroit?

Pour dire quelque choſe du ſentiment de notre Moine par rapport à l'Excommunication, j'obſerverai que les Proteſtants ſe trompent peut-être, lorſqu'ils le trouvent orthodoxe ſur ce point-là. Remarquez-bien je vous prie qu'ayant été excommunié par Alexandre VI, il diſcontinua de monter en chaire; mais quand il ſe fut apperçu que le ſilence diminuoit ſon crédit & arrêtoit ſes deſſeins, il ſe remit à prêcher, & continua de le faire juſqu'à ce que les Magiſtrats le lui euſſent défendu (*i*). Cette conduite inégale n'eſt point digne d'un Prophete, ni d'un Apôtre. La même raiſon, qui l'empêchoit de ſe ſoumettre aux ordres du Pape, devoit l'empêcher de ſe ſoumettre aux ordres des Magiſtrats; car ſi

(*i*) Guichardin, *lib.* III, ſub fin. à l'année 1498.

les intérêts du grand ouvrage, pour lequel il croyoit avoir reçu commission extraordinaire, demandoient que nonobstant les ordres du Pape, il exerçât la fonction de Prédicateur; puisqu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ils demandoient aussi qu'il l'exerçât malgré les défenses du bras séculier. Il y a quelque apparence qu'il eût allegué les mêmes raisons contre un Concile que contre Alexandre VI, au cas qu'un Concile l'eût traité de la même sorte que le Pape. Il auroit donc cru qu'il n'y avoit sur la terre aucun Tribunal qui pût lui imposer silence: & que sait-on s'il ne pensoit pas qu'en qualité de Prophete il devoit immédiatement relever de Dieu, & jouir d'un droit de *Committimus*, pour évoquer toutes ses causes en premiere instance à la Cour céleste? La discipline ecclésiastique ne tolere point de telles pensées; elle établit des Tribunaux qui interdisent la chaire; qui suspendent, qui excommunient; elle veut qu'on se soumette à leur autorité, & traite de Réfractaires & de Schismatiques ceux qui secouent ce joug, sous la

prétention qu'ils ont été mal condamnés.

Mais que dirons-nous de la soumission, que Savonarole promettoit au Pape, dans la lettre qu'il lui écrivit le 29 de Septembre 1497. Il se justifie le mieux qu'il peut auprès du saint siége; il allegue les fortes raisons qui l'avoient empêché de faire un voyage à Rome, quand le saint Pere l'avoit mandé; il traite de calomniateurs ceux qui appelloient cela désobéissance; il déclare qu'il est prêt à rétracter tout ce qu'il a dit ou écrit, si le Pape le trouve digne de censure; il finit par soumettre sa personne, ses écrits, & ses paroles, à l'autorité de l'Eglise & à celle du Pape (*k*). S'il eût prétendu comme Prophete à l'exemption de toute Jurisdiction Ecclésiastique, & s'il eût été tel que les Protestants le prônent, ce que je viens de citer seroit le langage d'un grand hypocrite.

Observons que si ce Dominicain n'étoit pas un imposteur, il falloit qu'il fût un fanatique outré. Je le prouve

(*k*) Savonarole, Epist. ad Alex. VI, dans les Preuves sur l'Histoire de Comines, p. 146.

ainsi. Il prédit entre autres choses la conversion prochaine des Mahométans, & il se montra si persuadé de la certitude de cette prophétie, qu'il déclara que quiconque entreroit au feu pour la soutenir, en sortiroit sans aucun dommage. S'il parloit sincérement, sa persuasion étoit parvenue au plus haut degré de force. Or comme la fausseté de la prédiction fait voir clairement qu'il n'étoit pas inspiré, nous devons conclure que son fanatisme étoit parvenu au plus haut point. Personne au reste ne doit ignorer que la vertu d'un fanatique, son zele, ses macérations, ne soient équivoques. C'est pour l'ordinaire une vertu de vapeurs, un dereglement d'organes, un dérangement de quelques fibres du cerveau. Je dois rendre cette justice à Voëtius, qu'encore qu'il ait disputé le terrain en faveur de ce Moine (*l*), il ne laisse pas de lui donner quelque peu de vertige. Ce que je dirai dans l'article suivant confirmera le jugement de Voëtius, & ne permettra pas de douter que notre Dominicain n'ait été pourvû d'une assez bonne dose de fanatisme.

(*l*) Voëtius, Disput. Theol. part. II, p. 1070.

§. VII. *Combats de Savonarole avec les Diables. Ses entretiens avec Dieu. Pensée de Machiavel sur ce Personnage.*

SAVONAROLE eut, dit-on, de grands combats à soutenir avec les Démons, & se rendit formidable à ces Princes des ténébres. L'Auteur de sa vie assure que les Diables qui vexoient les corps des obsédés, & qui infestoient particuliérement le Couvent des Dominicains, trembloient à la vue de Frere Jerôme, & que de dépit & de rage ils prononçoient toujours son nom avec quelque changement, ou quelque suppression de lettres. Ils le menaçoient quelquefois; mais dès qu'il prononçoit une parole, ils prenoient la fuite. Il les chassa de toutes les cellules du Monastere, & ils cesserent de tourmenter les autres Moines. Mais ils réunirent tous leurs efforts contre lui. Il se trouva quelquefois arrêté, lorsqu'il faisoit pendant la nuit la ronde dans le Couvent, l'aspergès à la main, & chantant des Pseaumes, pour mettre ses freres à couvert des insultes des Démons. Ils lui opposoient des nua-

ges épais, qui l'empêchoient de passer outre. Ils lui dirent un jour d'une voix menaçante : *Frere Jerôme que tu te prépares de maux ! Nous t'en susciterons de si terribles, & en si grand nombre, que tu ne pourras jamais les soutenir*. Frere Jerôme leur répondoit en riant qu'il défioit leur fureur, & qu'il ne craignoit rien, parce qu'il mettoit sa confiance dans le nom du Seigneur : *adjutorium meum in nomine Domini*, &c. François Pic assure qu'il tenoit toutes ces choses de Savonarole même, *mihi posteà ut ipse retulit*. Il ajoute que le Dominicain avoit de fréquentes extases, & qu'un Religieux du Couvent, nommé le P. Sylvestre, un des deux Dominicains qui furent *associés à son martyre*, vit un jour deux fois de suite, *semel atque iterùm*, le Saint Esprit sous la forme d'une colombe dont les plumes étoient dorées & argentées, se reposer sur l'épaule de Savonarole, & lui *becquetter l'oreille* (*a*).

Une des accusations qu'on lui intenta fut d'avoir dit qu'il s'entretenoit avec Dieu. Il est certain qu'on lui at-

(*a*) Picus, in vita Savonarolæ, pag. 123 & suiv.

tribua cette singuliere prérogative ; mais ce n'est pas une preuve qu'il s'en soit vanté formellement. Ceux qui s'entêtent d'un Dévot lui attribuent beaucoup plus de choses qu'il ne s'en donne lui-même, & passent bientôt au-delà des bornes par leurs amplifications. Quoiqu'il en soit, l'opinion commune fut qu'il disoit lui-même qu'il parloit à Dieu. Machiavel assure que les Florentins, *peuple*, dit-il, *qu'on n'accusa jamais d'ignorance ni d'imbécilité*, ne laisserent pas de se laisser persuader par Frere Savonarole qu'il avoit des entretiens secrets avec Dieu. „ Je ne veux point décider, *ajoute* „ Machiavel, si Savonarole disoit la „ vérité ou non ; parceque je sais le „ respect qui est dû à un si grand hom- „ me. Mais je puis bien dire qu'une „ infinité de gens étoient dans cette „ persuasion, sans avoir rien vû d'ex- „ traordinaire, & qui fût capable „ d'autoriser une telle pensée : mais „ sa vie, sa doctrine, la chose même, „ suffisoient pour donner cours à des „ bruits vagues (*b*). " C'est ainsi que s'exprime l'Auteur des discours poli-

(*b*) Machiavel, Discorf. soprà Livio, *lib.* 1, *cap.* XI.

tiques, pour prouver cette maxime, *qu'encore qu'il soit plus aisé de persuader une imposture aux gens grossiers, il n'est pas impossible de la persuader à des gens d'esprit.*

Je ne sai si Savonarole avoit fait attention à une autre maxime, que le même Machiavel a débitée, en le citant encore pour exemple ; c'est, qu'en certains cas, les Législateurs, les Fondateurs d'Empires, & de Religions, doivent user de violence, & contraindre les peuples. Voici les regles que Machiavel prescrit là-dessus. [Il *faut* voir, dit-il, si ces Législateurs se soutiennent d'eux-mêmes, ou s'ils dépendent d'autrui: c'est-à-dire.... S'il faut qu'ils prient, & en ce cas ils échouent toujours; ou s'ils peuvent se faire obéir par force, & pour lors ils ne manquent presque jamais de réussir. De là vient que tous les Princes, que j'ai nommés, ont vaincu ayant les armes à la main, & ont péri étant desarmés. Car.... l'esprit des peuples est changeant, & il est aisé de leur persuader une chose : mais il est difficile de les entretenir dans cette persuasion. Il faut donc mettre si bon ordre que lorsqu'ils ne croyent plus,

on les puisse faire croire par force. Moïse *, Cyrus, Thésée & Romulus, n'eussent jamais pu faire observer long-temps leurs loix, s'ils eussent été désarmés ; ainsi qu'il est arrivé de notre temps au Jacobin Jerôme Savonarole, qui se perdit, faute d'avoir la force de faire perséverer dans leur créance ceux qui avoient cru ses paroles, & de les faire croire aux Incrédules.] (c)

Voyages de Jacques SADEUR.

JACQUES SADEUR, Auteur d'un nouveau voyage de la Terre Australe, a débité dans cette Relation des choses fort extraordinaires. Un nau-

* Quiconque lira la Bible de sens rassis, dit Machiavel (au 30 chap. du liv. 3 de ses Discours) verra que Moïse pour rendre ses loix inviolables, fut forcé de faire mourir une infinité d'hommes, qui s'opposoient à ses desseins..... *Ponat vir gladium super femur suum..... & occidat unusquisque fratrem, & amicum, & proximum suum. Feceruntque filii Levi juxtà sermonem Moisi, cecideruntque in die illa quasi viginti tria millia hominum.* Exod. 32, 27. (Cette remarque est de *M.* Amelot.)

(c) Machiavel au Traité du *Prince*, chap. VI, version d'Amelot.

frage, & divers accidents, que personne n'est obligé de croire, le jetterent sur ces Côtes inconnues : la maniere dont il dit qu'il y arriva, & qu'il vainquit les bêtes farouches qui vouloient le déchirer, & qu'il se retira enfin de ce Pays après un séjour de trente-deux ans, est quelque chose de si étrange, que je ne pense pas qu'il y ait des inventions plus grotesques, ni dans l'Arioste, ni dans l'Amadis.

Sadeur se disoit hermaphrodite : il assure que c'est ce qui le délivra de la mort dans le Païs des *Australiens*, où tout le monde a les deux sexes, & où l'on ne fait nul quartier aux Etrangers, qui n'en ont qu'un. On les traite de Monstres marins. Ces peuples sont si rigides là-dessus, que s'il arrive qu'un enfant naisse avec un seul sexe, ils l'étouffent comme un animal monstrueux.

Notre Voyageur ne s'exprime pas bien nettement sur la maniere dont les Australiens engendrent, *n'ayant pu venir à bout*, dit-il, *dans tout le temps qu'il a été* parmi eux, *de connoître comment la génération s'y fait.* Ils ont une si grande retenue sur ces matie-

res, que deux de ces Sauvages *lui en ayant entendu dire quelque chose, ils se retirerent de lui avec autant de signes d'horreur, que s'il eût commis quelque crime.* Malgré cela Sadeur ne laisse pas de nous faire entendre bien clairement, que les enfants naissent dans les entrailles de leurs peres, comme les fruits viennent sur les arbres; que les Australiens n'ont point, comme nous, *de ces ardeurs animales les uns pour les autres*; qu'ils n'en peuvent même entendre parler sans indignation; que d'ailleurs ils *se suffisent pleinement à eux-mêmes*, & que chaque individu est l'instrument unique & complet des enfans qu'il met au monde. Il paroît par les raisonnements qu'il prête à un Vieillard Australien, que ces peuples regardent avec horreur la génération qui dépend de deux personnes, & qu'ils plaignent le sort des autres hommes, qui sont obligés de concourir mutuellement à la propagation de leur espéce. Le principe des Australiens est que sans les deux sexes l'homme ne sauroit être parfait ni entier (*a*).

(*a*) Avantures de Jacques Sadeur, p. 60 & suiv. Edit. de Hollande, 1692.

Ces idées singulieres sur la génération me paroissent avoir une conformité parfaite avec les principes qu'Antoinette Bourignon, fameuse Visionnaire du dernier siecle, a débités dans un de ses Livres. Elle prétend „ que „ le péché a défiguré *dans les hommes* „ l'œuvre de Dieu, & qu'au lieu „ d'hommes qu'ils devoient être, ils „ sont devenus des monstres de na„ture, divisés en deux sexes impar„faits, impuissants à produire seuls „ leurs semblables, comme se pro„duisent les arbres & les plantes, „ qui en ce point ont plus de per„fection que les hommes & les fem„mes (*b*).

Si vous exceptez l'influence du péché, la doctrine de cette femme, & celle du Philosophe Australien, se ressembleront comme deux gouttes d'eau. Mais je m'étonne d'une chose: c'est qu'ils n'ayent pas pris garde l'un & l'autre que cette prétendue supériorité des plantes sur l'homme, par rapport à la faculté d'engendrer, est une fausse supposition. Car il est bien vrai que chaque plante produit

(*b*) Antoinette Bourignon, Préface du *Nouveau Ciel.*

ſa graine, ſon fruit, ſa ſemence, indépendamment d'une autre plante de différent ſexe; mais il eſt faux qu'elle produiſe une autre plante en elle-même, & par elle-même. Qu'a-t-elle donc de plus que l'homme? Eſt-ce que l'homme ne produit pas en lui-même & ſans le ſecours de l'autre ſexe, la ſemence virile, qui eſt comme la graine ou le noyau dans les plantes; d'où ſort un autre individu? Oui, dira-t-on; mais ſans la conjonction avec l'autre ſexe, cet autre individu ne ſortira point de la ſemence virile. Je réponds à cela que la ſemence des plantes a beſoin auſſi d'être reçue dans une matrice, afin de devenir une plante, & que la terre eſt cette matrice qui la reçoit. Or n'eſt-ce pas une dépendance d'autrui auſſi grande & certainement moins agréable, que celle que vous trouvez de l'autre côté, vous Mademoiſelle Burignon, & vous Jacques Sadeur? Il eſt certain que la comparaiſon qu'ils alléguent gâte leur hypotheſe. L'état parfait de l'homme, tel qu'ils ſe le figurent, par rapport à la génération, ſeroit fort ſupérieur à l'état des plantes. L'homme produiroit

en lui-même, & par sa seule vertu, un homme, & non pas de quoi faire un homme dans un autre sujet. La plante ne fait point cela : elle ne fait que produire en elle-même le germe que la terre développe, & dont elle tire une autre plante.

L'Hermaphrodite Austalien, produisant son semblable sans autre secours, me rappelle ces vers de *Jehan Molinet*.

J'ai vu vif, sans fantôme,
Un jeune Moine avoir
Membré de femme & d'homme,
Et enfant concevoir;
Par luy seul en luy-mesmes
Engendrer, enfanter,
Comme font autres femmes,
Sans outils emprunter.

Voilà un Hermaphrodite fort extraordinaire : & auquel on peut appliquer la devise du Porc-epi,

Se jaculo, se se pharetra, se se utitur arcu;
Lui-même il est son arc, son trait, & son carquois.

Mais il ne faut pas croire tout ce conte de Jean Molinet. Le Moine dont il

parle ne s'engrossa point lui-même : il n'avoit pas tout fait. Je ne sai si on le punit comme il méritoit ; j'ai lu seulement qu'il fut mis en prison, & qu'il y fit ses couches. (En ladite année 1478, dit la *Chronique scandaleuse de Louis XI*, advint au Païs d'Auvergne que en une Religion de Moines noirs (*c*), y eut un des Religieux dudit lieu qui avoit les deux sexes d'homme & de femme, & de chacun d'iceux se aida tellement qu'il devint gros d'enfant : pourquoi fut prins & saisi, & mis en justice, & gardé jusques à ce qu'il fust délivré de son posthume, pour après icelui venu, estre fait dudit Religieux ce que justice verroit à faire.) Quelle négligence de ne point raconter les suites de cet emprisonnement !

Revenons à notre Voyageur. Il est certain qu'il nous représente les Australiens comme des hommes d'une espece particuliere, & je serois porté à croire que ce Jacques Sadeur, quel qu'il soit, a voulu nous insinuer que ces gens-là ne descendent point d'Adam, mais d'un Androgine, qui ne

(*c*) Robert Gagain, *liv.* 2 de l'Hist. de France, dit que cela arriva dans un convent d'Issoire.

déchut point comme Adam, de son état d'innocence. L'idée d'un voyage imaginaire dans les Terres Australes, entroit fort bien dans ce plan, & la tournure n'étoit pas mauvaise pour tromper la vigilance des Censeurs, supposé qu'on voulût faire tenter fortune à un systême Préadamite. Si la Peyrere se fût servi de ce tour, il se seroit épargné bien des affaires (*d*). Cyrano de Bergerac s'en aida dans ses voyages de la Lune & du Soleil; & il paroît que l'Auteur de l'*Histoire des Sevarambes* n'a pas négligé ses intérêts à cet égard.

Mes conjectures, par rapport au Systême allégorique de Sadeur, sont fondées sur de grandes probabilités. 1°. Il dit que les Australiens comptent *plus de douze mille révolutions de solstices* depuis le commencement de leur République, &, qu'à les en croire, les Européens ne sont venus que *cinq mille révolutions après eux.* L'origine qu'ils donnent aux peuples de l'Europe est tout-à-fait ridicule : car ils prétendent qu'un serpent amphibie, &

(*d*) On accusa la Peyrere d'être Préadamite, c'est-à-dire d'admettre des hommes antérieurs à Adam, & cela lui suscita bien des chagrins.

d'une grosseur démesurée, s'étant jetté sur une femme pendant qu'elle dormoit, & en ayant joui, sans lui faire d'autre mal, cette femme se réveilla sur la fin de l'action, & fut si honteuse de ce qui lui étoit arrivé, qu'elle se précipita dans la mer. Le serpent vola à son secours, & la porta dans une Isle voisine, où elle accoucha de deux enfans, l'un mâle, l'autre femelle. Ceux-ci s'accouplerent, & multiplierent (e).

Ma seconde preuve est que notre prétendu voyageur attribue à ses Australiens beaucoup de choses, qui ne conviennent qu'à l'état d'innocence, & qu'on ne sauroit appliquer à la race criminelle d'Adam. Il dit que ces peuples n'ont point honte de leur nudité; qu'ils s'aiment tous d'un amour cordial; qu'ils ignorent ce que c'est que le mien & le tien, & qu'ils jouissent en commun de toutes choses. Ils ne sentent aucun mouvement de convoitise; ils enfantent sans douleur; ils ne sont jamais malades. Ils font peu de cas de la vie présente, & tous leurs desirs n'ont pour objet que le repos éternel qui la suit (f). Il est vrai que

(e) Aventures de Jacques Sadeur, p. 117.
(f) Ibid. p. 60. 69. 93.

Sadeur ne les fait guere Orthodoxes sur le bonheur de l'autre vie. Car ce *repos éternel*, dont ils se promettent la jouissance, ne consiste pas, selon eux, dans la vision béatifique, mais dans la privation de l'existence particuliere & individuelle. Leur opinion là-dessus est, qu'après la mort, on n'existe qu'en général, & *in globo*, dans un Génie universel. C'est un galimatias aussi obscur que l'Ame du monde de quelques anciens Philosophes. Sadeur leur donne des sentiments un peu cavaliers sur le culte extérieur de la Religion. Si l'on en croit ce Voyageur, ils se contentent d'adorer en silence l'*Etre incompréhensible*; ils s'imaginent que parler de lui, même pour louer ses perfections, *c'est l'offenser par l'endroit le plus sensible* : & *leur grande Religion est de ne point parler de Religion* (*g*). Cela ne sent point l'état d'innocence : l'homme doit glorifier son Créateur par ses paroles aussi bien que par ses pensées, & il ne sert de rien d'alléguer, comme fait le vieillard Australien (*h*), que l'on s'expose à parler de Dieu autrement qu'il

(*g*) Ibid. p. 83. 90.
(*h*) Ibid. p. 88.

ne faut, quand on se hazarde d'en parler ; car cela prouveroit trop, & pourroit porter à ne penser jamais à l'Etre suprême.

L'entretien de ce vieillard avec Sadeur forme un épisode considerable de ce prétendu voyage, & ce que l'Australien débite sur la divinité, ne sent nullement le raisonnement d'un barbare. Sadeur lui avoit dit que les Européens pensoient sur ce chapitre très-différemment des Australiens, & que Dieu étoit le sujet le plus ordinaire & le plus agréable de leurs conversations. Là-dessus le vieillard lui demanda si nos raisonnements *sur cet Etre incompréhensible* étoient uniformes: Sadeur convint de bonne foi que non, & que tel étoit à cet égard le partage de nos opinions, qu'il en naissoit souvent des *contestations fort aigres*, des *haines très-envenimées*, & quelquefois même *des guerres sanglantes*. A quoi ce bon vieillard repliqua *avec beaucoup de naïveté* qu'il s'attendoit à cette réponse, & que si on lui eût parlé d'une autre maniere, il auroit conçu le dernier mépris pour Sadeur, & n'auroit plus perdu son temps à s'entretenir avec un homme si dé-

raisonnable. J'étois très-persuadé, *dit-il*, " que les hommes ne pouvoient
" parler d'une chose incompréhensible, qu'ils n'en eussent des opinions
" fort différentes, & même tout-à-fait
" contraires. Il faut être aveugle, pour
" ignorer un premier principe; mais
" il faut être infini comme lui, pour
" en pouvoir parler exactement. Car
" puisque nous reconnoissons qu'il est
" incompréhensible, il s'ensuit que
" nous ne pouvons en parler que par
" conjecture.... Tout ce que nous en
" pouvons dire peut bien contenter les
" curieux, mais ne sauroit satisfaire
" les personnes raisonnables : & nous
" aimons mieux nous taire absolument, que de nous exposer à débiter quantité de faussetés touchant sa
" nature (*i*). "

Voilà en peu de mots le précis du voyage de *Jacques Sadeur*, & les premieres pensées que m'inspira la lecture rapide de ses prétendues *Aventures*. J'avouerai de bonne foi que j'étois assez indécis sur la qualité de cet ouvrage, lorsque je reçus de Geneve le Memoire suivant. On y trouvera des particularités curieuses.

(*i*) Ibid.

(Vous ne serez pas fâché, que je vous informe du véritable Autheur de la Relation des Terres Australes, qui a paru sous le nom de *Jacques Sadeur*, & dont vous parlez *dans votre Dictionnaire*. C'est un nommé Gabriel Foigni, qui estoit Cordelier dans un Couvent de Lorraine, sa patrie. Il vint *au pays de Geneve* environ l'an 1667 : il y embrassa nostre Religion ; mais cela n'empescha pas qu'il n'y menât toujours une vie peu réguliere. D'abord il s'alla establir dans la petite ville de Morges, où il fut chantre de l'Eglise : mais un jour estant allé chanter, après avoir fait la débauche, il commit dans le Temple des indécences, qui le firent chasser de-là. Il vint *dans la Capitale*, où pour subsister, il alloit de maison en maison enseignant aux petits Escoliers la Grammaire, la Géografie, &c. & aux Allemans la Langue Françoise : il se maria au bout de quelque temps à une fille de la lie du peuple, & qui n'estoit pas en réputation d'estre aussi scrupuleuse que Lucrece. Il s'avisa ensuite de faire imprimer de petits Livres ; entre autres un Almanach chasque année, sous le nom du *Grand Garantus*, plein de fautes pour

l'ordinaire à l'égard de la supputation des temps; un jeu de cartes en blazon; & les pseaumes de Marot & de Beze, avec une priere de sa façon au bout de chasque pseaume, qui ne contenoit que des compliments fort plats à la Divinité. Enfin, les Relations de voyages estant fort à la mode en ce temps-là, il couronna ses ouvrages par son *Australie*, comme il l'appelle: il la fit imprimer ici secrettement sur la fin de 1676. Messieurs nos Ecclésiastiques, qui crurent trouver dans ce Livre plusieurs choses contraires à l'Ecriture Sainte, & plusieurs impuretés, appellerent l'Imprimeur, qui déclara que Foigni avoit fourni le manuscrit: celui-ci ayant comparu soutint vigoureusement que Jacques Sadeur en estoit le véritable Autheur, & qu'on lui en avoit envoyé la copie de Bourdeaux: mais enfin, ayant esté déferé au Magistrat, il avoua estant pressé que c'estoit lui-mesme, qui avoit composé ici le Livre, pour gagner quelque chose; & que Jacques Sadeur estoit un nom supposé. Pour peine, on lui ordonna de se retirer de la ville, avec sa famille. Mais quelques Gentils-hommes Allemands, à qui il enseignoit la Lan-

gue, ayant intercedé pour lui, on le tolera encore ici quelque temps; mais au bout de trois ou quatre ans, sa servante estant devenue grosse, & lui se voyant poussé à ce sujet par la Justice, il décampa; se retira en Savoye, & se renferma dans un Couvent, où il est mort depuis cinq ans.]

RIGORISTES *de Flandre.*

LES Flamands, soumis à la domination Autrichienne, donnent le nom de *Rigoristes* aux Peres de l'Oratoire, aux Jansenistes, & en général à tous ceux qui font profession d'une *morale* sévere, & qui suivent les maximes les plus opposées au relâchement. On accuse ces Messieurs de réduire certains pécheurs à vivre de foin, & de prescrire à de jeunes pénitentes l'usage des chemises mouillées, comme un remede contre les tentations, ce qui, dit-on, a fait mourir quelques-unes de ces pauvres filles.

Ces imputations ont tout l'air d'être calomnieuses, & pour se convaincre de leur fausseté, il suffit de consulter un Ecrit, imprimé à Delft en 1696, sous le titre de *Mémorial.* Je n'en

n'en tirerai qu'un seul passage. [Si ceux que l'on traite de *Rigoristes* ont des maximes plus rigoureuses *que celles de J. C.*, une conduite plus dure à la chair, une sévérité qui passe *la sévérité salutaire de l'Evangile*, ils sont dignes de punition. Mais s'il est vrai, au contraire... qu'ils sont forcés par la mollesse de la plûpart des chrétiens de se contenter de beaucoup moins, & de condescendre à l'infirmité humaine dans l'application de ces regles saintes, c'est une grande injustice, & une calomnie punissable, de les décrier comme des gens qui ont des maximes cruelles, & excessivement séveres. Il est donc vrai, que le *Rigorisme* n'est qu'un phantôme, dont on veut faire peur au monde, pour perdre des gens de bien, & de vrais serviteurs de Jesus-Christ. M. Steyaert le reconnoît lui-même dans ses Theses sur les Rituels, publiées il y a peu d'années. Il y rend ce témoignage, qui ne doit pas être suspect, que *ceux qui tâchent d'observer les regles de l'Eglise dans la conduite des ames, sont ceux que l'on appelle Rigoristes, & qu'il n'en connoît point d'autres...* ,, Que feroient, *ajoute ailleurs* M. *Steyaert*, ou plustôt
,,

„ que ne feroient pas certaines gens,
„ s'ils avoient quelque chose de solide
„ à alléguer contre le *Rigorisme*; au
„ lieu que pour le prouver, ils n'ont
„ à produire que des contes faits à
„ plaisir, comme du foin, & des che-
„ mises mouillées, imposées à des
„ gens pour pénitence?"]

Je ne crois pas qu'aucun Casuiste de bon sens, quelque févere qu'il soit, ordonne jamais de telles pénitences à une fille, encore qu'il fût question de remédier à des tentations d'impudicité fort violentes; mais il y a des gens à qui la morale rigide gâte si fort le jugement, qu'il n'est pas hors d'apparence qu'on ait quelquefois traité ainsi une jeune créature, qui réveloit trop d'infirmités au confessionnal : & puisque François d'assise se prescrivit une femme de neige, il auroit bien pu prescrire à d'autres une chemise toute mouillée.

*Origine de l'*ORDRE *de la* TOISON D'OR.

PHILIPPE DUC DE BOURGOGNE, surnommé le bon, étoit d'une incontinence excessive. On lit dans une an-

cienne chronique que ce fut le *Prince le plus Dameret*, & *le plus envoiseux, que l'on sceust : & avoit de Bastards, & de Bastardes, une moult belle compaignie* (*a*). On en connoît quinze de compte fait. Ce fut lui qui institua l'Ordre de la Toison d'Or. Voici un fait plus curieux qu'honnête, que l'on trouve dans les recueils du sieur Colomiés. [J'ai oui dire à M. Vossius; qu'il se souvenoit d'avoir lû dans une chronique Flamande, que Philippe Duc de Bourgogne, surnommé le *bon*, avoit institué l'Ordre de la Toison d'Or, sur la rencontre qu'il avoit faite d'un p... de sa Maîtresse, qui estoit de couleur jaune. Ce que j'ai trouvé confirmé par André Favin, au commencement du second Volume de son Théâtre d'honneur : *D'autres*, dit-il, *disent que Philippe Duc de Bourgogne, gouvernant avec beaucoup de privauté une Dame de Bruges douée d'une exquise beauté, & entrant du matin en sa chambre, trouva sur sa toillette de la Toison de son pays d'en bas, dont cette Dame mal-soigneuse donna sujet de rire aux Gentils-hommes sui-*

(*a*) Olivier de la Marche *Liv.* I. *Chap.* XIII.

vans dudit Duc, qui pour couvrir ce mystere fit serment, que tel s'étoit mocqué de cette Toison, qui n'auroit pas l'honneur de porter un collier d'un Ordre de la Toison qu'il désignoit d'établir pour l'amour de sa Dame] (*b*).

Beau Tableau D'OVIDE.

BYBLIS, fille de la Nymphe Cyanée, devint éperdument amoureuse de Caunus son frere jumeau, & tâcha de lui inspirer une semblable passion : mais n'ayant pû réussir, elle pleura abondamment, & fut convertie en fontaine. Ovide décrit *admirablement* les progrès & les simptômes de cette passion incestueuse, & quand il n'auroit point fait d'autres vers, il auroit suffisamment témoigné qu'il étoit un savant maître dans l'art de peindre l'amour. Byblis, au commencement, ne discerna point ce qui se passoit dans son ame, & ne sentit point son feu : baiser souvent son frere, & le presser dans ses bras, lui paroissoit une bonne action; elle confondoit cela avec l'amitié légitime

(*b*) Colomiés, Recueil de particularités, p. 126, 127.

qu'on doit à un frere. Elle demeura quelque temps dans cet état d'ignorance : cependant toutes les fois qu'elle alloit voir Caunus, elle prenoit un soin extrême de se parer : elle vouloit qu'il la trouvât belle, & si quelqu'une de ses compagnes l'emportoit sur elle en beauté, Byblis en concevoit un dépit secret (*a*).

Ce sentiment ne l'éclaira point encore : son feu brûloit, & n'étoit point lumineux ; il n'inspiroit pas encore de souhaiter le reméde. On alla jusqu'à se plaire à donner à Caunus le titre de *Monsieur* : on aimoit mieux de lui le nom de Byblis, que celui de sœur (*b*) ; & néanmoins, pendant qu'on veilloit, on n'avoit pas la har-

(*a*) *Paulatim declinat amor, visuraque fratrem*
Culta venit, nimiumque cupit formosa videri.
Et, si qua est illic formosior, invidet illi ;
Sed nondum manifesta sibi est nullumque sub illo
Igne facit votum veruntamen æstuat intus.
Ovid. Metam. Lib. IX.

(*b*) *Jam Dominum appellat, jam nomina sanguinis odit,*
Byblida jam mavult quam se vocet ille sororem.

dieſſe d'envisager l'eſpérance. Ce fut en dormant, que l'on commença à s'apprivoiſer à des imaginations laſcives. Byblis pendant le ſommeil ſongeoit ſouvent à ſon frere, & crut une fois jouir de lui (*c*). Elle en eut honte, quoique ce ne fut qu'un ſonge; mais le lendemain, elle fit bien des réflexions, & ſouhaita, non pas de veiller de cette maniere, mais de dormir ſouvent comme cela (*d*).

Un peu après, elle ſe fâche que la qualité de ſœur lui défende d'eſpérer celle d'épouſe. Elle ſe repréſente les Dieux qui ont épouſé leurs ſœurs, & ne peut croire que cette prérogative puiſſe tenir lieu de regle parmi les humains (*e*). Elle veut ou ſe délivrer

(*c*)........ *Placida reſoluta quiete*
Sæpe videt quod amat, viſa eſt quoque jungere fratri
Corpus, & erubuit, quamvis ſopita jaceret.

(*d*) *Gaudia quanta tuli! Quam me manifeſta libido*
Contigit! ut jacui totis reſoluta medullis!
Ut meminiſſe juvat! quamvis brevis illa voluptas,
Noxque fuit præceps, & cæptis invida noſtris.

(*e*) *Sunt ſuperis ſua jura: quid ad cœleſtia ritus*
Exigere humanos, diverſaque fœdera tento?

de sa passion, ou mourir : elle sent bien que, si son frere l'avoit le premier aimée, il auroit été écouté favorablement ; d'où elle conclut qu'il faut qu'elle risque de s'ouvrir à lui par une lettre, si la pudeur ne lui permet pas de se servir de la parole. Elle prend la plume, & après mille agitations d'esprit, elle déclare sa passion. Elle représente à son frere plusieurs choses qui s'étoient passées, d'où il auroit pu deviner qu'il étoit aimé : elle le fait souvenir de certains soupirs qu'elle avoit poussés, & de la coutume qu'elle avoit prise de l'embrasser, & d'un je ne sais quoi qui pouvoit faire connoître que ses baisers n'étoient pas ceux d'une sœur (*f*). Elle proteste qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu pour éteindre cette flamme, & qu'elle n'a recours à une déclaration qu'après avoir inutilement tenté tout autre remede. Elle l'exhorte à laisser examiner aux vieillards ce

(*f*) *Esse quidem læsi poterat tibi pectoris index*
Et color, & macies, & vultus, & humida sæpe
Lumina, nec causa suspiria mota patenti:
Et crebri amplexus, & quæ, si forte notasti,
Oscula sentiri non esse sororia possunt.

qui est juste ou injuste, & à se servir des privileges de la jeunesse dans une chose, où les plus grands Dieux servent d'exemple, *& sequimur magnorum exempla Deorum*, & où il n'aura à craindre ni l'opposition d'un Pere, ni le qu'en dira-t-on ; puisque leur commerce pourra se cacher sous les familiarités que la bienséance autorise entre un frere & une sœur. Enfin elle implore sa pitié, & le conjure de ne vouloir pas être la cause de sa mort (g).

Le porteur de cette lettre revint tout effrayé lui rendre compte de l'indignation de Caunus. Ce coup la terrassa : elle s'évanouit ; mais dès qu'elle eut recouvré la connoissance, elle fit des plaintes qui marquerent qu'elle espéroit encore. Elle blâma l'indiscrétion qu'elle avoit eue de se servir d'une lettre ; elle se figura que ses discours auroient eu peut-être beaucoup plus de force ; elle soupçonna aussi que le Messager n'avoit pas bien pris son temps, & que son imprudence avoit tout gâté. Elle prend donc le parti de faire de nou-

(g) ...... *Miserere fatentis amorem,*
Et non fassuræ, nisi cogeret ultimus ardor :
Neve merere meo subscribi causa sepulchro.

velles tentatives, & elle s'avise de toutes les excuses qui peuvent pallier ce criminel dessein : tant les passions sont ingénieuses à se flatter; tant elles méritent qu'on les compare aux animaux les plus féroces, & en même-temps les plus industrieux à chercher leur pâture. Elle se déclare de vive voix : elle prie, elle conjure; l'inutilité de ses prieres ne la décourage point. Caunus, las de refuser avant que sa sœur soit lasse d'être refusée, abandonne le pays, & Byblis noyée dans les pleurs est métamorphosée en Fontaine.

Si Ovide n'avoit pas mérité en cet endroit-ci, autant ou plus qu'en mille autres, le reproche de s'arrêter trop sur les détails, & de ne savoir point finir, *nescire definire*, il auroit fait une peinture achevée. *

Fortune de CARACCIOL : *Portrait de la Reine* JEANNE.

JEAN CARACCIOL, pauvre Gentilhomme Napolitain, eut le bonheur de plaire à la Reine Jeanne, seconde du nom. Ce fut pour lui le che-

* Art. *Byblis*.

min de la fortune. On n'en demeuroit pas avec cette Reine aux beaux sentiments de l'amitié; on passoit à la jouissance, & l'on obtenoit ensuite les grands emplois, selon qu'on savoit la servir, & se faire valoir. Cette Princesse s'y prit d'une façon assez singuliere pour lui faire connoître ses sentiments : voici ce que Brantôme rapporte. (La premiere occasion qu'eut jamais la Reine de lui faire entendre qu'elle l'aimoit, fut qu'il craignoit fort les souris. Un jour qu'il jouoit aux échecs en la Garderobe de la Reine, elle-même..... fit mettre une souris devant lui, & lui de peur courant deçà delà, & heurtant & puis l'un & puis l'autre, s'enfuit à la porte de la chambre de la Reine, & vint choir sur elle; & ainsi par ce moyen la Reine lui découvrit son amour, & eurent tôt fait leurs affaires ensemble, & après ne demeura gueres qu'elle ne l'eut fait son grand Sénéchal] (*a*).

Croira ce conte qui voudra; mais il n'est pas hors d'apparence. De toutes les déclarations d'amour, celle qui coute le plus à une femme, c'est la verbale. Il ne s'en faut pas étonner :

(*a*) Brantôme, *Dames illustres*.

on est plus maître de sa langue, que des divers autres signes, qui font éclater le feu que l'on nourrit dans son cœur. C'est pourquoi la honte empêche plus aisément une femme de recourir aux paroles articulées, qui sont un signe d'institution, que de marquer sur son visage par des signes naturels les desirs qui la possédent. Et parce que les hommes sont ordinairement très-habiles à expliquer ces derniers signes, & à s'en prévaloir, il n'arrive guere qu'il faille leur témoigner de vive voix ce que l'on veut d'eux. Ainsi la nécessité de se déclarer de cette façon est une chose si rare, qu'on n'acquiert point par diverses tentatives la facilité de tourner sa langue de ce côté là. Si l'on s'apperçoit que les autres signes ne sont pas bien entendus, on prendra plutôt le parti d'écrire, que le parti de parler.

Il est à remarquer que, dans cette espéce d'affaires, une Reine n'a point la commodité qu'ont les autres femmes ; car elle n'est entourée que de gens qui à cause de leur infériorité n'oseroient lui faire des déclarations d'amour : il faut donc qu'elle fasse les avances, & qu'elle soit la premiere

à découvrir son martyre. Il est vrai qu'elle n'a pas à craindre de n'être pas entendue. Une Princesse galante a mille moyens de faire connoître ce qu'elle demande. Voyez notre Reine Jeanne; elle se tourne de tant de côtés, que sans en venir au *je vous aime*, ou au discours plus clair & plus grossier qui fut tenu au Patriarche Joseph, elle fait entendre ce qu'elle veut. Encore moins faut-il parler du péril d'être refusée après avoir été entendue; car ce danger là est petit: les avantages qui reviennent de la condescendance, & les revers auxquels l'on s'exposeroit, si l'on ne répondoit pas aux avances d'une Reine, obligent presque toujours à se soumettre.

Au reste notre Caracciol eut la destinée commune de ces sortes de favoris. On se dégouta de lui, & on le fit tuer. Il y en a qui disent qu'il fut convaincu d'avoir conspiré contre l'Etat. D'autres attribuent sa disgrace à son insolence; on assure qu'il dit un jour de grosses injures à cette Reine, & qu'il s'emporta même jusqu'à lui donner un soufflet, parce qu'elle lui avoit refusé la Principauté de Salerne. *

* Art. *Caracciol*.

*Amours d'*ANACRE'ON. *Exemple d'une débauche encore plus odieuse.*

Bathyllus, jeune homme de Samos, fut aimé passionnément par Anacréon, qui en parloit souvent dans ses vers. Entre les Odes qui nous restent de ce Poëte, il y en a une où il a fait le portrait de ce beau garçon. Ce portrait ne se borne pas comme ceux de nos Romans aux parties découvertes. Il s'étend aussi sur les plus cachées, & de-là vient que Mademoiselle le Fevre n'a pu remplir tous les endroits de sa Traduction. Il a fallu y laisser des lignes toutes entieres parsemées d'étoiles. Ce même Bathyllus avoit été aimé de Polycrate, Tyran de Samos, qui lui fit dresser une statue.

On est surpris que M. le Fevre ait entrepris d'excuser les amours d'Anacréon pour Bathylle : on ne comprend pas qu'un homme aussi savant que lui, ait pû dire, *qu'on ne lit point que les plaisirs d'Anacréon ayent été des matieres de scandale* (a). Ce

(a) Le Fevre, vie des Poëtes Grecs.

qu'il remarque dans l'Epitre dedicatoire de son Anacréon est beaucoup plus raisonnable, & renferme plusieurs choses qui n'étoient pas fort connues. Il dit qu'on a vû des passions bien plus scandaleuses dans les Troupes auxiliaires de France, que ne l'étoient les amours d'Anacréon. La maniere dont il raconte la chose est trop belle dans son Latin, pour être traduite : *an id potiùs amet quòd patrum nostrorum memoria in copiis auxiliaribus vidit Gallia?*

Serica cum dominam ducebant vincla capellam,
Cui nitidum cornu multo radiabat ab auro,
Et segmentatis splendebant tempora vittis.
Illa rosa & myrto sertisque recentibus ibat
Altum vincta caput, dilectæ conscia formæ.

Voilà un morceau d'anecdotes, dont apparemment plusieurs Lecteurs chercheront les circonstances : une chêvre maîtresse de quelque Général Italien, & menée en pompe avec des ornements de poupée. On ne sauroit pousser plus loin par des explications forcées le

Novimus & qui te transversâ tuentibus hircis.

Voici de quoi faciliter la recherche de ce fait. Le Duc de Nemours ayant assiégé Lyon, l'an 1562, *fut contraint de se retirer, abandonné par trois mille Italiens, qui déserterent faute d'être payés à point nommé. Leur vie avoit été si licentieuse, que les Païsans ne jugérent pas la pouvoir expier qu'en brûlant toutes les chévres des lieux par où ils avoient passé* (b). J'ai rapporté d'abord le témoignage non suspect de Varillas, parce qu'il servira à confirmer ce que dit d'Aubigné, qui faisant mention du même siége, assure que la retraite des Italiens fut occasionnée par Tavannes qui les *mécontenta, disant ne pouvoir mener à la guerre des gens qui forçoient les enfants & les chevres; chose si connue au Païs, que les Païsans n'en laissérent aucune en vie après leur départ.*

Le même d'Aubigné raconte que le Baron Des-Adrets, menant ses gens au combat contre le Comte de Soze, leur dit pour toute harangue, *les voilà, les tueurs de femmes & enfants, & les amoureux des chevres: donnons* (c). Théodose de Beze spé-

(b) Varillas, vie de Charles IX.

(c) D'Aubigné, Hist. de France, à l'année 1562.

cifie encore plus la chose; car il nomme les chefs de ces infâmes soldats. Il dit que Tavannes, ou peu satisfait de l'arrivée du Duc de Nemours qui devoit commander au siége de Lyon, ou n'esperant aucun bon succès de cette entreprise, se retira en Bourgogne; qu'ensuite le Duc de Nemours (tira droit en Dauphiné où se firent plusieurs exploits; mais le Comte d'Anguesol se plaignant qu'il n'estoit payé, se retira dès-lors, hormis six enseignes qui accompagnerent Nemours sous la charge de Brancaccio. Ces troupes d'Italiens, envoiez & soldoyez par le Pape, firent beaucoup de maux par où ils passerent; & pillerent jusques aux souliers des pauvres ladres qu'ils trouvoient, & au reste si vilains & détestables en leur vie qu'ils traînoient avec eux des chevres, pour s'en servir à leurs vilenies plus que brutales; qui fut cause que puis après en tous les lieux par où ils avoient passé les chevres furent tuées & jettées en la voyerie par les Païsans.] (*d*) C'est alors sans doute que l'on vit cette chevre si parée,

(*d*) Beze, Hist. Eccl. *liv.* XI, année 1562.

dont parle M. le Fevre. C'étoit celle du Général.

L'Auteur de l'*Histoire des choses mémorables avenues en France* raconte cette turpitude précisément dans les mêmes termes que Théodose de Beze : mais voici un Ecrivain, qui donne d'autres circonstances. „ L'Histoire „ de France, *dit-il*, nous rapporte „ que le Duc de Nevers passant d'I„ talie en France, pour venir au se„ cours du Roi, dont la Maison de „ Guise tâchoit d'envahir la Couron„ ne, sous prétexte de Religion, y „ amena avec lui deux mille chevres „ couvertes de caparaçons de velours „ vert, avec des gros galons d'or. Elle „ ne nous laisse pas en même-temps „ lieu de douter à quel usage servoient „ ces chevres, puisqu'elle nous dit „ qu'autant qu'il y avoit d'Officiers, „ c'étoient autant de Maîtresses pour „ eux & pour lui (*e*). " Je trouve quelque difficulté dans ce récit. Ce Duc de Nevers est sans doute Louis de Gonzague, qui épousa Henriette de Cleve en 1565. Or son expédition en France regarde l'année 1567, & tous

(*e*) Mémoires d'Artagnan. t. III. p. 466.

les Historiens placent l'Histoire des chevres sous l'année 1562. De deux choses l'une : ou l'on fut régalé deux fois en France de ce beau spectacle-là, ou l'on ne vit point de chevres dans l'armée de Louis de Gonzague. Les Historiens Protestants qui ont tant parlé de celles de 1562. ne disent rien de semblable touchant les Troupes auxiliaires qui vinrent d'Italie en France en 1567. Or personne n'ignore que leur silence ne soit là-dessus extrêmement significatif. *

Histoire de Constantin PONCE.

CONSTANTIN PONCE (*a*), brûlé en effigie à Séville l'an 1559, étoit un personnage distingué par son mérite & par ses emplois. Il fut Docteur en Théologie, Chanoine de Seville, & Prédicateur de Charlequint. Il suivit en Angleterre Philippe II, & ce fut là sans doute qu'il prit goût à la Doctrine des Protestants. Plusieurs prétendent qu'il fut Confesseur de Charlequint, & qu'il l'administra au lit de la

* Art. *Bathyllus.*

(*a*) Son véritable nom étoit *Constantin de la fuente*, en Latin *Constantinus fontius*, & non pas *Pontius* : cependant ce dernier nom a prévalu.

mort : mais ce sentiment n'est point fondé, & les meilleurs Historiens assurent que quelque temps avant la mort de ce Monarque, Ponce étoit déja dans les cachots de l'Inquisition. Il publia plusieurs Livres de piété, comme des Sermons, un grand & un petit Catéchisme, des Commentaires sur quelques Livres de l'Ecriture, & un petit ouvrage intitulé *la Confession du Pécheur*. Les Inquisiteurs d'Espagne ont mis tous ces Livres dans leur index sans nulle réserve.

Constantin fut très-déréglé dans sa jeunesse, & cela nuisit un peu à son avancement ; car ses ennemis & ses concurrents s'en prévalurent. S'il n'avoit eu que des talents médiocres, on ne lui auroit peut-être jamais reproché ces égarements du premier âge : mais son éloquence, son savoir, & la réputation éclatante dont il jouissoit, l'exposerent aux discours malins & satyriques des envieux. Ayant disputé au Concours un Canonicat dans l'Eglise Métropolitaine de Seville, un de ses compétiteurs l'attaqua personnellement sur l'irrégularité de sa premiere conduite, & lui objecta en particulier certains mariages contractés avant

qu'il fût prêtre (*b*). Il feroit bon que les jeunes gens, qui ont des talents & quelques prétentions, se souvinssent bien de pareils exemples. Cela pourroit leur servir de frein : ils craindroient qu'on ne fouillât un jour dans leur conduite, & que des fautes de jeunesse ne devinssent dans la suite la matiere de plusieurs reproches humiliants, aussi capables de nuire à leur fortune, qu'à leur réputation. Un adversaire releve toujours ces honteuses foiblesses, & sait bien les faire valoir.

Constantin revint de bonne heure de tous ses égarements, & mena une vie très-réguliere. Il n'y eut *qu'un* petit défaut dont il ne se corrigea point : c'est qu'aiant l'esprit extrêmement enjoué, & prompt dans ses saillies, il s'abandonna un peu trop à la licence de plaisanter. Il courut un assez grand nombre de ses bons mots, dont les Tartufes & les mauvais Prédicateurs de son temps furent l'objet le plus ordinaire. Ce fut peut-être l'inimitié de ces gens-là qui contribua principalemant à sa perte. Il est certain qu'il eut de grands démêlés avec les Moi-

(*b*) Hispanicæ Inquisitionis & Carnificinæ secretiora, Amberg. 1611.

nes & avec les Ecclésiastiques, surtout avec Waldesse, Archevêque de Seville, & Président du Tribunal de l'Inquisition. Les uns & les autres étoient fort animés contre lui : mais Constantin éludoit adroitement toutes leurs attaques, & avoit pour lui le peuple qui couroit en foule à ses Sermons. A peine pouvoit-on trouver des places commodes, trois ou quatre heures avant qu'il montât en chaire. Constantin prêchoit avec zele, mais sans jamais faire une confession ouverte de ses sentiments : de maniere qu'il ne donnoit point prise à ses ennemis. Mais il se dédommageoit en particulier de cette contrainte, & il couchoit par écrit les pensées qu'il n'osoit publier dans ses Sermons. Le malheur voulut que ses papiers tomberent entre les mains de l'Inquisition, quelque soin qu'il eût pris pour les cacher. (On y trouva ; entre autres *pieces*, un grand Livre *où* il traitoit des points suivans..... de la vraie Eglise, & de celle du Pape, *qu'il appelloit* l'Antechrist : du Sacrement de l'Eucharistie, & de l'invention de la Messe, de laquelle il disoit le monde estre ensorcellé à cause de l'igno-

rance de la sainte Escriture : de la justification de l'homme : du Purgatoire, qu'il appelloit *teste de loup* , *& invention monachale pour le ventre* : des Bulles & Indulgences du Pape : des mérites des hommes : de la Confession , & de plusieurs autres points. Ce Livre veu & produit , les Inquisiteurs luy demandans s'il recognoissoit son escriture , il leur respondit touché à bon escient sans plus tergiverser , que tout estoit escrit de sa main , & le soustenoit estre véritable : & leur dit, ne travaillez plus à chercher des tesmoins contre moy. Vous avez ample déclaration de la foy que je *tiens* ; faites de moy ce qu'il vous plaira. Il demeura depuis en prison deux ans entiers , où il devint malade à cause du mauvais traitement..... & de la véhémente ardeur du soleil qui eschauffoit sa prison comme une fournaise : si que finalement un flux de ventre avec escorchement de boyaux le fit mourir , & rendre une ame bien heureuse au Seigneur...... Ils firent semer des bruits qu'il s'estoit fait mourir lui-mesme , en se coupant une veine avec une piece de verre rompu , pour éviter l'ignomi-

nie du ſupplice qui lui eſtoit tout apreſté. Les enfants en chantoient auſſi des chanſons. . . . qui avoient eſté compoſées par les ſuppoſts de l'Inquiſition. Au jour de l'exécution on préſenta ſon corps déterré en un fantoſme de paille accouſtré d'habillemens, mis en une chaire au lieu du mort, tenant une des mains levée, & l'autre ſur ladite chaire, le plus artificiellement qu'ils le peurent contrefaire au naturel.) (*c*)

Si ce que Cardan raconte eſt vrai, notre Conſtantin étoit fort crédule ſur l'article des ſpectres, & il en parloit, non ſur des *oui-dire*, mais comme témoin oculaire. Il m'aſſura un jour, dit Cardan, que logeant à Vailladolid dans la Maiſon d'un Libraire, qui étoit en mauvaiſe renommée à cauſe des bruits nocturnes qu'on y entendoit, il eut dès la premiere nuit le cauchemare. Mais comme il avoit mangé à ſon ſouper des olives noires, & que d'ailleurs on met le cauchemare au rang des maladies, il regarda cela comme un événement naturel. La nuit ſuivante

(*c*) Martyrologe des Proteſtants, *liv.* VIII.

il vit & il entendit des chats qui se battoient sur son lit : quoique la chose fût extraordinaire, il la crut pourtant naturelle, parce qu'elle pouvoit l'être. Mais la troisieme nuit, ne dormant pas encore, & réflêchissant sur les visions précédentes, il entendit comme un bruit de trompette fort près de son oreille, & prenant cela pour un sifflement de l'air agité ; il vit une troupe d'enfans, qui rioient : ensuite ce bruit se répandit autour de sa chambre, & finit par se concentrer sous le lit, où il se fit entendre long-temps, sans que rien parût (*d*). *

Exemple d'Adultere puni de mort en France.

Théodore de Beze raconte un fait qui peut passer pour singulier dans notre Jurisprudence. Le vingt-sixieme de Mars 1563 le sieur de Saint-Cyre...... Gouverneur de la Ville d'Orléans *pour les Huguenots*...... homme de bien, & grand ennemi

(*d*) Cardan, de subtilitate, *lib.* XIX. p. m. 691.

* Art. Ponce.

du

du vice, fit une exécution nouvelle & notable *dans la* perſonne *du ſieur* Deſlandes, Seigneur du Moulin, autrefois Sécrétaire du Roi, & de *la nommée* Godard, femme de Jean Godin, Lieutenant du Prevoſt des Maréchaux de Blois; .... *laquelle* du Moulin, ſuborna à Orléans, *tandis que ſon mari étoit à l'armée* : pour lequel crime d'adultere il fut pendu & eſtranglé avec elle en la place du Martroy. Ce *qui* ayant eſté rapporté à la Cour fut trouvé ſi eſtrange, que pluſieurs n'eurent point de honte de dire que quand il n'y auroit que ce point en la Religion Réformée, ils n'en feroient jamais] (*a*). La réflexion eſt très-naïve: & en effet comment ſe ſauver dans une Religion qui traite ſi ſévérement les uſurpateurs du droit matrimonial, & qui les livre dans ce monde au bras ſéculier. Il n'en faut pas davantage à bien des gens pour les dégouter d'une communion. C'eſt pis que la proſcription de la Polygamie, qui détourna autrefois tant d'infideles d'embraſſer le Chriſtianiſme.

(*a*) Beze, Hiſt. Eccleſ. Liv. VI. M. de Thou, liv. XXXV, raconte la choſe de la même maniere.

Si le témoin que j'ai allégué est suspect, qu'on lise l'Histoire de M. de Thou, sur l'année 1563; on y trouvera le fait rapporté à-peu-près dans les mêmes termes, avec cette remarque, que, selon le témoignage du fameux jurisconsulte Faber, la Jurisprudence Françoise n'a point décerné de peine contre l'adultere. Ainsi il n'est pas difficile de concevoir l'étonnement que cette exécution excita à la Cour de France. Peu de gens étoient capables de ne pas dire à cet égard comme le bon Sous-prieur de S. Antoine, dont parle d'Aubigné, *gardons nous des Novalités* (*b*).

Au reste il faut convenir que cette sévere Jurisprudence ne dura guere parmi les Protestants : elle suivit la maxime, *nullum violentum durabile.* Geneve l'a conservée plus long-temps qu'aucune autre ville : mais enfin cette discipline y a disparu. On peut dire en général, à la honte des Chrétiens, que de temps immémorial ils ont laissé abolir les Loix pénales que plusieurs nations payennes avoient établies contre l'adultere. Celles qui subsistoient

(*b*) Confession de Sanci Liv. I, chap. 8.

dans l'empire Romain avant Théodose, avoient quelque chose d'horrible & même d'extravagant. On enfermoit les femmes adulteres dans une petite cellule, où elles étoient obligées de se prostituer à tout venant; & afin que personne n'ignorât cette exécution, elle se faisoit au son de plusieurs clochettes (*c*). Théodose abolit cette infâme coutume.

Barnabé Brisson, dans l'Epitre dédicatoire de son Livre *Ad Legem Juliam de adulteriis*, Epitre adressée à Christophe de Thou, pere de l'Historien, prétend que c'est un préjugé populaire & ridicule de penser qu'il n'y a point dans la Jurisprudence Françoise de Loi contre l'adultere. Il loue le Président de Thou d'avoir fait revivre à cet égard les anciennes Loix, & d'avoir puni plusieurs personnes coupables de ce crime: *spectacle*, dit Brisson, *qui fut applaudi de tous les bonnêtes gens*. Il n'est pas aisé de concilier cet éloge avec ce que dit M. de Thou l'Historien, touchant l'impunité de l'adultere. Je ne vois qu'un seul moyen d'accorder ces choses: c'est que Chri-

(*c*) Socrate, Hist. Eccles. liv. V, chap. XVIII.

tophe de Thou ne perſiſta pas long-temps dans cette ſévérité, & que ſe ſentant incapable d'arrêter la corruption, il fut contraint de laiſſer aller les choſes ſelon le train ordinaire. De-là vint peut-être que ſon fils n'eut aucun égard à cette courte interruption. Il eſt certain que les Loix s'endorment ici, moins par la connivence des Magiſtrats, que par la grandeur du mal, qui n'eſt plus ſuſceptible de guériſon. D'ailleurs les délateurs de ce crime ſont rares, 1o. parce qu'il eſt difficile de réuſſir dans ces ſortes d'actions; 2o. parce qu'un homme qui en ſort victorieux eſt l'opprobre & *la fable* de toute une ville. Voilà pourquoi l'adultere jouit, plus qu'aucun crime, du bénéfice de l'impunité*.

Aneçdote galante.

Valérie, ſœur de l'Orateur Hortenſius, devint femme de Sylla d'une maniere aſſez curieuſe. Elle étoit belle & de grande qualité : place vuide d'ailleurs; car elle avoit fait divorce depuis peu avec ſon mari. Sylla venoit de perdre ſa femme : on aſſiſtoit à un

* Art. *Saint-Cyr*, rem. B.

grand combat de Gladiateurs : les femmes s'asseyoient alors pêle-mêle avec les hommes. Valérie s'étant placée derriere Sylla, lui mit doucement la main sur la robe, & en arracha quelques poils. Il la regarda avec surprise ; *ce n'est rien*, lui dit-elle, *Seigneur*, *je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de votre bonne fortune.* Ce discours, bien loin de déplaire à Sylla, le chatouilla agréablement. Il s'informa sur le champ du nom, des qualités, & de la réputation de cette Dame. Content du rapport qu'on lui en fit, il fixa les yeux sur Valérie, qui de son côté le regarda fort tendrement. Ce ne furent de part & d'autre qu'œillades amoureuses, & petites agaceries de même nature. On se parla ensuite, & enfin on en vint à la promesse de mariage (*a*).

L'Historien de qui j'emprunte ce récit, n'exprime pas bien précisément si les propositions de mariage, & l'acceptation, se firent ce même jour, à la sortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, & qu'après avoir assez joué de la prunelle, pour se faire des déclarations d'amour

(*a*) Plutarque, vie de Sylla.

tophe de Thou ne persista pas long-temps dans cette sévérité, & que se sentant incapable d'arrêter la corruption, il fut contraint de laisser aller les choses selon le train ordinaire. De-là vint peut-être que son fils n'eut aucun égard à cette courte interruption. Il est certain que les Loix s'endorment ici, moins par la connivence des Magistrats, que par la grandeur du mal, qui n'est plus susceptible de guérison. D'ailleurs les délateurs de ce crime sont rares, 1o. parce qu'il est difficile de réussir dans ces sortes d'actions; 2o. parce qu'un homme qui en sort victorieux est l'opprobre & *la fable* de toute une ville. Voilà pourquoi l'adultere jouit, plus qu'aucun crime, du bénéfice de l'impunité *.

Anecdote galante.

Valérie, sœur de l'Orateur Hortensius, devint femme de Sylla d'une maniere assez curieuse. Elle étoit belle & de grande qualité : place vuide d'ailleurs; car elle avoit fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venoit de perdre sa femme : on assistoit à un

* Art. *Saint-Cyr*, rem. B.

grand combat de Gladiateurs : les femmes s'asseyoient alors pêle-mêle avec les hommes. Valérie s'étant placée derriere Sylla, lui mit doucement la main sur la robe, & en arracha quelques poils. Il la regarda avec surprise ; *ce n'est rien*, lui dit-elle, *Seigneur*, *je veux seulement me ressentir un peu comme les autres de votre bonne fortune*. Ce discours, bien loin de déplaire à Sylla, le chatouilla agréablement. Il s'informa sur le champ du nom, des qualités, & de la réputation de cette Dame. Content du rapport qu'on lui en fit, il fixa les yeux sur Valérie, qui de son côté le regarda fort tendrement. Ce ne furent de part & d'autre qu'œillades amoureuses, & petites agaceries de même nature. On se parla ensuite, & enfin on en vint à la promesse de mariage (*a*).

L'Historien de qui j'emprunte ce récit, n'exprime pas bien précisément si les propositions de mariage, & l'acceptation, se firent ce même jour, à la sortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, & qu'après avoir assez joué de la prunelle, pour se faire des déclarations d'amour

(*a*) Plutarque, vie de Sylla.

tophe de Thou ne persista pas longtemps dans cette sévérité, & que se sentant incapable d'arrêter la corruption, il fut contraint de laisser aller les choses selon le train ordinaire. De-là vint peut-être que son fils n'eut aucun égard à cette courte interruption. Il est certain que les Loix s'endorment ici, moins par la connivence des Magistrats, que par la grandeur du mal, qui n'est plus susceptible de guérison. D'ailleurs les délateurs de ce crime sont rares, 1o. parce qu'il est difficile de réussir dans ces sortes d'actions; 2o. parce qu'un homme qui en sort victorieux est l'opprobre & *la fable* de toute une ville. Voilà pourquoi l'adultere jouit, plus qu'aucun crime, du bénéfice de l'impunité *.

Anecdote galante.

Valérie, sœur de l'Orateur Hortensius, devint femme de Sylla d'une maniere assez curieuse. Elle étoit belle & de grande qualité : place vuide d'ailleurs ; car elle avoit fait divorce depuis peu avec son mari. Sylla venoit de perdre sa femme : on assistoit à un

* Art. *Saint-Cyr*, rem. B.

grand combat de Gladiateurs : les femmes s'aſſeyoient alors pêle-mêle avec les hommes. Valérie s'étant placée derriere Sylla, lui mit doucement la main ſur la robe, & en arracha quelques poils. Il la regarda avec ſurpriſe ; *ce n'eſt rien*, lui dit-elle, *Seigneur*, *je veux ſeulement me reſſentir un peu comme les autres de votre bonne fortune.* Ce diſcours, bien loin de déplaire à Sylla, le chatouilla agréablement. Il s'informa ſur le champ du nom, des qualités, & de la réputation de cette Dame. Content du rapport qu'on lui en fit, il fixa les yeux ſur Valérie, qui de ſon côté le regarda fort tendrement. Ce ne furent de part & d'autre qu'œillades amoureuſes, & petites agaceries de même nature. On ſe parla enſuite, & enfin on en vint à la promeſſe de mariage (*a*).

L'Hiſtorien de qui j'emprunte ce récit, n'exprime pas bien préciſément ſi les propoſitions de mariage, & l'acceptation, ſe firent ce même jour, à la ſortie des jeux. Il y a de l'apparence que l'affaire ne traîna point, & qu'après avoir aſſez joué de la prunelle, pour ſe faire des déclarations d'amour

(*a*) Plutarque, vie de Sylla.

impudique dans les pays du Nord que dans les pays Méridionaux, & tout l'avantage qui pourroit appartenir aux Nations ſeptentrionales, ne regarde tout au plus que le péché de non-conformité : car l'autre débauche eſt auſſi commune dans le Nord que dans l'Italie.

Pour prouver ce paradoxe, on alléguoit les effets de l'ivrognerie, & des autres excès de table. On convenoit que les aliments ſont plus ſucculents dans les pays chauds, & qu'ainſi ils répandent dans les membres un plus grand nombre de parties ſpiritueuſes : ces parties-là ſe dégagent aiſément des flegmes & des terreſtréïtez par la digeſtion, & par la circulation : le ſoleil a déjà fait la moitié de l'ouvrage, avant que l'eſtomac commence d'agir. Mais ce qui manque à la qualité des aliments dans les pays froids, on le ſupplée par la quantité. On y mange beaucoup, & on y boit encore davantage. Au contraire les habitants des pays chauds mangent peu, ne boivent pas beaucoup de vin, & ſont un grand uſage des liqueurs rafraichiſſantes, qui ſont plus propres à exténuer le tempérament qu'à le fortifier.

Enfin on renvoyoit notre voyageur à l'expérience. Interrogez, lui disoit-on, ceux qui ont fait quelque séjour dans les pays froids : ils vous diront qu'ils y ont trouvé le sexe beaucoup plus fragile, & d'une plus petite résistance qu'aux pays chauds. Ils s'étonnoient de la promptitude & de la rapidité de leurs conquêtes : ils rencontroient l'heure du berger au bout de la premiere demande. Quelques-uns prétendent, ajoûtoit-on, que cette facilité d'accorder les dernieres faveurs vient moins d'un grand fond de tempérament, que d'un naturel simple, paresseux, & débonnaire : c'est un abus ; si vous leur vouliez ôter la bourse, vous les trouveriez d'une fermeté, & d'une vigueur extraordinaire.

Voilà le précis de la Lettre de mon voyageur, & voici mes compilations, ou mes remarques : appellez-les comme vous voudrez.

I. Je citerai en premier lieu un passage de Sorbiere, où la tolérance qu'on a dans Rome pour les lieux de prostitution est comparée avec celle qu'on a dans le Nord pour l'ivrognerie. [Le défaut de quelques particuliers, dit-il, ne doit point nuire au public, ni la

licence de certaine police, à la févérité qui eſt gardée dans les tribunaux de la conſcience, où l'on condamne ce que les raiſons d'un ſage gouvernement ne permettent pas de punir.... *On ne ſauroit douter que les déréglemens dont je parle n'ayent été peſés & balancés attentivement par des hommes ſages & expérimentés*, qui n'avoient point d'intéreſt à cette connivence; & que ſi les choſes humaines euſſent eſté capables de la perfection que *l'on a raiſon* d'y ſouhaiter, on n'eût tâché de la leur donner. Mais en chaque pays les hommes ont de vicieuſes inclinations, & de particulieres intempérances, qu'il eſt bien mal aiſé de corriger, ſans ſe mettre au hazard de gaſter quelques autres choſes qui demeurent en leur entier. Et c'eſt pour cela, à mon advis, que dans tout le Septentrion la ſobriété eſt eſtimée une petite vertu, ou que du moins l'ivrognerie y eſt tolerée, ſi meſme elle n'y paſſe pour une galanterie, & pour l'effet d'une indiſpenſable civilité.... Je ſçai bien que les Prédicateurs Proteſtants déclament à l'encontre : mais cependant le Magiſtrat la tolere, & croit avec quelque apparence, que ſans la permiſſion de

ce défaut, les hommes y demeureroient dans l'insociabilité, comme ailleurs on craint des vices pires que celui que l'on y souffre.]

II. Il est certain qu'il y a des voyageurs qui ont assuré que les femmes du Nord sont d'une fragilité extrême. Je ne citerai qu'un Gentil-homme François, dont la Relation vient d'être réimprimée à Amsterdam. *Il n'est pas extraordinaire*, dit-il, *de voir de belles personnes en Dannemarck. Les villageoises y sont communément fort jolies, & les jeunes filles ont presque toutes un air dégagé, des manieres égrillardes, & une physionomie fine..... Elles étalent leurs cheveux sur de grands bourrelets..... Ce sont des tresses blondes; propres à faire dire mots nouveaux à un Poëte amoureux. La vertu des Danoises semble estre faite pour leur beauté; c'est-à-dire qu'elle en permet l'usage, & ne souffre pas que ce soit un trésor inutile: ce n'est point toutefois en elles une inclination vicieuse; c'est une facilité nonchalante, & je suis persuadé qu'elles pèchent seulement pour n'avoir pas la force de se défendre de laisser pécher les hommes* (*a*).

(*a*) Mémoires du Chevalier de Beaujeu, *liv.* I, *chap.* 2.

On peut oppoſer à cela le témoignage d'un autre François, qui aſſure que les Danoiſes ſont ſi graves & ſi modeſtes, qu'elles ne laiſſent rien eſpérer à ceux qui les voyent. Elles ne tendent, dit-il, aucun piége aux yeux ; elles ne montrent ni la gorge ni les cheveux ; elles n'ont rien de coquet dans leur maintien, ni dans leurs geſtes (*b*). Cet Ecrivain eſt en cela d'autant plus digne de foi, qu'en d'autres rencontres il s'eſt plû à repréſenter l'incontinence des gens du Nord. Il en veut ſur-tout aux Eccléſiaſtiques. Il conte qu'un vieux Miniſtre Suédois ſe mit tellement en belle humeur, après avoir vuidé pluſieurs fois ſon grand gobelet, qu'on l'entendit chanter des chanſons très-obſcenes. Ce Miniſtre étoit marié, & ne laiſſoit pas de voir d'autres femmes. L'Auteur obſerve à cette occaſion que Luther s'eſt bien trompé, lorſqu'il a cru que le mariage des Prêtres ſeroit capable de réprimer leur incontinence. Il ajoute que l'ivrognerie & l'impudicité ſont des vices très-communs parmi les Eccléſiaſtiques du Nord. Le fait eſt notoire,

(*b*) Ogerius, in itinere Danico, p. 34 & 35.

dit-il, quant au premier point, *de potu manifestum est;* & j'ai remarqué, quant au second, qu'il n'y a rien qu'on inculque davantage aux jeunes Théologiens, que la nécessité du mariage, s'ils veulent vivre chastement. Les Régents insinuent cette doctrine dans les basses classes à des Ecoliers, qui étant encore au-dessous de l'âge de puberté, ne songent point à l'amour. Il s'est même répandu parmi le peuple un faux bruit que le Pape Urbain VIII a dessein de se marier, & que tous les Cardinaux ont la même envie (*c*). N'est-ce pas insinuer, qu'au dire de ces Docteurs, la Réformation de l'Eglise se feroit sous de malheureux auspices, si elle ne commençoit pas par l'abrogation du célibat, & par la célébration du mariage du Souverain Pontife, & de tous les membres du sacré Collége? Et n'est-ce pas prétendre que ces mêmes Docteurs éprouvent en leur personnes des tentations si violentes, qu'ils ne croient pas qu'on puisse vivre chastement hors du mariage.

Continuons d'entendre M. Ogier. Un autre Ministre, dit-il, s'excu-

(*c*) Idem in itinere Suecico, p. 209 & suiv.

ſant de ce qu'il ne pouvoit pas nous loger chez lui auſſi commodément qu'il l'auroit ſouhaité, allégua pour ſes raiſons que ſa fortune étoit preſque renverſée, & que la vie lui étoit à charge. On lui en demanda la raiſon. Je n'ai plus de femme, répondit-il. Peut-être, reprit M. Ogier, ne vous eſt-il pas permis d'en épouſer une ſeconde. Cela m'eſt permis, repliqua le Paſteur en gémiſſant, mais il faut attendre que l'année du deuil ſoit expirée. L'Auteur ajoûte qu'en réfléchiſſant ſur ce qu'il a vû, il juge que la loi du célibat eſt le ſeul obſtacle qui les empêche de ſe réunir à la Communion de Rome.

Quand on parle ſi déſavantageuſement des Suedois, par rapport à la continence, n'eſt-on pas bien digne de foi à l'égard des choſes que l'on avoue ſur la chaſteté des Danoiſes? On eſt donc en droit d'oppoſer M. Ogier au Chevalier de Beaujeu. Mais quel parti prendre ſur des recits ſi différents? Je ne vois qu'un ſeul moyen de les concilier : c'eſt de dire qu'Ogier parle de ce qu'il a vû l'an 1634, & Beaujeu de ce qu'il

a vû l'an 1679. C'eſt un intervalle plus que ſuffiſant pour changer toute la face des affaires dans la République des bienſéances. Les modes qui tendent à la ſuppreſſion des loix de l'auſtérité & de la modeſtie, font un progrès ſi ſurprenant, qu'un Voyageur qui va deux fois au même Pays, ſe croit ſouvent transporté dans un nouveau monde. En effet, quand il compare à la conduite des filles & des jeunes femmes, celle que leurs meres avoient tenue, il obſerve que preſque tout a paſſé du blanc au noir.

III. Généralement parlant on n'a rien de bon à dire contre ce que les Italiens objectent, que le vin & la bonne chere excitent à l'impureté : c'eſt une vérité conſtante, qui ſe trouve confirmée par l'autorité des Ecrivains prophanes, par la déciſion des Saints Peres, & par l'expérience de tous les temps & de tous les Païs. Il n'y a rien que les Auteurs Aſcétiques recommandent avec plus de force aux perſonnes conſacrées au célibat, que le jeûne & les abſtinences. Tertullien, qui outroit la plûpart des choſes, vint enfin juſqu'à condamner plu-

ſieurs aliments, & à preſſer plus qu'il ne falloit les Xérophagies (*d*). Néanmoins on ne ſauroit l'accuſer d'avoir eu recours à l'hyperbole, quand il a marqué la liaiſon de la gourmandiſe & de l'impudicité, en nous faiſant prendre garde à la proximité des organes deſtinés à la digeſtion des aliments, & à la génération. Il vaut mieux repréſenter cela dans ſon latin, que je ne pourrois traduire honnêtement. *Specta corpus*, dit-il, ... *pro diſpoſitione membrorum ordo vitiorum: prior venter, & ſtatim ſaginæ ſubſtructa laſcivia eſt: per edacitatem ſalacitas tranſit* (*e*). Clement Alexandrin obſerve que l'abſtinence des viandes eſt un préſervatif très-utile contre les tentations vénériennes, & il cite un certain Androcyde, qui a dit que *le vin & la bonne chere rendent le corps plus robuſte & l'ame plus foible* (*f*). Les anciens Romains étoient bien perſuadés de ces maximes; car ils défendirent très-ſéverement aux

(*d*) Ce qu'on appelloit anciennement *Xérophagie*, étoit un temps d'abſtinence durant lequel on ne vivoit que d'*aliments ſecs*.

(*e*) Tertullian. de jejun. *cap.* 1.

(*f*) Clemens Alexandr. Stromat. lib. VII.

femmes l'usage du vin, qu'ils regardoient comme le premier degré vers l'adultere.

Tout cela favorise l'opinion de ceux qui prétendent que l'impudicité n'a pas moins de vogue dans les Païs froids que dans les Païs méridionaux ; car il est certain que chez les Habitants du Nord, il se fait une bien plus grande consommation d'aliments grossiers, & de liqueurs fortes, que par-tout ailleurs. Voilà sans doute de grands obstacles à la chasteté. Quelle opinion peut-on avoir de ces jeunes filles de Flandre, qui terrassent le verre à la main des Officiers d'une Garnison ; je veux qu'elles ayent la tête assez forte pour se préserver de l'yvresse : est-ce à dire qu'elles seront assez maîtresses d'elles-mêmes pour résister aux impressions amoureuses. Si elles avoient lû Ovide, elles sauroient que l'intempérance est souvent l'écueil de la pudicité.

Dant etiam positis aditum convivia mensis :
Est aliquid, præter vina, quod inde petas

. . . .
. . . .

Illic sæpe animos juvenum rapuere puellæ ;
Et Venus in vinis, ignis in igne fuit.
Ovid. de Arte Amandi *lib.* 1.

IV. Mais, voici une chose qui ne favorise pas la prétention des Italiens. On boit outre mesure dans les Païs froids, & par cet excès on détruit ce que le vin, pris avec modération, auroit produit : le remede naît du sein du mal. L'expérience apprend qu'un buveur qui n'est qu'en gaieté, est dans la disposition prochaine de succomber aux tentations impures, au lieu qu'un homme tout-à-fait yvre n'est pas même tenté. *Ovide* sera encore ici mon témoin : ses aphorismes en cette matiere sont tout aussi sûrs que ceux d'Hypocrate.

Vina parant animum veneri, ni plurima sumes ;
. . . .
Lenis alit flammam, grandior aura necat.
Ovid. de remedio amoris.

Montagne ayant observé que de son temps on commençoit en France à boire beaucoup moins, se fait à

lui-même cette queſtion : *Seroit-ce qu'en quelque choſe nous allaſſions vers l'amendement ? vrayement non. Mais* c'eſt *peut-être que nous nous ſommes beaucoup plus jettés à la paillardiſe que nos peres. Ce ſont deux occupations qui s'entr'empêchent. . . . . La ſobriété ſert à nous rendre plus coints, plus damerets pour l'exercice de l'amour* (*g*). Athenée attribue l'indifférence d'Alexandre pour les plaiſirs de Vénus au penchant exceſſif qu'il eut pour le vin ; & il cite à ce ſujet le Prince des Philoſophes, qui aſſure dans ſes queſtions phyſiques que l'effet ordinaire de l'yvreſſe eſt de tourner en eau le germe de la génération (*h*).

V. Quelque attention que méritent ces obſervations des Naturaliſtes, il eſt pourtant vrai de dire que les vices du Midi font incomparablement plus de progrès au Septentrion, que les vices du Septentrion n'en font au Midi ; & par conſéquent il faut convenir que Bacchus n'empiéte pas ſur Vénus, au-

(*g*) Montagne. Eſſais, *liv.* 2. *chap.* 2.

(*h*) Athénée, *liv.* X. *chap.* X.

tant que celle-ci ſur Bacchus. L'yvrognerie eſt en horreur dans la plûpart des Païs chauds ; elle y paſſe pour une infamie. L'injure la plus atroce qu'on puiſſe dire à un Eſpagnol eſt de l'appeller yvrogne ; & l'on aſſure qu'un Laquais à qui ſon Maître auroit fait un tel reproche, eſt en droit d'en porter ſa plainte aux Magiſtrats, & qu'il ne le fait pas inutilement. On ne voit pas que le même opprobre ſoit attaché à la débauche des femmes dans aucun pays du Nord. Que dis-je ? il n'arrive que trop ſouvent qu'on en faſſe trophée & qu'on en tire gloire. Concluons que ce ſeroit être fort mauvais Géographe, que de diviſer l'Empire de l'Amour, comme la Terre, en cinq Zones, une torride, deux tempérées, & deux froides. Toutes les Zones y ſont torrides, avec la ſeule différence du plus ou du moins. Jamais Monarchie ne fut plus univerſelle que celle-là ; aucun coin du monde n'en a évité le joug. Quelques particuliers, je l'avoue, aſpirent à l'indépendance, & s'engagent même par vœu à ne pas recon-

noître le Souverain; mais on voit plusieurs de ces rebelles s'apprivoiser à l'obéissance, & donner ensuite aux autres l'exemple de la soumission. *

Caractere singulier d'une Courtisanne.

LOUISE LABBE, Courtisanne Lyonnoise, se piquoit de faire des Livres (*a*). C'est pourquoi la Croix du Maine, & du Verdier Vau-Privas l'ont mise au rang des Auteurs François. Elle vivoit sous Henri II. Cette fille ne ressembloit pas en toutes choses aux Courtisannes; car si d'un côté elle étoit de leur humeur, en ce qu'elle vouloit être bien payée de ses faveurs, elle avoit de l'autre certains égards qu'elles n'ont pas pour les hommes doctes; car elle leur donnoit la passade gratuitement. Rien n'est plus propre à faire connoître son caractere, que ce passage de du

* Art. Ermite *rem.* I.

(*a*) Ses Oeuvres furent imprimées à Lyon, l'an 1555. Elles comprennent un Dialogue en prose, intitulé *le débat de Folie & d'Honneur* & plusieurs Poësies de sa composition; avec un Recueil de quelques vers Grecs, Latins, Italiens, & François, composés à la louange de cette Lyonnoise.

Verdier : je ne changerai rien au vieux ſtyle de cet Ecrivain. (Loyſe Labbe.... autrement nommée *la belle Cordiere* , pour eſtre mariée à un bon homme de Cordier , piquoit fort bien un cheval , à raiſon dequoy les Gentishommes qui avoient accès à elle l'appelloient le Capitaine Loys. Femme au demeurant , de bon & gaillard eſprit , & de médiocre beauté , recevoit gracieuſement en ſa maiſon Seigneurs , Gentishommes , & autres perſonnes de mérite , avec entretien de devis & diſcours , Muſique tant à la voix qu'aux inſtrumens , où elle eſtoit fort duicte , lecture de bons Livres Latins & vulgaires , Italiens & Eſpagnols , dont ſon Cabinet eſtoit copieuſement garni , collation d'exquiſes confitures ; enfin leur communiquoit privément les piéces plus ſecretes qu'elle euſt , & pour dire en un mot faiſoit part de ſon corps à ceux qui fonçoient : non toutesfois à tous , & nullement à gens méchaniques & de vile condition , quelque argent que ceux-là luy euſſent voulu donner. Elle ayma les ſçavans hommes ſur tous , les favoriſant de telle ſorte que ceux de ſa

cognoiſſance

cognoissance avoient la meilleure part en sa bonne grace, & les eust préféré à quelconque grand Seigneur, & fait courtoisie à l'un plustot gratis, qu'à l'autre pour grand nombre d'escus; qui est contre la coutume de celles de son mestier & qualité] (*b*). Demosthene eût été bien aise que la Courtisanne Laïs eût ressemblé à Louise Labe : il n'auroit pas fait inutilement le voyage de Corinthe, ni éprouvé

Qu'à tels festins un Savant comme un sot,
A prix d'argent doit payer son écot.

On peut dire que la Courtisanne de Lyon honoroit & deshonoroit en même-temps les Muses. Elle les honoroit par les distinctions qu'elle accordoit aux Savants : elle les deshonoroit par sa vie libertine*.

Zele outré de quelques Dévots. Suites dangéreuses de leurs indiscrétions.

Jean *Cartagena*, Théologien Espagnol, premiérement Jésuite, &

(*b*) Du Verdier Vauprivas, Biblioth. F. p. 822.

* Art. *Labe.*

ensuite Cordelier, a fait des suppositions bien outrées touchant les graces de Dieu sur quelques saints. Il a prétendu que S. Joseph, & plusieurs autres, ont été sanctifiés avant que de naître (*a*). Le même Auteur a débité une impertinence très-malhonnête dans un Ouvrage Mystique, intitulé, *Arcana Deiparæ ac Josephi Mysteria*. Il y soutient que S. Joseph peut tenir rang parmi les Martyrs, attendu les cruels tourments que lui causoit la jalousie, à la vue de son épouse (*b*). A quoi n'expose-t-on pas nos mysteres, & quelle porte n'ouvre-t-on pas aux railleries prophanes, quand on ose faire des Martyrs de cette nature?

(*a*) Cette Doctrine de Cartagena se trouve dans ses *Homilia, tam Catholica, tum morales de Religionis Christianæ arcanis.*

(*b*) *Profecto hujusmodi perplexitas, & plusquam civile bellum inter sensum & rationem, non poterat non immaniter viscera Josephi disrumpere & excarnificare. . . . Cogitatio illa non potuit non esse illi grave* MARTYRII *genus.* Cartagena *Homil* III, *lib.* IV. [Si l'accusation de Bayle n'est fondée que sur ces dernieres paroles, on peut dire qu'elle est fort injuste. Car dans ce cas elle ne rouleroit que sur un mot équivoque, dont le sens n'est nullement fixé à la signification que Bayle lui donne.]

Un Professeur en Théologie de l'Université de Louvain a poussé les choses plus loin que Cartagena. Car un jour qu'il discouroit en chaire sur le même sujet, il osa dire, que si Saint Joseph eut la pensée de faire divorce avec la Vierge, ce fut *à cause que ce grand Saint eut peur de passer pour C...*, timebat vocari C..., *la pudeur m'empêche de dire ce qu'il n'a pas rougi de nommer en pleine classe.* (c).

La *Conception* à personnages, Comédie qui s'est représentée long-temps en France, fait ainsi parler S. Joseph.

Mon soulcy ne se peut deffaire
De Marie mon espouse saincte
Que j'ai ainsi trouvé ençainte
Ne sçai s'il y a faulte ou non.

. . . .

De moy n'est la chose venuë
Sa promesse n'a pas tenuë

. . . .
. . . .

(c) Tiré d'un Livre imprimé à Cologne, sous ce titre : *Histoire de l'intrusion du sieur Dubois dans la chaire de l'Ecriture Sainte.* (C'est apparemment le Professeur dont il est parlé ici.)

Elle a esté troys mois entiers
Hors d'ici, & au bout du Tiers
Je l'ay toute grosse reçeüe,
L'auroit quelque paillard deceüe,
Ou de faict voulu efforcer?
Ha! brief, je ne sçay que penser.

On voit que S. Joseph n'ose à la vérité condamner absolument son épouse; mais pourtant il se résout à la quitter, & l'auroit quittée en effet, si l'Ange Gabriel ne l'eût averti de n'en rien faire. Cela prouve que les impertinences de l'Espagnol Jean Cartagena en question, avoient été déja précédées par de vrais blasphêmes en bon François.*

Variations du Juif ACOSTA. *Combien il est dangereux de philosopher en matiere de Religion.*

URIEL ACOSTA, Gentilhomme Portugais, nâquit à Porto, vers la fin du XVIe. siecle. Il fut élevé dans la Religion Romaine, dont son pere faisoit sincérement profession quoiqu'issu de l'une de ces familles Jui-

* Art. *Cartagena*.

ves, qui avoient été contraintes par la force à recevoir le batême. Il fut élevé de la maniere que le doivent être des enfants de bonne famille. La nature lui avoit donné de bonnes inclinations, & la Religion le pénétra de telle sorte, qu'il souhaita ardemment de pratiquer tous les préceptes de l'Eglise, afin d'éviter la mort éternelle, qu'il craignoit beaucoup. C'est pourquoi il s'appliqua soigneusement à la lecture de l'Evangile, & des autres Livres spirituels, & à consulter les sommes des Casuistes. Mais plus il s'attachoit à cela, plus il sentoit croître ses difficultés. Elles l'accablerent à un tel point, que n'y pouvant trouver aucun dénouement, il se livra à des inquiétudes mortelles. Il ne voyoit pas qu'il fût possible de s'acquitter ponctuellement de son devoir, à l'égard des conditions que l'Absolution demande, selon les bons Casuistes, & il désespera de son salut, en cas qu'il ne le pût obtenir que par cette voie. Mais, comme il lui étoit difficile d'abandonner une Religion, à laquelle il étoit accoutumé depuis son enfance, & qui s'étoit profondément enracinée dans son

esprit par la force de la persuasion, tout ce qu'il put faire fut de chercher s'il ne seroit pas possible que ce que l'on dit de l'autre vie fût faux, & si ces choses là sont bien conformes à la raison. Il lui sembloit que son esprit lui suggéroit incessamment de quoi les combattre. Il flotta pendant quelque temps dans cet état d'incertitude : mais comme rien n'étoit capable de calmer ses agitations, il décida que dans la route où l'éducation l'avoit mis, il ne sauveroit jamais son ame. Or, comme il ne vouloit point être sans Religion, & que la profession du Christianisme ne lui donnoit point de repos, il lut Moïse & les Prophetes, y trouva mieux son compte que dans l'Evangile, & finit par se persuader que le Judaïsme étoit la véritable Religion. Mais, ne pouvant pas le professer dans le Portugal, il se résolut à sortir de son Païs. Il résigna un *Bénéfice* qu'il possédoit, & il s'embarqua pour Amsterdam, avec sa mere & ses freres, qu'il avoit eu le courage de catéchiser, & qu'il avoit effectivement convertis au Judaïsme. Dès qu'ils furent arrivés dans cette

Ville, ils s'aggrégerent à la Synagogue, & furent circoncis selon la coutume.

Peu de jours lui suffirent, pour reconnoître que les mœurs & les observances des Juifs n'étoient pas conformes aux Loix de Moïse. Il ne put garder le silence là-dessus : mais les principaux de la Synagogue lui firent entendre qu'il devoit suivre de point en point leurs dogmes & leurs usages ; & que s'il s'en écartoit tant soit peu, on l'excommunieroit. Cette menace ne l'étonna point : il trouva qu'il siéroit mal à un homme, qui avoit quitté les commodités de sa patrie pour la liberté de conscience, d'obéir servilement à des Rabins, qui n'avoient aucune Jurisdiction. Il savoit qu'il y a une grande différence entre les Tribunaux Ecclésiastiques de Lisbonne, & le Tribunal de la Synagogue d'Amsterdam ; celui-ci ne peut infliger que des peines canoniques, mais l'Inquisition des Chrétiens peut faire mourir : car elle livre au bras séculier ceux qu'elle condamne. Il crut donc qu'ayant eu assez de courage pour ne trahir pas sa Religion dans le Portugal, il devoit à

plus forte raison parler selon sa conscience parmi les Juifs, dussent-ils l'excommunier ; car c'est la seule chose que pouvoient faire des gens qui n'avoient point de Magistratures.

Qu'on se trompe quelquefois dans le jugement des maux combinés.

Mais il arriva à notre Juif ce qui arrive à presque tous ceux qui jugent des maux combinés. Ils s'imaginent que c'est dans l'union de deux ou trois peines que consiste l'infortune, & qu'on n'est pas fort à plaindre, lorsqu'on n'a à endurer que l'un de ces maux. Ils éprouvent le contraire, quand la Providence les fait passer par une de ces peines, & ils la trouvent beaucoup plus rude *qu'ils* ne l'avoient imaginé. Acosta avoit méprisé l'autorité des Rabins, parce qu'il ne la voyoit pas jointe avec le pouvoir de torturer, de brûler les gens. Il ne regardoit l'excommunication que comme une peine canonique, dont la rigueur n'avoit rien d'effrayant pour un esprit ferme. Mais il connut par expérience que la simple faculté d'excommunier est bien terrible, lors même qu'elle est entiérement dénuée des fonctions du bras séculier. Les Rabins eurent à peine fulminé leur arrêt contre lui,

qu'il se vit abandonné de tout le monde. Ses propres freres n'osoient le saluer dans les lieux publics. Les enfants s'attroupoient devant sa maison, y jettoient des pierres, le suivoient dans les rues avec des huées, lui crachoient au visage, & le chargeoient de malédictions. Ses parents mêmes se joignirent à ses persécuteurs. (*a*).

Acosta composa un ouvrage pour sa justification ; & il y fit voir, que les observances & les Traditions des Pharisiens, sont contraires aux écrits de Moïse. Peu de temps après il embrassa hautement l'opinion des Saducéens qui assurent que les peines &

(*a*) Les *Indépendants* trouvent mauvais que l'Eglise s'arroge le droit d'excommunier, c'est-à-dire, d'infliger des peines, qui sont aussi infamantes que la fleur-de-lys, & qui exposent même quelquefois à plus de malheurs temporels, que les peines afflictives auxquelles les Juges condamnent. Les arrêts des Juges ne suppriment point les devoirs de la parenté : au lieu que l'excommunication arme souvent les peres contre les enfants, & les enfants contre les peres. Elle étouffe tous les sentiments de la nature : elle rompt les liens de l'amitié, & de l'hospitalité : elle réduit les gens à la condition des pestiférés, & même à un abandon encore plus grand.

les récompenses de l'ancienne Loi ne regardent que cette vie. Il se fonda principalement sur ce que Moïse ne fait aucune mention, ni du bonheur du Paradis, ni du malheur de l'Enfer.

Dès que ses Adversaires eurent appris qu'il étoit tombé dans cette héréſie, ils en eurent une extrême joie; parce qu'ils prévirent que cela leur feroit d'un grand usage pour justifier auprès des Chrétiens la conduite que la Synagogue avoit tenue à son égard. Là-dessus ils engagerent un Médecin à composer un Livre sur l'immortalité de l'ame, dans lequel il déchira cruellement Acosta, n'oubliant rien pour le faire regarder comme un Athée. Acosta écrivit contre le Livre du Médecin, & débita une doctrine qui renversoit de fond en comble l'immortalité de l'ame. Les Juifs le dénoncerent aux Magistrats d'Amsterdam, qui le firent mettre en prison. On le relâcha sous caution au bout de huit ou dix jours; mais les exemplaires de son Livre furent confisqués, & l'on condamna l'Auteur à payer une amende de trois cent florins.

Acosta ne s'arrêta point en si beau chemin. Le temps & l'expérience le pousserent beaucoup plus loin. Il examina si la Loi de Moïse venoit de Dieu, & il crut trouver de bonnes raisons, pour se convaincre qu'elle n'étoit qu'une invention de l'esprit de l'homme. Mais, au lieu d'en tirer cette conséquence, *je ne dois pas rentrer dans la Communion Judaïque*, il en tira celle-ci; *pourquoi m'obstinerois-je à en demeurer séparé toute ma vie, avec tant d'incommodités, moi, qui suis dans un Païs étranger, dont je n'entens point la langue? Ne vaut-il pas bien mieux faire le singe entre les singes?* Ainsi quelque mépris qu'il eût pour cette Religion, il aima mieux y rentrer par une réconciliation simulée, que de se voir en butte aux persécutions & aux insultes de la Synagogue. Il rétracta donc ses sentiments, & au moyen de cette abjuration, il fut réintégré dans la Communion Judaïque, après en avoir été séparé durant quinze ans.

Comme cette réconciliation n'étoit pas sincère, elle dura peu. Un de ses neveux, qu'il avoit retiré chez lui, s'apperçut qu'il n'observoit point

les Loix Judaïques, ni dans son manger, ni sur d'autres points. Il le dénonça à la Synagogue. On apprit dans le même-temps qu'il avoit détourné du Judaïsme deux Chrétiens qui étoient venus de Londres pour l'embrasser. Il fut cité au grand Conseil, & on lui déclara qu'il seroit encore excommunié, s'il ne subissoit certaines satisfactions qu'on lui prescrivit. Acosta les trouva si dures, qu'il refusa de s'y soumettre. Cette révolte le fit chasser de la Synagogue, & l'exposa à de nouvelles persécutions, dont il seroit difficile de représenter toute la rigueur.

Il passa sept années dans cette malheureuse situation, & au bout de ce temps, il déclara qu'il étoit disposé à se soumettre à la Sentence des Rabins. On lui avoit fait entendre qu'au moyen de cette déclaration il appaiseroit aisément la Synagogue, & que les Juges satisfaits de sa soumission, tempéreroient la sévérité de leur arrêt. Mais il y fut trompé: on lui fit subir à toute rigueur la pénitence qu'on lui avoit prescrite sept ans auparavant; & voici comme la chose se passa. Le jour de l'Abjura-

tion ayant été arrêté, une multitude infinie d'hommes & de femmes se rendit à la Synagogue, pour voir ce spectacle. Acosta parut dans une Tribune, & lut à haute voix une protestation par écrit, dans laquelle il déclaroit qu'il avoit mérité mille fois la mort, pour n'avoir point observé le jour du Sabat, pour avoir violé ses serments, pour avoir détourné du Judaïsme des gens qui vouloient l'embrasser; que pour l'expiation de tous ces crimes, il étoit prêt de se soumettre à la pénitence qui lui seroit ordonnée, & qu'il promettoit de ne retomber jamais dans des pareilles fautes.

Etant descendu de chaire, il reçut ordre de se retirer dans un coin de la Synagogue. Il se deshabilla jusqu'à la ceinture, & se déchaussa : Le Portier de la Synagogue lui attacha les mains à un pillier, & le premier Chantre lui donna trente-neuf coups de fouet, ni plus, ni moins, suivant le Rituel de Moïse. Le Prédicateur parut ensuite, & l'ayant fait asseoir à terre, il le déclara absous de l'excommunication.

Voilà ce que j'ai tiré d'un petit

Ecrit, composé par Acosta même (*b*). J'en ai rapporté le précis sans déguisement, sans altération, & sans prétendre garantir les faits. On croit qu'il le composa peu de jours avant sa mort; & depuis qu'il eut formé la résolution de s'ôter la vie. Avant que d'accomplir cet étrange dessein, il voulut se vanger d'un de ses parents, qui étoit son principal ennemi. Un jour qu'il le vit passer devant sa maison, il tira sur lui un pistolet, qui fit long feu, & qui ne partit point. Acosta ayant manqué son coup, prit un autre pistolet, avec lequel il se tua (*c*).

J'ai trouvé dans l'Ecrit dont je viens de parler une réflexion qui m'a paru remarquable. Elle a pour objet une imputation que lui faisoient les Juifs, qui pour le rendre plus odieux affectoient de dire qu'il n'étoit ni Juif, ni Chrétien, ni Mahométan. Acosta prétend qu'il y avoit autant de malice que d'ignorance dans cette

(*b*) Il a pour titre: *Exemplar vitæ humanæ.* M. Limborch a publié cet ouvrage à la fin de son *Amica collatio cum Judæo de veritate Religionis Christianæ*, imprimée à Amsterdam en 1637, In-4to.

(*c*) Limborch *Amica collatio cum Judæo.*

accusation. Si j'eusse été Chrétien, dit-il, ils m'auroient consideré comme un infâme idolâtre, destiné à être puni du vrai Dieu avec le Fondateur du Christianisme. Si j'eusse embrassé la Religion Mahométane, ils n'eussent point parlé de moi moins odieusement. Je ne pouvois donc en aucune maniere me garantir des coups de leur langue, à moins que je ne m'attachasse dévotement aux traditions Pharisaïques. Il ajoute à cela une autre réponse. Il demande à ses adversaires s'ils reconnoissent quelqu'autre Religion que les trois qu'on vient de nommer, & il suppose qu'ils admettent la Religion naturelle, & qu'ils la croyent suffisante pour sauver toutes les Nations, excepté les Juifs. C'est celle, dit-il, que Noé & ses descendants observerent jusqu'à Abraham, & qui contenoit sept préceptes. Or voici la conséquence qu'il tire de cet aveu. S'il y a une Religion naturelle, qui est véritable, & qui est un moyen de plaire à Dieu, & de se sauver, qui vous empêche de croire que j'ai embrassé cette Religion. Car quoique je descende des Juifs, j'ai toujours le droit de me mê-

ler dans la foule des autres peuples; & si mes prieres ne peuvent pas vous engager à me permettre de m'agréger à eux, je ne laisserai pas de me donner cette licence (*d*).

Combien l'idée de neutralité, en matiere de Religion, choque & souleve tous les esprits.

La premiere de ces réponses prouve que les Juifs lui faisoient une objection peu solide, & où il entroit même un peu de supercherie. Mais elle avoit de l'éclat, & si elle n'étoit pas conforme aux loix du raisonnement & de l'équité, elle avoit du moins l'avantage de fournir aux ennemis d'Acosta un moyen infaillible de le décrier. L'esprit de l'homme est tellement fait, que selon les premieres impressions, la neutralité en matiere de Religion le scandalise plus que la profession d'une Religion fausse; & ainsi dès qu'on entend dire qu'un homme a abandonné le culte de ses peres, sans en prendre un autre, on se sent saisi de plus d'horreur, que si l'on apprenoit qu'il a passé d'une bonne Religion à une mauvaise. Cette premiere impression éblouit, & remue de telle sorte, qu'on se régle là-dessus

(*d*) Uriel Acosta, Exemplar vitæ humanæ, p. 351, apud Limborch, ubi suprà.

pour juger de ces gens-là ; & c'est à quoi l'on proportionne l'aversion qu'on a pour eux. On ne se donne point la patience d'examiner profondément, si en effet il vaut mieux se ranger sous les étendars du Diable dans quelque fausse Religion, que de garder la neutralité. On peut donc croire que les Juifs, qui persécutoient Acosta, ne faisoient valoir leur objection, que parce qu'ils la trouvoient propre à effaroucher le peuple, & à intéresser les Chrétiens dans ce procès. J'avoue qu'ils auroient fait moins de vacarme, s'il eût embrassé le Christianisme à Amsterdam, ou le Mahométisme à Constantinople ; mais ils ne l'eussent pas trouvé effectivement moins perdu, moins damné, moins apostat. Leur ménagement n'auroit été qu'une retenue de politique, & l'effet d'une juste crainte du ressentiment de la Religion dominante. A juger des choses selon les premieres impressions, il n'y a guere de Protestants, qui, sur la nouvelle qu'un homme auroit quitté la profession de l'Eglise Réformée sans entrer dans aucune autre Communion, ne prétendissent qu'il se-

roit plus criminel, que s'il s'étoit fait Papiste. Mais je demanderois volontiers à ces Protestants, *vous êtes-vous bien fondés? Avez-vous bien examiné ce que vous diriez, en cas qu'il fût devenu un grand Dévot du Papisme, qu'on le vît, chargé de Reliques, courir à toutes les processions, & pratiquer tout ce qu'il y a de plus outré dans l'idolâtrie, & dans les superstitions des Moines? pourriez-vous repondre que vous ne changeriez pas de langage, si vous appreniez qu'il s'étoit fait Juif, ou Mahometan, ou Adorateur des Pagodes de la Chine?* Encore un coup, c'est ainsi que l'esprit de l'homme est tourné: La premiere chose qui le frappe est la regle de ses passions; il profite de l'état présent & ne cherche point ce qu'il diroit sous une autre conjoncture. Ce particulier nous a quittés, & n'a point pris ailleurs; c'est par-là qu'il faut l'attaquer: son indifférence doit être son plus grand crime: s'il s'étoit fait Payen, nous l'attaquerions par-là, & nous dirions, ou pour le moins nous le penserions, *encore s'il s'étoit tenu neutre, & attaché au gros de la Religion naturelle, passe; mais, &c.*

Par la seconde réponse Acosta étoit

à ses adversaires un grand avantage. Il se mettoit à couvert de cette forte batterie, il vaut mieux avoir une fausse Religion, que de n'en avoir aucune. Nonobstant cela nous conclurons que ce Portugais étoit un personnage digne d'horreur, & un esprit mal tourné, qui se perdit misérablement par ses travers.

L'exemple de ce Juif favorise ceux qui condamnent la liberté de philosopher sur les matieres de Religion: car ils s'appuyent beaucoup sur ce que cette méthode conduit peu à peu à l'Athéisme, ou au Déisme. Acosta ne voulut point acquiescer aux décisions de l'Eglise Catholique, parce qu'il ne les trouva point conformes aux lumieres naturelles; & il embrassa la Religion Judaïque, parce qu'elle lui parut plus raisonnable. Il rejetta ensuite une infinité de traditions Judaïques, parce qu'elles n'étoient pas contenues dans l'Ecriture; & il osa même attaquer l'immortalité de l'ame, sous prétexte que la loi de Moïse n'en parle point. Il finit par nier la divinité des Livres de Moïse, parce qu'il jugea qu'il n'étoit pas possible de concilier avec la Loi natu-

relle certaines ordonnances de ce Législateur, par exemple celle qui prescrit aux freres, aux peres, & aux maris, de verser sans scrupule le sang de leurs freres, de leurs enfants, & de leurs femmes, en cas de révolte contre la Religion (e) (f). Si Acosta eût encore vêcu six ou sept ans, il auroit peut-être nié la Religion naturelle, parce que sa misérable raison lui eût fait trouver des difficultés dans l'hypothése de la Providence, & du libre arbitre de l'Etre éternel & nécessaire. Cela nous montre qu'il n'y a personne, qui en se servant de sa raison, n'ait besoin de l'assistance de Dieu : car sans cela on court risque de s'égarer. La Philosophie réfute d'abord les erreurs ; mais si on ne l'arrête point là, elle attaque les vérités ; semblable à ces poudres corrosives, qui après avoir consumé les chairs mortes, rongeroient aussi les chairs vives, si l'on n'avoit la précaution d'arrêter leur activité. Il faut imputer cela à la foiblesse de l'esprit de l'homme, ou au mauvais usage

(e) Deuteronome, ch. XIII.

(f) Exemplar vitæ humanæ, p. 352. apud Limborch, ubi suprà.

qu'il fait de ses forces prétendues. Par bonheur, ou plutôt par une sage dispensation de la Providence, il y a peu de gens qui soient en état de tomber dans cet abus. *

* Art. *Acosta.*

Fin du premier Tome.

oe







